

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST





ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON.

La Société déclare qu'elle n'entend approuver ni garantir les opinions et assertions émises par ses membres dans les ouvrages publiés par elle.

(Art. 17 du Règlement.)

ANNALES
DE
L'ACADÉMIE DE MACON

SOCIÉTÉ DES ARTS, SCIENCES, BELLES-LETTRES
ET D'AGRICULTURE, de Saône-et-Loire.

RÉDIGÉES ET MISES EN ORDRE

PAR

M. Adrien ARCELIN.

TOME XI.



MACON,
IMPRIMERIE D'ÉMILE PROTAT.

1873.



UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST



ANNALES

DE

L'ACADÉMIE DE MACON.

A la suite d'un rapport de M. F. Lacroix sur la candidature de M. Donnadieu et les mémoires qu'il a adressés à la Société, on procède au scrutin, et M. Donnadieu est élu membre correspondant.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1872.

Présidence de M. Ch. PELLORCE.

Membres présents : MM. Arcelin, Bouchard, Lacroix père, Monnier, Pellorce, Putois, de Surigny.

M. le Président lit une lettre de M. Didelot, nommé proviseur au lycée de Chambéry, qui demande à conserver, malgré son départ de Mâcon, des liens et des relations avec l'Académie. M. le Président est chargé de lui répondre et de l'informer qu'il est de droit membre correspondant, et qu'à ce titre il ne cesse pas de faire partie de la Société, laquelle recevra toujours avec intérêt les communications qu'il voudra bien lui adresser.

M. de Surigny rend compte des démarches qu'il a faites relativement à l'exposition des vins de la région mâconnaise à l'Exposition universelle de Lyon.

M. Lacroix offre de la part de M. Charvet, antiquaire, un livre publié par M. du Cluziou sous ce titre : *De la poterie gauloise*. Il dépose en même temps sur le bureau deux opuscules de M. Dabry de Thiersant, ancien consul en Chine, intitulés : *Les Massacres de Tien-Tsin* et *la Pisciculture en Chine*, et sollicite pour l'auteur le titre de membre correspondant. M. Francisque Lacroix est chargé de faire un rapport sur les travaux présentés par M. Dabry de Thiersant à l'appui de sa candidature.

M. Monnier lit l'introduction d'un travail inédit qu'il se propose de publier sous le titre : *Notes pour servir à l'histoire du département de Saône-et-Loire d'après ses monuments*. L'assemblée félicite M. Monnier d'avoir entrepris de combler une aussi importante lacune de notre histoire locale. MM. Arcelin et Pellorce présentent quelques observations sur les conclusions de ce travail, particulièrement en ce qui concerne les monuments attribués par l'auteur aux Gaulois et aux Druides. M. Arcelin fait observer que la théorie de M. Monnier est en contradiction avec les idées nouvelles résultant des études préhistoriques.

M. Lacroix père donne lecture d'une note sur les monnaies romaines retrouvées pendant les travaux de démolition de l'ancienne église Saint-Vincent de Mâcon et s'étend particulièrement sur les altérations chimiques que leur substance a subies.

M. Charles Pellorce lit des strophes imitées de Henri Heine, sous le titre : *Jeune Printemps*, adressées à l'Académie par M. Saulnier.

M. Bouchard lit un sonnet : *Hirondelle*, et M. Putois une pièce de vers intitulée : *Une Chute*.

SÉANCE DU 30 MAI 1872.

Présidence de M. Ch. PELLORCE.

Membres présents : MM. Arcelin, Aubert, Bouchard, Fr. Lacroix, Marchal, Martin, Monnier, Ch. Pellorce, Putois, Saulnier, de Surigny.

M. le Président informe l'assemblée qu'un des membres de l'Académie, M. le docteur Perrachon, vient d'être frappé d'une attaque de paralysie. MM. Ch. Pellorce et Lacroix sont chargés de se présenter chez M. Perrachon et de lui exprimer l'intérêt sympathique que la Société prend à son état.

Une lettre ministérielle informe l'Académie qu'un crédit de 800 fr. lui est ouvert cette année, comme les années précédentes, pour être affecté aux concours agricoles. Renvoi à la commission d'agriculture.

M. le docteur Aubert, qui avait été délégué avec M. Alexandre pour représenter l'Académie à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, rend compte de sa mission et lit une analyse des travaux les plus importants soumis à la section des sciences. L'assemblée remercie M. le docteur Aubert.

L'administration municipale devant provoquer la formation d'une commission composée de membres du conseil municipal et de membres de l'Académie pour veiller à la réorganisation du musée et de la bibliothèque, MM. Rousselot et Lacroix père, M. le Président et M. le Secrétaire perpétuel sont désignés pour faire partie de cette commission.

M. Arcelin rend compte des opérations relatives à l'envoi des échantillons des vins du Mâconnais à l'Exposition de Lyon, et des retards que cet envoi a subis par suite des délais réclamés par l'administration de l'Exposition.

Après un rapport de M. Fr. Lacroix sur les ouvrages envoyés par M. Dabry de Thiersant à l'appui de sa candidature, il est procédé au scrutin, et M. Dabry de Thiersant est élu à l'unanimité membre correspondant.

SÉANCE DU 28 JUIN 1872.

Présidence de M. Ch. PELLORCE.

Membres présents : MM. Arcelin, Bouchard, Lacroix père, Marchal, de Parseval-Grandmaison, Pellorce, Putois, Rousselot, de Surigny.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre-circulaire ayant pour but d'appeler l'attention des Sociétés savantes sur la vente prochaine du riche médaillier gaulois de M. de Saulcy. Les honorables signataires de cette lettre invitent l'Académie à émettre un vœu tendant à provoquer l'acquisition par l'Etat de cette précieuse collection. La Société déclare s'associer à ces vues que justifie pleinement l'intérêt scientifique et historique du médaillier de M. de Saulcy.

M. Alfred Neymarck envoie à l'Académie un volume intitulé : *Aperçus financiers*.

M. le Président dépose sur le bureau le programme de l'Exposition universelle de Vienne et offre à l'Académie, de la part de M. Cortambert, une publication nouvelle, le *Globe illustré*, et un volume de fables; puis un recueil de fables envoyé par M. de Combettes de Labrouëlie. M. Putois est chargé d'examiner ces deux volumes de poésies et d'en rendre compte.

La Société des agriculteurs de France adresse à la Société un exposé des vœux émis dans son assemblée générale de l'année 1872, et appelle l'attention de l'Académie sur un projet de représentation de l'agriculture. Il sera répondu que l'Académie s'associe aux vœux exprimés.

M. Martin-Daussigny, conservateur du musée de Lyon, demande à faire partie de la Société et offre, à l'appui de sa candidature, une brochure intitulée : *Etude sur la dédicace des tombeaux gallo-romains*. M. Arcelin est désigné comme rapporteur.

M. le Président soumet à l'Académie un nouveau journal agricole, le *Paysan*, publié sous la direction de M. Estienne,

avec la collaboration de MM. Targe, Terrel des Chênes, de la Loyère, etc.

M. de Surigny lit une note concernant les traités de commerce, considérés particulièrement au point de vue des intérêts viticoles. Ce travail provoque quelques observations de la part de MM. de Parseval-Grandmaison et Marchal.

M. Putois lit une pièce de vers, *le Vous et le Tu*.

M. Pellorce rend compte des derniers volumes publiés par la Société académique du Var et par la Société scientifique d'Alais ; il signale particulièrement à l'attention de l'Académie un travail de M. J.-B. Polge, helléniste : *L'amour dans Homère*.

M. Arcelin entretient l'Académie de la publication des *Annales* et de quelques modifications à introduire dans la disposition du volume. Désormais, les mémoires et les travaux des membres de la Société seront séparés des procès-verbaux des séances et formeront dans le volume une section à part, ce qui permettra de leur donner plus de développement, dans de meilleures conditions d'impression et de publication.

SÉANCE DU 23 JUILLET 1872.

Présidence de M. Ch. PELLORCE.

Membres présents : MM. Arcelin, Bouchard, Lacroix, Milfaut, Monnier, Pellorce, Putois, Rousselot.

M. Donnadieu, membre correspondant, assiste à la séance et remercie la Société de l'avoir accueilli au nombre de ses membres.

M. le Président dépose sur le bureau le premier numéro du *Journal de la Société d'agriculture de Mâcon*. Renvoi à la commission d'agriculture, qui examinera dans quelle mesure l'Académie devra prêter son concours à cette utile publication.

M. le commandant Lanier, membre correspondant, adresse à la Société deux volumes de M. Feraud sur les antiquités et l'histoire de l'Algérie.

M. F. Lacroix offre, de la part de M. Dabry de Thiersant, membre correspondant, un ouvrage intitulé : *De la pisciculture en Chine*, et trois brochures sur l'Algérie envoyées par M. Marle.

M. Arcelin, au nom de la commission chargée d'examiner le manuscrit soumis à l'Académie par MM. Putois et Dabancour, lit le rapport qui suit :

« MESSIEURS,

» Votre commission a examiné le manuscrit qui vous a été soumis par M. Putois, et je suis chargé de vous faire connaître ses conclusions. Ce manuscrit, vous vous en souvenez, est intitulé : *La loi dans ses rapports avec la famille et avec la propriété*, et a pour but de vulgariser des notions malheureusement trop ignorées de la grande majorité des Français. Votre commission a pensé que les auteurs ont surmonté très-heureusement une grave difficulté, qui est de commenter le Code civil en un petit espace et de le mettre à la portée de toutes les intelligences. Il n'y a pas un mot inutile dans le Code de nos lois françaises, pas un mot, par conséquent, à en retrancher dans un exposé complet et méthodique de la loi. Mais le but des auteurs n'était point de fournir un commentaire qui pût suppléer au texte lui-même. Ils n'ont songé qu'à rendre attrayante autant que possible la lecture des dispositions les plus importantes de la loi, et d'inviter ainsi à l'étudier à ses sources originales. Des exemples bien choisis, des aperçus très-justes sur le côté moral et philosophique de chaque question, des notions suffisamment complètes sur les causes et les circonstances qui ont déterminé le législateur, un style clair, comme il convient au sujet, et vivant, comme céla était nécessaire pour atteindre le but de vulgarisation proposé, font de ce volume un livre éminemment utile auquel votre commission vous propose d'accorder le patronage de l'Académie, sous la réserve de quelques modifications de détail qui ont été signalées déjà aux auteurs, concernant le titre, l'ordre des matières et quelques exemples pris parmi les événements contemporains, qui ôteraient à l'ouvrage le caractère général et impartial qu'il doit avoir. Votre commission a donc pensé qu'il y avait lieu d'autoriser les auteurs à faire mention, soit dans la préface, soit dans le frontispice de leur livre, du patronage que l'Académie de Mâcon accorde à leur œuvre. »

Conformément aux conclusions du rapporteur, l'Académie décide à l'unanimité qu'elle prend sous son patronage un ouvrage aussi utile et qu'elle avisera aux moyens d'en faciliter la publication.

M. Ch. Pellorce propose la candidature de M. Dabancour comme membre titulaire.

M. Arcelin lit un rapport sur le mémoire de M. Martin-Daussigny, la *Dédicace des tombeaux gallo-romains*, et conclut en faveur de sa candidature. Puis il est procédé au scrutin, et M. Martin-Daussigny est élu membre correspondant à l'unanimité.

M. Putois fait un rapport verbal sur les deux volumes de poésies adressés à l'Académie par MM. Cortambert et de Combettes de Labrouëlie.

SÉANCE DU 28 AOUT 1872.

Présidence de M. Ch. PELLORCE.

Membres présents : MM. Arcelin, Aubert, Bouchard, Lacroix, Martin, Monnier, Nazareth, Pellorce, Relland, Rousselot, Saulnier, de Surigny.

M. le Président lit une lettre de M. le commandant Lanier, accompagnant un envoi d'échantillons d'histoire naturelle qu'il a recueillis en Algérie. Ces objets sont destinés au musée de Mâcon. M. F. Lacroix les fait passer sous les yeux de l'assemblée et donne d'intéressants détails sur leur valeur et leur importance scientifique.

M. Bellin envoie à la Société une cantate sur l'Exposition de Lyon.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre relative à la réunion de l'Association pour l'avancement des sciences, qui s'est tenue cette année à Bordeaux. Cette invitation est arrivée trop tard pour que l'Académie ait pu se faire représenter au congrès.

La Société des agriculteurs de France engage l'Académie à présenter des candidats pour les prix de viticulture qui devront être décernés, à l'occasion de l'Exposition de Lyon, entre les cinq départements du Rhône, de l'Isère, de la Loire, de la Drôme et de Saône-et-Loire. M. le Président informe la Société qu'il a fait à ce sujet un appel aux viticulteurs de la région mâconnaise, et que MM. Clerguet, de Serrières, et Alfred Mathey, d'Ameugny, y ont déjà répondu.

Dimanche prochain doit avoir lieu une réunion du comité pour l'érection de la statue de Lamartine. L'Académie rap-

pellera à cette occasion la protestation qu'elle a adressée à M. le Maire de Mâcon.

On procède au vote sur la candidature de M. Dabancour, juge au tribunal de Mâcon. M. Dabancour est élu à l'unanimité membre titulaire résidant.

SÉANCE DU 31 OCTOBRE 1872.

Présidence de M. Ch. PELLORCE.

Membres présents : MM. Alexandre, Arcelin, Bouchard, Dabancour, Lacroix, Marchal, Monnier, Pellorce, Putois, Rolland, Rousselot, de Surigny.

M. le Président annonce à l'Académie la mort de M. le commandant Lanier, chef d'escadron d'état-major, l'un de ses membres correspondants les plus actifs et les plus dévoués, décédé à Constantine pendant le cours de travaux topographiques dont il avait été chargé. Cette nouvelle est accueillie avec les plus vifs et les plus sympathiques regrets. M. le Président rappelle les envois importants faits par M. Lanier pour le musée de Mâcon, et la Société décide qu'à l'occasion de la prochaine séance publique, un de ses membres sera chargé d'exprimer publiquement, au nom de l'Académie, la douloureuse émotion causée par cette mort imprévue.

M. le Président rend compte des travaux de la commission du musée. L'administration municipale, d'accord avec la commission, a décidé en principe que le musée serait transféré à l'Hôtel de Ville. Des travaux en cours d'exécution permettront d'y installer prochainement les tableaux et les statues. On avisera ultérieurement aux moyens d'y installer les collections d'histoire naturelle.

M. Ch. Rolland informe l'Académie que la commission pour l'érection de la statue Lamartine a décidé qu'elle attendrait, pour prendre une résolution définitive sur le choix de l'emplacement, que le conseil des ponts et chaussées ait fait connaître son avis relativement à la question de voirie soulevée à cette occasion.

M. le Président rend compte du concours de viticulture ouvert à l'occasion de l'Exposition de Lyon, sur l'initiative de la Société des agriculteurs de France, et fait connaître les travaux et les décisions de la commission dont il a fait partie à titre de rapporteur. Les candidats pour la région mâconnaise

étaient MM. Dufour, de Davayé; Clerguet, de Serrières; Mathey, d'Ameugny ; Guyot-Guillemaut, de Massilly ; Descombes, de Salornay. Une médaille d'or a été décernée à M. Dufour, de Davayé. Les autres concurrents ont reçu chacun une médaille d'argent. Le grand prix a été donné à M. Peyrieu, de l'Isère.

M. Arcelin communique à l'Académie une lettre qu'il doit adresser à M. l'abbé Ducrost, à propos d'un mémoire publié par ce dernier, en collaboration avec M. le docteur Lortet. sous le titre : *Etudes sur la station préhistorique de Solutré*, et inséré dans les *Annales* du Muséum d'histoire naturelle de Lyon. M. Arcelin répond à certaines critiques dont ses propres travaux et ceux de M. de Ferry avaient été l'objet dans le savant mémoire de M. l'abbé Ducrost.

M. Putois rend compte d'un arrangement pris par lui avec M. Plon, éditeur, pour l'impression du livre qu'il se propose de publier en collaboration avec M. Dabancour, sous le patronage de l'Académie. Les conditions de cet arrangement sont ratifiées par la Société, qui entrera dans la répartition des bénéfices jusqu'à concurrence de 500 fr. mis par elle à la disposition des auteurs.

M. Putois offre de la part de M. Curé, président honoraire au tribunal de Provins, une traduction en vers de Juvénal, et pose la candidature de M. Curé comme membre correspondant.

Il est procédé au tirage au sort des lectures pour l'année 1872-1873.

On décide, sur la proposition de M. Rousselot, que le secrétaire écrira, au nom de l'Académie, à M. Guépy-Bénasse, employé à la Nouvelle-Calédonie, pour le prier de vouloir bien ne point oublier le musée de Mâcon dans les envois de collections qu'il pourrait avoir l'occasion d'adresser en Europe.

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 1872

(SÉANCE EXTRAORDINAIRE).

Présidence de M. Ch. PELLORCE.

Membres présents : MM. Arcelin, Bouchard, Boussin, Dabancour, Lacroix père, F. Lacroix, Marchal, Monnier, Pellorce, Ch. Pellorce, Putois, Réty, Rousselot.

M. Nadaud, présenté par M. le Président, assiste à la

séance. Sur la proposition de M. Ch. Pellorce, l'Académie dérogeant à son règlement en faveur de M. Nadaud, l'auteur de tant de charmantes poésies, l'acclame à l'unanimité membre correspondant.

M. le Président annonce la mort de M. Lorain, ancien magistrat, membre de l'Académie depuis 1833; il se fait l'interprète des regrets de la Société. L'Académie décide qu'elle s'associera au deuil de la famille en se faisant représenter aux funérailles.

M. Arcelin fait un rapport verbal sur l'état de la question de l'âge de pierre en Egypte, à propos des contradictions que ses travaux sur ce sujet ont reçues de M. Lepsius, de Berlin. Il conclut que des fouilles et des observations géologiques peuvent seules résoudre cette question encore controversée.

M. Réty a la parole pour lire son discours de réception. Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

J'ai doublement à vous remercier de m'avoir appelé au milieu de vous. Je vous remercie d'abord du témoignage d'estime et de sympathie dont je suis l'objet; ensuite, je dois me féliciter de l'honneur que vous savez accorder aux arts. En exaltant les arts, vous faites, Messieurs, une œuvre utile : vous vous montrez les intelligents propagateurs de l'une des choses qui contribuent le plus puissamment au perfectionnement moral de l'humanité. Laissez-moi vous en faire l'aveu : le jour où vous m'avez favorisé de vos suffrages, je me suis réjoui surtout à cette pensée, qui est aussi la vôtre.

L'art, selon l'acception sérieuse de ce mot et dans sa définition métaphysique, est l'expression, sous une forme sensible, du beau, du vrai, du grand. Dans l'ordre pratique, il atteint plus ou moins son but, selon le génie de l'artiste et suivant l'inspiration qui le domine.

La notion de l'art n'est pas nouvelle. Dieu, l'architecte des mondes, en a fourni, sans doute, la première idée dans les innombrables merveilles qu'il a répandues autour de nous.

Les peuples les plus reculés de l'histoire en avaient le sentiment. Les auteurs nous les représentent taillant dans le marbre et sur le bois des figures grossières dont ils faisaient leurs divinités. Plus tard, l'antiquité païenne en développa la culture et en goûta les charmes. Elle s'en servait pour garder la mémoire de ses héros, le souvenir de ses batailles et de ses victoires. Athènes et Rome ont eu leurs artistes comme elles ont eu leurs littérateurs. Le temps a respecté leurs noms, et ce qui nous reste de leurs œuvres suffit pour rendre hommage à des talents dont nul ne cherche à obscurcir la gloire.

Cependant, quel que soit le mérite de ces œuvres, elles révèlent à l'observateur attentif une lacune regrettable. Il semble qu'une main secrète ait marqué le point où l'inspiration dût s'arrêter. Dans ses conceptions les plus hardies, l'artiste n'a eu pour idéal que la beauté humaine, pour résultat que la satisfaction des sens.

Il était réservé au christianisme d'ouvrir à l'art des voies nouvelles. Le christianisme, ah! Messieurs, lui qui apportait la lumière à tout homme de bonne volonté, comment n'eût-il pas communiqué à l'art le souffle de son inspiration! Il l'a éclairé de son flambeau, animé de sa propre vie. Il n'a pas voulu qu'en souillant les imaginations il pût corrompre les mœurs; bien plus, il n'a pas permis qu'il s'abaissât à des frivolités. Il a regardé l'artiste avec affection, comme un enfant de lumière, afin qu'il pût, de concert avec lui, travailler à élever les âmes et à les rendre meilleures. Il l'a revêtu comme d'un sacerdoce; il en a fait, suivant l'expression d'un orateur célèbre, *le brillant éducateur de l'humanité.*

La religion avait inspiré les arts : en retour ils ont à l'envi célébré ses bienfaits. L'architecture lui a élevé des temples merveilleux; la sculpture, la peinture ont repro-

duit des images dans lesquelles, selon la pensée de M. de Chateaubriand, la nature humaine est transfigurée. La musique lui a prêté ses notes les plus expressives. Aucun hommage ne lui a manqué : le temple chrétien est devenu comme un asile de prédilection où tous les arts se sont donné la main, chacun rèflétant à sa manière l'un des rayons de la beauté divine.

Le moyen âge surtout a montré l'art chrétien dans son épanouissement. Il a vu apparaître de nombreuses générations d'artistes en qui la noblesse de l'inspiration s'unissait aux plus admirables vertus. Personne n'ignore avec quelle ardeur et dans quelle mesure ils ont contribué à répandre la civilisation. Aucune bouche n'est digne de les glorifier. Leurs noms sont inscrits en lettres d'or au Panthéon de l'histoire et leurs chefs-d'œuvre demeurent comme un témoignage visible de leur incomparable génie.

Est-ce à dire cependant, Messieurs, que le moyen âge ait eu le privilége exclusif de semblables apparitions? Loin de moi une telle pensée. Depuis cette époque, le monde a vu naître bien des artistes, et même de très-grands artistes. Quelques-uns, il faut l'avouer, ont eu la faiblesse de s'écarter de leur vraie voie en flattant les passions des hommes, mais beaucoup ont conservé intact et comme un précieux dépôt l'honneur de leur vocation.

Celui dont je veux rapidement devant vous esquisser la vie en offre un éclatant exemple. Peu d'hommes ont possédé un pareil génie. Il n'en est peut-être pas qui aient déployé autant de zèle et d'activité pour le triomphe d'une cause qui, après tout, était celle de la civilisation ; il n'en est peut-être pas non plus qui aient lutté davantage à chaque heure du jour contre les coups de la mauvaise fortune. Littérateur, mathématicien, philosophe, réunissant ces titres divers au degré le plus éminent, Choron se présente à

nos regards étonnés comme la figure la plus noble, le type le plus achevé du véritable musicien.

Alexandre-Etienne Choron est né à Caen, le 21 octobre 1771. Son père, homme droit, mais sévère, avait surtout en partage cette intelligence qui consiste à diriger avec sagesse les choses de l'ordre matériel. Il avait la direction générale des fermes du roi en Normandie, et cette charge, indépendamment de ses résultats lucratifs, lui conférait une certaine puissance civile et judiciaire dans les limites de sa juridiction. Sa fortune était assez considérable : plus tard, il crut la rehausser en achetant des titres de noblesse. Il vivait, du reste, entouré de l'estime publique.

Le directeur des fermes du roi était trop fier de sa position, il attachait trop de prix aux bénéfices qu'elle lui procurait pour souhaiter à son fils une autre carrière. Cependant, comme il ne voulait pas le contrarier dans ses goûts, il rêvait pour lui les fonctions d'avocat s'il ne consentait point à lui succéder.

Mais bien différente était la disposition d'esprit d'Alexandre Choron. On peut prévoir combien des goûts aussi divers allaient, pour notre héros, devenir la source de difficultés nombreuses.

Mais n'anticipons pas sur les événements.

A sept ans, le jeune Choron entra au célèbre pensionnat de Juilly, dirigé par les Pères de l'Oratoire. Doué des facultés naturelles les plus heureuses, il étonna ses maîtres par la vivacité de son esprit, autant qu'il provoqua leur affection par la douceur de son caractère. Il se livrait au travail avec ardeur ; sa mémoire était étonnante, à ce point qu'il lui suffisait de lire un texte une seule fois pour le retenir à tout jamais. Il était simple, bon, aimable et d'une piété vive et sincère.

Bien que son esprit reçût avec promptitude toutes les con-

naissances qu'on lui enseignait, il s'adonna plus particulièrement à l'étude des langues. Pour lui, étudier la langue d'un peuple, c'était en pénétrer le génie, le caractère, les mœurs, la pensée intime. Ainsi, à un âge tendre encore, cette jeune intelligence s'ouvrait aux conceptions élevées. Avec cette finesse d'observation qui distingue les hommes d'élite, il établissait des comparaisons, des rapprochements, qui accroissaient le bénéfice de ses études. Il préludait comme à son insu à ce jeu de l'intelligence qui constitue l'artiste véritable.

A quinze ans, ses études étaient terminées; il rentra dans sa famille.

Là, une circonstance particulière dévoila son goût pour la musique. Alexandre Choron avait deux jeunes sœurs auxquelles on enseignait le clavecin. Bientôt un charme irrésistible l'enchaîna à cet instrument. On le vit, dès lors, écouter avec la plus vive attention les leçons du maître, et malgré la défense de son père, se rapprocher, comme par instinct, de l'instrument dont les moindres sons lui procuraient de si douces jouissances.

Plus d'une fois, on le surprit cherchant à reproduire sur le clavier les airs qu'il avait entendus; plus d'une fois il dut subir les effets de la sévérité paternelle.

Le directeur des fermes ne vit pas sans alarmes ces trop sensibles dispositions pour la musique. Pour couper court à ces tendances artistiques, il résolut d'éloigner son fils et de le vouer à la carrière du droit.

Alexandre Choron partit donc pour Paris et entra en qualité de clerc chez le procureur Rohard. Les recommandations paternelles furent expresses. Le jeune étudiant ne devait appliquer son esprit qu'aux œuvres de la législation. Aucune étude étrangère et particulièrement nulle étude musicale ne devait l'en détourner. Rohard était

sévère; il ne permit pas que son élève s'écartât de ces prescriptions. Pour comble d'infortune, Choron avait sa chambre dans la maison du procureur; même en dehors des heures de travail, il ne pouvait échapper à son regard. Mais la passion est ingénieuse.

Lorsqu'il obtenait le soir la faveur d'une sortie, il courait au théâtre : l'opéra avait naturellement ses préférences. Il écoutait avec transport les chefs-d'œuvre des maîtres, les savourait avec délices. Grâce à la docilité de sa mémoire, il n'avait pas de peine à retenir les passages qui l'avaient frappé. Il achetait alors ces morceaux, les cachait comme un trésor et les rapportait dans sa chambrette. De peur d'éveiller les soupçons, il les déchiffrait pendant la nuit à la faveur d'une faible lumière qu'il cachait avec soin. Il comparait aux signes musicaux la hauteur et la durée des sons qu'il avait entendus, et concluait ainsi à la valeur des notes. Il se rendit compte par ce moyen de tout notre système de notation musicale.

Toutefois, son séjour chez le procureur ne fut pas sans mécompte.

Un jour qu'il paraissait plongé plus profondément que d'habitude dans la lecture d'un ouvrage, Rohard vint à passer derrière lui; il vit en tête du volume : *Traité des accords*. Plein de confiance dans le travail de son clerc, et croyant naïvement que celui-ci cherchait les moyens de concilier des plaideurs, il lui adressa des félicitations. Mais notre étudiant n'eut pas la main assez heureuse pour dissimuler certains signes qui trahirent sa faute. Rohard comprit qu'il ne s'agissait pas précisément d'accords à la suite d'un procès. Le résultat de cette découverte fut une sévère remontrance.

Quelque temps après, un fait plus grave se présenta. Le procureur venait de terminer une affaire importante. Les

pièces n'avaient plus qu'à être soumises au président du Parlement qui devait en arrêter les frais. Choron fut chargé de présenter les dernières requêtes. Malheureusement, il s'oublia jusqu'à écrire sur l'un des feuillets quelques mesures de la romance de Grétry alors en vogue : *O Richard, ô mon roi!* L'indignation du magistrat fut si grande à la vue de cet inconvenant placet que Rohard faillit perdre tous les bénéfices de cette laborieuse affaire.

Une pareille étourderie ne pouvait trouver grâce aux yeux d'un procureur. Cette fois il ne se borna pas à une réprimande : il écrivit au directeur des fermes une lettre très-irritée par laquelle il lui annonçait le renvoi de son fils.

On peut juger si notre pauvre artiste reçut bon accueil à la maison paternelle. Peut-être le directeur des fermes allait-il prendre à son égard une grave détermination. Les événements écartèrent toute difficulté.

Le père de Choron vint à mourir dans la même année (1789). Son fils dont le cœur était plein de tendresse le pleura sincèrement. Il avait alors dix-huit ans.

Mais notre héros était loin d'en avoir fini avec les contradictions. Bien au contraire : les luttes allaient commencer.

A cette époque, quelques personnes seulement d'un vrai mérite et d'un grand caractère savaient apprécier les artistes. Il existait cette erreur que la carrière artistique doit être abandonnée à des hommes d'une condition modeste et qu'elle ne saurait sans quelque déshonneur être embrassée par un fils de famille.

Ce préjugé avait été celui du directeur des fermes du roi. Il était partagé par la mère et par la famille du jeune Choron. Il fallait donc qu'il luttât contre cette erreur, et encore contre ce sentiment bien naturel qui porte un bon fils à se rendre aux vœux de sa mère.

Toutefois, la passion l'emporta. N'est-il pas juste de dire aussi que Choron avait une vocation spéciale à laquelle il ne faisait qu'obéir. Les faits qui suivent tendent à le démontrer.

Libre de ses mouvements, jouissant d'une aisance convenable, Choron se rend de nouveau à Paris. A peine arrivé, il se procure plusieurs traités sur la musique et se nourrit de la lecture des plus savants ouvrages. Arrêté par des formules algébriques en lisant les œuvres de d'Alembert, il se met à apprendre les mathématiques. Mais ce n'est pas tout. Pour mieux analyser les auteurs, il ne lui suffit plus de les connaître par une froide et pâle traduction; il faut qu'il s'en pénètre dans le dialecte original. C'est ainsi que, pour étudier les plus célèbres traités italiens et allemands, il apprend la langue de ces peuples. Telle est la pénétration de son esprit que ces études sont pour lui un jeu, et, chose remarquable, elles n'enlèvent rien à la poésie de son âme.

Pendant toute sa vie, Choron déploya une activité surprenante : toujours il mena de front plusieurs travaux. En même temps qu'il étudiait la théorie musicale, les mathématiques, les langues, il se façonnait à l'art de la composition. Il présenta ses premiers travaux à Grétry dont il reçut les encouragements, et ce dernier le mit en rapport avec l'abbé Roze qui n'était pas sans quelque valeur artistique.

Déjà il savait beaucoup, mais il était loin de ce qu'il rêvait. Une intelligence de cette trempe n'avait pas de peine à comprendre que, pour être un artiste sérieux, il faut joindre à une instruction solide un grand nombre de connaissances spéciales. Il les énumère lui-même : « Le talent » d'analyser et d'exprimer sa pensée; la connaissance de la » littérature et celle d'un grand nombre de langues, soit » anciennes, soit modernes, comme aussi celle des diverses

» branches des sciences exactes ou naturelles ayant rapport
» à l'art. »

Tout en se livrant à ses études favorites, Choron fit ses premiers pas dans la carrière de l'enseignement.

Appelé par le clergé de Saint-Séverin à diriger la maîtrise de cette paroisse, il ne fut pas longtemps sans attirer l'attention. Son talent, son éducation, sa piété gagnèrent bien vite les sympathies. Telle était la confiance qu'inspirait son jugement, qu'on lui demandait fréquemment des conseils pour des affaires importantes, même sur des objets étrangers à son art. Avec l'aide de plusieurs ecclésiastiques, il se mit à apprendre la théologie et l'hébreu. Que de charmes son âme si pure dut goûter dans cette double étude! Comment lui, qui aimait tant les lettres, eût-il éprouvé une moindre admiration pour la langue de Moïse que pour celles d'Homère et de Virgile! Sa vocation était par-dessus tout le culte de la musique sacrée. Combien la lecture de l'Ecriture Sainte, dans son antique langage, dut lui révéler de beautés et donner d'essor à son inspiration!

Choron avait vingt ans. La Révolution française venait d'éclater. Une semblable crise ne pouvait servir le génie artistique du maître de chapelle, ni favoriser sa position. Mais il avait acquis assez de talent pour se mettre désormais au-dessus des nécessités de la vie. Heureux celui dont le savoir, dans des moments terribles, devient une protection contre la misère!

Pour parer aux événements, Choron entra au temps de la Terreur à l'Ecole des ponts et chaussées. Il s'y distingue si bien dès le début que le célèbre Monge le remarque bientôt et lui confie à l'Ecole normale supérieure le cours de géométrie descriptive et analytique dont il fut le créateur. Telle est même l'ardeur de l'élève que le maître est obligé

de modérer ses élans. Sous les auspices du professeur, dont il est devenu le disciple de prédilection, il entre à l'Ecole polytechnique et y occupe l'un des rangs les plus élevés.

La famille du jeune artiste voyait avec joie cette direction nouvelle donnée à ses études. Elle se plaisait à croire à une conversion et commençait à être fière de lui à cause de ses succès; mais elle ne pouvait se décider à partager ses premières tendances qui froissaient son orgueil.

Pour satisfaire leur amour-propre et l'attacher à une carrière convoitée, ses parents le pressent d'entrer à l'Ecole des mines. Son séjour y fut de courte durée. Dans la seule excursion qu'il entreprit pour recueillir des minéraux, il perdit tous ses fragments de pierre et rentra à l'école les mains vides.

Cependant un rapprochement s'était établi entre sa famille et lui. Pressé par elle d'aller passer quelque temps en Normandie, dans l'espoir, sans doute, de provoquer une diversion, il se rendit volontiers à ce désir. Il était, au surplus, fatigué du spectacle de la vie légère et fastueuse de Paris. Choron avait en partage une grande noblesse d'esprit: il ne supportait ni la trivialité ni les choses vulgaires, et pourtant il était toujours d'une extrême simplicité. Le vrai mérite est naturellement simple; la recherche et l'affectation sont le privilége des personnes médiocres.

L'activité de Choron ne pouvait demeurer stérile; aussi, malgré une apparence de repos, son séjour en province fut-il comme le point de départ d'une ardeur nouvelle. L'air embaumé du pays natal, la vue des lieux qui ont souri à son enfance semblent imprimer une plus grande force à son âme déjà si vigoureusement trempée. Il est pénétré d'une idée. Avec un regard d'aigle, il embrasse des horizons qu'il n'avait fait qu'entrevoir. Il comprend l'influence que peut exercer la musique sur la moralité comme sur

le bonheur des peuples. La musique, ce n'est pas une lettre morte, un bruit qui frappe et caresse l'oreille; la vraie musique, « c'est l'idéal du beau réalisé par des sons; » c'est la noblesse des sentiments, l'exaltation de toutes les facultés humaines se dépouillant des réalités vulgaires pour s'élever jusqu'aux sphères supérieures, jusqu'à Dieu lui-même, le centre de toute perfection.

Il veut maintenant populariser la musique sérieuse et civilisatrice, en répandre le goût, la rendre nécessaire. Sa belle âme est dévorée du désir de faire partager ses convictions à ceux qui l'entourent; son cœur veut ouvrir à tous le trésor d'aussi nobles jouissances.

Telle est sa pensée, tel sera le but de sa vie.

Tous ses efforts seront dirigés désormais vers cet unique objectif. Rien ne lui coûtera, ni les sueurs, ni les sacrifices. Les jalousies, les luttes n'entraveront pas plus sa route que les ennemis sans nombre qui l'attaqueront de toutes parts sans l'atteindre jamais.

A dater de ce moment, Choron semble ne plus s'appartenir à lui-même. Il vit pour son idée et pour le noble but qu'il a placé devant ses yeux.

Nous allons le contempler, se vouant sans relâche à l'enseignement des classes populaires, comme à l'instruction des classes élevées. Son activité déjà si surprenante va être décuplée, et, malgré ses immenses travaux, il ne négligera en rien ses études didactiques.

A tout prix, il faut commencer. Mais il doute encore de ses forces et veut acquérir une salutaire expérience : il sait, du reste, que la culture de l'esprit est la clef de toute culture artistique.

Sans hésiter, il se fait maître d'école dans un obscur village et compose, pour hâter les progrès de ses élèves, une *méthode pour apprendre en même temps à lire et à écrire.*

Mais le trop modeste théâtre qu'il s'est donné ne lui suffit bientôt plus. Repoussé à Caen, le pays qui l'a vu naître, il s'en va faire à Paris l'application de sa découverte. Le succès fut complet. Grâce à lui, des milliers d'enfants, d'ouvriers ont pu acquérir une instruction élémentaire avec peu d'efforts comme à peu de frais[1].

Presque en même temps, il fonde un collége à Falaise, auquel il consacre une part de ses ressources; mais il se voit bientôt obligé de le confier à d'autres mains pour rentrer à Paris.

Là, sans perdre un instant, il prend la plume et se livre à la composition de plusieurs importants ouvrages.

Le cadre de ce discours ne me permet pas, Messieurs, d'en faire l'analyse. Laissez-moi vous dire cependant qu'ils révèlent la profonde érudition de leur auteur en même temps que la puissance de son génie.

La logique, la netteté des idées le disputent à la clarté, à l'élégance du style. Aussi modeste que savant, Choron s'efface lui-même pour mettre en lumière les grands hommes dont il s'inspire : il n'ignore pas dans quelle mesure il faut tenir compte des découvertes amassées par les siècles précédents.

Ainsi procèdent les hommes véritablement sérieux, car ils savent au prix de quels efforts peut se produire une idée nouvelle. Etudier beaucoup, étudier toujours, était la sage devise de Choron. Et en agissant ainsi, il apportait à ses semblables mille fois plus de lumières que ces médiocrités prétentieuses qui ont la sotte vanité de vouloir dater d'elles-mêmes.

A ses œuvres didactiques et littéraires il ajoute la compo-

[1] C'est à cette méthode qu'ont été empruntés ces modestes tableaux qu'on voit appendus aux murailles de nos écoles d'enseignement mutuel, et qui rendent aux enfants de si précieux services.

sition d'un certain nombre de morceaux de chant. Là encore il fait preuve d'un talent véritable. Les thèmes ne manquent ni de noblesse, ni de grâce; l'harmonie est soignée : on retrouve l'homme de goût dans la manière d'appliquer les modulations et les rhythmes au sens des textes. De même que Mozart et les compositeurs les plus éminents, il tient le plus grand compte de l'accentuation, art si négligé de nos jours [1].

Les premiers ouvrages de Choron l'avaient fait remarquer ; il eut même en sa faveur les suffrages du gouvernement qui le nomma directeur de la musique dans les fêtes publiques, et le chargea d'un projet de restauration concernant les maîtrises de cathédrales. Malgré ces encouragements et les profits qu'ils lui attiraient, notre artiste était loin de suffire aux dépenses causées par l'impression de ses ouvrages. Mais il n'y songeait pas : aucune considération pécuniaire ne l'arrêtait. Il avait même eu la hardiesse,

[1] Parmi les ouvrages les plus appréciés de Choron, il faut citer :

Œuvres de littérature et de théorie musicales.

Principes d'accompagnement des écoles d'Italie.

Dictionnaire historique des musiciens.

Traité général des voix et des instruments d'orchestre.

Bibliothèque encyclopédique de musique.

Méthode concertante et transcendante de musique, à quatre parties.

Mémoire présenté à l'Académie sur les principes de versification italienne.

Plusieurs méthodes d'harmonie et plusieurs solféges.

Diverses traductions importantes.

Œuvres de composition musicale.

Ordinaire de l'Office, proses, hymnes en contre-point, selon le rit parisien.

Divers Psaumes de l'Office du soir, en musique et en faux-bourdon.

Plusieurs Messes en musique.

Un grand nombre de Motets, recueils de cantiques, dont quelques-uns ont un vrai mérite. On cite particulièrement les cantiques : *Quel feu s'allume dans mon cœur ? — Paraissez, roi des rois. — O prodige ! ô merveille !* — et le chœur de Racine : *Grâce ! grâce ! suspends l'arrêt de tes vengeances !* — dans lequel le compositeur, suivant l'opinion des artistes, s'est élevé à la hauteur du grand poète.

dans son amour pour l'art, de faire revivre un ouvrage splendide brûlé pendant le pillage de Naples. Plus de quinze cents planches, primitivement gravées avec la plus grande magnificence et payées sur la cassette du roi, furent reproduites à ses frais [1].

De telles œuvres ne s'accomplissent pas sans de grands sacrifices : la fortune de Choron avait éprouvé de rudes atteintes.

Heureusement, la Providence lui avait ménagé un ami véritable. Saluons, Messieurs, avec le respect dû aux grandes âmes, le nom de M. Petit, avec lequel Choron s'était lié pendant leur commun séjour à l'Ecole polytechnique, et qui, depuis cette époque, avait amassé une brillante fortune. M. Petit était lui-même artiste ; il partageait les idées de son ami ; il possédait son grand cœur. Rien n'avait pu rompre les nœuds d'une amitié que l'ardeur des mêmes convictions avait fait naître, et que le commerce des muses, loin d'affaiblir, ne fit que resserrer davantage. Choron, dans sa noble pauvreté, ne frappa jamais en vain à la porte de son ancien condisciple. La première fois qu'il vint à son aide, il lui donna généreusement trente mille francs.

Si la fortune était peu florissante chez notre artiste, en revanche, sa réputation et sa gloire allaient en augmentant. Cette même année (1820), il fut élu membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

Choron ne comptait jamais avec son zèle. A la prière des membres de l'Institut, il rédigea plusieurs rapports, présenta différents mémoires qui sont considérés comme des chefs-d'œuvre. S'il ne fut pas plus tard nommé membre titulaire, on peut l'attribuer à deux causes : d'abord, sa fierté ne sut jamais briguer cet honneur ; ensuite, dans

[1] L'ouvrage dont il est ici question a pour titre : *Principes de composition des écoles d'Italie, par Sala.*

sa trop grande franchise, il n'eut pas la prudence de ménager certains membres de l'Institut et du Conservatoire, qui furent loin d'appuyer son élection. Les biographes sont unanimes à reconnaître la criante injustice dont il fut victime. En définitive, en l'éloignant de son sein, l'Institut perdit plus que Choron, car ce dernier lui retira le concours de ses précieux services.

Une cause encore qui avait nui singulièrement à ses bons rapports avec plusieurs sommités artistiques fut sa nomination en 1814 au titre de régisseur général de l'Opéra.

Choron ne voyait en toutes choses que le profit de l'art; il ne s'arrêtait pas à ces petitesses qui tiennent en maintes administrations une si large place. Aussi, contrairement à bien des avis, il fait mettre à l'étude des ouvrages anciens, monte des opéras nouveaux et introduit dans la direction des réformes qui lui suscitent de nombreux embarras. La lutte devint si vive qu'il dut résigner ses fonctions. Ce fut pour lui une heureuse fortune, car, avec ses goûts, sa place n'était pas au milieu de ces chanteurs, de ces danseurs échevelés.

En même temps que Choron avait été nommé régisseur de l'Opéra, il avait compris la nécessité de donner à l'étude du chant d'ensemble une impulsion nouvelle. Son but était de monter avec tout l'éclat qu'ils comportent les chœurs de notre première scène lyrique. Il insistait donc auprès du gouvernement pour l'établissement d'une Ecole spéciale, qui fut ouverte sous le titre d'*Ecole royale de chant et de déclamation*. Lui-même s'était chargé du cours qui lui paraissait le plus essentiel et qui avait été le plus négligé. Pour donner plus de force à son enseignement, il sollicita et obtint la fondation d'un pensionnat composé d'enfants et d'adultes.

C'est à cette école qu'a été formé le célèbre Duprez, son élève chéri, auquel il disait : « *Toi, tu n'auras qu'à chanter la gamme, et tu charmeras tout le monde.* » Scudo, Monpou, Nicou-Choron, Dietsch, Saint-Germain et tant d'autres y ont puisé le germe de leur talent.

Grâce à l'excellence de son enseignement, les élèves de Choron firent de rapides progrès. Son plus grand obstacle était la rareté des voix. Il chercha le moyen d'y remédier.

Appuyé de diverses recommandations, favorisé du bon vouloir du ministre, il reçut avec quelques subsides l'autorisation de parcourir la France pour recruter des sujets.

On le vit alors, muni d'un mince bagage et d'une bourse encore plus légère, traverser à pied le midi et le nord de la France, ne s'épargnant aucune fatigue, ne comptant pour rien ses sueurs ; toujours vif, toujours gai, toujours chaleureux à l'endroit de ses doctrines et plein de persuasion. Son désintéressement était à l'égal de son zèle. Il revenait un jour tout joyeux d'un voyage en Picardie : « J'y avais été, disait-il, pour trouver une basse-taille, et j'en ramène un ténor ; c'est égal ; je suis sûr qu'il fera honneur à la maison. — C'est sans doute un pensionnaire payant, lui dit l'économe ; quel sera le prix de la pension ? — Ame vile et vénale, lui répondit Choron indigné, je vous parle d'un ténor et vous allez me parler d'argent ! »

Un autre jour, traversant un village, il rencontra une famille tout en larmes dont la chaumière venait d'être incendiée. Sans discuter avec son cœur, il donna son dernier écu, oubliant qu'il n'avait pas dîné et qu'il se trouvait à plus de vingt-cinq lieues de chez lui.

Tout en recrutant des voix dans ses pérégrinations, Choron trouva moyen d'y fonder un certain nombre d'écoles de chant qui, en lui préparant des sujets pour l'avenir, aidaient à répandre le goût de la bonne musique.

Avec les éléments qu'il avait recueillis, le maître put bientôt donner à ses exécutions un nouvel éclat. Par ses concerts il s'attira de si nombreux encouragements que le ministre de la maison du roi lui accorda une subvention plus considérable et la croix de la Légion d'honneur.

L'école de Choron prenait trop d'importance pour ne rester qu'une simple succursale du Conservatoire : le ministre des Beaux-Arts résolut de séparer les deux institutions.

Rien ne pouvait favoriser davantage le génie de Choron. La musique classique et religieuse était celle qui convenait le mieux à son genre d'esprit. L'élévation de ses pensées, la pureté de son goût le rapprochaient du style inimitable des anciens maîtres. Il avait un culte pour la grande école du XVIe siècle, dont Palestrina est le plus parfait modèle, et n'en parlait qu'avec le plus vif enthousiasme : « Savez-» vous ce que c'est que Palestrina? disait-il un jour à l'un » de ses amis. Rappelez-vous ce que je vais vous dire : » Figurez-vous un immense océan, dont les flots roulent » avec calme et majesté; c'est la musique antique. D'un » autre côté, voyez-vous cet océan, dont les vagues » furieuses s'élèvent jusqu'au ciel, puis tout à coup s'enfon-» cent dans l'abîme; c'est la musique moderne. Eh bien! » Palestrina, c'est le point de jonction, le confluent de ces » deux océans; Palestrina, c'est le Racine, c'est le Raphaël, » c'est le Messie de la musique. »

C'est en 1826 qu'abandonnant son ancien local, Choron vint s'installer rue de Vaugirard, en donnant à son institution le nom d'*Ecole de musique religieuse.*

L'un de ses premiers soins, en y entrant, fut de faire venir d'Italie et d'Allemagne la plus riche collection de musique sacrée. Cette dépense considérable, déjà au-dessus de ses forces, ne l'empêcha pas d'en faire d'autres encore. Il

entreprit presque aussitôt la publication d'un journal de musique religieuse. Quelque temps après, la salle dans laquelle il donnait ses concerts étant devenue trop étroite pour contenir les nombreux auditeurs qui s'y pressaient, il conçut le dessein d'en créer une nouvelle. Le gouvernement, qui avait été fort large à son égard, ne voulut rien lui accorder. Mais devant une question d'argent, Choron n'hésite pas. Lui-même fait bâtir à ses frais la salle de concert : elle ne lui coûta pas moins de vingt-deux mille francs.

Choron inaugura cette salle en y faisant exécuter, en présence de la famille royale et de nombreux auditeurs appartenant au monde le plus distingué de Paris, plusieurs chefs-d'œuvre de la grande école.

L'éminent artiste était à l'apogée de sa gloire. Il disposait de près de deux cents élèves parfaitement disciplinés. Sous sa baguette magique, il leur faisait exécuter deux fois par mois, devant un auditoire d'élite, les compositions les plus savantes et les plus délicates. Ses concerts étaient devenus célèbres : les admirateurs ne manquaient pas à ces fêtes où l'âme se fortifiait dans la contemplation du beau. Tous les chefs-d'œuvre des maîtres classiques y firent successivement apparition : ils y étaient interprétés d'une manière si parfaite qu'on ne savait à quel mérite attribuer la plus grande part d'éloges : au mérite de l'œuvre ou au mérite de l'exécution. Chose à remarquer, ces chœurs d'une délicatesse extrême étaient chantés sans accompagnement : seul le piano était admis, et il ne servait le plus souvent qu'à donner le ton.

Les élèves de Choron avaient trouvé des imitateurs ; ils ne rencontrèrent pas de rivaux. Ceux du Conservatoire ne pouvaient entrer en lice avec eux. Enthousiasmés et ravis, ils voulurent souvent entreprendre l'étude des mêmes

morceaux. Jamais ils ne purent atteindre les mêmes résultats ; plusieurs fois ils échouèrent complétement. Cherubini avait un jour entendu à l'un des concerts de Choron un chœur splendide. Il l'avait signalé à ses élèves, en recommandant qu'on le mît à l'étude. Quelques jours après, comme il entrait dans la classe au moment où on le répétait : « Ce morceau n'est pas mauvais, s'écria-t-il, mais j'en ai entendu un bien plus beau chez Choron. » Il ne l'avait pas reconnu.

Le secret de la force des élèves de Choron provenait de l'excellence des leçons du maître, et le secret de cette supériorité résidait non-seulement dans l'ardeur dont il était rempli, mais surtout dans la richesse de ses connaissances et la piquante originalité de son esprit. Grâce à ces ressources exceptionnelles, il savait toujours présenter sous le jour le plus vrai, sous les couleurs les plus saisissantes les œuvres qu'il faisait étudier.

C'est surtout à sa leçon de trois heures, qui était celle des répétitions générales, que Choron se laissait le mieux aller à la verve de son esprit. Le feu de son regard, l'expression de son visage, la vivacité de son geste, l'accent ému de sa voix donnaient à sa parole une autorité qui imposait à ses élèves et les plaçaient sous le charme d'une séduction dont nul ne pouvait se défendre. Souvent il s'arrêtait tout court au milieu d'une explication, puis il fermait les yeux pour méditer ; quelquefois il se frappait le front comme pour en faire jaillir une pensée, puis il reprenait son discours, exposait l'idée du compositeur, le génie de l'époque, s'appliquant à en reproduire les moindres nuances.

Ses leçons embrassaient tout : philosophie, littérature, histoire, religion, sciences ; et il savait donner tant de charme à son récit que plusieurs fois, s'adressant même à des enfants, l'heure de la récréation fut absorbée sans qu'un

seul murmure révélât le plus léger ennui comme la moindre impatience.

Au moment de la splendeur de son école, Choron avait reçu le titre de maître de chapelle de l'Université. Chaque dimanche, il faisait exécuter dans l'église de la Sorbonne des messes en musique qui y attiraient une foule considérable. Là au moins le pauvre pouvait, aussi bien que le riche, jouir de ces merveilleux concerts, et entendre les admirables exécutions de la plus illustre école de musique religieuse qui fût jamais.

Bien des œuvres y furent chantées : on y entendit spécialement, pendant la semaine sainte de 1830, le *Stabat* de Palestrina et le *Miserere* d'Allegri, qui n'avaient jamais osé franchir le seuil de la chapelle pontificale.

Avec tous ces travaux, Choron savait encore trouver du temps pour les études théoriques ; on sera peut-être étonné, et c'est pourtant la vérité, quand nous dirons que dans l'espace de deux ans, il ne publia pas moins de douze ouvrages.

C'est au milieu de tant d'œuvres que vint à se déclarer la Révolution de 1830. Ce fut un coup de mort pour le grand artiste. A l'époque de la splendeur de son école, Choron recevait du gouvernement une allocation qui s'élevait à près de cinquante mille francs. Elle fut supprimée, et le ministre ne lui accorda, à titre de retraite, qu'une somme de douze mille francs. Les sacrifices énormes que l'illustre maître s'était imposés ne lui avaient rien laissé de sa fortune personnelle. Tout avait été englouti pour servir la noble cause à laquelle il avait voué sa vie. Que pouvait-il faire désormais avec douze mille francs ? Il parvint cependant à élever douze pensionnaires, à payer six employés, et à entretenir sa propre maison. Dieu sait s'il dut s'imposer des privations de toutes sortes.

Victime des événements, Choron ne se consolait pas de la ruine de son école. Son chagrin fut si profond que sa santé en fut gravement altérée.

Cependant, il ne pouvait se condamner au repos. Secondé par l'un de ses disciples, il donna des leçons de chant aux élèves des écoles primaires. Avec une ardeur que lui seul savait déployer, il les mit bientôt en état de faire leur partie. Réunissant alors un nombre égal d'ouvriers qu'il prépara de la même manière, il composa un chœur complet. Par malheur, avec de semblables éléments, façonnés à la hâte, empruntés à toutes les écoles, à tous les ateliers, il ne pouvait arriver à une exécution parfaite. Il chercha à compenser ce défaut par d'autres qualités ; il obtint de grands effets par le nombre des exécutants. A Saint-Sulpice, il fit chanter un magnifique *Salut* par six cents voix. Avec un nombre moins considérable de chanteurs, il réussit mieux encore à Notre-Dame. Placés dans les tribunes du chœur, afin de ne rien enlever à la puissance des voix, les exécutants firent tressaillir les voûtes de la vieille cathédrale. Les chroniques du temps ont peint avec des paroles émues l'enthousiasme de l'auditoire.

Malgré la diminution progressive de ses forces, Choron déploya jusqu'à la fin cette activité qui ne lui avait jamais fait défaut. Plusieurs évêques l'avaient sollicité pour qu'il organisât des maîtrises dans leurs cathédrales. Il se mit de nouveau à parcourir les départements, n'ayant pour tout bagage qu'une petite collection de musique religieuse éditée à ses frais. En six jours, il forma à La Rochelle un chœur de quatre-vingt-dix voix et une école de musique vocale ; en moins de temps, il créa des œuvres semblables à Luçon, à Angers, à Tours, à Chartres. A Nantes, en une semaine, il forma trois chœurs, composés l'un de quatre-vingts chanteurs, l'autre de cent dix, le troisième de

cent soixante, et organisés de manière à pouvoir chanter ensemble ou séparément.

Quelle activité! quel dévouement! quelle fécondité de ressources! Jamais on ne vit homme de plus de zèle et d'abnégation.

Les temps étaient mauvais. Les œuvres auxquelles Choron prodiguait ses soins, aussi bien à Paris qu'en province, étaient difficiles. Malgré l'altération toujours croissante de sa santé, il voulait entreprendre un nouveau voyage. Il ne put réaliser ce projet. La maladie augmentant vers le mois de juin, ses amis lui donnèrent le conseil de respirer l'air de la campagne. Il se rendit à leur désir, mais en éprouva peu de soulagement.

Pendant cet exil volontaire, sa plus grande consolation était de recevoir la visite de ses anciens élèves. Il les aimait et il en était aimé; il les accueillait toujours les bras ouverts, et malgré l'ingratitude de quelques-uns, il n'en parlait jamais sans qu'on vît les larmes couler de ses yeux.

Revenu à Paris, il s'affaiblit de plus en plus. Il ne voulut pas cependant qu'on interrompît les leçons de son école. Ce n'était plus qu'une ombre, et pourtant il ne pouvait en détacher ni ses regards ni son cœur. Un soir, malgré l'absolue défense du médecin, il eut l'imprudence, par un froid rigoureux, de descendre de sa chambre pour se traîner dans la cour voisine de la salle de concert. On y exécutait un chef-d'œuvre de la grande école. On le trouva nu-pieds, tout transi de froid, blotti derrière la porte, enveloppé dans une couverture de laine.

Cependant le mal avait fait de rapides progrès. Peu de jours avant sa mort, il fit appeler son médecin, qui était en même temps son ami, et lui remit l'épitaphe qu'il voulut être placée sur sa tombe. Il y retrace sa vie d'une manière simple et touchante, sans orgueil comme sans fausse

modestie. Il est aisé d'y voir combien la langue latine lui était familière[1].

L'archevêque de Paris, qui avait pour Choron une estime profonde, vint le visiter pendant sa maladie. Il le consola, lui donna sa bénédiction et recueillit ses derniers aveux. Puis il demanda le pain des forts qu'il reçut avec l'amoureuse foi du chrétien. Enfin, sa dernière heure étant venue, Dieu lui accorda la douceur d'expirer au milieu des siens. C'était le 25 juin de l'année 1834, aux premières lueurs de l'aurore.

On lui fit, selon son désir, des funérailles sans faste, mais les larmes de ses amis, de ses élèves, furent plus éloquentes que les discours les plus louangeurs.

Peu de temps après, le dôme des Invalides retentissait d'une puissante et suave harmonie. Les anciens élèves de Choron s'étaient réunis pour chanter à la mémoire de leur maître cet impérissable *Requiem* de Mozart, que lui-même leur avait appris à exécuter avec tant de perfection.

Sous cette coupole tout ornée des signes de nos gloires nationales se chantaient des louanges pour célébrer une gloire modeste, mais plus pure et plus féconde que l'éclatante renommée du héros qui devait, quelques années plus tard, y trouver un asile.

[1] Voici le texte de cette épitaphe :

ALEXANDER-STEPHANUS
CHORON
E VALESIO ORIUNDUS,
NATUS CADOMI, DIE XXI OCTOBRIS 1771;
LITTERIS, BONIS ARTIBUS AC SCIENTIIS ACCURATE ET FELICITER STUDUIT,
SED MUSICAM SACRAM ET DIDACTICAM
PRÆSERTIM EXCOLUIT;
RELIGIONI ATQUE PUBLICÆ UTILITATI PRÆCIPUE CONSULENS,
BONIS ET BONO TOTUS INTENTUS ET FAVENS,
SEIPSUM AC SUA PRORSUS ABNEGAVIT.
QUAM MULTA, AD NIMIUM ARTIS DAMNUM, IMPERFECTA RELINQUENS,
VARIIS PUBLICIS MUNERIBUS FUNCTUS,
OBIIT DIE.........
ORATE PRO EO.

M. Ch. Pellorce, président, lui répond :

Monsieur,

Dans cette étude si excellente par l'élévation des pensées et le soin du style que vous venez de nous donner sur l'illustre Choron, plus d'un trait de cette noble figure, esquissée par vous avec une piété toute filiale, peut vous être appliqué à juste titre. Dussé-je blesser votre modestie par un rapprochement qu'assurément elle repousserait si l'assentiment de tous vos confrères ne vous obligeait à le subir, je dirai que, vous aussi, dans de plus modestes proportions, vous avez tenté et fait ce qu'il fit et tenta de faire sur une scène plus vaste et avec plus de retentissement. Comme l'éminent propagateur de cette méthode qui, dans les premières années de la Restauration, sous le nom de *Méthode concertante*, attirait l'attention publique, vous avez aimé la musique avec passion, dès vos plus jeunes années; vous en avez poursuivi l'étude en dépit des arides préoccupations du droit où votre famille voulait circonscrire votre activité et avec lesquelles, par un respect qui vous honore, vous n'avez point voulu rompre, et auxquelles aujourd'hui encore vous êtes demeuré attaché. Comme lui, vous avez voulu posséder cet art difficile jusque dans les profondeurs de ses secrets théoriques, vous rendre maître des règles qui, à l'insu du vulgaire, s'imposent à la mélodie comme à l'harmonie, à l'art d'enchaîner les sons comme à celui de les associer entre eux. Vous vous êtes livré à la composition et le petit nombre d'œuvres que vous avez publiées témoigne que chez vous les grâces de l'imagination n'ont rien perdu au contact de la science. Comme lui, après avoir acquis pour vous cet art divin, « bienfait du ciel d'où il est descendu, » vous avez conçu ce désir que les âmes généreuses seules peuvent ressentir,

d'initier les masses aux ineffables jouissances qu'il procure. De même que Choron allait partout, créant des maîtrises, des écoles de chant, vous avez fondé, non sans de pénibles efforts, cette maîtrise de l'église Saint-Pierre qui, elle aussi, est une école, un exemple, un enseignement. Persuadé, comme ce grand artiste, que la musique religieuse est la plus haute, la plus profonde, la plus pure manifestation de cet art qui a seul le don de l'infini, vous vous êtes voué au culte exclusif de la musique sacrée, et soit par l'exécution de ces messes des Haydn, des Mozart, dont les suaves harmonies étaient inconnues jusqu'alors à notre population, soit par ces belles improvisations sur l'orgue que vous nous faites entendre aux jours de fêtes religieuses, hymnes sans paroles où l'âme de l'artiste et du chrétien s'exhale et s'assouvit en quelque sorte, vous avez, vous aussi, su créer dans notre ville un foyer pour l'art pur, l'art spiritualisé, en un mot pour l'art chrétien.

C'est donc par une sorte de droit autant que par devoir que vous vous êtes fait le biographe de Choron, car vous êtes bien son disciple, le digne continuateur de son enseignement. Vous avez rallumé une étincelle de ce fier génie, mort à la peine comme tant de génies précurseurs, et vous nous montrez qu'à côté de la parenté du sang il y a aussi celle de l'intelligence et du cœur, qui prolonge ainsi l'œuvre de l'artiste à travers le temps par la communauté des vues, des sentiments et des doctrines. L'Académie salue en vous la mémoire du maître vénéré qui tenta la restauration de l'art sacré en relevant le culte du vrai et qui, s'il échoua dans son entreprise, succomba du moins dans la plus noble lutte que l'homme puisse soutenir ici-bas, la lutte pour le beau et le bien.

La Révolution, en supprimant les maîtrises que l'Empire essaya plus tard de rétablir, n'avait fait que précipiter la

décadence complète de l'art religieux. Depuis longtemps déjà il s'était glissé dans l'interprétation du chant liturgique des altérations profondes qui en avaient modifié gravement le caractère traditionnel. L'œuvre de Palestrina et de son école, qui est peut-être, en dehors du plain-chant, la seule forme musicale vraiment religieuse que possède l'art chrétien, ne réussit pas à arrêter l'irruption du mauvais goût et surtout du goût profane dans le sanctuaire. Les mélodies mondaines y pénétrèrent de nouveau et l'envahirent au travers des chefs-d'œuvre des Scarlatti, des Leo, des Pergolèse, et plus tard des Haydn, des Mozart et des Haendel. A la fin du XVIIIe siècle, le désordre était complet et vint s'achever dans la tourmente révolutionnaire. Napoléon Ier, en rouvrant les temples, tenta de reconstituer les maîtrises. Mais cette réorganisation se fit mollement et tout était à retrouver, écoles, maîtres et principes. Ce fut alors que Choron, se reportant à ce type du chant de l'Église dont saint Bernard nous a laissé l'admirable définition, forma le dessein de régénérer en France la musique religieuse et fonda son institution royale de musique que l'Etat entretint d'abord et abandonna lors de la Révolution de 1830. Je ne redirai pas après vous en quoi consista cette entreprise ni par quelles douloureuses péripéties elle prit fin au milieu de l'indifférence publique. Je ne rechercherai pas non plus quelles furent les causes de l'insuccès auquel elle aboutit, si elle devançait les tendances de l'époque, ou si, comme quelques critiques le pensent, il y eut là un échec de plus pour l'Eglise dans sa lutte avec le siècle, un symptôme de son impuissance à retenir désormais dans son sein et à satisfaire cette soif d'inconnu qui tourmente l'esprit humain. Je dirai seulement que l'essai de Choron, qui, d'ailleurs, n'a pas été inutile puisqu'il a eu plus tard dans Niedermeyer un illustre adepte et un imitateur, mérite la reconnaissance de

ceux qui ont souci des destinées de l'art, puisqu'il eut pour but de rouvrir non pas seulement à la musique d'église, mais encore à la musique dans son ensemble, les sources pures du beau en la ramenant au principe qui seul peut la vivifier, au sentiment divin.

On ne peut, en effet, s'empêcher de rattacher la tentative de Choron à ce mouvement spiritualiste et chrétien qui a marqué les premières années de la Restauration et qui en demeurera l'impérissable gloire. De toutes parts, en littérature, en philosophie, dans les arts plastiques, on secouait ce sensualisme desséchant qui avait menacé d'étouffer la pensée humaine sous le premier Empire. L'idée platonicienne reprenait possession des esprits, grâce à la dialectique ardente et communicative des Cousin, des Jouffroy. On avait entrevu de nouveau qu'il y a en dehors de l'homme une idée, un type du beau, indépendants de nos sensations, dont les règles immuables ne prennent point leur source ici-bas. C'est alors que Lamartine, sur l'aile des *Meditations*, emporta l'âme humaine sur des sommets qu'elle n'avait jamais atteints. L'infini s'était rouvert devant l'homme, poète, artiste ou philosophe, mais un infini qui avait Dieu pour but et pour terme. Dès lors l'art, touché dans toutes ses manifestations du rayon divin, s'idéalisa non plus au souffle indécis du platonisme, mais sous l'influence vivifiante et forte du sentiment chrétien. Choron, lui aussi, subit ce mouvement qui, d'ailleurs, allait si bien à ses sentiments personnels. Il se proposa de ramener la musique vers les cimes élevées où règne la beauté éternelle et de rouvrir à la foule le trésor de ces magnificences auxquelles la musique ne peut atteindre qu'en s'impreignant du sentiment vraiment religieux. Tel fut le but de cette propagande qu'il poursuivit sous le couvert de ces exécutions si remarquées alors d'œuvres

empruntées au plus pur chant liturgique ou aux maîtres des XVIe et XVIIe siècles. L'impression fut profonde, mais peu durable. Il eût fallu que l'expérience se prolongeât davantage pour vaincre la légèreté du public.

A cette époque aussi, on résolut d'introduire l'enseignement du chant dans les écoles de la ville de Paris. La Société pour l'instruction élémentaire fit appel aux artistes afin d'obtenir une méthode populaire. De nombreux concurrents se mirent sur les rangs; ce fut Wilhem qui l'emporta. La méthode de Choron fut écartée. Choron, du reste, n'avait pas précisément en vue l'introduction de la musique dans l'enseignement primaire. S'il s'occupa de répandre dans les écoles les notions du solfége, ce fut pour découvrir des élèves d'élite, et comme moyen d'action sur ses auditoires par des effets saisissants de sonorité que le nombre des voix seul peut produire. Peut-être voulut-il aussi, en n'empruntant ses moyens d'exécution qu'aux masses, aux enfants des écoles, enseigner aux humbles, aux petits, qu'eux aussi pouvaient former des orchestres vivants, capables de rivaliser pour la puissance, l'éclat et la suavité avec les orchestres d'instruments les plus consommés. Et d'ailleurs, comment ce grand artiste n'aurait-il pas compris que le chant choral, s'il est le chant chrétien par excellence, est aussi le vrai chant du peuple, celui où les voix inégales, défectueuses, mal assurées se fondent et se perdent dans un ensemble qui ne forme plus qu'un tout harmonieux. Ainsi, dans une forêt qui étend de la montagne à la plaine ses courbes gracieuses dans un imposant mélange d'ombre et de lumière, l'œil est saisi par la grandeur des proportions et ne saurait discerner l'arbrisseau de l'arbre, le front à demi dépouillé du chêne séculaire de la cime verdoyante du hêtre vigoureux.

C'est donc par la perfection de l'exécution, par le choix

des modèles que Choron se flatta de corriger le goût public. Noble ambition qui, si elle n'atteignit pas complétement son but, rouvrit du moins la voie aux saines traditions. Et d'ailleurs, dans cette âme d'artiste où se réveillèrent les échos des hymnes divins des saint Ambroise, des Gélase, des saint Thomas d'Aquin, combien de muets et ineffables concerts entendus par elle seule aux heures des méditations et d'extase, n'ont-ils pas dû la payer au centuple des amertumes et de la défaite?

Choron, vous nous le rappelez dans sa biographie, voulut aussi s'initier aux difficultés de l'art d'instruire les enfants, difficultés dont on ne connaît l'étendue qu'après s'y être essayé. Il ouvrit une école, et son esprit ingénieux sut imprimer sa marque aux procédés et aux méthodes qu'il mit en usage. Vous aussi, Monsieur, vous avez conçu ce dessein généreux d'instruire les ignorants, et le cercle de jeunes ouvriers fondé dans notre ville par un zélé ecclésiastique a été longtemps pour votre dévouement une occasion de plus de se déployer. Je ne soulèverai pas le voile sous lequel se dérobait ce côté de votre activité, mais si je me tais sur l'ouvrier, laissez-moi dire ce que je pense de l'œuvre. Toutes ces institutions qui ont pour but l'instruction des masses par leur moralisation, tous ces sillons, creusés avec tant de peine pour y faire germer quelque idée honnête, méritent, bien qu'à des degrés divers, l'estime et les encouragements des gens de biens. S'il doit être tenu compte un jour du moindre verre d'eau donné en esprit de charité, combien mieux de ce qui aura été partagé du pain de l'intelligence. Faire l'aumône est un acte méritoire, mais prendre sur ses loisirs des heures qu'on emploierait si bien à sa propre instruction ou pour son délassement et les consacrer à instruire ou à distraire honnêtement les déshérités de la science, partager ainsi son esprit et son intelligence, c'est

peut-être pratiquer la charité la meilleure devant l'Evangile, et ceux-là qui, au sortir de leurs entretiens avec le peuple, le laissent consolé, fortifié, meilleur, sont mieux ses amis que ceux qui ne lui soufflent au cœur que la haine et la colère.

Le louable mobile qui anima Choron et le soutint dans la lutte qu'il poursuivit avec tant d'énergie, est aussi celui qui vous a inspiré ces belles études que vous avez publiées, il y a deux ans, sur le chant religieux. Les bornes de ce discours ne me permettent pas d'analyser et d'apprécier comme il le mérite ce livre qui est tout à la fois une œuvre de vérité et un acte de foi. Tous ceux qui voudront, à l'exemple de ce que vous avez fait à l'église de Saint-Pierre, poursuivre la restauration de la musique religieuse, y trouveront, à côté des considérations les plus élevées et les plus judicieuses sur l'art religieux, les meilleurs conseils pour la formation et la bonne direction des maîtrises qui en sont la base fondamentale. Mais si je ne puis entrer dans le détail de cet excellent écrit, laissez-moi vous féliciter de la sévérité des principes sur lesquels il s'appuie. Comme vous, je crois que ce n'est que par un retour complet, absolu, aux règles que vous tracez d'une main aussi sûre qu'expérimentée que les offices du culte retrouveront dans nos petites, comme dans nos grandes églises cette convenance et cette majesté dues à la piété des fidèles.

Le plain-chant, répèterai-je avec vous, après Jean-Jacques Rousseau, Rossini, Halévy et tant d'autres maîtres, ne saurait être remplacé à l'église par aucune autre musique. Il est la plus haute, la plus noble et la plus pure expression musicale du sentiment chrétien, à la condition, bien entendu, que l'exécution en respecte rigoureusement le caractère. Sans doute, ces messes des maîtres modernes, chefs-d'œuvre de l'art, en les supposant exécutées et

écoutées dans cet esprit de recueillement pieux qui en feraient de véritables actions de grâces vers le Seigneur, il serait cruel de les bannir du temple; mais en face des abus que l'introduction de la musique profane a fait naître, ce n'est que par le respect sévère des conditions du style religieux que la musique aura reconquis la place qu'elle mérite et qu'elle doit avoir dans le sanctuaire. Et quelle place, si l'on considère celle que depuis Platon jusqu'à nos jours on lui reconnaît, en comparaison avec les autres arts, dans l'ordre de nos sensations!

Voyez celle que de toutes parts la critique moderne lui décerne, celle que lui assigne le philosophe éminent qui a laissé sur le vrai, le beau et le bien des leçons qui sont peut-être ce que l'esthétique offre de plus accompli autant au point de vue de la solidité des jugements que de la pureté et de l'élévation du goût.

Et cependant ce rang auquel il la place, à l'opposé de la peinture, à côté de la sculpture, mais bien au-dessous de la poésie, n'est-il vraiment que celui dont elle est digne?

Pour justifier sa classification, l'illustre Cousin la base sur ce que l'expression dans un art peut lui servir de mesure, et attribuant à la poésie d'abord, aux autres arts ensuite, une faculté plus puissante de traduire tous les sentiments les plus profonds de l'âme, il arrive ainsi à leur décerner la prééminence sur cet art qui n'a à opposer à Virgile, à Phidias, à Raphaël, à Michel-Ange que les Mozart, les Beethoven, les Haendel, les Rossini et les Meyerbeer.

Peut-être un tel jugement satisfait-il les esprits nets et précis, mais assurément il n'est pas ratifié par les âmes tendres, naïves, rêveuses, mélancoliques, simples ou raffinées que la musique charme, passionne, enivre tour à tour, par toutes ces âmes, et celles-là c'est la foule, qui y trouvent des accents pour leurs joies, leurs tristesses, un aliment

pour leurs rêves, des échos pour leurs douleurs, que nulle poésie, nulle œuvre plastique ne saurait y éveiller. Ne proclameraient-elles pas au contraire que la musique est l'art par excellence? que la parole parlée, poésie ou prose ne rend jamais qu'imparfaitement la pensée humaine, puisque souvent un regard, un geste, renferme plus d'éloquence que le plus beau vers, le discours le plus achevé. La musique n'est-elle pas de tous les temps, de tous les pays? Qui de nous aujourd'hui a retrouvé la mélodie d'un dactyle ou d'un spondée? Les langues s'effacent, emportant avec elles le secret de leur harmonie. L'harmonie des sons est éternelle, coexistante en quelque sorte à Dieu lui-même, puisque c'est lui qui en a fixé les lois comme il a fixé celles qui règlent la marche harmonieuse des sphères dans l'espace. Aucun art n'est capable d'exercer sur les masses une influence meilleure. Il a la puissance de la prière, parce que, comme elle, c'est une élévation de l'âme qui se passe de la parole humaine, et c'est avec raison que toutes les religions se le sont associé, et que le christianisme s'en est emparé en lui imprimant le sceau divin dont il a marqué toutes les choses de ce monde auxquelles il a touché.

Contemplez une foule écoutant l'exécution de quelque belle œuvre musicale, et dites si aucune autre œuvre d'art pourrait produire ces ravissements, ces sortes d'extase dont on voit la flamme illuminer tous les visages.

Ah! sans doute, Athènes et Rome ont connu cette volupté du beau qui nous saisit encore à la vue de ces chefs-d'œuvre de la statuaire antique qui sont demeurés, à travers les âges, des modèles du beau idéal. Comme eux, la contemplation de la Vénus de Milo, de l'Apollon, nous éblouit et nous emporte dans les régions rêvées du beau absolu. Mais que sont ces émotions auprès de celles que la musique soulève en nous, émotions que les âges antiques

n'ont pu connaître et qui ne datent que de l'époque chrétienne? N'est-ce pas le christianisme qui, en découvrant à l'homme les perspectives de l'infini, lui a ouvert les horizons dont l'art chrétien pouvait seul lui faire entrevoir la profondeur?

Cousin, en refusant à la musique « d'être le premier » des arts, lui reproche d'être vague, obscure, indéterminée dans ses effets, d'exprimer tout et de n'exprimer rien en particulier. Veut-elle rendre la magnanimité, la résolution vertueuse, elle en est aussi » incapable que de peindre un lac ou une montagne. » Elle s'y prend comme elle peut, elle emploie le » large, le rapide, le fort, le doux, etc., mais c'est à » l'imagination à faire le reste et l'imagination ne fait que » ce qui lui plaît. »

La musique manque de précision; soit. Où la parole finit, a dit le poète des poètes, la musique commence. Ainsi, où la parole humaine accuse son impuissance et se tait accablée sous la grandeur des sentiments qui lui demandent une expression terrestre, c'est la musique qui apparaît. C'est elle qui recueille la lyre échappée aux mains débiles du poète, et ce que les mots unis aux mots sur les lèvres d'un Homère, d'un Dante ou d'un Racine n'auront pu retracer, ce sont des sons combinés par l'art d'un Mozart ou d'un Beethoven qui sauront l'interpréter. Est-ce donc une marque d'infériorité de pouvoir seul traduire ce que le cœur demande en vain à l'esprit de rendre? Est-ce le signe de la faiblesse que de savoir exprimer et faire naître à son gré les ivresses de la douleur, de l'espérance, de l'amour, pour lesquelles le chantre d'Elvire demandait

Des accents inconnus à la terre,

de ces accents si profonds, qu'on pourrait se demander

s'ils ne sont pas comme un écho de ces harmonies infinies que l'homme rêve hors des bornes de ce monde terrestre?

« La musique ne peut exprimer ni la magnanimité, ni la
» résolution vertueuse. Elle s'y prend comme elle peut :
» l'imagination fait le reste ! »

Au second acte de *Guillaume Tell,* lorsque les héroïques montagnards font serment de mourir pour la patrie, est-il besoin que l'imagination de l'auditoire vienne compléter l'œuvre musicale pour retrouver dans ces hymnes magnifiques l'accent des plus nobles résolutions?

Et dans ces admirables prières de la *Muette*, de *Moïse*, dans ce chœur du quatrième acte des *Huguenots*, où la foi poussée jusqu'au fanatisme éclate en accents si terribles et si sombres, est-il besoin de quelque effort de l'imagination pour achever la conception du musicien? Pourrait-elle même l'atteindre ?

La musique est vague, indécise, dit l''illustre auteur du *Vrai*, *du Beau et du Bien*. Soit encore. Mais aujourd'hui, pour restituer vis-à-vis de la multitude leur prestige à Corneille et à Racine, il faut le talent d'un Talma ou d'une Rachel, et quand ces brillants interprètes de l'art ont disparu, la foule, qui semble avoir perdu le secret des beautés de tant de chefs-d'œuvre, s'écrie que la tragédie est un genre usé et s'éloigne de nos scènes théâtrales aux jours où l'on y joue *Polyeucte* ou *Bajazet*, à moins que quelque début éclatant ne réveille sa curiosité.

Pour faire éclater, au sein de la foule, les splendeurs du beau musical, pour entraîner, subjuguer les masses, les ignorants, les petits, pour y faire vibrer les plus nobles enthousiasmes, il suffit de quelques moines perdus au fond d'un cloître, de quelques enfants remplissant de leurs voix enfantines la coupole d'un temple chrétien, de quelques paysans poussés à la frontière contre l'ennemi menaçant leurs foyers.

Il faut éviter ces classifications comme choses au moins difficiles, sinon oiseuses, s'abstenir de rechercher quel est celui des arts qui doit obtenir la prééminence sur les autres.

Tel peuple, tel temps est plus enclin qu'un autre aux arts qui relèvent plus particulièrement de la forme. Tel siècle, le nôtre, par exemple, semble être plutôt celui de la musique, sans doute parce qu'elle est par excellence l'art qui console les cœurs isolés et blessés. Serons-nous pour cela en droit d'affirmer qu'elle soit le premier des arts?

Les Grecs étaient plus avisés. Leur doux symbolisme mythologique avait fait des divinités chargées de présider aux facultés de l'esprit : neuf sœurs, sous le nom de Muses. Elles étaient filles du dieu suprême, du dieu de la vie, de la foudre, de celui qui régnait sur la nature, les hommes et les autres dieux. Apollon, le dieu de la lumière, dirigeait leur chœur gracieux, et, bien qu'il fût un peu musicien, témoin les mésaventures de Midas et de Marsyas, la fable ne dit pas que jamais Euterpe ait revendiqué le privilége de prendre le pas sur ses compagnes.

Les paroles de MM. Réty et Pellorce sont chaleureusement applaudies.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1872.

Présidence de M. Ch. PELLORCE.

Membres présents : MM. Arcelin, Bouchard, Chavot, F. Lacroix, Lacroix père, Marchal, Milfaut, Monnier, Pellorce, Putois, Réty, Rousselot, de Surigny.

M. Dufour, lauréat du concours de viticulture de Lyon, assiste à la séance.

M. le Président rappelle les circonstances dans lesquelles le jury de l'Exposition a cru devoir décerner à M. Dufour, de Davayé, une médaille d'or ; il fait connaître quels sont les mérites et les avantages de son exploitation agricole, et

le félicite au nom de l'Académie des beaux résultats qu'il a obtenus.

MM. Mathey, Guyot-Guillemaut et Descombes s'excusent de ne pouvoir assister à la séance pour recevoir les médailles d'argent qui leur ont été décernées.

Le secrétaire fait savoir qu'il ne lui est parvenu aucun mémoire à l'occasion du dernier sujet de concours. M. le docteur Bouchard propose pour l'année 1873 le sujet suivant : *Etude sur Lamartine considéré comme poète et comme historien.*

L'Académie souscrit à la publication de MM. Boulland et Pasquier, *la Bourgogne monumentale.*

L'ordre du jour appelle la lecture du discours de réception de M. Marchal, qui s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Il me semble impossible de rien vous dire avant de vous exprimer ma respectueuse gratitude pour l'insigne honneur que vous me faites de m'accueillir dans vos rangs. Soumis sans contrainte à l'obligation de passer mes jours au milieu d'un petit monde qui vit un peu dans la retraite, se préparant à une vie laborieuse et modeste, j'éprouve une sorte de trouble de me voir en votre docte compagnie, près de beaucoup de maîtres qui se plaisent à me traiter en ami. Mais je me rassure à la pensée de votre bienveillance qui n'a d'égale que ma bonne volonté.

Votre Société est l'amie des lettres, des sciences, des arts et de l'agriculture ; c'est à l'abri de sa devise qu'il me sera donné de vous parler aujourd'hui d'un sujet qui vous est peut-être bien familier, mais qui ne saurait manquer d'importance à une époque bouleversée comme la nôtre. Je vous entretiendrai donc, dès la première fois que je viens m'asseoir auprès de vous, du sujet habituel de mes pensées, de mes constantes préoccupations, de mes faibles travaux : je tiens à vous dire quelques mots de l'éducation populaire.

C'est un sentier battu que je vais parcourir, et je sens que j'ai grand besoin de me recueillir beaucoup pour y

récolter un peu, et pour justifier la confiance trop indulgente, sans doute, qui vous a fait présumer un mérite que je crois au-dessous de vos suffrages. Je sais, et aujourd'hui surtout, qu'il n'appartient pas également à tous de franchir les portiques élevés. Ce qui m'enhardit, c'est mon désir d'honorer mes devanciers dans votre Académie, en m'efforçant de marcher sur leurs traces, en m'inspirant de leurs vertus, de leur patriotisme et des services qu'ils ont rendus à leur pays. Je croirai donc bien faire de rappeler leurs idées, de rapporter les paroles de ceux qui, comme eux, ont bien écrit, parce qu'ils ont bien pensé.

On a dit que l'éducation est la science qui prépare l'homme à l'entier accomplissement de tous ses devoirs. C'est une œuvre d'une grandeur infinie puisqu'elle s'agrandit avec le temps, en poursuivant son but de dévouement à l'humanité, parce qu'elle est l'amie sincère de la liberté, comme de tous les progrès accomplis quand ils sont utiles et loyalement obtenus. « Ses lois sont les premières que nous recevons; elles nous préparent à être citoyens [1]. »

On sent que l'éducation se lie aux croyances de la société, qu'elle touche à bien des difficultés sociales au milieu desquelles on s'agite. On peut même dire que rien d'important ne se produit qui ne l'intéresse ou ne l'émeuve justement.

Pendant la majeure partie du XVIII[e] siècle, plusieurs philosophes ont beaucoup disserté sur la véritable condition de l'homme; l'un d'eux, si souvent ami du paradoxe, ne craignit pas d'avancer que les lettres et les arts ne font aucun bien, que l'état sauvage fut l'âge d'or de l'humanité; opinion étrange que nous rappelons, non pour dénigrer les hommes qui l'ont partagée, mais pour dire jusqu'où peut aller l'égarement de l'intelligence humaine quand, tout à

[1] Montesquieu.

la fois, elle se sépare des croyances anciennes et nie le progrès réel et la perfectibilité continue dans la marche toujours constante de la civilisation.

Mais aujourd'hui une philosophie plus sensée, plus répandue, pressentant mieux le secret des mystères de notre faible nature, ne conteste plus à l'homme que ses admirables facultés le rendent infiniment supérieur aux êtres pourvus seulement d'instinct, qui n'ont pas comme lui le sentiment du bon et du vrai, et qui ne peuvent arriver à la connaissance du droit et du devoir, parce qu'ils n'ont aucune idée du juste.

L'homme étant un être social, sa destination doit être rattachée à celle de la société. De là découle nécessairement le besoin d'une morale pratique. Mais que sera-t-elle? où se trouvera son principe? Bien des systèmes particuliers ont été préconisés. Suivant l'idée chrétienne, « l'état social est un état de perfectionnement pour l'homme et de laborieuse préparation à une vie meilleure; » suivant plusieurs, ce n'est qu'une simple convention dont chacun doit s'appliquer à tirer habilement le meilleur parti possible, pour jouir grandement de la vie présente. Contradiction flagrante, erreur monstrueuse et fatale; « car si le principe moral de l'éducation dépend du choix du maître qui l'enseigne, osera-t-il le déclarer le meilleur, et le disciple n'arrivera-t-il jamais au doute qui lui permettra, à lui aussi, de chercher et de tout renverser pour choisir. » Si on l'admettait, la morale ne serait plus une loi juste, mais une frivolité, un vain objet de vogue ou de spéculation qui manquerait de base et qui n'aurait que les caractères d'une science ordinaire, ne possédant rien de fixe, rien de certain. Ne vaut-il pas mieux croire que « la loi morale a son principe dans la volonté de Dieu[1] ? »

[1] M. Franck, de l'Institut.

Donc l'éducation morale ne nous paraît possible qu'autant qu'elle repose sur un principe pris en dehors du domaine de la discussion, dans celui de la foi, de la croyance, de la confiance; le sceptique lui-même ne saurait s'en passer. Qui donc pense, parle, écrit, agit, travaille sans croire? La foi qui excite nos facultés est même une condition indispensable de la vie; c'est une croyance qui réunit en un faisceau toutes les forces sociales d'une nation. Comme l'a dit M. de Tocqueville : « Il n'y a de société que quand les hommes considèrent un grand nombre d'objets sous le même aspect, lorsque, sur un grand nombre de sujets, ils ont les mêmes opinions et les mêmes pensées; c'est-à-dire qu'il n'y a de société, et de société bien établie, que quand les hommes sont unis par un symbole commun de croyances religieuses, morales et politiques. »

L'histoire ne nous apprend-elle pas que tous les peuples anciens ont vu déchoir leur ancienne splendeur, qu'ils ont même disparu, quand leurs croyances se sont affaiblies, quand elles se sont éteintes. Ce n'est donc pas sans raison que tous les gouvernements qui se sont servis de l'instruction pour l'amélioration de l'éducation des masses ont édicté pour base l'enseignement moral et religieux, car nous ne croyons pas à la force invincible, à la puissance à jamais durable d'une morale indépendante qui a l'immense tort de se diversifier à l'infini, et de se répandre en principes dissolvants de toute autorité, de tout frein, de toute harmonie. D'ailleurs, la religion confirme la morale; l'une et l'autre s'entendent pour s'appuyer, elles s'entr'aident pour adoucir ou pour régénérer les peuples.

Nous savons que la philosophie seule prétend arriver au bonheur du genre humain, but unique du travail de tous; mais « si elle est sensualiste, athée ou simplement déiste, ne doit-on pas craindre qu'elle apporte avec elle la néga-

tion de toute vertu, de tout dévouement, de toute charité? Sans Dieu, que doit adorer l'individu, sinon lui-même? » Quand on n'est attaché à rien, il faut bien s'aimer. L'égoïsme n'est qu'un mot plus dur pour désigner l'indifférence qui tient la place des autres amours. Si l'homme n'est que matière, pourquoi ne poursuivrait-il pas uniquement le bonheur qu'il doit trouver dans la matière, dans la satisfaction de ses sens? « Et si Dieu existe, mais sans rapport aucun avec ses créatures, n'est-ce pas comme s'il n'existait point? Autour de nous bien des doutes, mais plus près se trouve le besoin d'un principe moral qui est le fond de notre civilisation chrétienne. »

Depuis longtemps, le travail demeure le droit de tous, mais il manque d'une bonne organisation. Cependant il est notre ami, car il tient tout ce qu'il promet. La classe ouvrière émancipée reste l'esclave de l'ignorance, de la misère et de la folle imprévoyance. Comme on l'a dit ailleurs, le corps social ne cesse de souffrir; nous n'en donnerons pour preuve que le sinistre bruit des émeutes préparées dans l'ombre, et qui éclatent périodiquement avec leur cortége de mauvais instincts. Un moraliste convaincu a dit: « Il faut un principe supérieur qui réchauffe ce que l'égoïsme a refroidi, qui unisse ce qui est divisé, qui fasse que ce qui est haut se penche vers ce qui est bas; il faut que l'esprit de dévouement se répande dans le chaos de la société actuelle. A toutes les grandes crises sociales, l'esprit de sacrifice de la part des classes puissantes a été le salut du monde[1]. » C'est son plus grand moyen d'éducation, de civilisation, c'est son plus bel apanage. C'est donc à la société, à la philosophie, à l'esprit religieux à se rapprocher, puisque chacun poursuit le même but.

[1] M. Gerbet.

Et quand nous disons que l'instruction, qui n'est qu'une branche de l'éducation, commence par l'enseignement moral et religieux, nous ne croyons point porter atteinte à la liberté du père de famille, parce que nous respectons la liberté de conscience ; nous désirons seulement que le sentiment religieux soit éclairé et bien conduit. D'ailleurs, la liberté ne doit jamais dégénérer en licence ; pour des êtres raisonnables vivant en société, « elle n'est que la faculté de choisir entre toutes les voies salutaires ouvertes à l'activité morale. » Une société ne peut vivre dans l'absence de tout frein ; n'en avons-nous pas eu tout récemment de déplorables exemples à jamais tristement célèbres.

Il est facile de reconnaître que l'éducation est inséparable de toutes les grandes questions en présence desquelles le pouvoir social se trouve placé. C'est à elle qu'incombe la mission de rétablir peu à peu l'ordre moral dans ce chaos où le monde est précipité au milieu de tant de ruines. L'éducation est le but, l'instruction est le moyen.

Nous ne pouvons nous empêcher de répéter après un ami de l'enfance : « A mesure que l'esprit s'éclaire, la conscience s'ouvre, l'être moral se dégage peu à peu des instincts grossiers et égoïstes, le cœur s'échauffe, l'âme s'élève. Sous l'influence persistante des leçons d'un maître intelligent, moral, religieux, dévoué, les bons principes, les saines et fortes croyances, le respect de la discipline et de la loi, le sentiment de la responsabilité et du devoir, l'amour du prochain et de la patrie germent dans les jeunes âmes, s'épanouissent dans l'adolescent et porteront leurs fruits dans l'homme fait [1]. »

C'est par l'instruction qu'on relèvera l'éducation morale des classes ouvrières qui se multiplient et se répandent dans l'abjection de la misère, absorbées qu'elles sont par l'unique

[1] M. Jonette, inspecteur d'Académie.

désir de pouvoir satisfaire les appétits du corps. C'est par l'école, c'est par l'éducation qu'on apprendra aux prolétaires à vivre honnêtement de leurs labeurs, sans jamais servir à grossir « la masse d'une tourbe mécontente et toujours menaçante. »

Mais, pour cela, il faudrait que la classe moyenne se montrât moins égoïste, qu'elle sût s'imposer quelques sacrifices et que la famille ne transformât pas si souvent le jeune enfant « en une machine exploitée au milieu d'un foyer de corruption. »

C'est manquer au premier devoir d'une éducation nationale, c'est précipiter dans le dégoût des affections paisibles, d'une vie pure bien des gens qui n'auront rêvé que l'utopie ; c'est peut-être une des causes du suicide, cette désertion d'autant plus coupable qu'elle est à jamais irréparable.

Nous croyons que c'est à l'État que revient la charge de veiller sur le développement matériel de la nation en se préoccupant de l'éducation comme du développement légitime des intérêts de chacun. C'est pour cela que le soldat, l'ingénieur, le marin, l'instituteur et tant d'autres doivent recevoir dans l'apprentissage de leur métier quelque chose de spécial qui les prépare à leurs utiles travaux.

A notre avis, le seul moyen d'éducation du peuple, c'est la diffusion la plus large, la plus généreuse de l'instruction primaire qui doit tendre à multiplier dans une proportion énorme la puissance intellectuelle des masses, mais sans jamais chercher à abaisser les convictions. C'est en instruisant l'individu qu'on le délivre de toutes les entraves de l'ignorance, qu'on le soustrait à une sorte d'esclavage qui le retient dans une espèce de sommeil léthargique.

Est-ce à dire que chaque enfant doit posséder toute science et perdre par là même le goût au travail productif de ses pères, pour se jeter plein de rêves dans les spéculations

hasardeuses du savoir. Non, mille fois non. Ce serait un non-sens, une folle erreur que d'abandonner le but certain pour courir vers l'inconnu. Cette dangereuse tentative ne conduit-elle pas le plus souvent aux déceptions amères, aux situations désespérées, aux ruines complètes, finales et sans remède. L'instruction, toute progressive qu'elle est, doit rester appropriée non-seulement à la force croissante des facultés intellectuelles, mais à la condition, aux besoins de chacun.

Donc, « pour aider l'éducation, l'instruction doit être dirigée vers les résultats durables et possibles dans la sphère d'action où les individus sont placés; mais toujours, et partout, il faut que le principe moral l'accompagne et la fertilise. »

Il faut que ce mouvement intellectuel et matériel n'ait lieu que dans une bonne direction, avec un principe modérateur qui conserve la sécurité des familles, et qu'on trouve dans toutes les écoles, dans toutes les classes des bons maîtres. « Pour être fort, il faut non-seulement savoir lire et écrire, mais encore savoir obéir. »

Nous croyons que la plupart de ceux qui enseignent, qui instruisent, qui élèvent, n'ont pas à remplir la tête de leurs disciples de grands mots, de vaines théories; leur devoir est de s'appliquer à former des hommes de bon sens qui sauront se rendre utiles un jour à leurs semblables par leurs travaux. Expliquer les droits sans faire aimer les devoirs, serait une erreur grave qui conduirait à de grands maux. Nous pensons que les lumières doivent servir à éclairer les bonnes mœurs, comme les arts et les sciences servent au développement de l'industrie; le commerce ne fournit de bons résultats que par le travail secondé par la tempérance et l'économie. Un citoyen n'est honnête que quand il gagne honnêtement sa vie; lui seul est loyal et

bon ; tout autre est un fardeau pour la famille, un danger pour la société.

L'éducation appartient d'abord aux chefs de famille qui en sont les premiers propagateurs, puis à ceux qui en sont les représentants, revêtus d'une sorte de sacerdoce, tels que les professeurs et les humbles maîtres de l'enfance, pour que, à l'imitation des Fénelon, des Gerson, des Rollin, ils accomplissent directement l'œuvre de Dieu. L'éducation, a dit un inspecteur général de l'instruction primaire, doit être le but de toute l'action du maître[1]. Tâche immense qui ne doit manquer ni d'intelligence ni de cœur.

L'instituteur, comme le professeur, exerce une mission sainte. Dépositaire de l'autorité, du devoir de la famille, il doit fournir à l'État des citoyens utiles. Selon la science qu'il donne, l'éducation qu'il fait, il en résulte un grand profit ou des maux incalculables pour la patrie ; tout en lui sert d'exemple, conduite, sentiments, discours, habitudes même ; à une instruction plus que suffisante, il lui faut joindre des principes solides que nous appellerions volontiers conservateurs. Nous ne pouvons nous soustraire ici à la pensée de dire après Amyot : « Les exemples ne montrent pas seulement comme il fault faire, mais aussi impriment affection de le vouloir faire, tant pour une inclination naturelle, que tous les hommes ont à imiter, que pour la beaulté de la vertu qui a telle force, que partout où elle se veoit, elle se faict désirer et aymer. »

Un homme éminent par le savoir, qui fut toujours le propagateur des saines doctrines, disait naguère : « Quand nous parlons des écoles consacrées à l'instruction primaire, nous tenons un langage incomplet et inexact ; ce n'est pas de l'instruction seule qu'il s'agit dans ces écoles, on doit y apprendre autre chose qu'à lire, à écrire et à compter.

[1] M. Gandon.

L'éducation, la discipline morale est ce qu'on doit leur demander et en attendre..... L'éducation morale et religieuse est plus nécessaire encore dans les pays libres qu'ailleurs ; elle consiste essentiellement dans les principes et la discipline inculqués aux âmes dès l'enfance. Pour accomplir une telle œuvre, la présence et l'influence de la religion sont indispensables ; elle est intimement unie à la morale, car elle seule donne à la morale une sanction et un but au-dessus et au delà de la vie terrestre [1]. » C'est ainsi que l'éducation contribue à resserrer les liens de la famille où doit régner le bonheur que procurent des mœurs simples et de tendres affections.

Comme l'a dit M. de Serre, avec une vérité à laquelle nos jours ne sont point faits pour donner un démenti, « dans un État libre, les lois doivent être plus sévères et plus sévèrement observées...; toute force réside dans le respect des lois et des magistrats qui parlent en leur nom ; ce respect est la première vertu des citoyens. C'est un pivot autour duquel se meuvent les sociétés humaines, et c'est un pivot de salut, parce que Dieu l'a donné au monde entier. Si l'on cherche à l'ébranler sous le faux prétexte d'égalité, de nivellement qui comprime tout ce qui s'élève pour le ramener à une commune mesure, c'est la désolation qui s'en suit, » comme après le passage du glaive d'un Tarquin, de la hache d'un révolutionnaire, des exécutions de la Commune. Aujourd'hui, le pays a de cruelles plaies à fermer : on n'en saurait trouver de plus affreuses, parce qu'elles ont atteint les cœurs en corrompant les esprits.

Il y a longtemps qu'on a dit : « Les peuples ne sont guère que ce que l'éducation les fait ; en se succédant, ils laissent après eux les marques de la trempe de leur âme ; »

[1] M. Guizot.

ils prospèrent ou ils languissent, en s'élevant par leurs vertus ou en s'abaissant par leurs vices.

L'homme se doit à lui-même, il lui faut sa loi, sa règle et la connaissance avec l'amour de son devoir comme de son droit. Il faut donc l'élever dans la plénitude de ses facultés pour qu'il s'appartienne, s'observe et se conduise.

Mais quelle immense tâche d'élever l'homme, de commencer à le former dans l'enfant, non-seulement par le développement intellectuel de toutes ses facultés, mais encore par l'épanouissement de son cœur, la force de sa raison basée sur la morale.

De son temps, Pascal se plaignait qu'on n'apprît point aux hommes à être honnêtes gens, mais qu'on leur apprenait tout le reste. Sommes-nous bien sûrs que notre enseignement soit aujourd'hui beaucoup plus complet, quoique plus étendu. « L'homme est-il suffisamment doué pour se former seul? Devra-t-il s'en rapporter toujours aux inspirations d'un bon génie, et n'aura-t-il jamais besoin de lutter contre les mauvais penchants et les fatals entraînements de funestes exemples? »

Parmi tous les livres de nos écoles, combien peu s'occupent de l'enseignement civique; tous préparent à des connaissances spéciales; la plupart négligent de former le citoyen qui, n'ayant pas la connaissance entière de ses devoirs, manque de contre-poids quand il se trouve sur la pente horrible de la connaissance unique de ses droits.

On doit donc vouloir l'éducation à son triple point de vue : éducation du corps, éducation de l'esprit, éducation du cœur, sans oublier que l'instruction n'est que le moyen d'arriver à l'éducation vraie.

Tous ceux qui veulent enseigner, qui veulent élever, doivent d'abord donner l'exemple, qui est comme la justification du précepte dont il prouve la valeur et l'efficacité. Il

faut donc que tout enseignement s'appuie sur la morale qui puise toute sa force en Dieu. Ne nous arrive-t-elle pas par l'intermédiaire de la conscience? Pourquoi ne pas le reconnaître et l'avouer sans crainte, n'est-ce pas en Dieu que nous trouvons la sanction de nos actes qu'il doit récompenser ou punir? Comment ne pas reconnaître avec Cicéron ce caractère à la fois divin et humain de la loi morale. « Je vois, dit-il quelque part, que le sentiment des plus sages a été que la loi n'est point une imagination de l'esprit humain, ni une volonté des peuples; mais quelque chose d'éternel qui doit régir le monde entier par la sagesse des commandements et des défenses. »

C'est bien ce qui explique l'énergie des commandements des lois anciennes, lois sages et utiles quand elles étaient l'expression de la justice et du bien. Et puisqu'il n'existe pas un peuple sans religion, dans la vie duquel on ne trouve quelque trace de la manifestation d'un culte, reposant sur l'idée d'un maître unique, il nous semble que la morale doit être basée sur une croyance et sur une croyance religieuse. Ce doit être le point de départ de la formation de l'homme, de son perfectionnement dans nos écoles. C'est par l'éducation morale qu'on édifiera solidement l'éducation nationale.

« L'objet propre de l'enseignement primaire, a dit un haut fonctionnaire de l'Université, c'est d'abord, sans doute, d'inculquer à l'enfance un certain nombre de connaissances positives, en dehors desquelles l'homme se trouve aujourd'hui, comme on l'a dit, en dehors de l'humanité. Mais c'est aussi en même temps de former et de développer dans l'enfant le bon sens et le sens moral, par la culture de tous les sentiments honnêtes, de tous les instincts élevés dont Dieu a déposé le germe dans son cœur.... Faire de la France ce que Pascal a dit de l'humanité, un grand être

qui subsiste perpétuellement, et donner par là même à l'enfant une idée de la patrie, des devoirs qu'elle impose, des sacrifices qu'elle exige...[1] »

Dans l'éducation, ce qu'il faut craindre, c'est de se laisser éblouir par la fausse éloquence de ces honteux sophistes qui s'appliquent à jeter des doutes décourageants sur toutes choses. « La raison ne sert de rien quand elle se plaît à combattre la vérité, à soutenir de déplorables mensonges ; quand, après avoir cité quelques désordres apparents dans l'univers, elle ne veut pas reconnaître l'existence de l'ordre ; quand elle traite de rêveries les distinctions entre le vice et la vertu ; quand, en fait, elle veut ravaler l'homme au niveau de la brute. »

S'adresser à la raison de l'enfant pour lui enseigner la morale séparée de la religion, ce serait lui laisser croire qu'elles se contredisent ou qu'elles ne procèdent pas de la même origine. L'enseignement moral et religieux doit prendre l'enfant au berceau et le suivre à l'école ; il fait partie de sa première éducation ; il est même quelquefois l'éducation de ceux qui n'en ont pas d'autre. Il est comme le principe primordial du droit et du devoir, il devient la sauvegarde de l'honneur de tous, il assure l'indépendance de l'Etat, la liberté du citoyen et le patriotisme qui est inébranlable avec Dieu. Démosthènes, lui aussi, ne prenait-il pas les dieux à témoin de ses sublimes harangues auxquelles rien ne résistait.

Comme l'a dit un homme d'Etat éminent : « La philosophie et la religion sont nées le même jour, le jour où Dieu a mis la religion dans le cœur de l'homme et la philosophie dans son esprit ; il faut qu'elles vivent ensemble, immortelles, à côté l'une de l'autre, qu'elles ne se séparent pas et que, dans les temps d'épreuves, elles cherchent à se rappro-

[1] M. Gréard.

cher plutôt qu'à se détruire [1]. » La démagogie ne donnera point l'âge d'or auquel les peuples tendent; c'est le chemin des épreuves qui y conduit; mais, pour y arriver, conservons avec nous : Dieu, la famille et l'amour de la patrie, et nous aurons pour toujours ce que beaucoup ont rêvé : la justice, l'ordre et la liberté.

M. le Président lui répond ainsi :

MONSIEUR,

L'Académie, en vous ouvrant ses rangs, n'a pas eu seulement le dessein de distinguer le maître éclairé qui a su placer l'Ecole normale de Mâcon au rang élevé qu'elle occupe dans l'enseignement, elle a voulu aussi témoigner une fois de plus de l'intérêt qu'elle porte à l'instruction primaire, en appelant à l'honneur et au devoir d'en défendre plus particulièrement la cause auprès d'elle, celui qui, par ses lumières, par son expérience, semblait si bien placé pour la représenter dans son sein. Tel est le double sentiment qui a animé la Société lorsqu'elle vous a associé à ses travaux, et le discours que vous venez de prononcer serait une justification suffisante de son choix si les services que vous avez rendus déjà à l'instruction populaire n'étaient venus en quelque sorte le lui imposer d'avance.

Mais là ne se bornaient pas seulement les titres qui nous faisaient désirer d'acquérir votre précieuse collaboration.

Président de la Société d'horticulture de notre ville, vous représenterez encore au milieu de nous des études, des intérêts auxquels nous ne sommes jamais demeurés indifférents.

L'Académie, il est vrai, ne s'est occupée de l'horticulture que fort indirectement. Du moment qu'une association s'était

[1] M. Thiers.

formée pour s'y adonner spécialement, notre Société ne devait lui donner place dans ses travaux que sur les points par lesquels elle se rattachait à l'agriculture et plus particulièrement à la viticulture. C'est en se mettant à ce point de vue que l'Académie, au moment d'ailleurs où la Société d'horticulture avait suspendu ses réunions, avait cru devoir joindre soit à ses concours agricoles annuels, soit aux concours régionaux dont Mâcon a été le siége, des concours de tenue de jardins et des expositions de fruits, de fleurs et de légumes. Grâce au zèle des jardiniers de la localité, ces expositions n'ont été ni sans éclat ni sans utilité. Enfin notre commission ne saurait oublier qu'elle a compté longtemps parmi les plus honorés de ses membres les Jard et les Parseval-Grandmaison, l'un qui, après avoir fondé la Société d'horticulture de Mâcon, avait su si bien la populariser et l'avait placée si haut dans l'opinion ; l'autre qui la présida longtemps avec tant de zèle et en dernier lieu a eu l'honneur de la reconstituer. Successeur de ces hommes distingués, vous serez le continuateur dévoué de leur œuvre, comme vous êtes le digne héritier des traditions qu'ils ont laissées.

Votre présence à l'Académie renouera les liens de bonne confraternité qui ont toujours existé entre les deux associations, et elle pourra mieux favoriser la réalisation de diverses œuvres qui, certainement, gagneraient à être poursuivies en commun.

Parmi ces œuvres, qui pourraient être le fruit d'une mutuelle entente, je signalerai principalement la publication d'un bulletin agricole et viticole et l'établissement d'une station ampélographique.

On ne saurait méconnaître l'utilité d'un recueil périodique qui, sous une forme élémentaire, offrirait aux populations rurales des notions sur les diverses branches de

l'agriculture, en y comprenant l'horticulture qui en est le rameau le plus gracieux, sinon le plus important. Aux notions pratiques, on pourrait mêler quelques conseils d'économie sociale, d'hygiène, de morale, de droit usuel. Publié sous les auspices des deux Sociétés, un tel recueil tirerait de ce double patronage une autorité plus grande, et l'on ne peut douter qu'il ne contribuât efficacement à la diffusion du progrès dans nos campagnes. De part et d'autre le zèle et les lumières des membres qui en seraient les collaborateurs trouveraient amplement à s'y employer, et la considération des deux Sociétés ne pourrait assurément qu'y gagner.

Quant à la station ampélographique, il serait superflu d'en discuter les avantages. On conçoit aisément combien il serait utile de former dans cette région viticole si importante, dont Mâcon est le centre principal, une collection de cépages cultivés entre les rives de la Saône et de la Loire, sur les deux versants de notre département, pour les étudier, les comparer scientifiquement et pratiquement, afin d'en connaître d'une manière précise les qualités, la nature et les synonymes. Ce serait le premier soin à prendre pour obtenir la solution du grand problème à résoudre pour tous les crus, qui est, comme l'a dit avec raison le docteur Guyot, de trouver les meilleurs cépages, c'est-à-dire ceux qui profitent le mieux du sol et du climat.

Le comice de Chambéry, grâce à des viticulteurs aussi éclairés que dévoués, tels que MM. Sylvoz et Tochon, a pu ainsi établir d'une façon aussi exacte que possible la nomenclature et la synonymie des vignes du département de la Savoie. Sur onze variétés de grande culture étudiées, quatre n'étaient pas mentionnées dans les traités généraux d'ampélographie et deux étaient restées à peu près inconnues hors de ce département.

A ces onze variétés, trente-quatre synonymies ont été appliquées. La Savoie connaît maintenant par leurs noms locaux et leurs synonymes tous les cépages qu'elle cultive; elle est fixée sur leur valeur. Il est à souhaiter que l'exemple que nous ont donné les viticulteurs savoisiens soit suivi par les Sociétés savantes de notre département.

Le jardin de l'Ecole normale pourrait peut-être fournir un champ d'études pour la station projetée, et, dans le cas où elle y serait établie, elle trouverait en vous une direction aussi zélée qu'éclairée, qui serait une première garantie de succès.

Je me borne à signaler ces deux œuvres que l'Académie et la Société d'horticulture pourraient peut-être entreprendre et mener à bonne fin en s'associant pour les accomplir. Il en est d'autres sans doute que vous pourriez lui suggérer et pour lesquelles notre Société vous prêterait l'aide la plus empressée.

Si l'horticulture, dans différentes occasions, a trouvé l'Académie active à la servir, combien serai-je mieux fondé à l'affirmer de l'instruction populaire. A toute époque, notre Société a saisi avec satisfaction, lorsqu'elle s'offrait à elle, l'occasion d'ajouter ses efforts à ceux qui se faisaient au dehors pour en stimuler le progrès.

Dès que dans notre localité quelqu'un se distinguait par son zèle pour la diffusion de quelque enseignement destiné aux classes populaires, l'Académie s'empressait de se l'associer comme pour témoigner de l'intérêt tout particulier qu'elle attachait à l'œuvre poursuivie. Ainsi, dès 1818, elle asseyait à côté des Lamartine, des Lacretelle, des Rambuteau, M. Huguet, professeur à l'école gratuite de dessin, fondée par l'évêque Moreau. Plus tard, elle s'adjoignait comme membre, et bientôt comme secrétaire-adjoint, M. Dunand, qui fut longtemps directeur de l'Ecole normale et qui a

laissé un grand nombre d'ouvrages estimés d'instruction élémentaire. Elle appelait encore dans son sein M. Vinsac, agent voyer du département, qui s'était acquis une honorable notoriété par d'actifs efforts pour la popularisation du système métrique à une époque où l'emploi de ce système avait à vaincre tous les obstacles que la routine ne manque jamais d'opposer à une idée nouvelle. Elle le déléguait, en 1851, pour la représenter à une commission centrale formée grâce à l'initiative de l'Académie, et qui devait se réunir à Londres, à l'occasion de l'Exposition universelle, pour délibérer sur les moyens propres à faire adopter en Europe un système unitaire de poids et de mesures. On connaît les tentatives qui se renouvellent aujourd'hui dans ce but, et dont le succès, qu'il est permis d'espérer dans un avenir plus ou moins rapproché, pourra être revendiqué au moins en partie dans son origine par notre Société.

Lors de l'établissement des cours d'adultes, l'Académie a revendiqué l'honneur de contribuer aux récompenses accordées aux instituteurs du département qui se signalaient dans cette œuvre nouvelle offerte à leur dévouement, et chaque année maintenant, une médaille d'argent est décernée en son nom à l'un des maîtres les plus méritants.

Parmi les moyens à l'aide desquels les Societés savantes peuvent exercer une action utile au dehors, on a toujours placé au premier rang les concours ouverts par elles, à la condition toutefois qu'ils portent sur des sujets d'une opportunité incontestable. L'Académie, qui, dès l'origine, est entrée dans cette voie et s'y est maintenue, a maintes fois appliqué ses concours annuels à des questions qui se rattachaient à l'instruction des masses. C'est ainsi que tantôt elle appelait l'attention des hommes studieux « sur » les moyens d'élever au sein des classes rurales le niveau » des connaissances agricoles; » tantôt elle provoquait la

rédaction d'un livre élémentaire d'agriculture pour les écoles primaires ou d'un manuel pratique à l'usage des vignerons. C'est encore en se plaçant dans cet ordre d'idées qu'elle avait adopté l'excellente mesure d'accompagner toutes les mentions honorables qu'elle décernait dans ses concours agricoles, d'un ouvrage d'instruction élémentaire. Voilà, jusqu'à ce jour, comment l'Académie a cherché à prendre sa part de cette croisade entreprise depuis longtemps et de tous côtés contre l'ignorance. Peut-être jugera-t-on que cette part est minime ; mais si quelque moyen de s'y unir plus étroitement, plus fructueusement lui était offert, nul doute qu'elle ne s'y prêtât avec le plus vif empressement.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a reconnu la nécessité de répandre l'instruction dans les masses. Dans notre département il a été beaucoup fait dans ce but surtout depuis quarante ans. Pour juger des résultats auxquels on est parvenu, il suffit de mettre en parallèle quelques chiffres de la statistique de l'instruction primaire à des époques différentes, ainsi en 1850 et en 1869. Je prends 1850 pour point de départ, parce que c'est à partir seulement de cette date que les moyens de contrôle ont pris ce caractère indispensable d'exactitude qui permet d'établir d'une manière sûre la comparaison d'une année à l'autre.

En 1850, on comptait dans le département de Saône-et-Loire, pour 586 communes, un nombre total de 621 écoles, savoir 218 de garçons, 110 de filles, 283 mixtes Vingt ans après, en 1869, il existait 1,105 écoles [1], presque le triple, dont 508 de garçons, 445 de filles et 205 communes aux deux sexes.

En 1850, 44,775 enfants fréquentaient les 621 écoles qui leur étaient ouvertes, savoir 26,638 garçons et 18,137 filles.

[1] Dans ce nombre, on comprend 23 salles d'asile et 27 garderies.

En 1869, ce nombre s'élevait à 85,041, dont 61,215 appartenant à l'enseignement public et 23,826 à l'enseignement libre.

En 1850, il y avait 556 écoles publiques et 65 libres. En 1869, 795 publiques et 311 libres.

Ainsi, en vingt ans le nombre des écoles publiques n'avait augmenté que de 238 ou d'un tiers; celui des écoles libres avait presque quintuplé.

En 1850, sur 585 communes, 69 étaient sans école. Sur ce nombre, 32 étaient réunies à des communes voisines, 37 étaient absolument privées de toute école. Il n'y avait dans cette dernière catégorie, en 1869, que 17 communes, toutes d'une faible population. On sait que dans le département il y a 22 communes qui n'ont que 100 à 200 habitants, et 45 de 200 à 300 habitants.

En 1869, on comptait 34 instituteurs membres de congrégations contre 500 instituteurs laïques, et pour les écoles de filles, 79 institutrices laïques contre 127 religieuses.

Dans l'enseignement libre pour les garçons, on comptait 36 instituteurs laïques contre 23 congréganistes; pour les filles, 99 institutrices laïques contre 139 religieuses.

Près du tiers des enfants qui suivent les écoles profitent de la gratuité.

Quant aux cours d'adultes établis régulièrement depuis peu, ils étaient suivis par 8,000 élèves répartis entre 378 cours.

La fréquentation des écoles primaires par les enfants a suivi une marche ascensionnelle constante. Il n'en a pas été de même pour celle des adultes aux cours ouverts pour eux. En 1869, il y avait une diminution de 1,795 auditeurs sur l'année 1867.

Le nombre des adultes qui suivent les classes du soir de l'école primaire de Mâcon est presque nul.

Ces résultats, s'ils ne sont pas complétement satisfaisants, laissent du moins entrevoir la certitude que, dans un avenir peu éloigné, la question de la diffusion de l'instruction primaire sera, au moins dans notre département, définitivement résolue par le seul mouvement du progrès que le temps produit peu à peu, progrès le plus assuré parce qu'il est amené sans secousses, sans froissements d'aucune sorte, sans crainte de réaction, parce qu'enfin il est le résultat des mœurs et des besoins.

L'Ecole normale de Mâcon a eu une bonne part dans cette remarquable amélioration d'un des services les plus importants de l'administration du département. Depuis 1833, date de sa fondation, elle n'a cessé, elle aussi, de suivre une marche de progression à peu près continue. L'enseignement s'y est élevé peu à peu et y tient aujourd'hui un niveau très-suffisant. La tenue et la discipline n'y laissent rien à désirer.

Une école normale peut et doit exercer sur le personnel enseignant du département qu'elle alimente en grande partie, une action notable, soit par l'influence qu'elle exerce sur le niveau des épreuves imposées à l'obtention du brevet d'instituteur, soit par la direction qu'elle imprime aux méthodes d'enseignement et par l'esprit pédagogique dont elle imprègne les élèves-maîtres qu'elle forme. On conçoit dès lors quelle est, à ce double point de vue d'instruction et de morale, la gravité de la mission qui incombe au directeur d'un semblable établissement. Les idées excellentes, les sentiments élevés que vous venez de développer sur le caractère moral et religieux que doit conserver rigoureusement l'enseignement primaire témoignent une fois de plus que l'Ecole normale primaire de Saône-et-Loire est dans des mains dignes de la tâche qui leur est imposée.

Et peut-il en être une plus noble, plus haute que celle-là,

puisque, s'il est vrai que l'instruction ait pour but de faire des hommes, la vôtre est de former les maîtres chargés d'une telle œuvre, d'un tel sacerdoce, comme vous l'avez dit vous-même.

Laissez-moi, en finissant, et afin de caractériser comme il convient l'importance d'un bon enseignement sans lequel l'école serait plus nuisible qu'utile, emprunter une de ses plus belles pages à celui qui en a tant écrit d'excellentes sur ce sujet, à un véritable bienfaiteur de l'humanité, à Channing, l'un des hommes qui ont le mieux aimé le peuple et qui lui ont laissé les règles les plus sûres et les plus fermes du bonheur.

« Un établissement destiné à former des instituteurs de
» la jeunesse est une source d'eaux vives qui fécondera le
» présent et l'avenir. Il faut de bons maîtres et en grand
» nombre pour toutes les classes de la société, pour les
» riches comme pour les pauvres, pour les enfants comme
» pour les adultes. Il faut que la Société use de ses res-
» sources pour se procurer les meilleurs maîtres ; c'est là
» son intérêt le plus sérieux. La régénération sera prochaine
» quand l'art d'enseigner sera considéré comme l'une des
» plus hautes fonctions de l'Etat. Lorsqu'un peuple com-
» prendra que ses plus grands bienfaiteurs et ses membres
» les plus considérables sont les hommes qui se consacrent
» à l'instruction de toutes les classes, à la tâche de ressus-
» citer l'intelligence ensevelie, ce peuple se sera ouvert le
» sentier de la vraie gloire. Cette vérité fait son chemin ;
» Socrate est maintenant regardé comme le plus grand
» homme dans un siècle de grands hommes. Le nom de roi
» a pâli devant celui d'apôtre. Enseigner, soit par la
» parole, soit par l'action, c'est la fonction la plus élevée
» sur la terre. On suppose généralement qu'on n'a besoin de
» maîtres que dans les premières années de la vie ; mais

» est-ce que l'éducation d'un être humain cesse jamais?
» Est-ce qu'elle ne peut pas toujours être perfectionnée par
» un bon enseignement? Quelques-uns de nous, il est vrai,
» peuvent se passer d'un maître; il leur suffit d'un livre
» silencieux; mais pour la grande majorité, le nom d'un
» maître vivant est chose indispensable. Découvrir et satis-
» faire ce besoin d'enseignement donnerait un nouvel
» aspect à la société. Rien n'est plus nécessaire que de voir
» des hommes dévoués se consacrer à l'instruction des classes
» les moins éclairées pour leur apprendre la dignité de leur
» nature, leurs droits et leurs devoirs, s'adonner à l'art
» d'élever l'enfance dans la santé du corps et dans la
» vigueur et la pureté de l'esprit. »

MM. Marchal et Pellorce reçoivent les félicitations de l'Assemblée.

L'Académie procède par voie de scrutin à la nomination d'un président et d'un secrétaire adjoint. M. Milfaut est proclamé président, et M. Fr. Lacroix secrétaire adjoint.

M. Dufour, lauréat du concours de viticulture, est nommé par acclamation membre du comité d'agriculture.

SÉANCE DU 26 DÉCEMBRE 1872.

Présidence de M. Ch. PELLORCE, vice-président.

Membres présents : MM. Arcelin, Dabancour, de Jotemps, Fr. Lacroix, Lacroix, Martin, Milfaut, Monnier, Ch. Pellorce, Putois, Rousselot, de Surigny.

M. le Président lit une lettre de M. Milfaut, qui envoie sa démission de président de l'Académie. Les instances les plus

vives ont été faites auprès de M. Milfaut pour qu'il modifiât sa résolution ; mais il est resté inébranlable, et il y aura lieu, en conséquence, de procéder, à la fin de la séance, à l'élection d'un nouveau président.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'instruction publique adressant à l'Académie le premier numéro d'une revue philologique publiée sous le titre : *Romania*.

M. Milfaut offre de la part de M. Campaux, membre correspondant, un volume de vers intitulé : *Maisonnette*, et lit sur cet ouvrage un rapport qui permet à l'Académie d'en apprécier la valeur littéraire et poétique.

M. Renault adresse à la Société un travail sur les végétaux silicifiés d'Autun.

M. Lacroix offre de la part de M. le chanoine Martigny, membre correspondant, une brochure intitulée : *Lettre à M. Edmond Le Blant, sur une lampe chrétienne inédite*, et de la part de M. Charvet, un volume intitulé : *Description des collections de sceaux matrices de M. E. Dongé*.

M. Gonnard avait envoyé à la Société quatre brochures publiées par lui sous les titres qui suivent : *Minéralogie du Puy-de-Dôme ; — Une excursion dans la Haute-Loire ; — Notice sur une concession de minerai de plomb ; — Note sur les dolérites de la chaux de Bergonne et sur les zéolithes qu'elles contiennent ; — Note sur divers minéraux du département du Puy-de-Dôme*.

M. Lacroix, après avoir fait un rapport détaillé sur chacune de ces savantes publications et signalé particulièrement les faits nouveaux et intéressants qui s'y trouvent relatés, conclut à l'admission de M. Gonnard en qualité de membre correspondant. M. Gonnard est nommé membre correspondant.

M. Pellorce rend compte du volume de vers adressé à l'Académie par M. Curé, dont il lit plusieurs passages en signalant les difficultés de traduction heureusement surmontées par l'auteur. Sur les conclusions du rapporteur, M. Curé est nommé membre correspondant.

M. F. Lacroix donne communication d'un travail publié par M. Lemosy sur la dernière pluie d'étoiles filantes. L'Académie charge M. Lacroix de remercier M. Lemosy, en le priant de vouloir bien rédiger une note destinée à être insérée dans les *Annales* de la Société.

Le vote pour l'élection d'un président fait sortir de l'urne le nom de M. Putois.

SÉANCE DU 30 JANVIER 1873.

Présidence de M. Ch. PELLORCE, vice-président.

Membres présents : MM. Arcelin, Bouchard, Dabancour, de Jotemps, Lacroix, F. Lacroix, Marchal, Martin, Milfaut, Monnier, Nazareth, Pellorce, Putois, Reboul, Rousselot, de Surigny.

M. Penjon, membre correspondant, assiste à la séance, et offre à l'Académie un volume intitulé : *Cluny, la ville et l'abbaye.*

M. le Président annonce à la Société que M. Putois, malgré tous les efforts tentés auprès de lui, ne consent pas à accepter les fonctions de président. Cette communication est entendue avec les plus vifs regrets.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux lettres qui lui ont été adressées : l'une, de M. Curé, remerciant la Société du titre de membre correspondant qu'elle lui a décerné; l'autre, de M. Robin, entrepreneur de travaux publics à Mâcon, concernant un nouveau modèle de briques, dites *briques sourdes*, dont il est l'inventeur et qu'il recommande à la Société.

M. Reboul lit l'introduction d'un travail relatif à la construction des chemins de fer départementaux compris dans la circonscription de Saône-et-Loire. Une commission, composée de MM. de Jotemps, Marchal et Nazareth, est chargée d'examiner cet ouvrage et d'en rendre compte.

M. le Président fait connaître, pour ce qui concerne le Mâconnais, le résultat du concours de viticulture ouvert à l'occasion de l'Exposition de Lyon. Des médailles d'or ont été accordées à MM. Henri Piot, propriétaire à Pouilly, pour son vin blanc de Château-Pouilly, et à M. Jean Laneyrie pour son vin de Pouilly de 1868 et 1870. Ont obtenu des médailles d'argent : MM. Protat, propriétaire à Sommeré, vin de 1870 ; Gairal de Sérézin, propriétaire à Prissé, vin de 1871 ; Mme de Davayé, propriétaire à Pouilly, vin de 1870 ; Pierre Buland, vigneron à Solutré, vin de 1870; enfin, des médailles de bronze ont été accordées à MM. de Parseval, propriétaire à Solutré (Pouilly), pour son vin de 1869, et Dubief, propriétaire à Prissé, pour son vin de 1869.

L'Académie décide qu'elle fera les frais de ces médailles dans le cas où elles ne seront pas distribuées par l'administration de l'Exposition ou par la ville de Lyon.

M. le Président soumet à la Société la question du concours d'agriculture déjà plusieurs fois proposée et non résolue. On conclut, malgré que l'année soit peu favorable, que le concours aura lieu, pour le canton de Saint-Gengoux, à Cormatin, lieu primitivement choisi et désigné. La commission d'agriculture revisera le programme et le fera livrer le plus tôt possible à la publicité.

M. Putois propose la candidature de M. Desplaces comme membre correspondant.

M. Nazareth lit un fragment d'un travail inédit sur la culture de la vigne, dont il annonce la prochaine publication.

M. Marchal propose la création d'une station ampélographique dans le jardin de l'Ecole normale. L'Académie s'empresse d'adhérer à cette idée, et fera appel au dévouement et au zèle des viticulteurs pour seconder M. Marchal dans son entreprise.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1873.

Présidence de M. Ch. PELLORCE, vice-président.

Membres présents : MM. Arcelin, Bouchard, Dabancour, Lacroix, F. Lacroix, Marchal, Milfaut, Monnier, Ch. Pellorce, Putois, Rousselot, de Surigny.

M. le Président fait savoir qu'il est allé avec M. Lacroix père prendre des nouvelles de M. Berthier, très-gravement malade, et qu'il lui a fait transmettre, au nom de l'Académie, l'expression de la plus vive sympathie.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Gonnard, par laquelle il remercie la Société de l'avoir reçu parmi ses membres correspondants. Puis il communique une lettre de M. l'Inspecteur d'Académie, demandant, au nom de M. le Ministre de l'instruction publique, les deux derniers volumes d'*Annales* et un exemplaire du *Mâconnais préhistorique*, publiés par la Société, pour être envoyés à l'Exposition universelle de Vienne. Ces deux volumes seront mis à la disposition de M. l'Inspecteur d'Académie.

La Société est invitée à se faire représenter au prochain concours régional d'Annecy, qui s'ouvrira le 8 juin.

M. Marchal communique à l'Académie le tableau des observations météorologiques faites à l'Ecole normale. Il est prié d'en donner une copie pour les *Annales*.

M. Putois lit un poème en vers, et M. Arcelin une légende populaire des environs de Mâcon, extraite d'un travail qu'il prépare sur le patois mâconnais.

M. Dabancour dépose sur le bureau un exemplaire du livre qu'il vient de publier en collaboration avec M. Putois, sous le patronage de l'Académie. Les auteurs reçoivent les félicitations de l'assemblée.

M. Putois appuie la candidature de M. Desplaces et rend compte des travaux dont il est l'auteur. Puis il est procédé au scrutin, et M. Desplaces est proclamé à l'unanimité membre titulaire.

SÉANCE DU 27 MARS 1873.

Présidence de M. Ch. PELLORCE, vice-président.

Membres présents : MM. Bouchard, Chavot, Dabancour, de Jotemps, Lacroix père, F. Lacroix, P. Martin, Marchal, Milfaut, Monnier, Ch. Pellorce, Putois.

M. F. Lacroix, secrétaire adjoint, remplit les fonctions de secrétaire.

M. de Jotemps veut bien se charger de représenter l'Académie au concours régional d'Annecy (section agricole) où sera discuté un remaniement des concours agricoles.

M. Lacroix père propose l'envoi du *Mâconnais préhistorique* au conservateur du musée d'Annecy, M. L. Revon, membre correspondant de la Société. Renvoi au bureau.

M. le Président donne lecture, de la part de M. Arcelin, d'un mémoire destiné au congrès des Sociétés savantes qui se tiendra en avril à la Sorbonne.

M. Malinowski, membre correspondant, professeur au lycée de Cahors, envoie un mémoire sur les phosphates de chaux et leurs gisements dans le Quercy. M. Lacroix est chargé de faire un rapport sur ce travail.

M. le Président donne communication d'une lettre de remerciements de M. Desplaces, nommé membre titulaire à la dernière séance.

M. le Directeur de l'Ecole normale demande, pour la bibliothèque de l'Ecole, un exemplaire du *Mâconnais préhistorique* et les doubles dont la Société pourrait disposer Renvoi au bureau.

M. Marchal donne lecture d'un mémoire contenant les observations météorologiques faites à l'Ecole normale depuis 1872, ainsi que les variations de hauteur du niveau de la Saône relevées par M. Perrat, conducteur des ponts et chaussées. Les auteurs reçoivent les remerciements de la Société.

M. Paul Martin lit une étude sur les peintres et les sculpteurs du département de Saône-et-Loire aux expositions des beaux-arts, à Paris.

M. Pellorce présente, au nom de M. le docteur Aubert, des pièces de poésie (*les Vertus théologales*) de M. Brossette, médecin à Digoin. M. Brossette est nommé membre correspondant.

M. F. Lacroix entretient la Société d'une excursion dans le Revermont, au tunnel de Drom, et de tombes mérowingiennes découvertes non loin de là, à Ramasse.

M. Pellorce présente comme membre titulaire M. Domézon, dont la candidature est prise en considération.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1873.

Présidence de M. Ch. PELLORCE, vice-président.

Membres présents : MM. Alexandre, Aubert, Bouchard, Dabancour, Desplaces, Marchal, Milfaut, Monnier, Nazareth, Pellorce, Putois, Rousselot, de Surigny.

M. le Président invite M. Marchal à remplir les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Arcelin.

M. le Président rend compte de la douloureuse impression produite par la nouvelle de la mort de M. Berthier, architecte. Au nom de l'Académie, M. Pellorce se proposait de dire quelques paroles d'adieu sur la tombe de notre regretté confrère. Il a dû s'en abstenir, sur la demande de la famille

et pour se conformer aux dernières volontés du défunt. L'assemblée s'associe pleinement aux sympathiques regrets exprimés par un de nos confrères, M. Alexandre, dans le *Journal de Saône-et-Loire*. M. le Président demande l'insertion au présent procès-verbal de cet article, dont la teneur suit :

Voici un homme de talent et de bien qui s'en va sans bruit de ce monde. M. Berthier a voulu pour sa mort la modestie de sa vie : une simplicité austère à ses funérailles. Son vœu a été rempli. Nul discours n'a troublé son cercueil. Il n'a eu que les prières de l'Eglise, les larmes de la famille et de l'amitié. Il était le digne disciple de ces grands et humbles maîtres du moyen âge qui créaient des chefs-d'œuvre en cachant leur nom.

Sa mort a été une surprise douloureuse pour la ville de Mâcon. Cet homme de haute taille semblait avoir la force d'un chêne. Le vent de la mort abat souvent les chênes plus vite que les saules. Il a eu la douleur de mourir avant sa vieille mère, et la douceur de recevoir l'hospitalité funèbre dans cette jeune église de Saint-Pierre qu'il avait créée et qu'il aimait.

Ancien architecte du département, membre de l'Académie de Mâcon, il aima l'ombre et l'obscurité. Sa vie fut son art, l'art élevé, l'art sacré, l'architecture religieuse. Son art préféré fut l'art roman, l'art national de la Bourgogne. Dans ce pays si riche en monuments du style roman, il l'avait étudié à ses sources les plus pures : les églises de Cluny, de Paray-le-Monial, de Tournus.

Il éleva sur les collines et dans les vallées de nos campagnes une foule d'églises, des asiles à la prière. Puis un jour, il réalisa son rêve, il créa la belle église romane de Saint-Pierre, son suprême monument. Il y grava son âme, il la fit sévère et puissante comme son idéal ; il la remplit d'ombre, de demi-jour et de recueillement comme sa vie ; il y creusa des chapelles obscures pour les cœurs intimes ; il élança au ciel ses flèches comme ses pensées, et, en lui donnant son âme, il lui donna l'âme de la religion, la poésie austère des mystères sacrés, l'harmonie de la grandeur et de la simplicité de la nef avec la simplicité et la grandeur du plain-chant. La pierre sous sa main devint esprit, et il mérita le beau nom de l'artiste au moyen âge : *le maître des pierres vives*.

Après ce monument, appelé par Viollet Le Duc un chef-d'œuvre, la ville demanda et espéra pour lui une récom-

pense, la croix de la Légion d'honneur. Elle ne vint pas. Les préfets de l'Empire n'aimaient pas l'indépendance et se souvenaient avec quelle noble fierté M. Berthier avait donné sa démission d'architecte du département. Ne regrettons pas l'absence de la croix sur sa poitrine et son cercueil. Ce grand artiste garde ainsi tout entière sa simplicité et sa modestie ; et l'ingratitude achève bien la beauté de sa vie. Il reste à la fois un grand artiste et un grand caractère. Qu'importe qu'il n'ait pas eu la croix ! Il a eu la décoration meilleure de l'indépendance, de l'honnêteté, de ses belles œuvres et de ses bonnes actions, de l'estime privée et de l'admiration publique.

M. Rousselot rend compte des séances du congrès annuel des Sociétés savantes à la Sorbonne, auxquelles il a assisté.

M. Putois lit une pièce de vers : *Les Vertus théologales.*

M. Bouchard lit un sonnet : *Retour de l'Hirondelle.*

Un membre rend compte de la dernière réunion de la commission de la statue Lamartine ; aucune décision n'a encore été prise sur le choix de l'emplacement.

Il est procédé au vote sur la candidature de M. Domézon, chef de division à la Préfecture. M. Domézon est élu à l'unanimité membre de la Société.

SÉANCE DU 29 MAI 1873.

Présidence de M. Ch. PELLORCE, vice-président.

Etaient présents : MM. Arcelin, Bouchard, Dabancour, Desplaces, Domézon, Fr. Lacroix, Marchal, Martin, Milfaut, Monnier, Pellorce, Putois, Réty, de Surigny.

M. le Secrétaire perpétuel rappelle que l'Académie a récemment éprouvé une perte douloureuse par la mort de M. Pellorce, le doyen de ses membres résidants, membre honoraire depuis l'année 1871. L'assemblée s'associe aux regrets exprimés par M. Arcelin, et l'un des membres présents rappelle les paroles émues et sympathiques prononcées par M. Alexandre sur la tombe de M. Pellorce. M. le Secrétaire perpétuel demande que le discours de M. Alexandre soit

inséré au présent procès-verbal. Le voici tel qu'il a été publié par le *Journal de Saône-et-Loire :*

MESSIEURS,

Je viens, au nom de l'Académie de Mâcon, au nom surtout de l'amitié, remplir un douloureux devoir. Je viens porter un dernier souvenir à l'excellent homme de bien que nous avons perdu.

Cette mort subite a consterné la ville. C'est que les morts foudroyantes sont les plus douloureuses, parce qu'elles ôtent la liberté à celui qui s'en va et à ceux qui restent d'échanger les embrassements, les larmes, l'amour du suprême adieu, les tristes consolations de la dernière heure dont un génie mourant disait : « Ce sont les bons moments. »

Ces bons et tristes moments ont été refusés à M. Pellorce et à sa famille. Vous avez connu l'homme privé ; il a été simple, il a été bon. Il mettait une telle simplicité dans sa bonté qu'il se dérobait brusquement à la reconnaissance. Il avait de larges générosités dont il gardait si bien le secret qu'elles ont été inconnues. Après avoir répandu les vertus du foyer, il en répandait les grâces. Il ouvrait son salon hospitalier à la société mâconnaise, et lui donnait ces joies du monde qui consolent, comme dit Bossuet, l'inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine.

Vous avez connu l'homme public. Vous l'avez suivi dans sa longue vie de dévouement. On le rencontrait sans cesse allant aux divers établissements qu'il administrait, à ses divers devoirs. Il avait éclairé le conseil de préfecture de 1830 à 1848 ; au conseil municipal, de 1854 à 1870, il avait prodigué son expérience des hommes et des choses, ses conseils, sa sagesse, ses lumières. Il avait été un des premiers fondateurs de la Caisse d'épargne. Membre de la commission du Lycée Lamartine, du conseil départemental de l'instruction publique, de l'Académie de Mâcon, président de la commission de surveillance de l'Ecole normale, il organisait l'instruction en tous sens. Mais c'est surtout aux hospices qu'il se dévouait ; c'était son œuvre la plus chère, il lui donnait son temps, sa vie ; il les avait régénérés. Il aimait les œuvres secourables, les institutions de bien populaire ; il veillait ainsi à toute la vie morale et matérielle de la cité.

Homme de raison sévère, il n'était pas un esprit à grandes ailes, s'envolant à l'idéal et aux étoiles; il ne quittait jamais la terre et les réalités, parce que ses réalités étaient de bonnes œuvres. Il préférait l'action au discours. Son étoile était la conscience, la règle, le devoir. Il aimait l'ordre dans la vie privée et publique, dans le foyer et la rue. C'était le bon sens fait homme. Il n'avait pas de passion politique, il sacrifiait l'intérêt des partis à l'intérêt du pays. Il connut les injustices politiques; il les subit sans plaintes. C'était une digne personnification, une figure de cette bonne bourgeoisie française, de ce grand parti conservateur des vérités religieuses et sociales, qui n'est pas un parti, qui est la France.

Sa vie fut tranquille et heureuse presque jusqu'à la fin. Mais nos désastres civils et militaires l'avaient atteint jusqu'au fond du cœur. J'étais le confident de ses inquiétudes funèbres sur son pays, à chacun de mes retours de l'Assemblée nationale. Elles ont, je crois, hâté sa mort.

Et maintenant, nous tous qui sommes au bord de sa tombe, allons-nous le quitter sans espoir de le retrouver? Non, non. Cette âme si vivante hier encore, ce clair esprit, ce cœur au patriotisme inquiet qui se tourmentait, le matin même de sa mort, des destinées de la patrie, ne sont pas ensevelis dans son cercueil..... Nous tous qui avons des tombes ici ou ailleurs, nous retrouverons, si nous l'avons mérité par les vertus dont il nous laisse le touchant et religieux exemple, nous retrouverons la voix de nos pères, les baisers de nos mères, les sourires de nos frères et de nos sœurs, les caresses de nos enfants, les mains de nos amis perdus.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. le Président de la Société archéologique et historique du Limousin, demandant l'échange des publications. Cette demande est accueillie avec empressement par la Société.

M. Armand Thielens offre à l'Académie un ouvrage intitulé : *Voyage botanique et paléontologique en Eifel, en* 1872.

M. Alexandre Rousset envoie un ouvrage publié sous le titre : *Déraillés et déclassés.*

M. Monnier, membre résidant, fait hommage à l'Académie de son *Annuaire* du département de Saône-et-Loire pour l'année 1873, formant le 30e volume de la collection. Il reçoit les remerciements de l'assemblée.

M. Arcelin rend compte de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, à laquelle il a assisté comme délégué de l'Académie ; puis il dépose sur le bureau un exemplaire d'une brochure qu'il vient de publier sous ce titre : *La question préhistorique*, en priant la Société de vouloir bien en agréer l'hommage.

M. de Surigny lit un travail destiné à servir de complément à la note sur les traités de commerce, communiquée par lui à la séance du 27 juin 1872. Cette lecture est écoutée avec un vif intérêt, et M. de Surigny reçoit les félicitations de l'assemblée.

L'ordre du jour appelle la lecture du discours de réception de M. Dabancour, qui s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Si c'est un honneur pour tout le monde d'être admis dans vos rangs, c'est pour quelques-uns un honneur périlleux : il m'était difficile de me le dissimuler... Mais, depuis longtemps pressé par d'aimables instances, pouvais-je hésiter à me présenter à vos suffrages, alors que l'Académie venait d'accorder son précieux patronage à un modeste volume[1], dont l'un des auteurs est, il est vrai, si justement apprécié, mais qui portait en même temps mon nom, peut-être jusqu'ici inconnu à plusieurs d'entre vous, et certainement prononcé pour la première fois dans vos réunions?

En accueillant avec autant de bienveillance notre ouvrage, vous avez principalement applaudi à l'idée qui y a présidé ; vous avez voulu nous encourager et nous aider à atteindre le but que nous poursuivons. Vous avez compris, Messieurs, qu'à une époque où la tendance des esprits est au développement le plus complet de l'instruction primaire, il faut

[1] *La loi dans ses rapports avec la famille*, lectures populaires sur la loi civile, par MM. Dabancour et Putois. — Paris, 1873. Henri Plon, éditeur.

se mettre laborieusement à l'œuvre et produire des livres qui puissent être aisément lus par les classes laborieuses, des livres qui instruisent, tout en les moralisant, ces enfants, ces adultes, ces hommes avides de mettre à profit les connaissances premières qu'on répand aujourd'hui à pleines mains. Il y a là une ample carrière ouverte à toute personne qui a à cœur de relever notre pays, et le moyen le plus sûr et le plus efficace d'arriver à ce résultat si nécessaire, est d'inculquer aux masses les principes religieux, les maximes de moralité, d'ordre et de discipline, sans lesquels une société, quelque civilisée qu'elle paraisse, tombe fatalement en dissolution.

En propageant par des livres en, *vulgarisant*, pour employer l'expression dont nous nous sommes servis, tout ce qu'il est essentiel pour l'homme de connaître, on combattra d'abord l'ignorance, cette grande ennemie de la vérité, et ensuite on arrivera, ce qui n'est pas moins désirable dans notre société si bouleversée, on arrivera peut-être, dis-je, à dissiper bien des erreurs, à faire disparaître bien des malentendus, à calmer bien des passions, et enfin à rapprocher ceux qui, au lieu de s'aimer et de s'entr'aider suivant les préceptes de la loi sacrée, se combattent et se déchirent, affligeant spectacle que nous donne trop souvent notre histoire.

Dans cette bibliothèque populaire nouvelle, à la portée de tous, les livres qui doivent figurer au premier rang sont ceux qui apprennent à chacun non pas seulement ses droits, mais aussi et principalement ses devoirs. Le mot *devoir* a été trop oublié par les législateurs de la fin du dernier siècle ; si, en 1791, on eût proclamé les devoirs de l'homme avant de déclarer ses droits, ou si tout au moins la première de ces deux idées n'avait pas été, contre nature, distraite de la seconde, le grand mouvement politique et social qui

prenait alors naissance eût été, il est permis de l'espérer, plus fécond, plus profitable pour l'humanité. Ainsi entendue et appliquée, la Révolution aurait peut-être épargné à notre pays la plupart des entraînements et des excès dont nous ressentons aujourd'hui, plus que dans tout autre temps, les douloureuses conséquences !

Mais, Messieurs, pour développer avec fruit dans le peuple les sentiments élevés que j'énumérais tout à l'heure, il ne suffit pas d'exposer des principes, ni de donner des conseils : il faut prêcher d'exemple !... Et lorsque la carrière d'un homme a été bien remplie, lorsque son existence passée près de nous, au milieu de nous, a été vouée à l'accomplissement de ses devoirs publics et privés, il ne faut pas laisser échapper l'occasion de la mettre en lumière. C'est à ce titre, notamment, que je voudrais vous entretenir d'un honorable habitant de Mâcon, d'un des enfants de cette ville, d'un ancien magistrat, que nous avons eu la douleur de perdre récemment : de M. Lorain, ancien juge d'instruction[1].

Plusieurs motifs m'ont fait penser que cette mission devait m'échoir peut-être plus qu'à tout autre : d'une part, c'était pour moi un collègue, car, jusqu'à sa mort, il est resté attaché à notre compagnie judiciaire par les liens de l'honorariat ; d'un autre côté, il était membre de cette Académie depuis de longues années.

Sans doute, vous n'avez pas, Messieurs, prenant modèle sur une illustre Académie, assigné ici à chacun un siége qui ne devient vacant qu'au décès du titulaire ; cependant je ne puis écarter de mon esprit, d'une façon absolue, la pensée que je suis venu prendre au milieu de vous la place de mon ancien collègue, alors que j'entrais dans vos rangs

[1] Décédé le 20 novembre 1872.

au moment où, par la mort, il cessait définitivement de vous appartenir.

Toutes ces circonstances m'ont suggéré l'idée de faire, en élevant pour la première fois la voix dans vos réunions, non une biographie, le travail serait trop incomplet, ni un éloge, le mot serait trop prétentieux, mais un exposé aussi succinct que possible de la vie de cet homme simple et modeste, si digne d'être honoré dans sa mémoire.

M. Lorain appartenait à une bonne et ancienne famille originaire du Charollais. Son aïeul habitait Fontenay, près Charolles, dont il était l'un des notables propriétaires. Son père, Bernard-Charles Lorain, était venu se fixer à Mâcon dans les derniers temps de l'ancienne monarchie, et y exerçait la profession d'homme de loi près les tribunaux qui fonctionnaient alors; c'était un homme d'une honorabilité incontestée, sincèrement attaché aux vieilles traditions et aux anciennes institutions de son pays: nous en avons pour preuve son incarcération sous la Terreur. Il fut enfermé dans le couvent des Ursulines, où il trouva comme compagnons de captivité les *suspects* de ces temps néfastes, et, parmi eux, M. de Prat, père de M. de Lamartine, ainsi que notre grand poète nous l'apprend lui-même dans ses *Confidences*. La mort de Robespierre le rendit, comme tous les autres, à la liberté, après de terribles angoisses.

M. Lorain échappa au spectacle douloureux de cette triste époque; il naquit le 15 mars 1795. Aussi, lorsque son intelligence commença à s'éveiller, la France se réveillait aussi; elle sortait de ses cauchemars révolutionnaires et de ses ténèbres anarchiques pour assister aux jours brillants du Consulat et de l'épopée impériale.

M. Lorain, durant le cours de ses études, ne resta pas insensible à la gloire de nos armes. En entendant la lec-

ture des bulletins de victoire, son imagination s'était enflammée : il avait voulu devenir soldat !

Lorsque arriva le moment de prendre un parti décisif, il se rendit près de ses parents, qui résidaient alors à Chazoux, propriété située à peu de distance de Mâcon, avec la ferme intention de leur faire part de ses projets et de rapporter leur consentement. Mais si l'enfant obéissait aux séductions de la vie militaire, la mère, qui avait vu répandre tant de larmes autour d'elle à la suite des sanglantes campagnes de l'Empire, avait conçu pour cet état une véritable horreur. Elle s'efforça donc de dissuader son fils d'embrasser cette périlleuse carrière; et, après avoir employé tous les moyens de persuasion que l'affection d'une mère sait inspirer en pareil cas, elle gagna sa cause !

Dès le lendemain matin, le fils soumis devait quitter Chazoux pour continuer ses études. En s'éveillant, il trouva au chevet de son lit un bijou précieux, une montre, qu'il reconnut aussitôt être celle de sa mère. Il comprit qu'une main discrète l'avait déposée là, durant son sommeil, comme gage d'amour et de reconnaissance... Pendant toute sa vie, M. Lorain ne se sépara pas un seul instant de ce souvenir qui lui était doublement cher, puisqu'il signifiait pour lui amour maternel, piété filiale !

M. Lorain tourna ses vues vers une autre carrière. Il fit son droit, puis vint s'établir à Mâcon comme avocat. Après avoir exercé, durant un certain nombre d'années, cette noble profession pour laquelle, ainsi qu'il nous le dira plus tard, il éprouvait une véritable affection, la pensée de devenir magistrat le séduisit. Au mois de mai 1830, une ordonnance de Charles X le nommait à une des justices de paix de Mâcon.

M. Lorain, dont l'esprit de conciliation était l'une des principales qualités comme magistrat, devait rendre les

plus grands services dans l'exercice de ces belles fonctions, qu'un de vos anciens présidents, en souhaitant la bienvenue à celui de nos collègues qui en est actuellement revêtu, définissait si justement et si poétiquement : « Cette conciliatrice qui porte un si beau nom et fait de si bonnes choses, qui apaise les difficultés naissantes, arrête la guerre des procès, éloigne la bande noire judiciaire, juge, pardonne et unit, comme une mère, ses enfants divisés... »

Mais ce ne devait être qu'une étape pour lui; il la franchit vite. Dès 1831, il était nommé juge au tribunal. civil de la même ville, et, quelques mois plus tard (24 mai 1832), juge d'instruction.

C'est une grande et difficile mission, Messieurs, que celle qui consiste à juger ses semblables, à disposer de leur fortune, de leur liberté, de leur honneur. Et si l'on pouvait douter un seul instant des obligations étroites que de pareilles fonctions entraînent avec elles, il suffirait de se rappeler ce que Charron, en son vieux français, enseigne, dans son *Traité de la sagesse*, comme les premiers devoirs des magistrats, et spécialement de ceux qui sont appelés à juger :

« ... Tout ainsi que l'on s'habille, dit-il, l'on se pare, et se met en sa bienséance avant sortir de la maison et se montrer en public : aussi, avant que prendre charge publique, il faut en son privé apprendre à régler ses passions, bien establir son âme.

» Les magistrats sont personnes mixtes entre le souverain et les particuliers; donc il faut qu'ils sachent commander et obéir, qu'ils sachent obéir au souverain, ployer sous la puissance des magistrats supérieurs à soy, honorer leurs égaux, commander aux subjets, défendre les petits.

» Pour le regard des particuliers..., le magistrat doit être de facile accès, prest à ouïr et à entendre toutes plaintes

et requestes, se souvenant qu'il n'est à soy, mais à tous et serviteur du public. A cette cause, la loy de Moïse voulait que les juges et jugements se tinssent aux portes des villes, afin qu'il fût à chacun aysé de s'y adresser.

» Il doit aussi esgalement recevoir et escouter tous, grands et petits, riches et pauvres, être ouvert à tous, dont un sage le compare à l'autel, auquel on s'adresse estant pressé et affligé pour y recevoir des secours et de la consolation.

» Mais ne se communiquer point à plusieurs, et ne se familiariser si ce n'est avec fort peu, et iceux bien sages et bien sensés, et secrettement, car cela avilit l'authorité, trouble et relâche la fermeté et vigueur nécessaire. Cléon, appelé au gouvernement du public, assembla tous ses amis, et renonça à leur amitié comme incompatible avec sa charge; car, dit Cicéron, celui despouille le personnage d'amy, qui soustient celuy de juge. »

Ces vertus, Messieurs, n'étaient pas demeurées étrangères à l'ancienne magistrature des Parlements, près de laquelle nous pourrions puiser plus d'un exemple à suivre. Dans ces temps difficiles, les officiers judiciaires, soumis à toutes sortes de prescriptions, se voyaient imposer pour règle de conduite non pas tant le devoir que la perfection du devoir. C'est à la rigoureuse observation des obligations les plus minutieuses s'étendant jusqu'à la forme, dans la vie publique comme dans la vie privée, que ces corps fameux durent leur grandeur et leur puissance. On ne peut sans surprise, en présence de la douceur de nos mœurs actuelles, apprendre à quelle discipline inflexible étaient astreints, notamment au Parlement de Bourgogne, ceux même qui y occupaient les siéges les plus élevés [1].

M. Lorain semblait avoir recueilli quelques-unes des traditions de ces grandes corporations qui disparurent peu

[1] *Le Parlement de Bourgogne*, par M. de la Cuisine.

d'années seulement avant sa naissance. La régularité de sa vie, la sévérité de sa tenue, son exactitude au poste, son éloignement de toute relation étendue en dehors de sa famille, permettent de dire qu'il était le digne descendant de ces magistrats profondément pénétrés des devoirs de leur charge; et, s'il avait vécu de leur temps, il eût avec honneur figuré parmi eux.

Ardent à rechercher la vérité, dès que l'instruction d'une affaire lui était soumise, il s'ingéniait à en faire ressortir les moindres circonstances. Grâce à son esprit méthodique et investigateur, il arrivait rarement qu'un criminel lui échappât. Ses collègues n'ont pas oublié que ces qualités, si précieuses pour un juge d'instruction, lui servirent puissamment pour mettre la main sur l'auteur d'un crime atroce qui, il y a quelques années, avait jeté l'effroi dans une des communes de l'arrondissement. Le coupable, qui s'était tout d'abord dérobé aux recherches de la justice en se dissimulant sous sa qualité de garde champêtre, fut bientôt enveloppé dans le réseau d'une enquête habilement dirigée, et réduit à faire des aveux. Ce fut pour le magistrat instructeur un de ses succès, dont il aimait plus tard à raconter les épisodes intéressants.

Dans toutes ses procédures criminelles, M. Lorain n'oubliait jamais les droits de la défense, et s'il lui arrivait de s'abandonner parfois à sa nature trop vive vis-à-vis de témoins poussant sa patience à bout, il eût répugné à son esprit juste et droit de ne pas laisser à un prévenu toute la liberté possible pour faire tomber, ou tout au moins pour amoindrir l'accusation qui pesait sur lui.

Énergique et courageux, M. Lorain savait payer de sa personne dans la rue lorsque les circonstances l'exigeaient. Ses contemporains ont gardé le souvenir de la part active qu'il prit dans la répression d'une véritable émeute suscitée

à Mâcon, en 1842, par les ouvriers du port, menacés d'une concurrence par les patrons de bateaux. Par son intervention paternelle, mais ferme, il sut contenir ces hommes égarés, au groupe desquels il s'était mêlé, et qu'il ramena promptement au calme et au sentiment de leurs devoirs.

C'est ainsi que M. Lorain comprenait et exerçait les fonctions délicates de juge d'instruction : « Noble institution, disait justement un magistrat du XVI[e] siècle, et la plus difficile de toutes; car, quant à juger, il n'y a rien de si aysé, à qui a tant soit peu d'expérience, de probité, de bon et clair entendement, lorsque le poinct d'une accusation a été si dextrement recherché qu'il ne reste plus qu'à le proposer sur le bureau. »

Messieurs, dans les temps agités que nous traversons depuis bientôt un siècle, la vie publique d'une personne, pour peu qu'elle se prolonge, donne aisément la mesure de son caractère. Les hommes sont, en effet, promptement éprouvés au milieu de ces courants si divers d'idées qui, passant parfois avec la violence d'un ouragan sur les institutions en apparence les plus solides, ne laissent derrière eux que des ruines. M. Lorain, qui était entré dans la magistrature avant la Révolution de juillet 1830, avait vu se succéder bien des Constitutions, et cependant on le retrouvait à la fin de sa carrière tel qu'il était au début, et sans qu'il se fût démenti un seul instant : ne connaissant que son devoir de magistrat et rien que son devoir ; ayant horreur de ce qu'on appelle le *zèle* ; ennemi de toute immixtion dans ses fonctions de ce qui y est et doit y rester étranger; fidèle à ses convictions intimes; pur de toute faiblesse, de toute concession qui pût entacher sa conscience. C'était l'homme de la légalité : toute atteinte portée aux lois de son pays, de quelque côté qu'elle vînt, le blessait et l'indignait. Il méritait véritablement de prendre

place dans la phalange des magistrats sur la bannière desquels un grand Président avait tracé ces mots mémorables : « Nous rendons des arrêts et non des services. »

Plein de respect pour la Religion, il avait au cœur l'amour de Dieu, sans lequel il ne saurait y avoir d'élévation d'âme... Il avait conservé cette vieille urbanité française si rare de nos jours : une femme, quelle que fût sa situation, ne serait pas entrée dans son cabinet sans qu'il se découvrît et se levât. Chez lui, à la campagne, on remarquait son exquise politesse même à l'égard des personnes à son service. Plus d'une fois il révéla son esprit bienveillant et la générosité de ses sentiments. Ceux qui fréquentaient de son temps le Palais racontent avoir vu, lorsque des affaires importantes avaient entraîné de nombreuses arrestations, des épouses inquiètes, des filles éplorées, attendant impatiemment dans la salle des Pas-Perdus qu'il passât pour solliciter de lui l'autorisation de communiquer avec les prisonniers qui leur étaient chers. Jamais leurs prières ne restaient vaines : après les plus longues séances, quelque avancée que fût l'heure, M. Lorain accompagnait le plus ordinairement lui-même, à la prison, ces femmes, ces enfants dont il s'était fait en quelque sorte le protecteur infatigable.

Déjà, lors de la grande inondation de 1840, qui fut pour Mâcon un véritable désastre, il avait donné la mesure du dévouement dont il était capable. Durant tout le temps que les eaux couvrirent la ville et les contrées environnantes, il ne cessa de parcourir en barque les rues de cette cité épouvantée, allant de maison en maison, prodiguant les secours, recueillant les personnes les plus menacées par le fléau. Sa conduite, dans cette circonstance, fut si particulièrement distinguée que peu de temps après il recevait du ministre de l'intérieur une lettre de félicitations, conçue

dans les termes les plus flatteurs, et qu'il considérait, avec raison, comme un de ses plus beaux titres d'honneur.

Ses concitoyens le récompensèrent eux-mêmes des services qu'il avait rendus en le faisant entrer au conseil municipal. Il fut ensuite nommé membre du conseil des hospices, dont il cessa seulement de faire partie au mois de septembre 1870.

M. Lorain avait été admis, comme membre résidant de votre Académie, en 1833. C'était, au moment de sa mort, un de vos collègues les plus anciens. Il avait pris pour sujet de son discours de réception l'histoire de l'éloquence du barreau.

« Ce genre d'éloquence, disait-il, est fort ancien; si nous remontons jusqu'à l'antiquité, nous voyons que les noms des grands orateurs qu'elle nous a transmis appartenaient au barreau. Ainsi, Athènes vit naître Démosthènes, cet orateur célèbre, ennemi de tout ornement recherché, qui ne parlait jamais que le langage de la nature et de la raison, mais de la nature dans toute sa noble simplicité, dans tous ses grands mouvements, de la raison, avec tout son empire, avec toute sa dignité; et Eschines, cet autre orateur plus orné, plus élégant, plus fleuri que son rival, mais qui lui était bien inférieur par la force et la véhémence... »

Il semblerait, Messieurs, à entendre l'honorable récipiendaire, que les Athéniens eussent vu, à côté de leurs tribunaux, se former aussitôt un barreau, s'établir des avocats spécialement investis, comme chez nous, de la haute mission de défendre « les droits contre la fraude et l'oppression. » Telle n'est pas cependant la vérité exacte des faits.

La république d'Athènes a toujours tenu en suspicion les orateurs et spécialement les avocats. Un savant membre de l'Institut, M. Egger, démontrait, il y a quelques années, qu'il n'y avait jamais eu, à Athènes, un corps, une compagnie revêtue, à certaines conditions, du droit exclusif de

porter la parole devant les tribunaux, et que l'on n'y connaissait, que les lois n'y souffraient pas ces « patrons officieux si nombreux chez les Romains, » qui, non contents d'assister les parties par leurs conseils, avant l'audience, par leur présence devant les juges, se substituaient à elles pour la plaidoirie.

Sur la place publique, les Athéniens n'avaient pu proscrire les orateurs, parce que leur intervention était commandée par la force même des choses. Les hommes d'action, les généraux, ordinairement si habiles dans l'art de la parole, ne pouvaient communiquer leurs projets, défendre leurs actes que par l'organe d'orateurs qui, du haut de la tribune aux harangues, mettaient le gouvernement en relations avec le peuple. Chaque général avait placé à côté de lui un orateur; l'un se chargeait d'agir, l'autre de parler : Démosthènes s'était ainsi allié en quelque sorte à Charès, Eschines à Eubule... Mais dès que les hommes de parole avaient voulu envahir l'enceinte de la justice, le peuple athénien s'y était opposé. Il avait craint qu'ils n'accrussent outre mesure leur influence, en s'immisçant tous les jours dans les affaires privées. Des règlements exigeaient que chaque partie vînt en personne soutenir ses droits devant les tribunaux.

Un principe aussi absolu était venu bientôt échouer, dans la pratique, contre des impossibilités; un plaideur pouvait être, pour une raison ou pour une autre, dans l'impuissance de faire valoir ses griefs ou sa défense : les femmes notamment étant frappées de l'interdiction d'intenter personnellement une action, il fallait bien que quelqu'un remplaçât l'absent ou l'incapable ; c'est ainsi que les orateurs de la place publique étaient parvenus, malgré toutes les prohibitions, à pénétrer dans le prétoire des tribunaux; mais ils n'y étaient que tolérés, et les juges ne

consentaient le plus souvent à les entendre que lorsqu'ils avaient personnellement un intérêt engagé dans le procès, ou qu'ils se présentaient pour un parent ou un ami. C'est dans ces conditions que Démosthènes prononça quelques-uns des plaidoyers que nous admirons, dont le plus grand nombre furent lus par la partie même dont l'intérêt était en cause [1].

Il est difficile, Messieurs, de ne pas admirer ici la sagesse du peuple athénien, ce peuple si versé dans l'art oratoire, si passionné pour l'éloquence, qui cependant n'hésitait pas à bâillonner le plus possible ses orateurs, dès qu'ils pouvaient compromettre la sécurité de la république en prenant un trop grand ascendant sur la foule toujours disposée à prêter à leurs discours une oreille complaisante.

Recherchant l'origine du barreau français, M. Lorain ne le voyait apparaître comme corps de jurisconsultes et d'orateurs qu'à l'époque où les ténèbres du moyen âge commençaient à se dissiper, vers la fin du xve siècle. Après avoir rendu hommage aux deux grands maîtres de ce temps dans la science du droit, Dumoulin et Cujas, il ne constatait l'introduction réelle de la véritable éloquence dans le barreau que vers le règne de Louis XIV.

Il indiquait combien était alors immense le cercle des travaux de l'avocat, qui devait, pour pouvoir parler, comme disait Cicéron, de tout et parler bien, « approfondir le régime féodal qui faisait le fond de la législation française, concernant la propriété du sol; étudier les ordonnances de nos rois, promulguées suivant les époques et les besoins de l'Etat; suivre les traditions des arrêts établis pour fixer des usages incertains; à ces études joindre celle du droit romain, source de toute jurisprudence, de raison, d'équité et de lumières; méditer le droit ecclésiastique....

[1] A. Desjardins, *Essai sur les Plaidoyers de Démosthènes.*

La mémoire la plus heureuse, le jugement le plus solide et la persévérance la plus soutenue lui étaient indispensables ; enfin, une étude longue et réfléchie des modèles dans l'art de l'orateur devait être le complément de ses dispositions naturelles. Tels furent, ajoutait-il, Cochin, plus tard Gerbier, le plus éloquent des avocats français, et l'immortel d'Aguesseau dont les discours révèlent l'âme la plus sensible et la plus vertueuse. »

Arrivant à retracer la noble conduite du barreau durant la Terreur, M. Lorain, qui, en entreprenant ce travail, n'avait fait, ainsi qu'il le disait en terminant, qu'obéir à la nature de ses études et à ses affections, M. Lorain, dis-je, qui se souvenait qu'il avait appartenu au barreau, constatait, avec une satisfaction et une fierté non dissimulées, qu'à cette époque où étaient enveloppés dans un naufrage commun les erreurs, les héroïques sentiments, les généreuses actions, « l'avocat n'en demeura pas moins fidèle à l'honneur de son ordre pendant cette horrible tourmente politique; et que, fort de sa conscience, de sa probité et au péril de ses jours, il resta sur le sol de la patrie pour disputer les victimes à la hache révolutionnaire. »

C'est une des gloires du barreau, en effet, Messieurs, que de trouver toujours un avocat à côté de l'accusé, quelque criminel qu'il soit, à côté de l'homme en butte aux fureurs populaires et dont la défense seule est un danger. De tous les courages, le courage civil est le plus rare en France, a-t-on dit; j'ajouterai qu'il est le plus beau, parce qu'il est nécessairement froid et réfléchi ; et lorsqu'une corporation a compté dans son sein des membres qui l'ont poussé jusqu'aux dernières limites, elle peut avec juste raison s'enorgueillir.

En s'exprimant comme nous venons de le voir, M. Lorain songeait incontestablement à honorer, avant tous autres, les

vaillants défenseurs de Louis XVI, au nombre desquels se trouvaient deux avocats, Tronchet, l'éminent jurisconsulte et l'un des principaux rédacteurs du Code civil, et le jeune et brillant membre du barreau de Bordeaux, Raymond de Sèze, dont le nom restera comme synonyme de fidélité et d'éloquence. Lorsque, le 12 décembre 1792, un décret de la Convention autorisa le roi à prendre un conseil, malgré l'opposition des *purs*, qui voulaient qu'on supprimât « la chicane du palais, » Louis XVI choisit d'abord Target, avocat, l'un des célèbres auteurs de la Constitution et membre de l'Académie française. Mais il eut la douleur de voir son offre repoussée par cet homme dont le nom est déjà justement flétri dans l'histoire. Hâtons-nous de dire que ce fut la seule défaillance qu'on eut alors à constater dans le barreau, et qu'en apprenant ce lâche refus, plusieurs membres de l'ancienne magistrature sollicitèrent cette périlleuse défense. On vit Sourdet, Huet, Guillaume, Lavaux, se disputer avec Cazalès, Lally-Tollendal, Malouet et Necker le poste de conseiller du roi-martyr [1]. L'appui précieux de l'ancien ministre Lamoignon de Malesherbes fut seul accepté ; et il s'efforça, de concert avec Tronchet et de Sèze, d'arracher des mains de ses bourreaux l'infortuné monarque, dont il fut en même temps le consolateur et l'ami. Peu de temps après, il devait, lui aussi, payer de sa vie sa grande honnêteté, son amour sincère de la vraie liberté, son dévouement envers « son maître. »

Revenons, Messieurs, à la vie de M. Lorain, dont le rapide examen de son discours de réception nous a un instant distraits.

Le 15 août 1860, il fut décoré. C'était la récompense bien méritée de ses longs services. Ce fut, on peut le dire, une

[1] *Causes célèbres*, par A. Fouquier.

des dernières satisfactions qu'il éprouva ; bien des amertumes, bien des douleurs devaient après se succéder pour lui.

L'abandon qu'il fut contraint de faire de sa maison, expropriée lors de la construction de la préfecture, l'attrista profondément. Il s'était établi dans cette maison aussitôt après son mariage, en 1828 ; il y avait constamment vécu ; il y avait vu naître et grandir ses enfants ; il comptait y passer paisiblement ses derniers jours !.. Quand on est jeune, Messieurs, on se fait aisément à ces changements d'habitation qui ne sont que des incidents insignifiants de la vie ; mais quand, après avoir passé la moitié de son existence sous un toit et y avoir été surpris par la vieillesse, il faut l'abandonner, l'homme souffre, comme la plante brusquement enlevée du sol où elle s'était enracinée. M. Lorain ne put sans un serrement de cœur se séparer de ces vieux murs auxquels ses plus chers souvenirs de famille étaient attachés. Et, quand il fut établi ailleurs, il se surprit à diverses reprises, tant était grande chez lui la force de l'habitude, frappant à la porte de sa maison déserte dont il ne devait plus retrouver bientôt le moindre vestige.

Vers cette époque, il arrivait au terme de sa carrière. Lorsque la dernière heure de sa soixante-dixième année fut sonnée, comme tout magistrat inamovible, il fut mis à la retraite. C'était en 1865. Le même décret le nommait juge honoraire. Son activité était telle encore qu'il ne se vit pas sans chagrin déchargé de ses fonctions : « On me renvoie, disait-il à ses collègues, quand je commence à savoir quelque chose ! »

Sa santé en fut ébranlée. A partir de ce moment, sa mémoire disparut en partie ; le mal dont il était atteint devait hâter sa fin.

Quelques années plus tard, au mois de février 1869, Mme Lorain mourut. Il en ressentit une immense douleur.

M[me] Lorain, qui appartenait à l'une des familles les plus honorables et les plus justement estimées de ce pays, avait été l'épouse modèle, la compagne par excellence, telle que la femme chrétienne seule apprend à l'être. Aussi M. Lorain, devenu veuf, ne pouvait-il parler sans émotion de ses joies domestiques, que pas un nuage, ainsi qu'il se plaisait à le raconter, n'était venu troubler durant ses quarante années de mariage. Profondément attachée à sa ville natale, M[me] Lorain avait, dès le début de son union, manifesté à son mari le désir de ne jamais quitter Mâcon. Celui-ci le lui avait promis; en homme d'honneur, il tint sa parole, quelque entrave que sa carrière dut en éprouver.

Après la mort de sa femme, M. Lorain, malgré les soins dévoués dont sa fille l'entourait sans cesse, s'achemina lentement, mais sensiblement vers la tombe. Sa seule distraction était alors de se rendre, dès que le temps le lui permettait, à sa propriété patrimoniale de Chazoux. C'était là que, durant toute sa vie, il était venu chercher le repos et le calme de l'esprit. Attiré moi-même de ce côté par mes intérêts, je le rencontrais de temps en temps; nous franchissions ensemble les quelques kilomètres que nous avions à parcourir; et, quelque affaiblies que fussent les facultés de ce vieillard, c'était encore avec le plus grand plaisir que je l'entendais raconter les événements principaux de sa vie, les incidents notables de sa carrière, énumérer avec son expérience à toute épreuve les devoirs, les difficultés et les charmes des fonctions judiciaires qu'il avait pendant si longtemps exercées... Dans ces conversations pleines d'intérêt pour moi, j'ai recueilli bien souvent d'utiles leçons, de sages conseils; plus d'une fois, je me suis senti animé du désir de marcher sur d'aussi nobles traces!

M. Pellorce, vice-président, lui répond :

MONSIEUR,

Si l'Académie, en vous ouvrant ses rangs, n'avait pas cédé tout d'abord au désir de s'assurer un collaborateur que ses écrits, sa situation, son caractère lui recommandaient à tant de titres, la remarquable notice que vous venez de lui communiquer justifierait, et au delà, les pressentiments qui auraient suffi à lui dicter son choix. Il était impossible, en effet, dans les étroites limites qui vous étaient imposées, de retracer d'une main plus délicate, plus sûre et plus fidèle, la vie de l'homme excellent qui fut l'un des membres les plus recommandables du tribunal civil de Mâcon, qui eut à un si haut point l'amour et la dignité de son état, qui compta parmi les plus estimés de nos collègues au sein de l'Académie et qui fut l'un des bons citoyens de notre ville. Magistrat vous-même, vous avez pu, dans la compagnie éclairée à laquelle vous appartenez, retrouver les traces que M. Lorain y avait laissées et qui, dans un autre prétoire, ont été si bien reprises et sont si dignement continuées par un de ses neveux[1]. Vous les avez recueillies avec ce respect que l'on doit à une carrière honorablement parcourue, avec cette autorité du magistrat qui connaît tout le prix du devoir bien rempli parce qu'il en a mesuré par lui-même la grandeur et l'élévation, et vous nous avez rendu dans des proportions heureuses et vraies cette figure honnête dont le souvenir mérite d'être conservé. Je n'essayerai point d'ajouter rien à votre œuvre. Il faut laisser l'ombre après leur mort à ceux qui ont aimé l'ombre pour leur vie, et c'est le cas de se souvenir pour eux du mot de Sénèque : *Recte facti, fecisse merces est : officii fructus, ipsum officium*

[1] M. Delacroix, juge de paix à Mâcon.

est. Je vous demanderai seulement la permission de la résumer par ces seuls mots, qui pourraient lui servir d'épigraphe et qu'y inscriraient certainement tous ceux qui ont, comme moi, connu votre digne prédécesseur ici et au tribunal : « Ce fut un homme de bien. »

C'est, en effet, par ces quelques mots que peut se caractériser cette vie honnête, modeste, tout adonnée au devoir. Heureux qui peut recevoir de son temps et de ses contemporains ce seul et simple éloge.

Vous nous avez rappelé, Monsieur, les encouragements que notre Société a cru devoir accorder aux « lectures populaires » que vous et l'un de nos confrères les plus estimés dans cette enceinte, M. Putois, vous avez composées sur la loi civile[1]. Le patronage de l'Académie était acquis d'avance à un livre dont « la pensée dominante était » d'inspirer le respect de la loi, l'amour de la discipline, » et qui avait si bien répondu à ce vœu de ses auteurs. N'est-ce pas le rôle le plus précieux dont les Sociétés savantes puissent s'emparer que celui qui consiste à répandre dans les masses, avec la connaissance des lois qui déterminent les droits de chacun, la notion du devoir qui en assure le respect? N'est-ce pas la mission la plus utile qu'elles puissent s'attribuer à côté de celle qu'elles ont possédée de tout temps d'éclairer le passé, d'en reconstituer la vie intellectuelle, morale, scientifique et littéraire, que celle d'aider à la diffusion des lumières dans le présent et de contribuer par là au progrès de l'avenir? C'était donc un devoir pour l'Académie de favoriser la publication de l'ouvrage excellent auquel vous avez associé votre nom, et nous avons été unanimes à reconnaître que notre appui ne pouvait être mieux placé.

[1] *La loi dans ses rapports avec la famille*, par MM. Dabancour, docteur en droit, juge au tribunal civil de Mâcon, et A. Putois, juge de paix, auteur des *Petites lectures sur la loi pénale*.

Nous sommes à une époque où jamais l'antagonisme social ne s'est montré avec une énergie aussi vive, aussi universelle. Les théories les plus sauvages, après avoir bouleversé les esprits, ont passé dans les faits. Du livre elles sont descendues dans la rue, et, embusquées derrière la faiblesse des gouvernements, elles guettent l'occasion de recommencer ces luttes sanglantes où la victoire, de quelque côté qu'elle reste, ne laisse après elle que larmes et douleurs. Le péril est grand, les causes du péril sont nombreuses. Parmi ces causes, au premier rang se place l'ignorance. Et cependant jamais siècle n'a eu autant que le nôtre la prétention d'avoir répandu l'instruction dans les masses. D'où vient que le désarroi moral semble grandir à mesure que l'on voit s'accroître le nombre des écoles, des cours professionnels, des conférences à l'usage du peuple ? Cela tient principalement à ce que l'instruction du peuple est insuffisante, mal dirigée, incomplète. Le remède au mal, qui se propage avec tant de rapidité, n'est pas tant dans des réformes de lois, dans les institutions politiques, dans l'extension ou la recherche de nouveaux droits au profit de la multitude ; il est dans l'éducation morale et intellectuelle de soi-même que chacun peut et doit se donner à tous les degrés de l'échelle sociale. Le peuple a besoin d'être affranchi, d'être pacifié, d'être aimé. Il faut qu'il soit affranchi de ses erreurs, pacifié dans ses passions, aimé dans son dénuement moral et matériel. La fin de la démocratie, la fin sociale, c'est le progrès, le progrès de l'âme plus encore que celui du bien-être. C'est à cette œuvre de l'éducation morale du peuple, œuvre immense par le but, immense par les efforts qu'elle exige, qu'il nous faudrait nous consacrer tous, hommes de loisirs, hommes d'étude, Sociétés savantes. C'est par cette voie que nous pourrons marcher au salut de la société ou mériter que la Providence l'arrache aux dangers qui la menacent.

Les livres qui, comme vos « lectures populaires sur la loi civile, » enseignent si judicieusement aux masses, à côté de leurs droits, leurs devoirs envers elles-mêmes, envers la société, sont donc mieux que de bons livres, ce sont de *bonnes actions*.

Vous terminerez, Monsieur, de concert avec votre collaborateur, et sous cette forme populaire, aimable, excellente qu'il nous avait fait apprécier déjà dans ses *Petites lectures sur la loi pénale*, l'exposé élémentaire que vous avez si bien commencé de notre loi civile. Laissez-moi former le vœu que vous compléterez une œuvre si utile par une autre qui, ce me semble, ne le serait pas moins. Après avoir décrit les rapports de l'individu avec la famille, avec la société civile, permettez-moi de désirer que vous nous donniez le manuel des rapports de l'individu avec la société envisagée au point de vue politique, en un mot, le manuel du citoyen. Là l'ignorance est peut-être plus grande encore qu'ailleurs. Le peuple instruit, trompé même si soigneusement par les partis sur la nature et l'étendue de ses droits, a besoin de connaître ses devoirs dont on lui parle si peu et qu'il connaît si mal. Le livre que je vous demande au nom de celui dont vous nous avez donné déjà une si intéressante partie serait un véritable service rendu à cette grande cause de l'ordre que nous tous nous avons à cœur de faire triompher. Notre patronage lui est assuré, et il viendra augmenter encore, au milieu de l'Académie, les sympathies qui vous y avaient d'avance marqué votre place.

Notre Société est un faisceau d'aptitudes diverses reliées par une bonne volonté commune. Son œuvre est l'œuvre de chacun de nous, et l'éclat qu'elle peut jeter autour d'elle, c'est de chacun de nous qu'elle le tient. Mais non, ce n'est pas à l'éclat qu'elle vise, aujourd'hui surtout que les grandes illustrations qu'elle a comptées dans son sein ne rayonnent

plus sur elle que par le souvenir. Elle ambitionne un rôle plus modeste, plus sûr, mieux proportionné à ses forces. Elle a simplement le désir de faire un peu de bien autour d'elle. Heureux si ses historiens futurs pouvaient lui décerner, selon la parole de Fléchier, ce simple éloge que mérita si bien l'excellent M. Lorain : « Sa principale passion fut celle d'être utile. »

Les paroles de MM. Dabancour et Pellorce sont chaleureusement applaudies.

M. Putois lit une pièce de vers : *Simple requête à M. le Président C.* Cette lecture est très-sympathiquement écoutée et applaudie.

M. Arcelin donne communication d'un travail d'archéologie intitulé : *L'âge de pierre et la classification préhistorique d'après les sources égyptiennes*, dont une partie a fait l'objet de sa lecture à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

SÉANCE DU 26 JUIN 1873.

Présidence de M. Ch. PELLORCE, vice-président.

Etaient présents : MM. Arcelin, Dabancour, Desplaces, Lacroix, Fr. Lacroix, Milfaut, Monnier, de Parseval, Pellorce, Putois, Rousselot, de Surigny.

L'Université royale de Norwége adresse à la Société un envoi considérable de travaux et de publications scientifiques.

M. Neymarck fait hommage d'un volume : *Aperçus financiers ;* M. l'abbé Mommessin envoie un *Mémoire historique et statistique sur la commune de Dompierre-les-Ormes*, et M. A. Albrier une brochure intitulée : *Les anoblis du département de l'Ain.*

M. Pellorce rend compte d'un mémoire sur l'instruction publique en Norwége, faisant partie de l'envoi de l'Université royale. Il insiste particulièrement sur le caractère religieux et obligatoire qui lui est imprimé par la loi norwégienne.

M. Desplaces saisit cette occasion pour demander s'il n'y aurait pas lieu de faire entendre, au nom des Sociétés savantes et de l'Académie en particulier, des protestations contre les tendances matérialistes de plus en plus menaçantes de l'enseignement supérieur en France. Une discussion s'engage à ce sujet. L'assemblée, tout en accueillant avec sympathie les conclusions de M. Desplaces et en s'associant à ses vues élevées, ne croit pas qu'il y ait opportunité à faire pour le moment une démarche collective.

M. de Parseval-Grandmaison lit un travail sur les caractères distinctifs des phénomènes physiques, chimiques et physiologiques. Il fait consister leur différence en ce que les premiers sont quantitatifs, c'est-à-dire peuvent être évalués en quantité, tandis que les autres sont qualitatifs et ne peuvent être évalués qu'en qualité.

M. Fr. Lacroix lit une note sur les dénominations de *pain à chanter* ou *pain enchanté* données au pain azyme, et présente quelques observations sur un phénomène d'exsudation anormale à la surface des feuilles de sycomore, observé par lui à Mâcon à la suite de fortes chaleurs.

M. le Secrétaire perpétuel entretient la Société des travaux accomplis pour l'établissement du musée à l'Hôtel de Ville, et fait une étude rétrospective des phases diverses par lesquelles cette question a passé. Il est permis d'espérer que, malgré toutes les difficultés qu'il a fallu surmonter, elle recevra bientôt une solution satisfaisante. La commission doit se réunir prochainement, sous les auspices de M. le Maire de Mâcon, pour examiner ce qu'il reste à faire. Après quoi M. Arcelin annonce qu'il offre à l'Académie, pour être déposée au musée de Mâcon, sa collection archéologique provenant des fouilles de Solutré, à la condition qu'on voudra bien prendre les mesures nécessaires pour en assurer la conservation. La Société accepte le don de M. Arcelin et ouvre un crédit en vue de l'achat des vitrines nécessaires pour recevoir cette collection, qui devra être installée dans le plus bref délai possible.

M. Arcelin reçoit les remerciements de l'assemblée.

Une somme de cent francs est maintenue au budget pour être affectée aux fouilles de Solutré.

ACADÉMIE DE MACON.

TRAVAUX ET MÉMOIRES.

ACADÉMIE DE MACON.

L'HIRONDELLE.

SONNET.

Par M. le D[r] BOUCHARD, membre résidant.

A M. B...

Vous qui, sous votre porche abritant l'hirondelle,
Voulez qu'avec respect on conserve son nid,
Voyez comme au printemps cette hôtesse fidèle
Revient vers vous et rentre à votre toit béni.

Votre hospitalité vous a fait aimer d'elle.
Ah ! malheur au cœur dur, plus dur que le granit,
Qui, de ses cris joyeux, de ses battements d'aile,
Troublé dans son repos, la chasse et la bannit.

Eh ! qui sait? Cet oiseau qu'avril fait reparaître,
Symbole de bonheur et de paix, est peut-être
Un envoyé du ciel, un messager de Dieu,

Qui, quittant à regret, quand le froid l'en exile,
Le coin mystérieux qu'il choisit pour asile,
Nous répond : A revoir ! quand on lui dit : Adieu !...

Séance du 25 avril 1872.

JEUNE PRINTEMPS.

(Imitation de Henri Heine.)

Par M. SAULNIER, membre résidant.

C'est le mois de mai : tout vit, tout respire,
De fraîches senteurs l'air est embaumé,
Et le gai soleil dit dans un sourire :
Sois le bienvenu, jeune mois de mai.

Dans les verts gazons, près des fleurs écloses
On entend partout mille bruits joyeux,
Et l'on voit au loin des nuages roses
Glisser doucement dans l'azur des cieux.

Féconde clarté! Les arbres verdissent,
Le lilas fleurit. Dans tous les buissons,
Sur le bois moussu les nids s'arrondissent,
Et de tous les nids sortent des chansons.

Quel mélodieux maître de chapelle
A su réunir tant de douces voix?
Est-ce le ramier ou la tourterelle
Qui conduit ainsi l'orchestre des bois?

Est-ce le bouvreuil, est-ce la mésange,
La fauvette grise ou le rossignol,
Artistes divins, symphonie étrange
Qui daigne sur terre arrêter son vol?

Où donc est ce chef, qui de la nature
Dirige l'orchestre à l'aube du jour?
Ah! c'est dans mon cœur qu'il bat la mesure,
Et je crois, hélas! qu'il s'appelle Amour.

Séance du 25 avril 1872.

UNE CHUTE.

Par M. PUTOIS, membre résidant.

Où vas-tu ?

SCÈNE Ire.

L'ANGE GARDIEN.

Jeune femme, où vas-tu ?
Dans quel dédale obscur s'égare ta pensée ?
Ton regard inquiet, ta poitrine oppressée,
Sur ta main appuyé, ton front pâle, abattu ;
Ce bouquet effeuillé, cette lettre froissée,
Dans ton sein à l'instant furtivement glissée,
Tout trahit un désir criminel combattu.
Ce sombre capuchon sied mal à ton visage ;
Sous cet ample manteau qui couvre ton corsage,
Jeune femme, où vas-tu ?
Sur son cadran d'émail, l'aiguille consultée
Marche-t-elle à ton gré, trop lente ou trop hâtée ?
Je te vois tressaillir et trembler ; as-tu peur ?
Il n'est bruit au dehors, et ta petite Ursule
Dort en paix ; le discret tic-tac de la pendule
Ne s'entend plus auprès du tic-tac de ton cœur.
Pourquoi d'un pas fébrile aller à la fenêtre ?
Ton mari... Pour sortir, ah ! tu l'attends peut-être ?
Non, il ne quitte pas son cercle avant minuit,
Et le soleil d'avril, depuis une heure à peine,
De ses tièdes rayons n'éclaire plus la plaine.
Pauvre femme, dis-moi, quel penser te poursuit ?
Quel coupable désir ? Cette lettre, j'y pense....
Depuis un mois et plus, à l'église, à la danse,

Dans tes courses, partout, un jeune homme... O vertu!
Dans ce vase de chair, autrement dit d'argile,
Que l'on nomme le cœur, combien es-tu fragile!...
Pauvre femme où vas-tu?
Tu rougis, ton beau front se plisse sous l'orage;
Dans ton sein frémissant une lutte s'engage
Entre l'amour coupable et l'austère devoir.
Lequel triomphera dans ce combat terrible:
Ou l'entraînant désir, ou l'honneur inflexible?
— Viens, dit le tentateur, reconnais mon pouvoir.
Il t'aime, il est si beau, son regard est si tendre!
N'as-tu pas dit: J'irai! Pourquoi le faire attendre?
— Non, je te le défends, non, plutôt mille morts,
Répond le sentiment qui jamais ne transige.
— Viens, si tu l'aimes, viens; je le veux, je l'exige.
Ton oubli le tuerait; pour toi que de remords!
— Malheur, malheur à toi si le mauvais l'emporte!
Malheur! si tu franchis le seuil de cette porte!
— Vaine crainte, suis-moi. Par un indigne époux,
Pauvre femme, à vingt ans, lâchement délaissée,
La faute est-elle à toi? Viens, chère âme froissée;
Que crains-tu près de moi? Viens, mon culte est si doux!
— Pense à Dieu qui te voit, enfant, pense à ta mère;
Pense au grave vieillard, à sa douleur amère;
Quel front à ses baisers offrirais-tu demain?
Des pleurs baignent tes yeux; bien, tu quittes ta mante;
Jette-la loin de toi, chasse l'esprit qui tente;
Vois, au bord du berceau, cette petite main:
Presse-la sur ton sein, cette main innocente,
Elle raffermira ta vertu chancelante,
Elle ramènera le calme dans ton cœur.
Ton enfant te sourit en dormant, chose étrange:
Un doux songe, sans doute; il ignore, pauvre ange!
Dieu soit loué! le bon triomphe, il est vainqueur!
Mais quel bruit a frappé ton oreille attentive?
Des pas, trois coups légers, une ombre fugitive.....
Tu reprends ton manteau, ton voile est rabattu,
Du candide berceau tu détournes la vue,

Et folle, l'œil hagard, tu t'enfuis éperdue.....
Malheureuse, où vas-tu?
Grand Dieu! l'esprit du mal emporte sa victime.
Croit-elle s'arrêter sur la pente du crime?
Femme, quand ta vertu franchit le premier pas,
Ah! que de chute en chute, hélas! tu tombes bas!

Le Tentateur et le Remords.

SCÈNE II.

LE TENTATEUR.

Que viens-tu faire ici? La belle a pris la fuite.

LE REMORDS.

Tu sais, esprit maudit, que je marche à ta suite.

LE TENTATEUR.

Maudit, tu l'es aussi; du céleste séjour
Le Très-Haut t'a banni, comme moi, sans retour;
Nous subissons tous deux sa terrible sentence.

LE REMORDS.

Il m'est doux d'espérer encore en sa clémence.

LE TENTATEUR.

Vain espoir!

LE REMORDS.

Qu'en sais-tu? Dieu seul a l'avenir,
Et je suis heureux, moi, quand je puis parvenir
A ramener au bien quelques-unes des âmes
Que tu pousses, méchant, dans les sentiers infâmes;
Au bonheur des élus ainsi j'ai quelque part.

LE TENTATEUR.

Quand on prêche si bien, pourquoi parler si tard?
Tes succès sont nombreux?

LE REMORDS.

Ils sont rares, j'avoue.
Après de longs combats souvent, souvent j'échoue;
Sans me lasser pourtant, je poursuis mes efforts,
Tant que l'âme n'a pas gagné les sombres bords.

LE TENTATEUR.

C'est fort bien dit, j'admire ta persévérance.
Pour moi, je ne fais pas tant de frais d'éloquence:
Pour atteindre mon but, c'est bien simple : il ne faut
Que tâter la cuirasse, en toucher le défaut,
L'endroit faible; il en est dans l'humaine nature.

LE REMORDS.

Il en est trop.

LE TENTATEUR.

Colère, envie, orgueil, luxure,
Paresse, gourmandise, avarice, à quel taux
Prêtez-vous à Satan, doux péchés capitaux?

LE REMORDS.

Après Dieu, qui sait tout, ceux-là pourront le dire
Qui dans l'éternité, serpent, vont te maudire.

D'où viens-tu ?

SCÈNE III.

L'ANGE GARDIEN.

Oh! femme, d'où viens-tu, seule, à cette heure indue?
Quelle affaire pressante, étrange, inattendue,
Loin de ta fille a pu te retenir si tard?
Au vieux clocher voisin voici minuit qui sonne.
Tes dents claquent, ta main tremble, ton corps frissonne;
Ta lampe s'est éteinte; au foyer, par hasard,
Il est peut-être encor des braises, sous la cendre,
Pour rallumer le feu; ta bonne peut descendre;

A cette heure, il est vrai, la pauvre fille dort.
Pourquoi tant te hâter de quitter ta chaussure,
De ranger à tâtons ta mante et ta coiffure
Au fond de ce placard? Le plus pressé d'abord
Est d'allumer au feu la lampe ou la bougie,
De souffler, sous le bois, une braise rougie.....
Enfin, tu peux y voir... Mais qu'as-tu? Tes cheveux
Epars et déroulés que ta main cherche à tordre...
Ton corsage défait, ta toilette en désordre,
Cette mate pâleur, ces soubresauts nerveux...
D'un affreux attentat viens-tu d'être victime?
Ou bien es-tu tombée au fond du sombre abîme
Où l'esprit tentateur entraînait ta vertu?
Parle donc, tout ici dénonce une coupable.
Malheureuse, es-tu donc à ce point misérable?
D'où viens-tu? d'où viens-tu?
Vite, compose ton visage,
J'entends des pas sur le palier;
Prends un livre en main, ton ouvrage,
Ton mari monte l'escalier.
D'un coup d'œil rapide à la glace,
Vois s'il ne reste aucune trace
De ton escapade de nuit.
La honte que la rougeur suit
De ton front par degrés s'efface;
Ne te regarde pas en face,
Elle reviendrait le couvrir.
Vite, la porte va s'ouvrir :
Coiffe le masque du mensonge,
Et, avant toute chose, songe
Que tu ne dois plus le quitter.
Entre l'huis un vêtement frôle...
Va, femme parjure, à ton rôle;
Tu sauras bien t'en acquitter.

(La femme s'assied vivement sur un fauteuil et feint de dormir.)

LE MARI.

Mais toi, tu ne dors pas.

LA FEMME.

La femme a son aiguille.

LE MARI.

C'est piquant. Et tu dis?...

LA FEMME.

Je dis qu'il faut surseoir
A conter tes projets jusqu'à demain. Bonsoir.

LE MARI.

Bonjour, plutôt. Pardieu! si nous tardons encore,
Nous verrons, en jasant debout, lever l'aurore.

(Il sort en chantonnant.)

« Quand on fut toujours vertueux,
» On aime à voir... »

LA FEMME, *fermant la porte.*

Vois, si tu veux.

Le Remords.

SCÈNE V.

LA FEMME.

Me voici seule, enfin!...

LE REMORDS.

Seule avec moi, ma mie.

LA FEMME.

Je ne te connais pas.

LE REMORDS.

Si, je suis le remords.

LA FEMME.

Retire-toi, j'ai peur; va-t'en, je t'en supplie,
J'ai besoin de repos.

LE REMORDS.

Moi, jamais je ne dors.

L'AMOUR.

Ton heure, ange maudit, n'est pas encore venue;
Dans ma voie elle marche à peine à pas tremblants.
Attends qu'il ait neigé sur sa tête chenue :
A moi les blonds cheveux, à toi les cheveux blancs.

LE REMORDS.

J'apparais sitôt le crime;
Le coupable est ma victime :
Il veut me chasser en vain,
Je suis toujours sur sa voie,
Et si je lâche ma proie,
Je la ressaisis soudain.
Pour me dépister, qu'il ruse,
Qu'il s'enivre où l'on s'amuse,
Le crime me voit partout :
Sur les monts et sur la grève,
Soit qu'il veille ou bien qu'il rêve,
Il me retrouve debout.
Je suis l'incurable plaie;
Dans le blé je suis l'ivraie,
Dans la coupe le poison.
Au-dessus du flot qui gronde,
Je suis l'écume de l'onde,
Le point noir à l'horizon.
Rien ici-bas ne m'efface...

LA FEMME.

Rien, grand Dieu!...

LE REMORDS.

Rien!

LA FEMME.

Grâce! grâce!

LE REMORDS.

Excepté le repentir.

L'AMOUR.

Chassons l'importun , ma belle.
Arrière ! vilain rebelle ,
Vite, vite, il faut sortir.

LE REMORDS.

Assuré de ma vengeance ,
Je cède à ta violence.

L'AMOUR.

Va , tu radotes en vain.

LE REMORDS , *à la femme.*

Adieu , ma fille , à demain.

Le Portrait de l'Amant.

Loin du clocher de son village ,
Stultus se dit comte ou baron.
L'est-il ? Luc dit oui , Jean dit non ;
Moi je n'en dis pas davantage.
Il est riche , notez-le bien ;
Beaucoup pensent que la richesse
Est de bonne et vieille noblesse ;
Pour mon compte , je n'en sais rien.
Je voudrais pouvoir reconnaître ,
A quelques signes bien certains ,
Un noble parmi des vilains ;
Un autre le saura peut-être.
Stultus , en homme du bon ton ,
Conduit en superbe équipage
Son grand chasseur, son petit page ,
Sa livrée et son phaéton.
Il jargonne le beau langage
Que l'on parle dans maint salon ,
Monte avec grâce un étalon ,
Et dit à tout propos : Je gage.

L'œil encadré dans son lorgnon,
Le corps sanglé dans un corsage,
Il suit le ruban du chignon
Qui flotte au vent sur son passage.
Mathieu prétend que mons Stultus
Sait aussi fumer, jouer, boire;
Dans tous les cas, il est notoire
Qu'il ne sait rien, mais rien de plus.
Pour conclure à son avantage,
Je cherchais depuis ce matin;
Marc soutient que c'est un crétin :
Je n'en dirai pas davantage.
Ce profil, qu'à longs traits j'esquisse de mémoire,
Est exact en tous points, je ne l'ai pas chargé;
Bien que le fait conté soit d'une vieille histoire,
Le type reste encor, les temps seuls ont changé.

La Morgue.

SCÈNE VI.

Stultus, dans un état fort voisin de l'ivresse,
A table d'hôte, un soir, causait d'un ton disert.
« Je vais vous raconter, disait-il au dessert,
Ma gageure au sujet de cette Agnès de Bresse.
C'était au jockey-club : j'engageai le pari
De coiffer de bois vert son benêt de mari.
La place était gardée et difficile à prendre :
Je devais, en vingt jours, l'obliger à se rendre.
La belle résista longtemps ; j'en vins à bout :
Avec la ruse et l'or on triomphe de tout.
Dans un petit chalet, avec mon ingénue,
Je passai deux longs mois. Qu'est-elle devenue?
Je ne sais. Las de voir qu'elle pleurait toujours,
J'ai planté là le triste objet de mes amours.

Un dragon a, je crois, consolé la Bressanne;
Mais le guerrier n'a pas longtemps porté ses fers :
Mon cocher, l'an dernier, l'a revue à Lausanne,
Avec un joueur d'orgue allant moudre des airs. »
D'un vigoureux soufflet appliqué sur la face
On entendit soudain le bruit;
De ses lâches exploits le conteur, sur la place,
Venait de recueillir le fruit.
Un homme était debout, terrible, inexorable,
Son couteau de table à la main :
Tu mens, lâche, tu mens! Défends-toi, misérable!
L'un de nous sera mort demain.

....

Au lendemain, la dalle humide de la morgue
Recevait deux morts inconnus.
Un être dégradé, portant au dos un orgue,
Contemplait les cadavres nus.
Sous l'habit masculin on devinait la femme :
Elle était jeune encor; son œil terne, sans flamme,
S'attachait, attiré comme par un aimant,
A la pierre où gisaient et l'époux et l'amant.
Tout à coup, sur son front que la débauche incline,
L'éclair du souvenir allume son regard;
Un cri strident, affreux, déchire sa poitrine;
Puis l'on entend ces mots : Grand Dieu! Gaston! Edgard!

....

L'implacable remords torturait sa victime;
Purifiant son âme en cet instant fatal,
L'ange du repentir obtenait pour son crime
Le pain du rédempteur au lit de l'hôpital.

Séance du 25 avril 1872.

LE VOUS & LE TU.

PETITE SCÈNE DE LA VIE CONJUGALE.

Par M. PUTOIS, membre résidant.

Ce matin, grand débat dans un gentil ménage.

LE MARI.

Notre Paul a neuf ans, bientôt dix ; à cet âge,
Laure, il ne convient plus, ma chère, croyez-moi,
Qu'à sa mère mon fils parle par tu, par toi.
Nos parents, autrefois, c'était un bon usage,
Avaient banni le tu du sein du mariage.

LA FEMME.

On parlait au pluriel.

LE MARI.

Le tutoiement, mal né,
A l'antichambre alors était abandonné.

LA FEMME.

L'on se donnait du vous dans toute la famille :
Du vous de père à fils, du vous de mère à fille,
Du vous de frère à sœur, de l'épouse à l'époux,
De Liline à Toto, du vous, toujours du vous.
Il n'en est plus ainsi, cela vous désespère ;
Que n'êtes-vous l'aîné de monsieur votre père !

LE MARI.

Tu plaisantes toujours.

LA FEMME.

Tu n'est plus de saison.

LE MARI.

Méchante!

LA FEMME.

Voulez-vous parler un peu raison?
Quoi qu'il m'en coûte, ami, je dois le reconnaître,
Je servirai du vous à mon seigneur et maître;
Je n'ai pas oublié que, de par votre loi,
La femme à son mari doit obéir... Le toi,
Franc, expressif et bon, qui va de l'âme à l'âme,
Le toi qu'amour suspend aux lèvres de la femme,
Et qui s'échappe enfin, chaste et timide aveu,
Surpris avec bonheur et redit avec feu;
Le toi, que l'amitié dans son commerce échange,
Et qu'auprès d'un berceau la mère, ce bon ange,
Prodigue avec ses soins au chérubin vermeil
Qui bégaye son nom le matin au réveil,
Ce doux toi vous déplaît. A votre valetaille
Laissez-le comme un froc qui dépare la taille;
Qu'il soit, le tu vulgaire, entre nous effacé,
Pour faire place au vous froid, sec et compassé.

LE MARI.

C'est aller un peu loin.

LA FEMME.

Je ne crois pas, écoute.....
Pardon... écoutez-moi.

LE MARI.

Tu veux rire, sans doute?
Dans notre intimité le tu peut avoir cours.

LA FEMME.

C'était bon autrefois, on l'employait toujours.
Je suis franche avant tout; en dépit des usages,
Je ne saurais souscrire à parler deux langages.

Si tu n'est pas décent, il faut le renvoyer;
Furtif, il ne doit pas s'asseoir à mon foyer.
S'il est honnête et bon, qu'il soit partout de mise;
L'accueillir à huis-clos, c'est manquer de franchise.
Oh! laissez-le, du moins, ce bon tu confiant,
A la bouche du fils, quand il vient, souriant,
Présenter son front pur aux baisers de sa mère.
Ami, je verserais plus d'une larme amère
Si je voyais un jour, entre l'enfant et moi,
Se dresser tout gourmé le vous au lieu du toi.
Par l'échange d'un mot, vouloir d'un caractère
Dompter l'élan trop vif, autant vaut d'un cratère
Chercher à refouler le torrent avec l'eau
Qui, mince filet, coule au lit du frais ruisseau.

LE MARI.

C'est douteux, j'en conviens, et pourtant la tendresse
D'une mère souvent dégénère en faiblesse;
L'enfant perd le respect qu'il lui doit; puis, un jour,
Où le respect n'est plus, bientôt faillit l'amour;
Le mépris germe au cœur...

LA FEMME.

Le respect vit quand même
Dans un cœur noble et bon.

LE FILS.

C'est vrai, père, et je t'aime.

LE MARI, *embrassant sa femme et son enfant.*

Les femmes, je le vois, auront toujours raison.

LA FEMME, *au cou de son mari.*

Bon toi, tu régneras toujours à la maison.

Séance du 28 juin 1872.

NOTE

SUR LES TRAITÉS DE COMMERCE AU POINT DE VUE AGRICOLE,

Par M. A. de SURIGNY, membre résidant.

MESSIEURS,

Je pense que nous sommes tous d'accord sur la nécessité de ne pas trancher les questions de libre-échange par de simples décrets ministériels, et de n'engager la nation française qu'après consultation des intéressés représentés auprès du Gouvernement par nos députés.

Nous pensons que l'agriculture française, à égalité de charges, peut supporter la concurrence étrangère, et qu'elle peut se passer de protection. La viticulture, dans ses congrès tenus, sous les auspices de la Société des agriculteurs de France, à Lyon et à Beaune, en 1869, a été favorable au libre-échange ; mais tous les viticulteurs ont demandé la révision des traités, en ce sens que ceux qui les avaient faits avaient été dupes volontaires ou inconscients. Les viticulteurs demandaient donc l'égalité pour les produits similaires et la réciprocité pour les autres produits. Ainsi, l'hectolitre de vin d'Espagne ou d'Allemagne entrait en France avec 25 c. seulement de droit, tandis que nos vins supportaient environ 7 fr. 50 c. d'en-

trée dans ces mêmes contrées. La discussion me semble inutile sur un point qui est de justice élémentaire. Pour la réciprocité des produits non similaires, la question est plus délicate, parce que les intérêts sont différents et les assimilations plus difficiles à établir. Ainsi, l'Angleterre ne nous envoie ni vin ni blé, puisqu'elle ne produit pas cette boisson bienfaisante, et qu'elle ne peut fournir des céréales en quantité suffisante à sa propre consommation; mais, en revanche, elle inonde notre marché de ses produits manufacturés, qui feront d'autant plus concurrence à notre industrie nationale qu'elle aura obtenu des tarifs plus abaissés. Il est certain que tout l'avantage sera pour elle si, avec un semblant de générosité, elle n'abaisse l'entrée d'une pièce de vin chez elle qu'à 59 francs [1], et obtient l'entrée de ses cotons et de ses fers chez nous pour presque rien. C'est aux économistes compétents à traiter ces questions diplomatiquement, et à établir une relation compensative. Pour notre compte, nous inclinons vers les tarifs peu élevés et vers la liberté commerciale, qui, à notre époque, doit remplacer la prohibition.

Par rapport aux produits viticoles, nous avions demandé au congrès d'avril 1869, à Lyon, la liberté intérieure de circulation et l'abaissement progressif des octrois, pensant que, pour soutenir la concurrence étrangère, il était logique que nos ouvriers des villes pussent consommer nos produits agricoles aussi faci-

[1] 1 fr. 25 c. par gallon. Le gallon contient 4 litres 54 centilitres, soit 47 gallons 32 par pièce, ou 59 fr. 15 c. par pièce mâconnaise de 213 litres.

lement que les étrangers. Les nécessités budgétaires d'alors se sont tellement accrues, depuis nos malheurs de 1870, que nous n'osons pas insister sur des mesures actuellement irréalisables. La libre circulation des vins nous semble une mesure d'équité à laquelle on ne devrait pas renoncer, car la loi en vigueur est une vieille loi d'exception. Aussi, nous avons vu avec regret nos législateurs doubler les droits de circulation sur les boissons. L'octroi, au contraire, est consenti et voté par les municipalités qui l'élèvent ou l'abaissent à leur gré, et libre à chacun de vivre à l'intérieur ou à l'extérieur des villes. Tant que nous n'aurons pas la *libre circulation des boissons à l'intérieur*, il sera équitable que ces boissons payent à leur entrée ou à leur sortie le prix moyen d'un congé par pièce de vin [1]. Ce n'est pas de la protection, c'est l'égalité devant l'impôt. Le blé circule librement et n'acquitte aucune charge en dehors de l'impôt foncier commun à tous les agriculteurs, et cependant les producteurs de céréales se plaignent de la concurrence des blés étrangers. L'Angleterre, qui avait besoin de blé pour sa consommation, a compris qu'il fallait prendre une grande mesure économique et enlever les droits d'entrée sur les céréales. Il y a eu crise terrible pour les agriculteurs, mais avec leur science pratique, les Anglais se sont retournés d'un autre côté. Là où le blé ne pouvait être rémunérateur on a élevé du bétail.

[1] Actuellement d'environ 5 fr. Mais il y a encore des tarifs différents pour chaque département, et on ne peut comprendre la persistance d'une loi aussi surannée. Un tarif unique et l'usage d'un timbre mobile devraient au moins être adoptés.

Ainsi l'Angleterre a pu nourrir ses nombreux travailleurs, et a procuré du fret à ses navires. Elle a maintenu des droits assez élevés sur nos vins, parce que cette boisson est encore chez elle une consommation de luxe. C'est à nos ministres de chercher à obtenir que le vin soit mis à la portée des ouvriers anglais, par une diminution d'entrée qui doit être la conséquence de la diminution des tarifs obtenus sur leurs produits manufacturés. Nos producteurs de laine sont dans une situation bien inférieure à celle des producteurs de blé, et si on voulait les protéger de façon à soutenir la concurrence des laines d'Australie, ce serait des droits prohibitifs qu'il faudrait imposer. Dans ce cas, que diraient nos manufacturiers qui ne veulent pas d'impôts sur les matières premières ? Comment, d'ailleurs, établir sur les produits agricoles étrangers cette taxe proportionnelle, soi-disant équivalente à nos charges intérieures ? Quelles sont les charges de ces produits sur leur sol producteur, les prix de transport et le gain légitime qui doit revenir aux armateurs et aux négociants ?..... Il est à remarquer, dans notre pays, que chacun se place à un point de vue tout particulier, soit industriel, soit agricole, et que, parmi les industriels et les agriculteurs, on ne raisonne même pas au point de vue de sa caste, mais au seul point de vue de son clocher ou de son propre champ. De même que le patriotisme ne peut exister sans la solidarité de tous les membres d'une même nation, de même nous ne pouvons faire de la bonne économie sociale et financière qu'en unissant tous les intérêts de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

Divisons les produits de l'agriculture en trois classes principales :

La viticulture;

La culture des céréales;

L'élève du bétail et la production des fourrages.

1° Pour la viticulture, nous pensons qu'elle peut soutenir toute concurrence étrangère, pourvu que les vins étrangers n'entrent pas à un degré alcoolique supérieur au nôtre et acquittent un droit égal à l'entrée de notre vin chez eux, ou tout au moins (pour les pays à produits non similaires) que ces vins acquittent le prix du congé en France. Malgré les nombreuses plantations, qui ont triplé les vignobles en France depuis trente ans, nos bons vins de Bourgogne, du Mâconnais et du Beaujolais n'ont pas baissé de prix, puisque les bons ordinaires de Mâcon ont atteint depuis douze ans la moyenne de 53 fr. la pièce mâconnaise, sans fût et chez le producteur (voir le tableau). Mais la hausse n'est pas ce que l'on croit par rapport au capital, dont la valeur a doublé depuis trente ans. Cette augmentation de la valeur du sol prouve seulement que le petit propriétaire, qui cultive lui-même, trouve un meilleur revenu dans la vigne que dans la terre arable, tandis que, pour la grande propriété, le rendement n'a pas augmenté dans la même proportion. Nous trouvons en effet, d'après des prix établis par périodes de quinze ans, que, de 1801 à 1831, nous avions une moyenne de 63 fr., et de 1831 à 1861, une moyenne de 48 fr. 83 c. pour la pièce mâconnaise (voir le tableau). Malgré les grands écarts de prix des quatre périodes précédentes, nous voyons donc que

le prix moyen de nos vins n'a pas augmenté, mais que le prix de vente est plus régulier. La production seule a beaucoup augmenté et a produit ainsi la plus-value du capital; mais c'est le fait des améliorations poursuivies depuis trente ans.

2° La culture des céréales semble moins favorisée par le nouvel état de choses. On prétend que nos vins ont doublé, tandis que le blé aurait sensiblement baissé de prix, ce qui serait la conséquence de la libre entrée des grains. Les agriculteurs demandent donc, sinon le rétablissement de l'ancienne échelle mobile, du moins une taxe d'au moins 1 fr. par hectolitre. Nous pensons que la taxe mobile est une mesure déplorable pour le commerce des grains, car elle peut ruiner le négociant, qui ne pourra calculer d'avance ses bénéfices sur des achats à l'étranger. La taxe fixe, perçue lorsque le blé serait, par exemple, à un prix inférieur à 20 fr. l'hectolitre, serait préférable; mais je ne vois pas pourquoi l'Etat s'érigerait en protecteur d'une denrée de première nécessité, car il n'est pas indispensable à une nation qui jouit de la liberté commerciale de produire entièrement les denrées propres à sa consommation. Mettez plutôt une taxe fixe sur tous pavillons étrangers, afin de favoriser nos navires marchands, qui sont en grande infériorité vis-à-vis de la marine étrangère. Car vous n'avez aucun motif de protéger le blé plutôt que les autres produits agricoles. La valeur du sol a augmenté dans une proportion moindre dans les pays de céréales que dans les pays de vignobles. Donc les revenus sont inférieurs à ceux des pays viticoles. Nous admettons

cette proposition; mais nous pensons que, si des améliorations s'étaient produites également dans les deux branches de produits, la différence n'existerait pas. Dans nos contrées, l'augmentation du prix des fermages en Bresse et en Charollais prouve que l'élevage et la production des céréales et des fourrages ne sont pas dans un état si désastreux. Plusieurs terres à blé ont été plantées de vignes et ne payent que l'ancien impôt; elles font donc une concurrence sérieuse à nos anciennes contrées viticoles. Nous ne nous sommes cependant pas plaint de l'établissement des chemins de fer, qui ont amené les vins du Midi sur le marché de Paris, et nous n'avons pas non plus réclamé la révision du cadastre. A côté de l'avilissement des prix du blé, lequel est plus factice que réel, les prix de la paille, des fourrages et du bétail ont doublé, et le fermier intelligent diminuera ses emblavures pour augmenter ses prairies naturelles ou artificielles. Nous disons que l'avilissement des prix du blé est plus factice que réel, car nous avons relevé les prix du blé sur les marchés d'Autun de 1850 à 1872, et les moyennes officielles de ces marchés hebdomadaires nous donnent, pour ces vingt-deux ans, une moyenne de 20 fr. 31 c. l'hectolitre (voir le tableau). Sur le marché de Mâcon, où il y a plus d'acheteurs de céréales que de vendeurs, l'hectolitre de blé atteint près de 1 fr. en plus. Nos tableaux, établis sur des chiffres authentiques, prouvent donc que cette assertion : le vin a doublé de prix, et le blé a diminué de façon qu'on échange deux sacs de blé (15 doubles décalitres) contre une pièce de vin (213 litres), est inexacte,

puisque le prix moyen des douze dernières années est de 53 fr. 54 c. pour la pièce de vin, et de 63 fr. 80 c. pour le blé en Mâconnais, et 60 fr. 84 c. dans l'Autunois.

3° Pour l'élève du bétail, je ne pense pas que, malgré la concurrence des animaux de boucherie, qui depuis quelques années nous arrivent en grande quantité du Piémont, les éleveurs du Charollais et du Nivernais aient trop à se plaindre. Quant aux bouchers, ils ont doublé les prix de la viande; que serait-ce donc pour les acheteurs si, avec l'augmentation de la consommation de la viande dans les classes pauvres, des tarifs élevés venaient encore arrêter l'importation? Les éleveurs de troupeaux mérinos (ces beaux mérinos de Rambouillet, une de nos gloires) ont longtemps voulu lutter au lieu de se plier aux circonstances; mais les agriculteurs intelligents ont compris qu'il fallait faire, comme les Anglais, de la viande au lieu de laines fines et courtes. Nécessairement, il y a de mauvaises années à passer; on ne constitue pas un troupeau en un an, pas plus qu'une vigne, tandis qu'on peut transformer immédiatement une terre à blé. Celui qui nourrissait des bêtes à laine sur des terres arides et incultes trouve, sans doute, très-mauvais de ne pouvoir faire des bêtes de boucherie sur ces maigres pâturages. Mais il ne nous semble pas nécessaire que l'Etat, qui représente toute la nation, s'érige en protecteur de tel ou tel industriel. On ne peut avoir la prétention d'engraisser des bestiaux sur des steppes arides, ni de faire pousser de la vigne à mille mètres de hauteur, non plus que de trouver des bénéfices à

semer du blé dans des terres à vignes. Imitons les Écossais, qui ont fait des pâturages sur des monts qui ne pouvaient nourrir leurs habitants. A la vérité, chez nos voisins, la grande propriété prêtait plus facilement à ces transformations ; car, chez nous, chacun possède un petit coin de terre et veut vivre de ses propres produits, sans avoir recours à autrui.

Il résulte de nos travaux et de nos recherches que, depuis le commencement du siècle, le rapport du rendement moyen des propriétés de vignes n'est pas bien différent de celui des terres à céréales. Nous ne parlons, bien entendu, que de la grande ou moyenne propriété, qui, dans notre pays morcelé, est souvent constituée avec une douzaine d'hectares. Il est évident que le cultivateur-vigneron, qui fait souvent fortune dans nos contrées, se trouve dans des conditions toutes différentes, de même que le propriétaire, qui peut planter des vignes dans des terrains vierges. Mais pour la propriété cultivée par le mode de métayage, nous n'avons pu obtenir en Mâconnais qu'un rapport de 3 p. °/₀ du capital engagé. Nous ne sommes donc pas bien éloigné du rapport de l'intérêt au capital dans les pays agricoles de fermes, comme en Charollais, dans l'Autunois et la Bresse, où la location représente toujours 2 1/2 p. °/₀, et fournit au propriétaire un revenu plus assuré que la vigne. Nous ne trouvons donc pas une grande inégalité entre ces deux catégories de production, puisque la question n'est pas de savoir ce qu'on vend un sac de blé ou une pièce de vin, mais bien de connaître ce que rapporte un capital par rapport à un autre capital, et si l'un est

plus rémunérateur que l'autre. Voici comment nous avons établi le revenu du capital dans un pays de céréales et dans nos contrées viticoles : Opérant sur un domaine de 61 hectares, situé en Dombes (département de l'Ain), nous avons trouvé que la valeur vénale de l'hectare était de 3,278 fr., et que chaque hectare affermé à prix fixe rendait net 81 fr. 96 c., soit exactement le 2 1/2 p. °/₀. Un domaine productif de 29 hectares 40 centiares, situé dans le bon vignoble du Mâconnais, et divisé en huit vigneronnages, peut être estimé à une valeur vénale d'au moins 6,758 fr. 59 c. l'hectare, produisant un revenu net de 210 fr., ce qui donne un peu plus de 3 p. °/₀ du capital engagé. Nous avons ainsi opéré pour ce rendement vinicole : chaque vigneron ayant en moyenne 3 hectares 67 ares 50 centiares, y compris 80 ares de prés, terres ou non-valeurs, à 6,758 fr. l'hectare, représente 24,835 fr. de capital, en chiffres ronds, tout compris, 25,000 fr.

Produit moyen depuis douze ans :	
18 pièces de vin, à 50 fr.	900 f
15 doubles décalitres de blé, à 4 fr......	60
Sarments, pommes de terre, etc......	30
Conditions en argent payées par le vigneron	100
	1,090
Frais moyens en douze ans :	
Impôts fonciers	112
1 millier 1/2 échalas tremble, à 30 fr. le mille..	45
A reporter............	157

Report...............	157
Paille achetée de moitié avec le vigneron, 1,000 kilog., à 6 fr. les 100 kilog.........	60
Entretien des bâtiments, plantations, réparations...........................	100
	317

TOTAUX.	Recettes............	1,090
	Dépenses...........	317
	PRODUIT NET............	773

qui représentent un peu plus de 3 p. °/₀ du capital engagé.

Ainsi, dans le domaine viticole, nous obtenons un revenu de 1/5ᵉ en plus que dans le domaine de céréales; mais nous ferons remarquer que le premier est en bien meilleur état de production que le second, et qu'en Mâconnais la valeur de la terre est arrivée à peu près à son apogée, tandis qu'il y a beaucoup d'améliorations à apporter dans le domaine de céréales. En effet, bon nombre d'agriculteurs qui exploitent eux-mêmes nous certifient que leurs terres rendent 3 p. °/₀. Les fermiers intelligents comprendront enfin qu'il faut diminuer les emblavures pour augmenter les fourrages et l'élève des bestiaux, et qu'ainsi ils augmenteront beaucoup le rendement de leurs fermes. La différence des revenus vient surtout de ce que les viticulteurs ont beaucoup fait pour augmenter leurs produits, tandis que les autres propriétaires se sont contentés de tirer le plus de revenus possible de leurs terres, sans se soucier de les améliorer. Le plus souvent ces dernières sont surveillées par des régisseurs

qui, pour contenter le propriétaire, font le moins de réparations possible et se bornent à faire rentrer exactement les fermages.

Dans notre conviction, les producteurs de céréales ont été dans de meilleures conditions, depuis le commencement de ce siècle, que les propriétaires de vignes, et la baisse factice de ces dernières années ne détruit nullement nos observations. Le seul gain des anciens propriétaires de vignes consiste dans l'augmentation de leur capital, ce qui n'est un bénéfice que pour les terres transmises par héritage, et je ne pense pas qu'on puisse se servir d'un pareil argument dans une étude d'économie agricole. Si ces derniers ont fait quelques bénéfices depuis vingt ans, nous pensons que les producteurs de céréales ont été dans de bien meilleures conditions qu'eux il y a quarante ans, et qu'alors la différence de revenus pouvait bien être à leur avantage.

Conclusion. — En ce qui concerne l'agriculture, maintenir les traités de commerce dans le sens de la liberté commerciale;

Reviser les taxes inégales qui subsistent encore sur des produits similaires, de nation à nation voisine;

Etablir pour les vins l'égalité entre l'étranger et le français, en faisant payer, à l'entrée ou à la sortie, le prix du congé tant que cet impôt subsistera en France;

Frapper d'un droit fixe par hectolitre (1 fr., par exemple) les blés apportés par pavillons étrangers; établir également un droit fixe sur tous les produits

agricoles importés par pavillons étrangers, afin de protéger notre marine marchande, tout en fournissant une sorte de compensation à nos produits agricoles indigènes.

Telles sont, Messieurs, les notes que j'ai cru devoir vous exposer, en réponse à la demande consultative que M. le Ministre de l'agriculture nous a fait l'honneur de nous adresser.

Note. — Le résumé de l'année 1872 nous donne, pour la propriété de vignes, le taux de 1.69 p. $^0/_0$ du capital engagé, ce qui abaisse le taux de 3.02, obtenu précédemment, à 2.38 pour la moyenne de douze ans. Nos observations sont donc malheureusement confirmées par cette dernière et désastreuse récolte, puisque la moyenne du revenu n'est pas supérieure au rendement de la propriété de céréales affermée une somme fixe qui représente le 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$.

Séance du 27 juin 1872.

TABLEAU I.

Prix des bons vins de Mâcon depuis le commencement du siècle.

ANNÉES.	LA PIÈCE de 218 litres, sans fût.	PRIX MOYEN de la pièce par période de 15 ans.	OBSERVATIONS.
1801	100 f		En prenant pour base l'évaluation cadastrale faite en 1826, nous trouvons que la quantité de vignes plantées sur un domaine de 44 hectares était à peu près la même qu'aujourd'hui; mais, autant que nous avons pu l'évaluer pendant cette période, l'hectare de vigne n'aurait produit, en moyenne, que 8 hectolitres de vin pour la part du propriétaire, soit 16 hectolitres en tout. Actuellement, nous trouvons une moyenne de 18 hectolitres, soit 36 hectolitres, qui serait un rendement de plus du double, mais il ne faut pas oublier que la terre valait alors la moitié moins.
1802	88		
1803	60	1re période.	
1804	46		
1805	30	—	
1806	50		
1807	53		
1808	57	1er empire.	
1809	50		
1810	78		
1811	100	Moyenne :	
1812	80		
1813	80	74 f 13 c.	
1814	120		
1815	120		
1816	50		La 2e période nous a donné une augmentation de rendement qui compense la diminution du prix de vente. Ainsi, nous avons obtenu plus de 11 hectolitres à l'hectare pour la part du propriétaire (1/2), et la valeur de la terre était toujours de la moitié de son prix actuel, ce qui fait que, dans cette période, les propriétaires étaient dans des conditions au moins aussi bonnes qu'aujourd'hui.
1817	40	2e période.	
1818	63		
1819	90	—	
1820	84		
1821	52		
1822	57	Restauration	
1823	57	des	
1824	45	Bourbons.	
1825	100		
1826	30		
1827	30	Moyenne :	
1828	16		
1829	15	52 f 26 c.	
1830	55		
Moyenne des 30 ans.		63 f 20 c.	

TABLEAU I (Suite).

ANNÉES.	LA PIÈCE de 213 litres, sans fût	PRIX MOYEN de la pièce par période de 15 ans.	OBSERVATIONS.
1831	50 f	3e période.	
1832	50		
1833	30	—	Il est probable qu'à cette période les plantations ont augmenté d'au moins $^1/_5$ des surfaces indiquées sur le plan cadastral dressé en 1826. En opérant ainsi, nous obtenons un rendement moyen de 13 hectolitres $^1/_2$ à l'hectare, ce qui est une légère augmentation, mais le revenu du capital est bien amoindri par le prix moyen de la vente, qui a beaucoup baissé.
1834	24		
1835	32		
1836	31		
1837	27	Monarchie de juillet 1830.	
1838	44		
1839	80		
1840	21		
1841	45		
1842	44	Moyenne :	
1843	55		
1844	52	41 f 26 c.	
1845	45		
1846	45	4e période.	
1847	25		
1848	18	—	La moyenne de rendement par hectare serait la même pour cette période que la précédente, mais comme le prix de vente a augmenté de plus de $^1/_5$, c'est une augmentation de revenus. Il faut cependant remarquer que c'est l'époque où le capital a pris une grande plus-value. C'est la période de création des grandes lignes de chemins de fer, qui produit un grand mouvement commercial, tout en créant pour nous la concurrence des vins du Midi sur le marché de Paris.
1849	25		
1850	21		
1851	33		
1852	55	République de 1848 et 2e empire.	
1853	54		
1854	105		
1855	100		
1856	115		
1857	65	Moyenne :	
1858	60		
1859	60	56 f 40 c.	
1860	65		
Moyenne des 30 ans.		48 f 83 c.	

TABLEAU I (Suite).

ANNÉES.	LA PIÈCE de 213 litres, sans fût.	PRIX MOYEN de la pièce par période de 15 ans.	OBSERVATIONS.
		5e période.	
1861	83 f	—	Pour cette dernière période de 11 ans, nous trouvons un rendement moyen de 17 hectolitres à l'hectare et un prix moyen de vente assez élevé. Aussi, malgré l'augmentation de la valeur du capital, qui a doublé depuis les deux dernières périodes, nous avons pu, d'après ces derniers revenus, évaluer à 3 % le rapport du revenu net avec le capital. — Les prix de vente de 1870-1871 ont été beaucoup plus élevés pour ceux qui n'ont pas vendu au moment de la récolte.
1862	55	Suite	
1863	57	du 2e empire.	
1864	51	3e	
1865	50	République.	
1866	25	4 septembre	
1867	45	1870.	
1868	50	Moyenne	
1869	55	de ces	
1870	57	11 dernières	
1871	58	années :	
		53 f 27 c.	

TABLEAU 2.

Prix moyen de l'hectolitre de froment sur le marché d'Autun (1850 à 1871).

ANNÉES.	PRIX MOYEN de l'hectolitre, d'après le relevé des mercuriales.	PÉRIODE de 11 ans.	OBSERVATIONS.
1850	12 f 79 c	1re période.	
1851	12 40	—	
1852	17 »		
1853	22 58		
1854	26 99		
1855	28 63	Moyenne de l'hectolitre :	
1856	30 05		
1857	21 71		
1858	15 54		
1859	15 88	20 f 33 c.	
1860	20 14		
1861	22 74	2e période.	Dans la même période correspondante, le prix moyen des deux sacs (15 doubles décalitres) atteignait 63 fr. 81 c. aux environs de Mâcon, soit 1 fr. de plus par hectolitre. Cette différence de prix provient des nombreux achats que font, pour leur consommation, les vignerons du Beaujolais et du Mâconnais sur les marchés de Villefranche et de Mâcon, dont les moyennes des prix du froment et des fourrages sont toujours hautes.
1862	21 18	—	
1863	18 42		
1864	16 52		
1865	15 34		
1866	18 40	Moyenne de l'hectolitre :	
1867	24 »		
1868	24 55		
1869	19 18		
1870	19 43		
1871	23 35	20 f 28 c.	
Moyenne des 22 ans.		20 f 30 c.	

NOTES

Pour servir à l'histoire du département de Saône-&-Loire par ses Monuments,

Par M. MONNIER, membre résidant.

PÉRIODE CELTIQUE.

MONUMENTS LAPIDAIRES.

I.

....

La période celtique n'a laissé sur notre sol, en fait de monuments lapidaires, que des pierres brutes affectant certaines formes, certaines dispositions qu'on a diversement interprétées. Pour en déterminer plus nettement le sens et la destination, et aussi pour se rendre compte des causes de la longue persistance d'une simplicité de goût qu'il est impossible de ne pas appeler barbare, il faut se reporter aux contrées que l'on considère avec raison comme ayant été le berceau du genre humain, et remonter bien haut dans le passé.

Les historiens les plus anciens qui ont écrit sur l'Orient font, en effet, mention de monuments tout à fait analogues à ceux qui, dans nos pays, ont survécu aux révolutions religieuses et politiques ou à l'action destructive du temps, et que nos archéologues désignent sous les noms de *dolmens*, de *cromlechs*, de *peulvans* ou *menhirs*, de *tombelles*, etc. L'usage de quelques-uns d'entre eux s'est même perpétué

jusqu'à présent chez certains peuples asiatiques, comme on peut le voir par les relations des voyageurs modernes.

Leur extrême simplicité indique assez, sans qu'il soit besoin de le dire, qu'ils ne sauraient être attribués qu'à des peuples primitifs. Elle est ce qu'elle pouvait être en des temps antérieurs à l'usage des métaux. Tant qu'ils ne furent que chasseurs et pasteurs, ces peuples changeaient de place aussitôt que les pâturages manquaient à leurs troupeaux. La construction d'habitations fixes eût d'ailleurs été pour eux un soin parfaitement inutile. Ils trouvaient un abri contre les intempéries des saisons dans les anfractuosités des rochers ou dans les creux qu'ils pratiquaient en terre lorsque les cavernes faisaient défaut, ou bien encore sous le dôme épais des forêts vierges ou dans des huttes formées de branchages, de fascines et d'argile, ou de pierres sèches, ou enfin sous des tentes qu'ils confectionnaient avec les peaux des bêtes fauves tuées dans leurs chasses.

Avant d'en venir à se faire des demeures permanentes et plus commodes, un sentiment infiniment supérieur aux exigences de la vie purement matérielle s'était dès longtemps imposé à leur virile intelligence. L'existence nomade qu'ils menaient les avait conduits tantôt au cœur de vallées que décorait une luxuriante végétation, tantôt à la lisière d'immenses plaines de sable vouées à une stérilité éternelle. Elle avait ouvert devant eux de riantes perspectives et des pays d'une délicieuse fraîcheur, ou les avait jetés sous le feu des tropiques. Elle les avait mis aussi en présence de monts gigantesques aux mille pics neigeux. Ils avaient erré au milieu des débris grandioses et pittoresques des révolutions du globe, et vu se briser avec fracas à leurs pieds de puissantes cataractes. Sous leurs yeux s'était déroulé l'imposant spectacle des mers et des tempêtes qui en bouleversaient les flots. Mais ces grandes scènes de la nature

n'avaient pas été seules à les impressionner. Ce qui les émerveillait surtout, c'était la beauté incomparable de cette magnifique voûte d'azur toute parsemée d'innombrables corps célestes dont la douce clarté tempère l'obscurité des nuits ; c'était, par-dessus tout, cet astre majestueux qui fournit si régulièrement sa carrière de chaque jour, en inondant l'atmosphère de torrents de lumière et en réchauffant la terre de ses rayons bienfaisants ; c'étaient, enfin, ces régions éthérées si pures dans leur calme, si terribles dans leurs orages.

Comment ces peuples enfants auraient-ils pu ne pas croire à l'existence d'un être incréé, auteur invisible de toutes les merveilles, de toutes les splendeurs de la création qui frappaient et charmaient leurs regards, de cette invariable harmonie des mondes qui se meuvent dans l'espace, de tous les phénomènes naturels dont ils étaient les spectateurs tantôt transportés d'une vive admiration, tantôt saisis d'une sainte frayeur? Ils ne tardèrent pas à lui adresser leurs hommages et leurs prières, puis des offrandes pour obtenir ses faveurs ou détourner d'eux les effets de sa colère.

Ils lui érigèrent des autels. Ce furent les premiers monuments durables qui furent édifiés. Mais ces monuments ne purent être, on le conçoit aisément, que très-simples : des tertres de gazon ou des fragments de rocher arrachés aux flancs des montagnes. C'est ce que nous apprennent les poésies orientales que nous ont transmises les âges les plus reculés.

Chez les Aryas, ce vaillant peuple d'où, selon les dernières données de l'histoire, serait descendue la race indo-européenne tout entière, les hymnes du righ-wéda se chantaient à l'aurore, au milieu du jour et au soir, en plein air, sous la voûte du ciel. Pas de temple, pas de sanctuaire ; une enceinte pure et simple au milieu de laquelle

étaient disposés un tertre pour recevoir les offrandes et un foyer pour le sacrifice, un banc de gazon pour les dieux ou pour les mânes évoqués[1].

Comme le disait aussi en ces derniers temps une jeune et savante indianiste, Mlle Clarisse Bader, de la Société asiatique de Paris, dans son charmant livre : *La Femme dans l'Inde antique*, ces mêmes Aryas avaient pour temple le sommet des monts. L'autel s'y dressait sans nul abri qui le séparât du ciel. L'homme, élevant librement le regard dans l'espace, contemplait de cette hauteur la divinité dans ses manifestations.

Ouvrons, d'ailleurs, la plus ancienne, la plus authentique des histoires. Les livres saints des Hébreux relatent dans les termes ci-après quelques-uns des commandements que Moïse dit avoir reçus du Seigneur pour être transmis aux enfants d'Israël :

« Vous ne ferez point d'image taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en haut dans le ciel et en bas sur la terre, ni de tout ce qui est dans les eaux, sous la terre.

» Vous ne ferez point de dieux d'argent, ni de dieux d'or.

» Vous me dresserez un autel de terre.....

» Si vous me faites un autel de pierre, vous ne le bâtirez point de pierres taillées, car il sera souillé si vous employez le ciseau[2]. »

Ces prescriptions étaient non pas une loi nouvelle, mais un rappel à l'observation de la tradition d'Abraham, laquelle n'était elle-même que la suite de celles des patriarches qui l'avaient précédé[3].

[1] Bibliothèque internationale universelle, Monde ancien, Civilisation orientale, Inde, Introduction de MM. Max-Grazzia et Jules David, t. I, p. 24.

[2] *Exode*, chap. xx, versets 22, 23, 25.

[3] J. Reynaud. *Encyclopédie nouvelle*, art. *Druidisme*.

A supposer que l'on adopte sans réserve les données de la Genèse quant à la durée de la vie des patriarches, ces traditions pouvaient remonter à l'an 3,000 environ avant notre ère, et être antérieures à l'émigration des tribus qui, les premières, sont venues peupler l'Occident.

La plupart des peuples de l'Asie, comme nous le verrons par la suite, accueillirent et mirent longtemps en pratique les prescriptions de la loi mosaïque, ou suivaient déjà des préceptes religieux peut-être encore plus anciens qui interdisaient pareillement à l'homme de représenter sous des traits matériels les puissances célestes et les êtres de la création, et qui enseignaient que l'univers était le seul temple digne de la divinité[1].

Ne perdons pas de vue que les tribus errantes qui occupaient les régions élevées du Caucase au moment où elles en descendirent pour aller chercher plus au nord de nouveaux établissements, étaient issues de ces mêmes peuples qui habitèrent dans l'origine les contrées les plus fertiles de l'Asie; que de la Sogdiane, de la Bactriane, de la Médie, de la Perse, de l'Indoustan, la population, de plus en plus dense, avait débordé sur les contrées voisines et s'était répandue successivement jusqu'aux extrémités orientales et méridionales du continent; que plusieurs de ces peuples, après des évolutions sans nombre, avaient fini par refluer vers le Nord; que du mélange des races japétique et sémitique, peut-être aussi de la race chamitique, se sont formées à la longue ces belliqueuses nations scythiques qui couvrirent de leurs tentes les steppes du Caucase et les deux versants de l'Immaüs. Rappelons, en outre, qu'il est

[1] Tacite a dit à son tour que, selon les Germains, ce serait dégrader la majesté des dieux célestes que de les emprisonner dans des temples et de les représenter sous une figure humaine. Ils leur consacrent des bois et des forêts, et donnent le nom des divinités mêmes à ces retraites profondes qu'ils adorent seulement en esprit.

aujourd'hui acquis à la science que les habitants anciens de toute cette zone, indûment confondus par les Grecs sous la dénomination unique de Scythes, étaient en grande partie des Celtes[1]. Or, on ne doit pas être surpris que les hordes qui firent partie des premières émigrations aient emporté les mœurs, les usages, la religion, les superstitions, les traditions enfin de presque tous les points de l'Orient. Toutefois, avant qu'elles eussent abandonné les hauts plateaux de l'Asie centrale, le culte primitif avait déjà subi des transformations. La faiblesse de l'esprit humain s'accommode peu de ce qui échappe à sa compréhensivité. Elle a besoin de donner une forme sensible à l'objet de ses adorations. C'est ainsi qu'après avoir adressé leurs hommages au Créateur de toutes les merveilles qui se déroulaient sous leurs yeux, les peuples en étaient venus à symboliser ses œuvres. De là, le culte au soleil, à la lune et autres corps lumineux, dont l'imagination ne tarda point à faire des êtres animés de nature divine, qui furent ensuite adorés sous diverses formes de nature inerte ; de là, aussi, le culte rendu aux quatre éléments, aux saisons, à tous les phénomènes physiques, puis aux montagnes, aux rochers à configuration bizarre, à de simples pierres, aux fleuves, aux sources et aux fontaines, aux forêts et aux plantes, aux villes. Il n'y eut pas jusqu'à l'homme, jusqu'aux animaux qui ne fussent divinisés[2].

Mais laissons pour le moment tout ce qui se rattache aux systèmes religieux, afin de ne pas nous écarter trop longtemps du sujet que nous avons à traiter dans ce chapitre.

[1] Le mot Celte n'est selon nous qu'une variante du mot Scythe, et les Celtes ne sont autres que les *Gails* ou *Gaëls* que les Grecs ont appelés *Keltes* et les Latins *Galli*, et dont nous avons fait le mot Gaulois ; ce serait une simple différence de prononciation.

[2] *Livre de la Sagesse*, Ezéchiel, ch. vi.

Nous trouvons chez nous, sans grande altération, la reproduction des divers monuments lapidaires de l'antique Orient, ceux, bien entendu, qui ont précédé de plusieurs siècles les règnes célèbres des fondateurs de Babylone et de Ninive, et surtout les prodigieux travaux qui ont illustré celui de Sémiramis. S'ils ne sont pas d'un goût moins barbare qu'à l'origine des temps, c'est qu'il ne pouvait en être autrement. Tandis que les arts progressaient rapidement chez les peuples de l'Asie, ils durent nécessairement s'amoindrir ou tout au moins rester stationnaires chez leurs arrière-petits-fils, à mesure que ceux-ci s'avançaient dans l'Occident, les distances et le défaut de relations s'opposant à ce qu'ils participassent aux avantages des découvertes que faisait chaque jour l'industrie dans leur ancienne patrie. D'ailleurs, comme ils continuèrent leur vie nomade dans nos contrées, ils ne cherchèrent pas plus que ne l'avaient fait leurs aïeux à se bâtir des habitations durables. Pendant bien des siècles encore ils furent réduits à se servir de la hache de pierre et d'outils en silex; or, ce n'est point avec de pareils instruments que l'on crée des merveilles en architecture et en sculpture.

L'âge du bronze qui vint ensuite, probablement vers l'an 600 avant l'ère actuelle, époque à laquelle la moitié des Gaules fut envahie par les Cimbres, cet autre rameau de la grande famille celtique resté en arrière sur les bords du Pont-Euxin, dans la Chersonèse taurique, ou, au plus tôt, dans l'intervalle du XIIIe au XIe siècle, alors que des colonies de Phéniciens fondèrent dans le Midi des établissements et exploitèrent les mines des Pyrénées, des Cévennes et des Alpes; l'âge du bronze, dis-je, n'apporta pas de notables changements à l'ancien mode de construction. Ce fut encore l'architecture rudimentaire dans sa plus simple expression, et lorsqu'une civilisation plus avancée mit enfin le fer à la

main de l'ouvrier gaulois, l'heure approchait où les légions victorieuses de Rome allaient s'emparer de nos provinces, où le génie des artistes de l'Italie allait se charger de couvrir le pays de monuments grandioses et presque indestructibles, de décorer les temples, les palais, les arènes, les théâtres, les places publiques et les villas de statues élevées à tout un monde de divinités, tant de l'Olympe que de la terre. Bien des siècles après que le ciseau de Praxitèle eut engendré dans le marbre la Vénus de Gnide, le paysan celte se prosternait encore devant une borne de pierre brute, forme sous laquelle était jadis adorée dans la Syrie la déesse de la Génération.

Les beaux-arts ne furent donc point le partage de nos pères les Celtes ou Gaulois. Mais quelles peuvent avoir été les raisons de leur étonnante infériorité sous ce rapport, quand ils pouvaient si bien s'inspirer des chefs-d'œuvre que la Grèce et l'Italie étalaient avec profusion sous leurs yeux; quand ils avaient pour d'autres travaux un talent merveilleux d'imitation, comme César en convient dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules*. A la vue de ces amoncellements de pierres ou de terre tapissés de gazon qui recouvraient une sépulture, se sentaient-ils pénétrés d'une vénération plus profonde pour la mémoire des aïeux qu'en présence d'un fastueux mais froid mausolée de marbre? Le bloc informe de granite, qui se dressait gigantesque et mystérieux au milieu d'une lande inculte, imposait-il davantage à leur imagination que la statue d'un dieu modelée par une main savante, fût-elle le Jupiter Olympien de Phidias ou l'Apollon du Belvédère? Ou bien, en dédaignant aussi complétement la culture des arts, obéissaient-ils encore, après tant de siècles, aux traditions apportées de l'Orient, à une époque qui se perd dans la profondeur des âges? Ce sont là des questions qui se peuvent résoudre aussi bien dans un sens que dans un autre.

I.

Mais abordons plus directement désormais l'étude comparée de nos monuments celtiques et de ceux que nous trouvons en Asie. Nous avons vu quels furent les premiers autels édifiés par les antiques populations de l'Orient. Ils consistaient en une longue et massive pierre posée horizontalement en forme de table sur d'autres pierres plus courtes.

Dolmens et Cromlechs.

On ne saurait méconnaître dans cette naïve structure l'origine des *dolmens* qui couvrirent jadis notre sol, comme celui des différentes contrées qui furent habitées par les Celtes[1], et en particulier celui de notre Bretagne. C'est sur de pareils autels que les druides accomplirent de sanglants sacrifices en l'honneur des divinités cimbriques ou gauloises. Ces tables de pierre servirent probablement aussi de tribune au chef de la famille, puis du clan, de la peuplade, de la nation, à mesure que les sociétés humaines prirent du développement. C'est autour de ces monuments que se sont tenus également ces mâls ou assemblées solennelles où l'on délibérait sur les questions de paix ou de guerre et sur toutes les affaires intéressant la chose publique; c'est dans ces salles d'assises en plein air que la justice rendait ses arrêts; c'est là enfin que se faisait l'inauguration des chefs de guerre que le peuple venait de se choisir et d'acclamer.

Des blocs de pierre entouraient le plus souvent ce lieu; ils servaient de siéges, je le suppose, au sénat des prêtres, aux magistrats, aux principaux de la tribu et de l'État, aux

1 Ces sortes de monuments sont répandus avec profusion dans la Germanie, dans la Scandinavie, jusque dans la Laponie, dans tous les pays enfin où séjournèrent les Scythes ou Celtes.

personnages de distinction ; le reste de l'assistance se tenait debout à l'extérieur. On donne le nom de *cromlech* à ces enceintes sacrées imitées de celles de l'Orient. M. de Saulcy dit avoir vu en Palestine la place d'une vingtaine de dolmens tout à fait analogues à ceux de la Bretagne. L'un d'eux, dit-il, était entouré de cercles de pierre ou véritables cromlechs [1].

Les ossements humains que l'on découvre quelquefois dans ces enceintes font présumer qu'elles étaient consacrées à la sépulture des ministres de la religion druidique. Lorsque l'espace venait à manquer, l'inhumation avait lieu dans le voisinage immédiat du sanctuaire. Dans ce cas, un menhir en marquait l'endroit.

Ces sortes de monuments ne devaient point manquer dans le pays éduen, qui eut son collége de druides à Bibracte (Autun); mais il n'en existe plus un seul debout; la plupart ont été détruits dès le temps où saint Martin y vint prêcher le renversement des idoles et l'abolition des cultes du paganisme. C'est tout au plus si l'on peut reconnaître, dans l'arrangement singulier des énormes quartiers de roches granitiques qui couvrent tout un hectare du domaine de Pervy, dans la commune de **Cuzy**, la disposition d'un de ces cercles des temps druidiques qu'on y voyait encore, il y a une douzaine d'années ; au milieu de cette enceinte s'élevaient en forme d'autel des pierres massives longues de trois à quatre mètres, que le propriétaire, en vue de faciliter l'irrigation d'un pré, a fait disparaître dans de vastes trous creusés tout auprès pour leur engloutissement.

J'hésiterais également à affirmer la réalité d'un monument de même nature dans la disposition des blocs de granite qui circonscrivent un espace de terrain inculte de forme elliptique, au sommet de la montagne du bois de Nay, commune

[1] Compte rendu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 29 janvier 1864).

de Germolles, et au centre duquel se trouve une large pierre posée horizontalement sur le sol.

J'avais pris note, il y a vingt ans, de l'existence d'une enceinte circulaire à peu près semblable, sur le plateau d'une montagne en partie boisée qui domine le village de **Cruzilles**; mais ayant eu occasion, quelques années après, de visiter de nouveau les lieux, je constatai que quelques-uns des blocs qui la périmétraient avaient été déplacés par des bergers.

A Epoigny, commune de **Couches**, on voyait autrefois sept menhirs d'une remarquable dimension. Il n'en reste plus aujourd'hui que trois qui gisent couchés sur le sol, les autres ayant été détruits ou enfouis. On pense dans le pays qu'ils marquaient l'emplacement d'une enceinte druidique où se tenaient des assemblées.

Peut-être devrait-on comprendre au nombre des dolmens la pierre posée sur deux supports en forme de table, que l'on voit sur un monticule attenant au groupe principal des hauteurs du mont **Suin**, et que M. G. Bulliot a signalé, dans son *Essai sur le système défensif des Romains*, comme un monument du culte druidique.

Dans le Brionnais, ancien pays des *Brannovii*, sur le territoire de Semur et au voisinage de **Brian**, on remarque, dans les forêts rocailleuses de Montmégin, d'immenses amas de pierres énormes auxquels se rattachent des souvenirs druidiques. « Ces pierres, dit M. l'abbé Cucherat, qui ont visiblement été remuées par la main des hommes, apparaissent comme les restes d'une enceinte sacrée[1]. »

Pierres croulantes.

Si de nos autels et dolmens, nous ne voyons plus que les débris; si les pierres de nos cromlechs sont aujourd'hui dis-

[1] *Alexia et les Aulerci-Brannovices*, p. 58.

persées, nous possédons en revanche des monuments druidiques d'une autre espèce encore intacts. Ce sont d'abord les deux pierres branlantes ou croulantes que l'on remarque dans le canton de Mesvres. L'une se voit au milieu d'un bois de haute futaie, dans la partie déclive la plus rapide de la montagne qui sépare la commune de **La Tagnière** de celle d'Uchon. On la désigne dans le pays sous le nom de *pierre qui croule*. C'est un bloc énorme de granite, arrondi dans ses parties inférieures et supérieures, et qui repose sur un banc de roche de même nature. Il est tellement en équilibre, tellement mobile, que le moindre effort lui imprime un mouvement sensible d'oscillation.

La seconde pierre mouvante est située sur les hauteurs de **Dettey**, commune voisine de La Tagnière. Sa grosseur est moindre et ses oscillations sont moins accentuées. Autrefois, dit-on, elles l'étaient tout autant; mais le pivot de granite sur lequel elle portait s'est probablement écrasé à la longue.

Toutes deux passent pour être des monuments du culte druidique, dont les ministres ne purent manquer de tirer parti pour agir sur l'esprit de crédules et naïves populations.

L'aspect sévère, ou, pour parler plus exactement, l'aspect désolé d'un pays bouleversé par les révolutions géologiques; ses sites sauvages, ses landes, ses bruyères, ses montagnes aux pentes rapides, les clairières de ses sombres forêts laissant apercevoir çà et là des rocs aux vives arêtes, étaient une mise en scène qui dut se prêter merveilleusement à la sainte épouvante qu'inspiraient les redoutables mystères qui se célébraient dans ces lieux, au prestige de la parole des prêtres d'Esus, de Taranis et de Teutatès, ou aux oracles et incantations des druidesses. Au temps de la proscription de leur culte, ces solitudes presque inaccessibles durent servir de retraite à ces prêtresses qui succédèrent aux drui-

des, forcés par les ordonnances des empereurs de s'expatrier. Deux cavernes pouvaient leur offrir asile : l'une dite *chambre du bois*, située au milieu de la forêt de la Ravière, sous une masse gigantesque de roches superposées ; l'autre, dans le bois d'Escrots, que les villageois, dans leur patois, nomment *chambre de la pierre de che la fâ* (chez la fée). C'est au seuil de ces antres qu'elles apparaissaient aux populations, qu'elles prédisaient l'avenir à ceux qui venaient les consulter. Le moyen âge donna le nom de fées à ces femmes qu'on prétendait être inspirées et magiciennes, comme il en existait en Asie, leur pays d'origine.

Pierres qui virent.

Les pierres croulantes de La Tagnière-Uchon et de Dettey, objets d'un culte pendant bien des siècles, ne sont pas les seules curiosités naturelles qui aient reçu les hommages d'un peuple ignorant et superstitieux. Il en existait d'à peu près semblables sur d'autres points du département, comme le font supposer les appellations qu'ont retenues les localités que je vais citer. Un écart de **La Chapelle-du-Mont-de-France** porte le nom de *Pierre-qui-vire ;* il est situé à la triple limite de cette commune et de celles de Curtil-sous-Buffières et de Bergesserin. Nous trouvons à **Pressy-sous-Dondin** une semblable dénomination. Elle était donnée à un énorme pilier naturel de nature granitique qu'on voyait naguère entre le hameau des Panais et le Mont-de-Mars, dans un lieu nommé le *Perroux*, où il reposait sur un banc de rocher à fleur du sol. On l'a transporté, en 1859, sur un autre point de la commune pour servir de socle au pieux monument que M. Max de Longeville a fait ériger et auquel a été donné le nom de *Notre-Dame-de-la-pierre-qui-vire*, en souvenir de celui qu'il portait dans son primitif emplacement. Ce monolithe ne mesurait

pas moins de 3 mètres de hauteur sur 2 m 30 de diamètre. Au moment de son enlèvement, il s'est délité et séparé en deux dans le sens de sa verticalité. On a taillé sur place l'une de ses parties, dont le poids, malgré la diminution de son volume, s'est trouvé excéder encore 12,500 kilog. Il n'a pas fallu moins de quarante-deux bœufs pour en effectuer le transport[1].

Si un tel quartier de roche a pu jamais tourner autrement que dans l'imagination du vulgaire, il faut croire qu'au centre de sa base existait une convexité suffisamment prononcée pour permettre le mouvement de circonvolution qui lui a valu son nom.

Au surplus, des monuments à peu près semblables à ceux qui nous occupent ne sont pas rares en Asie. On en voyait encore sur les côtes de la Chine, disait à la fin du siècle dernier M. d'Hancarville : « Dans la province de Foh-Kien, ces pierres immenses y sont disposées de manière à se mouvoir au seul contact de l'air. Dans la partie occidentale de l'Angleterre, il y en a que le doigt d'un enfant peut agiter sans effort. Il en existait de cette espèce en Phénicie, en Grèce, en Espagne[2]. »

La montagne de Dun, commune de **Saint-Racho**, possède ses roches merveilleuses, dit M. G. Bulliot, ses sources sacrées, ses légendes. On montre sur ses flancs une pierre ronde fixée sur trois supports, connue sous le nom de *pierre croulante*[3]. Les villageois sont dans la croyance que cette pierre s'ébranle et s'agite en tournant pendant la

[1] Je dois la plus grande partie de ces détails à l'obligeance de M. le curé de Pressy. (Voir le complément de renseignements relatifs à ce monument celtique à l'Appendice.)

[2] *Recherches sur l'origine, l'esprit et les progrès des arts de la Grèce* (1785). — Cambry, *Monum. celt.*, p. 155.

[3] G. Bulliot, *Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen*, p. 89.

nuit de Noël, et racontent à ce sujet une curieuse légende que je me dispense de transcrire ici parce qu'elle trouvera mieux sa place au chapitre des traditions populaires.

Pierres folles.

Il faut peut-être aussi ranger dans la catégorie des pierres branlantes ou mouvantes les *pierres folles*. C'est une dénomination qu'ont retenue plusieurs localités, telles que des hameaux dépendant de **Bourbon-Lancy, Mont, Chassigny-sous-Dun, Gibles, Cluny, Sailly** et **Saint-Symphorien-des-Bois.**

Les gens du peuple affirment que ces pierres s'agitent à Noël ou à la Saint-Jean d'été. Ils tiennent le fait de leurs ancêtres. Mais nul de ceux qui se rendent les organes de ces traditions ne peut se vanter d'avoir vu s'accomplir le prodige. Il faut se trouver sur les lieux à l'heure précise, pas une seconde avant, pas une seconde après le coup de minuit. Hélas ! tous sont arrivés ou trop tôt ou trop tard.

La configuration et la disposition de ces pierres ne sont point partout les mêmes. Ce sont tantôt des blocs superposés, tantôt des monolithes, espèces d'obélisques grossiers d'une hauteur plus ou moins considérable, tantôt enfin de larges dalles posées à plat sur le sol.

Menhirs.

De longues et patientes recherches m'ont permis de découvrir sur plusieurs points du département un certain nombre de monolithes de dimensions plus ou moins grandes, que les archéologues nomment *peulvans* ou *menhirs*, et qui sont connues chez nous sous les noms de *pierres levées*, *pierres plantées*, *pierres fittes*, *pierres fixes ou fiches*, *pierres aiguës*, *pierres de faits ou de fé*, *pierres aux fées*, etc., selon les localités où ils se trouvent. La plupart ont

été brisés ou gisent à terre, ou bien ils n'ont laissé que le souvenir de leur ancienne existence dans l'appellation des communes, hameaux, écarts et lieux dits. Ceux encore debout sont situés aux territoires de **La Chapelle-sous-Brancion, Boyer, Tramayes, Buffières, Donzy-le-Royal, Chalmoux** et **Uxeau.** Parmi ceux qui sont tombés ou qui ont été renversés, mais qui sont restés sur place, j'ai à citer ceux de **Saint-Micaud** et de **Saint-Martin-du-Tartre** ; j'ai déjà eu occasion de signaler les sept menhirs d'Epoigny, près **Couches.** Il n'y a pas plus de quinze ans que celui d'**Auxy** a été brisé pour la construction d'une maison. Les communes de **Thil-sur-Arroux** et de **Lacrost** ont eu aussi leurs pierres plantées. Enfin, au nombre des localités qui ont retenu le nom de ces sortes de monuments, il faut compter les communes de **Pierre** et de **Longepierre, Dampierre-en-Bresse, Dompierre-les-Ormes, Dompierre-sous-Sanvignes** ; le village de *Saint-Quentin-de-Pierre-fixe*, qui dépendait autrefois de Saint-Marcelin et fait aujourd'hui partie de la paroisse du **Rousset,** puis les lieux dits, écarts ou hameaux de *Pierre-Aiguë* à **Saint-André-le-Désert** et au **Villars,** de *Pierre-Fitte* à **Autun,** de *Pierre-au-Blanc* à **Châtel-Moron,** de *Pierre-au-Grain* à **Donzy-le-Royal,** de *Pierre-Leurot* et de *Pierre-Lay* [1] à **Matour** et à **Oyé,** puis enfin de *Pierre-Fayette* ou *Pierre-aux-Fées* à **Varennes-sous-Dun** et à **Chalmoux.**

On trouvera, à l'Appendice placé à la fin de cette étude, la nomenclature de ces divers monuments, accompagnée de la description de quelques-uns d'entre eux et de détails historiques qui occuperaient ici une trop grande place. Les

[1] M. Batissier, *Eléments d'archéologie nationale*, p. 163, fait connaître que des peulvans sont connus en France sous le nom de *Pierre-Lait, Pierre-Latte*, etc.

plus remarquables sont ceux de Boyer, La Chapelle-sous-Brancion, Epoigny, Saint-Martin-du-Tartre et Saint-Micaud.

Une dénomination, que j'ai relevée dans des lieux tantôt proches, tantôt très-éloignés les uns des autres, m'a d'autant plus frappé qu'elle se rencontre sur plusieurs points de la France. C'est celle de *pierre aux fées* que portent quelques-uns de nos monolithes. Une explication à cet égard me semble ne pouvoir être hors de propos. Le plus grand nombre ne mesurent guère moins de 7 mètres de hauteur et de 3 à 4 mètres de grosseur. De quels puissants moyens mécaniques les forces humaines ont-elles pu disposer dans ces temps reculés pour remuer et transporter quelquefois de fort loin de pareilles masses de granite ou de grès dont le poids excède le plus souvent vingt mille kilogr. ? Interrogez les gens du pays ; tous vous répondront que l'érection de ces pierres, dont les dimensions les jettent dans un profond étonnement, ne peut être que l'œuvre d'une puissance surnaturelle ; que leurs pères avaient ouï dire à leurs ancêtres que des fées les y avaient apportées et dressées, il y a bien des siècles. La croyance en ces êtres mystérieux, qui jouèrent un si grand rôle au moyen âge, est encore très-vivace dans certains cantons, notamment dans celui de Bourbon-Lancy, terre classique par excellence des fées, des sorciers et des regogneuses [1].

Je puis en citer un exemple. Le merveilleux s'y trouve mêlé à un fait historique bien connu. On sait qu'un comte de Chalon, nommé Lambert, défit à Chalmoux, en 980, un

1 Des dénominations rappelant le souvenir des fées abondent dans ce canton. Ainsi, à Mont, à Maltat, à Perrigny, à Saint-Aubin-sur-Loire et à Bourbon-Lancy on trouve des lieux nommés *Champ-de-Fée ;* dans cette dernière ville existe, en outre, un nom de *Cave-aux-Fées,* près d'une terre appelée *Pierre-Folle,* dénomination qui se retrouve aussi à Chalmoux, ainsi que celle de *Pierre-Fayette.* Les plans du cadastre donnent celles de Fay, La Faye ou La Fée dans plusieurs autres communes du canton.

fort parti d'Auvergnats qui ravageait l'Autunois et le Charollais. Or, une ancienne légende fait connaître que des fées, qui transportaient à travers les airs de longues pierres pour la construction du pont de Toulon-sur-Arroux, furent attirées par d'immenses clameurs et par le bruit retentissant des clairons, qui s'élevaient du plateau sur lequel est assis le village de Chalmoux. C'est là que les deux armées en étaient venues aux mains. Les fées dont il s'agit étaient restées spectatrices de ce combat, qui fut terminé par la déroute complète de l'ennemi. L'action avait commencé dans le champ dit des Quatre-Vents, au N.-E. de Chalmoux, et avait fini à la limite S.-E. de la commune. C'est pour perpétuer le souvenir de la victoire des Bourguignons que nos voyageuses aériennes laissèrent échapper de leurs tabliers les pierres en question, qui restèrent profondément fichées en terre aux deux extrémités du théâtre de la lutte. Nous verrons ailleurs en quels endroits ces pierres sont tombées.

Pierres limitantes.

Les pierres levées, du genre de celles dont il vient d'être parlé dans le cours de ce chapitre, furent-elles, comme on le pense généralement, consacrées au culte druidique, ou bien furent-elles érigées en vue de transmettre à la postérité le souvenir d'une victoire, d'un traité d'alliance, ou de quelque autre événement important? Il peut y avoir de l'un et de l'autre. Mais, à mon avis, le plus grand nombre a dû avoir une autre destination : celle de délimiter des territoires. En effet, et c'est une chose qui, jusqu'à ce jour, n'a encore été observée, que je sache, par aucun auteur, j'ai remarqué que ces pierres se trouvent presque sans exception aux confins de nos anciens diocèses, tels qu'ils étaient constitués au xe siècle, tels qu'ils se sont maintenus à peu près sans altération jusqu'à la Révolution de 1789, grâce à l'esprit d'immutabilité du clergé.

Est-ce à dire pourtant que leur érection n'aurait pas été antérieure à la création de ces diocèses qu'on suppose avoir été institués, dans l'étendue de notre département, savoir : ceux de Lyon et de Besançon, dans le deuxième siècle; celui d'Autun, dans le troisième; celui de Chalon, dans le quatrième ou cinquième; celui de Mâcon, peut-être dans le cinquième, mais à coup sûr avant le milieu du sixième siècle? Je ne le pense pas. Je crois plutôt qu'elles marquèrent les limites des différents peuples qui faisaient partie tant de la cité que de la confédération éduenne, au temps de l'indépendance des Gaules; et peut-être parviendrait-on, à l'aide de ces hautes bornes, si le plus grand nombre n'avait disparu, à déterminer, avec une certaine précision, l'emplacement de chacun de ces peuples. C'est ce que j'essayerai de faire en parlant des circonscriptions.

Avant que les nationalités gauloises se fussent définitivement assises, et même longtemps après, les tribus qui les composaient étaient continuellement en guerre avec leurs voisines pour la possession de quelques fractions de territoires. C'est pour mettre fin à ces luttes fratricides qu'elles sentirent, les unes et les autres, la nécessité de se délimiter autrement que par le faîte des montagnes et par des rivières, frontières naturelles qu'elles s'étaient primitivement données, mais que les plus entreprenantes d'entre elles ne s'étaient pas fait scrupule de dépasser, surtout celles des fleuves, afin d'avoir, par la propriété des deux rives, la jouissance exclusive des cours d'eau, soit pour la pêche, soit pour la navigation. C'était aussi afin de se soustraire aux vexations et aux violences dont ils étaient fréquemment victimes, que les petits Etats s'étaient, de gré ou de force, rendus tributaires d'une nation plus puissante en se plaçant sous son patronage et sa protection. De là, sans aucun doute, l'origine des clientèles et des confédérations

C'est ainsi que la République éduenne avait acquis la prépondérance dont elle jouissait parmi les peuples de la Celtique et une suprématie que l'Arvernie et la Séquanie lui disputaient encore avec un fatal acharnement, lorsque parurent les légions du conquérant des Gaules.

D'ailleurs, si les bornes dont j'ai signalé l'existence avaient été plantées pour la démarcation des diocèses, est-il supposable qu'elles eussent été, de la part des populations contemporaines, l'objet d'un culte idolâtrique et de superstitions contre lesquelles s'élevèrent si énergiquement soit les Pères des conciles tenus dans le cours des VIe et VIIe siècles, soit saint Eloi dans son allocution pastorale aux Belges, soit Charlemagne en ses Capitulaires. Les gens du peuple, qui avaient été témoins de leur érection, et la génération qui suivit auraient-ils pu en avoir oublié si vite le but ? Non. Ces pratiques étaient évidemment un reste de très-anciennes idolâtries; et ce qui le prouve, c'est que la défense de *continuer* à s'y livrer s'appliquait aussi bien aux forêts, aux fontaines, aux arbres, etc., qu'aux pierres devant lesquelles on allumait des cierges, on déposait des offrandes, on acquittait des vœux[1]. Pour en trouver l'origine, il faut donc remonter assez haut dans les âges celtiques, c'est-à-dire à l'époque, assez impossible à déterminer aujourd'hui, où, comme je l'ai dit précédemment, les chefs des clans gaulois s'entendirent pour la démarcation des provinces de leur gouvernement. On ne délimite pas les Etats comme l'héritage d'un simple particulier. Il fallait que

[1] *Nullus christianus ad fana, vel ad petras, vel ad fontes, vel ad arbores, aut ad cellas, vel per trivia, luminaria faciat.* (SAINT ELOI.)
Le 22e canon du concile tenu à Tours en 567 ordonne de chasser de l'église ceux qui observent le culte des pierres, des arbres et des fontaines. (DERIC, *Conciles provinciaux de Bretagne.*) — Le concile de Nantes prescrit d'arracher ces pierres que les hommes trompés par les déceptions du diable allaient révérer dans les ruines et dans les bois. (D. MONNIER, *Traditions populaires comparées*, ch. 82, 85, 122.)

les pierres limitantes fussent aperçues de loin et ne pussent être facilement déplacées ; il fallait, en outre, que les futures générations fussent frappées d'étonnement à leur aspect. C'est pour toutes ces raisons que les pierres les plus longues, les plus résistantes par leur nature, que l'on put extraire des entrailles des montagnes, furent amenées sur place, souvent de lieux situés à de grandes distances, malgré leur volume et leur poids énorme, et fixées profondément dans le sol ; puis, afin qu'elles imposassent davantage aux habitants des terres limitrophes, leur érection fut sans doute consacrée par des cérémonies religieuses et des sacrifices qui se renouvelèrent d'année en année. C'est, enfin, au pied de ces obélisques que les chefs durent jurer de respecter les limites posées. Je suppose, du moins, que les choses durent se passer de la sorte, car c'est ainsi que cela se pratiquait en Orient, dès les temps les plus reculés. Les exemples se présentent en foule. Je me bornerai à ceux qui suivent ; les premiers sont empruntés à l'Ecriture sainte. Jacob, après sa vision mystérieuse, prit la pierre sur laquelle avait reposé sa tête pendant la nuit et l'*érigea en monument, répandant de l'huile dessus* [1]. Au moment où se fit la réconciliation de Laban et de Jacob, celui-ci prit *une pierre qu'il dressa pour monument,* et s'étant fait apporter des pierres, il en fut fait *un lieu élevé* (un monceau) ; de son côté, Laban dit à Jacob : *Ce lieu élevé et cette pierre que j'ai dressée entre vous et moi nous porteront témoignage. Si je passe au delà pour aller à vous, ou si vous passez vous-même dans le dessein de me venir faire du mal, que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor et le Dieu de leurs pères soit notre juge. Jacob jura donc par le Dieu que craignait Isaac ; et, après avoir immolé des victimes sur la montagne, Laban invita ses parents pour man-*

[1] *Genèse*, chap. XXVIII, versets 18 et suiv.

ger ensemble, et, ayant mangé, ils demeurèrent là pour y coucher[1].

Dans un autre livre de la Bible, on voit qu'il est ordonné aux enfants d'Israël, lorsqu'ils seront entrés dans le pays de Chanaan, de *briser les pierres érigées en l'honneur des fausses divinités, de rompre leurs statues et de renverser tous les hauts lieux*[2].

Lorsque les Israëlites eurent passé le Jourdain à pied sec, Josué mit à Galgala, pour servir de *monument éternel*, douze pierres qui avaient été retirées du fond du fleuve, et il leur dit : *Quand vos enfants interrogeront un jour leurs pères et leur demanderont ce que veulent dire ces pierres, vous le leur apprendrez et leur direz : Israël a passé à pied sec au travers du lit du Jourdain*[3]. Le même patriarche, avant de mourir, *prit une très-grande pierre qu'il mit sous un chêne qui était dans le sanctuaire du Seigneur, et il dit à tout le peuple : Cette pierre que vous voyez vous servira de monument et de témoignage qu'elle a entendu toutes les paroles que le Seigneur vous a dites, de peur qu'à l'avenir vous ne vouliez le nier et mentir au Seigneur votre Dieu*[4].

Si, pour donner une plus grande force à mon opinion sur l'identité existant entre nos monuments et ceux de l'Asie, il était besoin d'autres témoignages que ceux tirés des textes sacrés, je citerais d'abord celui du plus ancien des historiens profanes, de Sanchoniaton. Cet auteur rapporte que Uranus posa, le premier, en Phénicie, des *pierres consa-*

[1] *Genèse*, chap. XXXI, versets 45 et suiv.

[2] *Les Nombres*, chap. XXXIII, verset 52.

[3] *Josué*, chap. IV, verset 20 et suiv. — Nota. Le dieu suprême de Babylone, *Bel*, était adoré en Palestine sous le nom de *Baal*. On le vénérait sur la montagne et il avait pour symbole une grande pierre arrondie par le haut.

[4] *Josué*, chap. XXIV, versets 26 et 27.

crées avec de l'huile et de la graisse. Je rappellerais aussi que la pierre sur laquelle, selon la fable, Apollon avait déposé sa lyre, dont les harmonieux accords aidèrent à la construction des murs de Mégare, était encore au temps de Pausanias un monument sacré. J'ajouterais qu'à côté du tombeau de Néoptolème, fils d'Achille, était une pierre que chaque jour *on arrosait d'huile.* Ces pierres brutes furent pareillement, dans les temps antiques, les trophées des victoires. Hérodote dit que le fameux roi d'Egypte Sésostris avait laissé des monuments de ce genre dans tout l'Orient où il avait étendu ses conquêtes. Alexandre le Grand voulut aussi, lors de son expédition dans les Indes, imiter cette manière d'immortaliser les exploits. Au rapport de Quinte-Curce, ce conquérant avait trouvé de ces pierres jusque dans la Scythie [1].

Les citations qui précèdent nous font voir clairement non-seulement les différentes destinations données aux pierres en question, mais encore leur consécration par des rites et des sacrifices, et, de plus, la foi jurée en présence de ces témoins muets des faits solennels accomplis. Elles nous font connaître également que déjà, bien antérieurement à la prise de possession de la terre de Chanaan par les Israélites (1555 avant J.-C.), certains peuples de l'Asie en dressaient en l'honneur de leurs dieux. Enfin, nous reconnaissons dans la coutume d'ériger et d'amonceler des pierres un indice de la démarcation des territoires. Le passage ci-après des *Nouvelles Annales des Voyages* [2] confirme pleinement mon opinion concernant nos limites gauloises.

J'y lis que, dans le Décan (Inde centrale), « les bornes » d'un village sont ou les bords d'une rivière, ou les som-

[1] J. de Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises.*
[2] Tome IX, p. 211.

» mets des montagnes et des collines, ou, quand il n'y a pas
» de ces divisions naturelles, une ligne tracée en pierres. »
Et ailleurs : « Les bornes des terrefs (cantons de 40 à
» 90 mozehs ou territoires) ont été placées avec un juge-
» ment admirable par les hommes qui, les premiers, ont
» fait ces divisions. A peu d'exceptions près, elles suivent
» exactement, sur les sommets des montagnes, les points
» culminants d'où les eaux de pluie tombent de chaque
» côté, ou bien elles longent le cours des rivières ou des
» ruisseaux. »

Quant à la coutume du jurement devant des pierres, il n'y a pas jusque dans les contrées les plus éloignées de la Chine où elle n'ait été adoptée. Dans les îles Lieou-Kieou, le serment était prononcé devant des pierres, et non devant les idoles. Dans les cours des temples, dans les places publiques, sur les montagnes, on voit quantité de pierres érigées et destinées pour les promesses et les serments de quelque importance[1].

Je pense avoir suffisamment justifié soit l'origine et la destination de ces sortes de monuments dans nos contrées, soit le culte qui leur a été rendu.

Peu à peu, cependant, le motif de leur érection s'effaça de la mémoire du peuple. Il ne retint que le souvenir des rites religieux qui s'y accomplissaient, et ne vit dans la présence de ces masses gigantesques de grès ou de granite que l'œuvre de quelque puissance céleste digne de ses adorations et de ses offrandes, peut-être par suite d'une croyance traditionnelle que les pierres sont les ossements de la terre et que les hommes en furent formés, ainsi que l'enseignaient plusieurs théogonies. On sait que les Orientaux considéraient les bétyles comme des êtres animés et

[1] Extraits de l'*Histoire générale des Voyages*, par J.-B. Laharpe, liv. V, chap. Ier.

même comme des divinités; que, dans l'Inde anglaise, on voyait à l'intérieur d'un petit bâtiment une pierre non taillée, de forme circulaire, s'élevant à un pied au-dessus du sol; c'était là le dieu objet du culte. Les brahmines disaient que cette pierre était incréée et s'était élancée de terre de son propre pouvoir.

III.

DIVISIONS TERRITORIALES.

Mais revenons à nos anciennes divisions territoriales.

Avant que J. César eût asservi les Gaules, la cité des Edues comprenait non-seulement tout ce qui constitue aujourd'hui, à peu de chose près, le département de Saône-et-Loire, mais encore une très-grande partie de la Côte-d'Or, la totalité de celui de la Nièvre, avec quelques communes de l'Auxerrois; enfin une portion du Bourbonnais.

En dehors de cette vaste étendue de pays, qui formait le territoire propre de la puissante cité éduenne, la république dont Bibracte était la capitale avait dans sa dépendance, à titre de clients, différents peuples, savoir : les Ségusiaves, les Brannoves et les Aulercs-Brannovikes qui semblent ne pouvoir être mieux placés qu'au sud et à l'ouest; puis les Ambivarètes, dont l'emplacement devait se trouver à l'est des Ambarres, qui occupaient les cantons situés entre la Saône et la rivière d'Ain, dans la partie inférieure de son cours. Ce dernier peuple, qui est mentionné au livre Ier des *Commentaires*, faisait apparemment partie intégrante de la cité des Edues, puisqu'il n'est pas nommé au livre VII parmi les clients qui furent appelés à fournir un

contingent à l'armée de secours pour la délivrance des Gaulois assiégés dans Alise.

Je ne parle pas des Insubres dont il n'est plus fait mention dans l'histoire depuis Tite-Live, qui donne à leur pays (lib. V, cap. 34) le titre de *pagus Heduorum*, dans la narration qu'il fait de l'expédition des Gaulois en Italie, sous la conduite de Bellovèse, l'an 590 avant notre ère. Ce qui concerne cette nation, qui semble avoir perdu son autonomie ou dont le nom a pu être transformé, trouvera mieux sa place dans un travail spécial où seront compris également les autres peuples de la confédération éduenne dont la situation géographique n'a pu être qu'indiquée ici et diffère en plus d'un point de celle qui leur a été attribuée jusqu'à ce jour.

Il est cependant un point qui exige dès à présent un éclaircissement, à raison de son importance historique et du rapport qu'il aura avec mon système délimitatif.

J'ai dit tout à l'heure que le département de Saône-et-Loire était à peu près tout entier compris dans la cité éduenne. Cette assertion semble en contradiction, pour ce qui concerne le pays d'outre-Saône, avec ce que dit César (lib. I, cap. 12) : *Flumen est Arar, quod per fines Æduorum et Sequanorum in Rhodanum influit.* Mais cette contradiction n'est qu'apparente.

Au temps où ce conquérant écrivait l'histoire de ses campagnes dans les Gaules, la Saône a bien pu séparer le pays des Edues de celui des Séquanes sur une partie de son parcours; je ne fais aucune difficulté de l'admettre pour la Saône supérieure en amont de Verdun; mais bien des raisons me paraissent devoir s'opposer à l'adoption de cette limite au-dessous de cette ville. En effet, si les Edues n'avaient pas possédé les deux rives du fleuve, tant par eux-mêmes que par leurs clients, jusqu'au confluent du Rhône,

comment expliquerait-on qu'ils aient pu abuser, comme ils le firent si longtemps, de leur puissance par l'établissement de droits de navigation aussi vexatoires et tyranniques que ceux qu'ils percevaient pour le transport des marchandises? Comment supposer que les Séquanes, si la Saône avait réellement servi de frontière à leurs Etats, n'aient point trouvé là possibilité de se soustraire aux exigences du fisc éduen si préjudiciables à leur commerce, en créant pour leur usage une marine qu'aurait pu protéger une flotte semblable à celle que leurs adversaires entretenaient à Chalon[1].

Si cette raison seule ne suffisait pas à démontrer qu'il ne faut point prendre au pied de la lettre ce qu'a dit César, il en est d'autres qu'on pourrait faire valoir. Comme cet historien, beaucoup d'auteurs anciens n'ont certainement donné des rivières pour confins aux nations dont ils ont parlé que comme une manière d'indiquer leur situation en deçà ou au delà de tel ou tel grand cours d'eau. Strabon nous en offre plus d'une preuve. Je puis citer, entre autres, le passage du livre IV de sa *Géographie* où il place les Ségusiaves entre le Rhône et le Doubs, quoique leur pays fût à plus de vingt lieues de cette dernière rivière et qu'il y aurait eu conséquemment entre ces deux points extrêmes tout un vaste district de la Séquanie, au dire de l'historien de la guerre des Gaules.

Ainsi que le fait très-judicieusement remarquer Hadrien de Valois (article de la Bresse), la limite donnée par César, dit M. Aug. Bernard[2], ne saurait être rigoureuse, car les Éduens s'étendaient un peu sur la rive gauche de la Saône, suivant l'usage gaulois. « En effet, ajoute-t-il, une portion

[1] La Notice des dignités de l'Empire, rédigée sous Valentinien III, mentionne Chalon comme étant la résidence du préfet de la flotte établie sur la Saône.

[2] *Cartulaire de Savigny*, Ire partie, introduction, p. 29.

de ce territoire fit plus tard partie des diocèses de Chalon et de Mâcon, dont les chefs-lieux se trouvaient dans la cité éduenne. »

L'interprétation du texte de l'historien romain par ces auteurs est moins large que la mienne, mais elle n'en est pas moins précieuse à recueillir.

Celle du géographe grec m'est de tout point encore plus favorable quand, en parlant de la Saône, il s'exprime ainsi : « Elle sépare les Séquanes, les Edues et les Lingons ; elle » reçoit *ensuite* le Doubs, le force de prendre son nom et va » se jeter dans le Rhône qui lui communique ensuite le sien » avant d'arriver à Vienne. » C'est donc bien seulement comme je l'ai dit plus haut, avant sa jonction avec le Doubs que la Saône forme la limite des deux nations. Si Strabon avait cru que les possessions des Séquanes s'étendaient jusqu'à la Saône dans la partie inférieure de son cours, à partir de Verdun, il n'aurait évidemment point indiqué, comme il l'a fait, leur frontière uniquement au-dessus du confluent du Doubs.

Mais qu'ai-je besoin d'invoquer, en faveur de mon opinion, d'autre autorité que celle de César qui nous offre lui-même, en plus d'un endroit de ses mémoires, des preuves contre sa propre assertion. Ainsi, il nous montre d'abord les Ségusiaves occupant à l'orient de la Saône le territoire qui longe le Rhône au-dessus de Lyon[1]. C'est chez eux qu'il vint camper après avoir traversé le fleuve dans le dessein de s'opposer à la marche des Helvètes. « Les Ségusiaves, dit-il, sont le premier peuple hors de la Province au delà du Rhône[2]. » Ailleurs, cet historien nous fait connaître que les

[1] Le principal corps de leur nation était à l'occident de la Saône, entre cette rivière et la Loire, ou plutôt le pays des Arvernes.

[2] Hi sunt extra Provinciam trans Rhodanum primi. (*De Bello gallico*, lib. I, cap. x.)

Edues et les Ségusiaves touchent à la province romaine[1]. Voilà donc aussi les Edues avec des possessions à la gauche de la Saône, contrairement à ce qu'il avait annoncé d'abord[2]. Enfin, dans un autre passage, après avoir dit que les Allobroges avaient des villages et des possessions au delà du Rhône, il n'en reconnaît pas moins que le fleuve sépare la province romaine du pays des Séquanes[3].

D'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, les Romains ont généralement respecté les circonscriptions des nationalités gauloises. C'est ce qui eut lieu probablement à l'égard du territoire situé à l'orient de la Saône et qui forme aujourd'hui la portion des arrondissements de Chalon et de Louhans comprise entre cette rivière, la Seille inférieure, l'ancien diocèse de Besançon[4] et le Doubs dans la partie qui touche à Verdun. Ce territoire ne pouvait manquer de dépendre du *pagus cabilonensis* dans les limites duquel a été établi au IVe ou Ve siècle le diocèse de Chalon.

Si la Séquanie avait eu pour confins la Saône, l'érection d'un siége épiscopal à Chalon n'eût pas été une nécessité, et l'antagonisme profond qui avait régné entre les deux pays, et qui a même survécu à la conquête des Romains et à celles des peuples du Nord, aurait rendu difficile le démembre-

[1] Æduis Segusianisque qui sunt finitimi Provinciæ. (*De Bello gallico*, lib. VII, cap. LXIV).

[2] Les Edues ne pouvaient confiner à la province romaine ou pays des Allobroges que par le Rhône, dans la partie de son cours supérieure au pays des Ségusiaves contigu au territoire où fut bâtie un peu plus tard la ville de Lyon.

[3] Allobroges, qui trans Rhodanum vicos possessionesque habebant. (*De Bello gallico*, lib. I, cap. XI.) — Præsertim cum Sequanos à Provinciâ nostrâ Rhodanus divideret. (*Ibid.*, cap. XXXIII.)

[4] Le diocèse de Besançon, au Xe siècle, ne prenait à notre département que neuf paroisses du canton de Verdun, quinze de celui de Pierre, cinq de celui de Saint-Germain-du-Bois, cinq de celui de Louhans, et les sept du canton de Beaurepaire.

ment de cette province au profit de la cité éduenne ou, si l'on veut, de l'évêché d'Autun.

A la vérité, Frédegaire dit, en parlant de l'église de Saint-Marcel, que ce lieu, quoique situé dans le voisinage immédiat, le *suburbium* de Chalon, était néanmoins de la Séquanie : *In suburbano cabilonensi, sed quidem tamen Sequanum territorium*, expressions que le moine de Fleury, Aimoin, répète en ces termes : *In suburbio civitatis cabiloni, sed in territorio Segonum, in saltu Brixiensi.*

Il est vrai, aussi, que les auteurs des actes du martyre de saint Marcel semblent dire que ce disciple de saint Pothin, qui est venu évangéliser les contrées voisines de Chalon, à la gauche de la Saône, prit sa route par la Séquanie, en sortant de Lyon.

Mais où ces auteurs, dont le plus ancien écrivait dans le VIIIe siècle, ont-ils trouvé la preuve que cette province venait jusqu'à la Saône ? En y plaçant le village de Saint-Marcel, dont le nom primitif, le nom celtique était *Hubiliac*, changé plus tard en celui de *Argenteomagus,* de *agger argentomagensis*, ils s'en sont évidemment rapportés aux *Commentaires* de César. Or, nous avons dit quelle interprétation peut être donnée à la phrase citée. Rien, dans ces martyrologes n'annonce d'ailleurs que l'apôtre Marcel ait suivi le littoral du fleuve en partant de Lyon pour gagner l'*agger* d'Hubiliac.

Cette interprétation est celle aussi que lui a donnée le chanoine Juenin. Cet auteur s'exprime ainsi dans une note de son *Histoire de l'abbaye de Tournus* : « Les actes semblent dire que saint Marcel alla chez les Séquanois. Mais » comme les Séquanois ne s'étendaient guère plus de ce côté-» ci que s'étend aujourd'hui le diocèse de Besançon, il n'y » a pas apparence qu'il soit entré chez eux, quoiqu'en sor-» tant de Lyon il en eût pris le chemin, comme saint

» Valérien avait pris celui de Chalon et d'Autun, où il » n'alla pourtant point. »

Enfin, disons que si le territoire dont il est question a pu appartenir dans un temps aux Séquanes, ce n'aurait été que durant les quelques années qui s'écoulèrent entre la victoire qu'ils remportèrent sur les Edues, avec le secours d'Arioviste, et la défaite des armées de ce roi des Suèves par J. César.

IV.

CIRCONSCRIPTIONS DIOCÉSAINES.

Ceci posé, et attendu qu'il est constant que les diocèses les premiers formés adoptèrent les limites des anciens *pagi* ou grandes divisions civiles et administratives des Gaulois et des Romains, je vais en indiquer la consistance. Puis, pour la justification de mon système de délimitation territoriale, je donnerai, en ce qui regarde notre département, les noms des communes où existaient et où se trouvent encore soit des *menhirs*, soit des pierres branlantes dont j'ai parlé et que l'on a trop exclusivement considérés comme des monuments du culte druidique.

J'ai précédemment avancé que ces pierres n'ont pas été posées en vue de délimiter les diocèses qui n'avaient nulle raison de le faire, et qu'elles sont pour la plupart infiniment plus anciennes[1].

[1] Les évêques avaient, en effet, une autre manière de faire reconnaître et de consacrer les confins de leurs diocèses. Ils faisaient ériger des chapelles dans tous les lieux habités situés sur ces confins et presque toujours dans le voisinage des pierres de limitation des anciens *pagi* ou cantons. C'est ainsi que, sur la ligne séparative des anciens diocèses de Mâcon et

Cependant, comme on pourrait se demander comment alors il se fait qu'elles se trouvent précisément aux confins de ces circonscriptions épiscopales, je dirai que, lorsqu'il s'est agi de l'érection des diocèses de Chalon et de Mâcon, on a détaché de celui d'Autun, pour leur formation, l'intégralité de quelques-unes des nations comprises dans son périmètre au lieu de les fractionner arbitrairement. C'est donc pour cela que les bornes en question se rencontrent à la lisière de chacun d'eux; c'est aussi ce qui explique l'irrégularité qu'affectent sur plusieurs points leurs limites, celles du diocèse de Mâcon, notamment, qui se composait, dans sa partie ouest, du petit peuple des *Brannovii* et peut-être aussi des tribus des *Segusiavi* cités par César au nombre des clients des *Edui*, tandis que les *Aulerci-Brannovices*, également de leur clientèle, continuèrent de dépendre du diocèse d'Autun, qui se prolongeait dans le département du Rhône jusqu'au sud de Monsol.

Quant aux pierres que nous signalerons comme existant ailleurs que sur les confins des diocèses, il y a lieu de les considérer comme répondant à la démarcation de peuples ou tribus ayant occupé l'intérieur de ces grandes divisions ecclésiastiques.

DIOCÈSE D'AUTUN.

Le diocèse d'Autun comprenait non-seulement tout l'arrondissement actuel de ce nom, mais encore une grande partie de celui de Charolles, plus quelques paroisses de ceux de Mâcon et de Chalon et du canton de Beaujeu (Rhône).

d'Autun, furent fondées celle du Mont-de-France, canton de Matour, non loin de la *pierre qui vire*, la chapelle de Sainte-Catherine, au hameau de l'Abergement, commune de St-Martin-de-Salencey, et celle de Saint-Quentin, au hameau de *Pierre-Fixe*, autrefois de la commune de Saint-Marcelin, aujourd'hui du Rousset; etc., etc.

Ainsi, au sud du département, il prenait à l'arrondissement de Mâcon celles de Trivy, Meulin, Dompierre-les-Ormes, Montmelard (en partie) et Matour, et au département du Rhône, le canton de Monsol. A l'est, il prenait sur l'arrondissement de Chalon les communes de Montchanin, Saint-Eusèbe et Saint-Berain-sur-Dheune.

Les communes de l'arrondissement de Charolles laissées en dehors de ses limites pour contribuer à former l'évêché de Mâcon étaient : 1° au midi, Iguerande, Fleury-la-Montagne, Saint-Bonnet-de-Cray, Mailly, Ligny, Jonzy, Saint-Julien-de-Jonzy, Vauban (autrefois Saint-Sernin-en-Brionnais), Vareilles, Bosdemont, Varennes-sous-Dun, l'ancienne paroisse de Dun-le-Roi, qui dépend aujourd'hui de Saint-Racho, La Chapelle-sous-Dun; puis les dix communes du canton de Chauffailles; 2° à l'est, Pressy-sous-Dondin, Saint-Martin-de-Salencey (en partie), Chevagny-sur-Guye, Le Rousset, Saint-Marcelin-de-Cray, Saint-Martin-la-Patrouille, Joncy et Collonge-en-Charollais.

DIOCÈSE DE MACON.

Le diocèse de Mâcon, dans sa partie méridionale, s'étendait de la Saône à la Loire, qui formait sa limite occidentale depuis et y compris Iguerande jusqu'à l'embouchure de la rivière de Rhins dans ce fleuve, un peu au-dessus de Roanne. Le Rhins le limitait à son tour jusqu'au territoire de Cublize. De ce point, les confins se continuaient, par une ligne brisée, vers l'est sur les territoires de Grandris, La Marre, Durette, Régnié, Lancié (Rhône) et Saint-Romain (Saône-et-Loire), qu'ils englobaient dans son périmètre. A partir de Saint-Romain, la ligne de démarcation divisait en deux le cours de la Saône jusqu'à une île située au-dessous de Mâcon. De là, elle passait sur l'autre rive pour renfermer également dans son enceinte une langue de terre jus-

qu'au confluent de la Seille, ce qui permettait aux évêques de Mâcon de se rendre à Romenay sans passer à Tournus qui dépendait du diocèse de Chalon, ou sur les terres des sires de Bagé, lesquelles étaient comprises dans le diocèse de Lyon. Comme on le sait, la baronie de Romenay appartenait à ces évêques par suite de la donation que Gontran, roi de Bourgogne, en avait faite, en 584, à l'église de Mâcon.

Au nord, les paroisses du diocèse de Mâcon qui confinaient à celui de Chalon étaient Le Villars, Plottes, Cruzilles, Prayes, Chissey, Chapaize, Bissy-sous-Uxelles, Savigny, Burnand, Sercy, Saint-Clément-sur-Guye, Vaux-en-Pré, Genouilly et Mary (ces cinq dernières situées dans l'arrondissement de Chalon), Collonge-en-Charollais et Joncy (arrondissement de Charolles).

La ligne séparative laissait conséquemment en dehors sur le diocèse de Chalon, Tournus, Ozenay, Grevilly, Brancion, La Chapelle-sous-Brancion et Saint-Gengoux-le-Royal.

A l'ouest, les paroisses qui touchaient au diocèse d'Autun étaient : Saint-Martin-la-Patrouille, Le Rousset, Saint-Marcelin, Chevagny-sur-Guye, Saint-Martin-de-Salencey, Pressy-sous-Dondin (arrondissement de Charolles), Saint-André-le-Désert, Buffières, Curtil-sous-Buffières, Bergesserin, La Chapelle-du-Mont-de-France, Brandon, Montagny, Trambly, Saint-Léger-sous-la-Bussières, Saint-Pierre-le-Vieux, Germolles (arrondissement de Mâcon), Anglure, Mussy, Chassigny, La Chapelle-sous-Dun, Saint-Racho, Varennes, La Clayette, Bosdemont, Vareilles, Saint-Laurent-en-Brionnais, Vauban, Saint-Julien-de-Jonzy, Mailly et Iguerande (arrondissement de Charolles).

DIOCÈSE DE CHALON.

Le diocèse de Chalon, outre les communes ci-après de l'arrondissement de Mâcon : Tournus, Ozenay, Grevilly,

Brancion, La Chapelle-sous-Brancion, Saint-Gengoux-le-Royal, Lacrost, Préty, Ratenelle et La Truchère, comprenait dans sa circonscription tout ce qui constitue aujourd'hui l'arrondissement de Chalon, moins Sercy qui, comme il a été dit ci-devant, était du diocèse de Mâcon; moins également quelques paroisses situées à l'est du canton de Verdun, savoir : Saunières, Pontoux, Charnay, Mont-lès-Seurre, La Villeneuve, Clux, Pourlans, Longepierre et Navilly, qui dépendaient du diocèse de Besançon.

Il prenait à l'arrondissement de Louhans une partie des cantons de Pierre, de Saint-Germain-du-Bois, de Louhans et de Cuisery, c'est-à-dire les communes dont les noms suivent : Saint-Bonnet-en-Bresse, La Racineuse, Dampierre, Mervans, Serley, Bouhans, Diconne, Devrouze, Thurey, Saint-Germain-du-Bois, Simard, Juif, Montret, St-Vincent, Saint-André-en-Bresse, La Frette, Savigny-sur-Seille, Branges, Simandre, Ormes, L'Abergement-de-Cuisery, Huilly et Loisy; enfin toutes celles du canton de Montret.

DIOCÈSE DE BESANÇON.

Le surplus de l'arrondissement de Louhans dépendait de trois diocèses étrangers à notre département. Ainsi, le diocèse de Besançon prenait : 1° au canton de Pierre, les paroisses de Fretterans, Lays, Varennes-sur-le-Doubs, Frontenard, Charette, Terrans, La Chapelle-Saint-Sauveur La Chaux, Montjay, Bellevesvre, Beauvernois, Mouthier-en-Bresse, Torpes, Authumes et Pierre; 2° au canton de Saint-Germain-du-Bois, les paroisses du Planois, de Bosjean, de Sens, du Tartre et de Frangy; 3° au canton de Louhans celles de Saint-Usuge, de Vincelles, Montagny, Ratte, Château-Renaud et Louhans; 4° enfin la totalité du canton de Beaurepaire.

DIOCÈSE DE LYON.

Le diocèse de Lyon prenait au même arrondissement : 1° sur le canton de Louhans, Sornay, La Chapelle-Naude et Bruailles ; 2° sur le canton de Cuisery, Brienne, La Genête, Jouvençon et Rancy ; 3° la totalité des cantons de Montpont et de Cuiseaux.

DIOCÈSE DE SAINT-CLAUDE.

Ce n'est qu'en 1742 que le canton de Cuiseaux en fut détaché pour former le diocèse de Saint-Claude, auquel fut aussi donné Sainte-Croix, qui est du canton de Montpont.

CIRCONSCRIPTIONS CIVILES OU ADMINISTRATIVES.

Je ne peux mieux faire, pour ces circonscriptions, que m'en référer au travail très-remarquable que M. Th. Chavot a inséré dans la préface du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon.

Elles importent, d'ailleurs, un peu moins au sujet que je traite ici. En tout cas, elles étaient à peu de chose près les mêmes que les circonscriptions épiscopales.

V.

AUTRES MONUMENTS CELTIQUES.

Tombelles et autres tertres artificiels.

La simplicité que nous avons observée dans la structure des autels ou dolmens et des cromlechs se faisait remarquer chez quelques-unes des vieilles tribus asiatiques à l'égard de la sépulture des morts. On déposait le corps du défunt dans une fosse peu profonde que l'on recouvrait d'un monceau de terre ou de cailloux, afin de le mettre à l'abri de toute profanation, et chaque passant y jetait sa pierre, pratique en usage dès les temps les plus reculés, puisque Salomon la tournait déjà en dérision [1]. Ce n'était plus, alors, sur la tombe seule des chefs de tribus ou des héros que se faisaient ces jets de pierres. Comme il arrive en bien des choses de ce monde, cette coutume avait fini par dégénérer en abus, ou avait pris un caractère de superstition [2]. Elle existe

[1] Celui qui élève en honneur un homme qui n'est pas sage est comme celui qui jette une pierre dans le monceau de Mercure, *sicut mittit lapidem in acervum Mercurii.* (Prov. de Salomon, chap. XXVI, verset 8.)

[2] Les Cimbres et les Frisons distinguaient les sépultures des chefs, qui s'étaient fait chérir pendant leur vie, par des élévations en pierre et en gazon, et c'était ainsi, suivant *Planius,* qu'était disposé le tombeau du roi Harold. Les petits coteaux verdoyants et isolés au milieu des plaines annonçaient tellement le lieu où des guerriers celtes avaient été inhumés, que le même mot qui, dans leur langue, signifiait *monticule,* désignait aussi un tombeau; et qu'en Angleterre, dans la langue du pays de Galles, on appelle encore du même nom, barrow, les uns et les autres. (DELANDINE, *Mémoires bibliogr.*)

encore en Arabie. Chez les Tartares-Mongols orientaux et chez les Kirghis, dans la Tartarie indépendante, on continue de considérer ces tertres funéraires comme autant de monuments pour la postérité [1].

Ceux formés de terre gazonnée se trouvent en très-grand nombre dans plusieurs contrées de l'Asie et même dans les anciennes provinces de l'Europe orientale, surtout dans l'Illyrie et la Thrace, qui servirent continuellement de passage aux Celtes. Il en est qui prirent quelquefois des proportions telles qu'ils offrent l'aspect de véritables collines ; ce sont lès tombeaux des rois et des grands généraux.

Nous avons très-certainement chez nous des sépultures de l'une et de l'autre espèce. Les tertres composés de menues pierrailles, et qu'on nomme *gals-gals* ou *kairns* dans l'Ouest de la France et *barrows* dans la Grande-Bretagne, sont en apparence très-nombreux dans nos pays de montagnes ; mais aucun n'a été fouillé. Il faudrait en déblayer quelques-uns pour acquérir la certitude qu'ils ont eu la destination que j'indique. Pour cela on ne s'attaquerait pas aux amoncellements qui sont évidemment le produit de rejets de pierres faits en vue d'en débarrasser les champs, mais seulement à ceux qu'on rencontre sur des terrains incultes.

Quant aux autres tertres ou monticules élevés de main d'homme, qu'on nomme *tombelles* (*tom* en gaëlique, *tumulus* en latin), ils ne sont rares ni dans nos montagnes ni surtout dans les plaines de la Bresse. Seulement aucun n'approche des dimensions de ceux que l'on trouve dans l'Orient.

Mais il n'est pas toujours facile de distinguer si tous appartiennent à l'époque celtique ou à des temps postérieurs. Les bases d'appréciation manquent le plus souvent. Nous en sommes réduits à de simples conjectures lorsqu'on n'a retiré des fouilles que des ossements humains ou des

[1] Bintink, *Hist. des Turcs, des Mongols*, etc. — Cambry, *Mon. celt.*

cendres. D'ailleurs, le plus grand nombre des éminences factices qu'on m'a signalées comme tertres funéraires n'ont pas été ouvertes de nos jours, et à l'égard de celles qui l'ont été il y a longtemps, on est obligé de s'en rapporter à des traditions toujours très-vagues. Il est prudent de n'admettre qu'avec réserve des rapports sur la nature et la forme des objets exhumés. En outre, plusieurs d'entre eux semblent avoir eu une tout autre destination que des tombeaux. Les uns, en effet, peuvent avoir été érigés pour la tenue d'assemblées religieuses ou civiles. D'autres ont certainement servi d'assiette soit à des postes d'observation pour la transmission de signaux, soit à des stations ou campements militaires, lorsque le sommet offrait une étendue suffisamment spacieuse pour contenir un certain nombre de guerriers. Il en est aussi sur lesquels la féodalité a construit des maisons fortes ou des donjons, ou sur lesquels les seigneurs rendaient la justice en plein air, où ils recevaient les hommages et les redevances de leurs vassaux. Enfin, un nombre assez considérable a eu pour but, dans les temps antiques, de délimiter les territoires.

Il me paraît donc qu'il convient de s'abstenir de tout jugement sur la destination de la plupart de ces monuments avant que des explorations aient apporté d'autres éléments d'appréciation. Toutefois, en attendant, il n'est pas sans utilité de faire connaître les endroits où il s'en trouve, car chaque année la charrue passe dessus et plusieurs seront bientôt complétement effacés du sol. La nomenclature ci-après classe ces localités d'après le caractère que présentent actuellement les tertres en question qu'on nomme, selon les lieux, *buttes, mottes, moles, molards, meurots* et *poypes*. A l'Appendice on trouvera quelques détails sur la plupart d'entre eux.

Tertres funéraires.

Il est impossible de refuser le caractère de tombelles ou *tumuli* à tous les tertres que l'on voit dans les prairies du littoral de la Saône, rive gauche, entre le village d'Ormes et celui de La Truchère. On en compte jusqu'à trente sur un parcours de douze kilomètres. Ils sont situés sur les territoires d'**Ormes**, de **Simandre**, de **l'Abergement,** de **Lacrost**, de **Préty,** de **Pont-Seille** et **La Truchère.** La plupart sont encore très-apparents. Leur hauteur varie entre 0 m 50 et 1 m 25, et leur diamètre entre 30 et 40 mètres, mesuré à la base. Les moins élevés, ceux qui sont presque au niveau du sol, ne sont guère reconnaissables qu'à une nuance plus prononcée de l'herbe qui y croît, comparée à celle de la prairie. Leur abaissement a sans doute été causé par des essais de culture et par les débordements de la Saône. Tous sont disposés sur une ligne irrégulière, laquelle se prolonge même au midi de la Seille, dans le département de l'Ain, car il m'en a été signalé comme existant ou ayant existé à Sermoyer, Arbigny et Reyssouze. Sur quelques points, on les trouve par groupes de trois et quatre. Ceux de la grande prairie de Simandre sont au nombre de quatorze sur une étendue de moins de six cents mètres. Le peu de distance qui sépare les localités où se voient ces tertres et l'uniformité de leur conformation ne permettent aucun doute sur l'identité de leur origine et sur leur destination. Ce sont évidemment des sépultures élevées à la suite d'une grande bataille ; mais il y a tout lieu de croire qu'elles appartiennent plutôt à la période gallo-romaine qu'à l'époque celtique. Quelques-unes, en effet, ont restitué des lames de glaives, différents ustensiles en airain, des débris d'armures mêlés aux ossements des hommes tombés dans le combat, et aussi des médailles

à l'effigie des empereurs. Toutes celles que j'ai eues sous les yeux sont antérieures aux premières années du IIIe siècle. Deux étaient de Septime Sévère et d'Albin, ce qui donne une grande force à l'opinion émise par M. Désiré Monnier, que la première rencontre des armées de ces deux compétiteurs à l'empire a eu lieu aux environs de Tournus et non de Trévoux[1]. Je dois dire cependant qu'il n'est pas rare de trouver des haches de pierre et des armes en silex dans les berges de la Saône et dans le lit de la Seille.

Il faut comprendre aussi dans la catégorie des *tumuli* dont il est question quelques-unes des onze mottes de gazon qui existent sur les bords de la Seille, dans la prairie *de la Morte*, au territoire de **Loisy**. Elles en diffèrent pourtant en ce qu'elles sont plus élevées et que l'une de celles qui ont été fouillées a montré jusqu'à quatre foyers funéraires superposés où se trouvaient, avec des ossements humains à demi calcinés, des fers et une mâchoire de cheval. Mais cette sépulture et celles qui l'avoisinent sont-elles celtiques ou contemporaines des premières? On ne le saura positivement que lorsque toutes auront été interrogées. En attendant leurs révélations, ne nous hâtons pas de conclure contre leur antiquité. Le produit des fouilles sera sans doute mieux étudié que par le passé.

La butte artificielle que M. Th. de Ronfand m'a signalée en 1863, à **Gigny,** est sans doute aussi du même temps que celles du champ de bataille ci-dessus mentionné.

Je puis citer également les *tumuli* de **Jugy**, de **Curtil-sous-Burnand**, de **Toutenant;** les mottes du Bordeau à *Montret*, de Seugny à **Château-Renaud**, celle de **Ratte,** qui a restitué, avec des débris humains, des dents et des défenses de sangliers ; puis les deux mottes *Brennoz*,

[1] Voir la dissertation que cet auteur a insérée dans l'*Annuaire* de Saône-et-Loire de 1824.

au-dessus de **Cuiseaux ;** les tombelles de **Grury** et de **Torcy**.

Ce mode d'inhumation n'était pas le seul pratiqué. Nos ancêtres taillaient aussi des fosses dans le roc, comme à Bassy, hameau de **Saint-Gengoux-de-Scissé**, ou bien ils les creusaient dans le flanc et au sommet des montagnes, comme à **Saint-Martin-de-Senozan**, à **La Chapelle-sous-Brancion**, à **Cortevaix**, à **Saint-André-le-Désert**, à **Remigny**, etc. Dans le plus grand nombre des localités, ce sont des tombeaux dont les murs sont en pierres sèches ou formés de laves posées verticalement et recouverts d'autres dalles brutes ; ailleurs, ce sont des sépulcres en pierre d'une seule pièce, de forme rectangulaire ou plus étroite aux pieds qu'à la tête. La quantité de ces différentes espèces de tombeaux est tellement considérable que je m'abstiens de donner le nom des localités où il en a été découvert. Au surplus, tous n'appartiennent pas aux temps purement celtiques ; la plupart sont des époques gallo-romaine et mérovingienne.

Mais de toutes les sépultures antiques de nos contrées, celles qui méritent le plus de fixer l'attention des archéologues sont sans contredit celles de **Solutré**. L'existence nous en a été révélée, en ces dernières années, par M. Henri de Ferry, qu'une mort prématurée a si malheureusement enlevé à la science dans toute la virilité de sa belle intelligence, et par son digne collaborateur et savant continuateur, M. Adrien Arcelin, qui les ont décrites avec un remarquable talent d'observation, dans un ouvrage d'un haut intérêt archéologique et anthropologique publié en 1870 sous ce titre : *Le Mâconnais préhistorique*[1].

Ces sépultures ont été retrouvées à l'intérieur d'un tertre de soixante mètres de rayon, situé au pied du grand escar-

[1] Cet ouvrage est en vente chez M. Durand, libraire à Mâcon.

pement de la roche, dans une friche que les gens du pays nomment *Crot du Charnier*. Il en a été rencontré, à des profondeurs diverses, une soixantaine, dont quelques-unes superposées. Toutes étaient établies sur des foyers, soit domestiques, soit simplement funéraires, les unes dans la terre libre, les autres dans des excavations circulaires ou ovales au-dessus desquelles s'élevaient très-probablement des tentes. Le fond de ces huttes était le plus souvent occupé par un lit d'os de chevaux que recouvraient ou une couche de terre ou des dalles brutes chargées elles-mêmes de débris de cuisine. D'épaisses bordures d'ossements du même animal les périmétraient. Cette accumulation d'os réduits en grande partie à l'état de pâte est tellement considérable sur différents points qu'on est conduit à y voir l'accomplissement de rites funéraires du genre de ceux que pratiquaient les Aryas primitifs et les anciens peuples mongols, qui, comme l'on sait, immolaient des chevaux sur les tombes des morts ou en sacrifiaient à leurs divinités. Particularité non moins remarquable : les squelettes humains étendus sur la cendre des foyers avaient à leurs côtés leurs armes et leurs instruments en silex. Une certaine quantité de débris de renne et de cheval se trouvait aussi à la portée de la main du mort. On peut supposer que c'étaient des provisions de nourriture intentionnellement placées là afin qu'il ne manquât de rien durant son voyage dans l'autre monde, coutume encore en usage chez différents peuples du Nord et de l'Orient. Dans quelques-unes de ces tombes, le corps était protégé par des laves dressées, soit à la tête, soit aux pieds, ou seulement aux côtés avec dalles recouvrantes également non taillées. Sur l'aire d'une des huttes souterraines, le foyer où reposait le corps était entouré de blocs de pierre qu'on présume avoir servi de siéges aux membres de la famille avant la cérémonie funèbre.

L'habitation devenait ainsi la dernière demeure des hôtes qui y avaient vécu. C'est la vie intime, prise sur le fait, des tribus à demi sauvages qui, les premières, posèrent le pied sur le sol des Gaules, en plein âge quaternaire. MM. de Ferry et Arcelin, d'accord en cela avec le célèbre anthropologiste M. le docteur Pruner-Bey, ont vu dans les gens de la station de Solutré une race analogue à la race mongole, mais, il faut le croire, déjà bien dégénérée par un séjour longtemps prolongé dans les régions hyperboréennes, puisque leur charpente osseuse n'a offert à l'observation que les types lapons, esthoniens, esquimaux et finnois. En tous cas, qu'ils aient précédé, comme l'ont pensé ces messieurs, ou qu'ils aient suivi la race blanche du Caucase, c'est-à-dire les Celtes, leur présence dans notre contrée à une époque aussi reculée n'en est pas moins attestée d'une manière indiscutable non-seulement par la forme, le style et le travail des silex, mais encore par la faune au milieu de laquelle ils vivaient, les fouilles ayant constamment ramené au jour des débris d'animaux dont les espèces sont aujourd'hui éteintes ou ont émigré depuis des milliers d'années (renne, mammouth, ours des cavernes, hyène, grand tigre, grand bœuf et aurochs).

Tertres présumés avoir eu une destination militaire.

A cette catégorie appartiennent : la motte de **Baubery**, que les terriers de l'abbaye de Cluny désignent comme camp de Jules César, les buttes de **Saint-Forgeot**, de **Curgy**, les mottes de **Dennevy**, de **Gigny**, de **Saint-Étienne-en-Bresse**, de **Mervans**, de **La Frette**, du Châtelet à **Ormes**, le donjon de la Serrée dans la même commune, les murots, molards et mottes situés à **La Truchère**, les monticules de sable qu'on voyait naguère aux confins de **Gergy** et **Sassena** , et celui en forme de *tumulus* qui

existe à la quadruple limite de **Brandon**, de Tramayes, de Saint-Léger et de Trambly et qu'on nomme *Château de la Motte.*

La plupart de ces buttes de terre sont encore reconnaissables aux fossés qui les entourent et à quelques traces ou débris de construction, laissés le plus souvent par le moyen âge et les temps qui se sont écoulés jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

Tertres-limites.

J'ai dit précédemment que des bornes de ce genre ont été élevées quelquefois en vue de délimiter les territoires, à défaut d'autres moyens. Ce mode de démarcation était encore usité au ve siècle, où il fut employé à l'occasion d'un traité passé entre Alaric II, roi des Goths, et Childéric, roi des Franks, pour déterminer les confins de leurs royaumes : *Duos globos terræ elevaverunt quos utriusque regni fines constituerunt*, dit un écrivain du XIIe siècle dans la mention qu'il fait de cet acte[1].

Ces globes de terre suppléaient, dans certains pays, au manque de pierres que nous avons vues ailleurs, sous le nom de *menhirs*, jouer le même rôle.

Nous en trouvons sur plusieurs points de nos frontières : à **Lesmes**, du côté de l'Allier, à **Grury** et à **La Comelle-sous-Beuvray,** du côté de la Nièvre ; à **Saint-Gervais-en-Vallière,** du côté de la Côte-d'Or. Dans la Bresse, elles sont très-multipliées, soit à la limite du Jura et de l'Ain, soit aux confins des anciens diocèses d'Autun, de Besançon et de Lyon, soit à la lisière des duché et comté de Bourgogne. Je puis citer, entre autres, celles de **Loizy,** d'**Huilly,** de **Cuiseaux**, **Varennes-Saint-Sauveur,** St-Sulpice, hameau de **Condal, Champagnat, Flacey, Sagy, Château-Renaud, Ratte, Vincelles, Saint-**

[1] Spicilegium, *Dom. Acherii*, t. III, p. 269. — DULAURE et BATISSIER.

Usuge, Bosjean, Bouhans, Montjay, Bellevesvre, Beauvernois, Mouthier, La Chapelle-Saint-Sauveur, Terrans, Toutenant, Authumes.

Naturellement, plusieurs de ces tertres durent, à raison de leur position frontière, être garnis de quelques travaux défensifs, avant l'occupation de nos provinces par les Romains, qui les firent concourir à leur système de défense du pays au déclin de l'empire.

Demeures souterraines.

Nous avons vu, page 77, des demeures de ce genre dans l'antique nécropole de Solutré.

Il y aurait peut-être à signaler aussi comme vestiges d'habitations gauloises certaines excavations pratiquées dans le sol horizontal de la Bresse. Elles se trouvent généralement dans les bois, dans des endroits déserts. Telles pourraient être entre autres celles de Bellevesvre, de la Chaux-d'Evan et de Dissey, commune de Mouthier, celles de Torpes, Saint-Etienne, etc., que M. Désiré Monnier a citées dans son *Annuaire du Jura de* 1860. Toutes affectent, y est-il dit, la forme d'un entonnoir et sont pleines d'eau croupissante. Souvent elles sont groupées par deux, trois et plus. On y trouve, au fond, des débris de charpente en chêne qui ont dû supporter un toit en pavillon. Le peuple des campagnes les désigne sous le nom de mares ou de *retraites*.

Ces sortes d'excavations sont prises quelquefois pour d'anciens silos. Mais comme c'était dans les temps primitifs, et comme c'est encore l'usage de plusieurs peuples, de creuser en terre leurs habitations, on peut, sans se risquer beaucoup, prendre les creux circulaires de nos pays pour des bases de demeures gauloises antérieures à la civilisation romaine.

ADDITIONS

Aux chapitres des démarcations de provinces.

J'ai dit (chap. II et V) comment, à l'origine des sociétés, se délimitèrent les peuples. Ce furent d'abord des barrières naturelles : une chaîne de montagnes, une sommité de rocher, un lac, le cours d'un fleuve, d'une rivière. On ne pouvait dépasser ces confins sans s'en apercevoir. Cependant, il arriva plus d'une fois que, par suite de guerres de nation à nation, des États s'agrandirent aux dépens de leurs voisins qui perdirent des fractions de territoire plus ou moins considérables. C'est alors que d'autres limites devinrent nécessaires, et que, sur plusieurs points, furent érigés soit ces pierres colossales qu'on nomme *menhirs*, soit ces amas de pierres alignés sur le faîte des collines, soit ces tertres circulaires qu'on remarque dans les plaines.

Afin de rendre plus reconnaissables encore ces frontières, on laissait entre ces grandes familles de peuples des lisières de terrain respectées du soc de la charrue, et consacrées par les institutions politiques et religieuses ; car c'est là, suivant Dulaure, que se pratiquaient de grands chemins, que se tenaient les foires, que se livraient les premières batailles, que s'érigeaient les sépultures, que se célébraient les jeux funèbres, et qu'avaient lieu les débauches annuelles. Ces ceintures de terrains neutres, de déserts, avaient quelquefois plusieurs milles de largeur. Leur existence est attestée par César, Pomponius-Mela, Montanus et Brantius. [1]

Mais des temps vinrent où les progrès de la population firent disparaître la largeur des frontières antiques. Peu à peu elles cédèrent aux défrichements. Les colons romains qui y furent envoyés, les vétérans qui en reçurent des portions à la charge de concourir à la défense du pays, les ducs qui s'y créèrent des domaines, les cohortes qui y furent cantonnées pour veiller à la sûreté de chaque région, les

[1] Ces citations sont tirées des *Cultes antérieurs à l'idolâtrie*, de Dulaure. Cet auteur, à la vérité, parle plutôt des nations orientales que des nôtres, qui n'appartiennent à l'Asie que par leurs filiations, mais qui n'en ont pas moins pratiqué cet usage. — *Annuaire du Jura*, 1860, par M. D. Monnier.

débris des armées barbares, à qui l'on permit de s'y établir, les mirent en culture. De là cette irrégularité bizarre que nous remarquons au périmètre de chaque *pagus*, de chaque district ou province, parce que la marge, en se rétrécissant d'une manière inégale de part et d'autre, se trouva enfin réduite à une ligne idéale, qui erra au hasard sur des points sans cohérence [1].

Les établissements qui se formèrent à différentes époques empruntèrent en grande partie leurs dénominations à leur situation limitrophe. Nous en rencontrons des preuves dans les localités dont les noms suivent :

FRONTENARD. Cette commune du canton de Pierre, aux confins des arrondissements de Louhans et de Chalon, est bornée au nord par la rivière du Doubs. Elle dépendait de l'ancien diocèse de Chalon et se trouvait alors limitée par le diocèse de Besançon.

LES FRONTENONS, hameau dépendant en partie de L'Abergement-Sainte-Colombe, arrondissement de Chalon, et en partie de Thurey, arrondissement de Louhans.

FRONTENAUD, commune du canton de Cuiseaux, située à la limite de Saône-et-Loire et du Jura. Elle a fait partie de l'ancien diocèse de Lyon jusqu'en 1742, époque à laquelle elle fut comprise dans celui de Saint-Claude, et se trouvait aux confins du diocèse de Besançon.

LES FRONTENELLES, écart de la commune de Cuiseaux, qui forme enclave dans le département du Jura.

LA MARCHE [2], hameau de la commune de Villegaudin, à la limite de l'arrondissement de Chalon, dont elle dépend, et de celui de Louhans. Le hameau des *Frontenons*, dont il est question ci-dessus, est situé à la lisière méridionale de la forêt de *la Marche* et du bois des *Reppes*.

MARCIAT, hameau de Joudes, à la triple limite des départements de Saône-et-Loire, du Jura et de l'Ain.

LA MARCHE, écart de Cressy-sur-Somme, dont le territoire touche au département de la Nièvre.

MARCHIZEUIL, hameau de Change, qui confine à la Côte-d'Or.

MARCHEZEUIL, hameau mi-partie sur Saint-André-le-Désert, arrondissement de Mâcon, et Pressy-sous-Dondin, arrondissement de Charolles, à la limite des anciens diocèses de Mâcon et d'Autun.

[1] *Annuaire du Jura*, 1860, par M. D. Monnier.

[2] Marche, Mark, Marge, signifient confins, limites, frontières.

APPENDICE.

Liste alphabétique des communes, contenant la description des monuments celtiques qui s'y trouvent ou qui y ont existé.

Abergement-de-Cuisery (L'). — Entre les vastes pâturages des Juchots [1] ou Préleux *(Prœlium?)* et la prairie de Simandre, on voit trois buttes de terre gazonnée, ayant chacune 33 mètres de circonférence et à peu près 1 mètre de hauteur. Elles sont disposées en ligne droite parallèle au chemin tendant de Simandre à Tournus. Les deux qui sont le plus rapprochées du bief du Pilon se trouvent dans un lieu appelé *Château-du-Molard-Audran*, quoiqu'on n'y aperçoive aucun vestige de construction. La troisième, qui porte également le nom de *Molard-Audran*, est éloignée des deux autres d'environ 500 mètres. Ces tertres font suite aux *tumuli* des prairies d'Ormes et de Simandre et correspondent à ceux que l'on voit au sud, sur les territoires de Lacrost, Préty et La Truchère. J'ai dit ailleurs que tous ces lieux furent le théâtre d'une grande bataille qu'on présume s'être livrée à la fin du IIIe siècle entre Albin et Septime-Sévère.

André-le-Désert (Saint-), canton de Cluny. — Sur le flanc oriental de la montagne des Garoux, on remarque une aiguille de rocher ayant 3 mètres de hauteur, 1 mètre de largeur, 0m 80 centimètres environ d'épaisseur, et dont le sommet se termine en pointe arrondie. Cet obélisque naturel est désigné dans le pays sous le nom de *pierre aiguë*. Il doit avoir servi, dans les temps antiques, à délimiter les territoires de deux peuplades comprises dans la cité éduenne. En effet, la montagne dont il s'agit confine par trois de ses côtés au Charollais et séparait anciennement les diocèses d'Autun et de Mâcon. Comme je l'ai dit ailleurs, ce der-

[1] Juchot semble être dérivé de *jugosus*, rempli de hauteurs, couvert d'éminences. (Ovid.)

nier s'était formé, au v[e] ou vi[e] siècle, du démembrement de celui d'Autun. Il est vraisemblable que tout un *pagus* ou district en fut détaché et que ses confins devinrent ceux des deux circonscriptions épiscopales. C'est ce qui arriva probablement aussi pour toute la chaîne de montagnes qui s'étend, sans déviation sensible, depuis le Mont-Suin et même depuis les hauteurs de Matour jusqu'au Mont-Saint-Vincent. Sur plusieurs points de cette ligne, qui divisa jadis les deux diocèses, comme elle sépare encore aujourd'hui les arrondissements de Mâcon et de Charolles, nous trouverons des pierres limitatives. Celle des Garoux était une borne plus immuable que toute autre qu'on aurait pu ériger au faîte de la colline. Nous verrons bientôt que la *pierre qui vire* de Pressy-sous-Dondin, paroisse limitrophe, ainsi que la *peule* de Cheilly, canton de Couches, remplirent le même rôle.

Dans les temps antérieurs à l'occupation romaine, des différends s'élevaient fréquemment entre peuples voisins, la plupart du temps étrangers les uns aux autres, quoique faisant partie d'une même confédération, et naturellement ces querelles se vidaient sur leurs frontières. Il est même à croire que cet esprit d'antagonisme et de rivalité se perpétua pendant plusieurs siècles encore. Nous pourrions du moins le supposer, en ce qui concerne la commune de Saint-André, en considérant la grande quantité d'armes et d'objets d'équipement militaire trouvés en différents temps sur son territoire et appartenant soit à la période gallo-romaine, soit aux époques burgunde et franke.

Entre les hameaux du Gros-Chigy et de Mazilly, sur un plan incliné, est un terrain d'une assez vaste étendue nommé l'*Enclos-des-Cas*, jadis en nature de bois. Les propriétaires l'ont fait défricher pour être emplanté en vigne. D'après des renseignements que je dois à l'obligeance de M. le curé Faure et de son prédécesseur M. l'abbé Ducroux, les ouvriers, en défonçant le sol, ont mis à découvert plus de deux cents tombeaux. Ces tombeaux, formés de dalles brutes posées sur champ et que recouvraient de larges dalles également non taillées, renfermaient des squelettes de six pieds au moins, ayant tous la face tournée vers l'orient. Dans le plus grand nombre se trouvaient des lames de sabres et de poignards ou coutelas, des étriers et des éperons à larges molettes, des boucles et plaques de ceinturons en bronze doré, dont quelques-unes ciselées. Sur une de ces plaques, j'ai remarqué des croix et les bustes de trois personnages, peut-être la Sainte-Trinité, d'un dessin tout-à-fait barbare. La plupart de ces objets, ainsi que plusieurs ornements en or, en bronze et en verre, sont évidem-

ment des temps mérovingiens et carlovingiens. Cependant quelques tombes de cet antique cimetière ont restitué des armes et des monnaies romaines, parmi lesquelles des pièces paraissant toutes neuves, aux effigies de Philippe et de Constantin le Jeune, cette dernière frappée à Lyon.

Ces sépultures guerrières témoignent que non-seulement des combats se sont livrés en ces parages, mais encore que quelques-uns ont eu lieu entre les milices de deux peuples voisins. S'ils eussent été le fait d'une rencontre entre gens de guerre étrangers au pays, les indigènes n'auraient pas pris le soin de faire aux soldats laissés sur le champ de bataille des inhumations de ce genre. Quelques-uns de ces événements paraîtraient s'être passés dans la seconde moitié du IIIe siècle, si fertile en désastres pour nos provinces dévastées successivement par les Bagaudes et par les bandes allémaniques; c'est l'époque où fut probablement enfoui le vase de bronze trouvé au hameau des Jean-Prost, et qui contenait 550 médailles. Les plus modernes de celles que j'ai vues sont aux effigies des empereurs Aurélien, Tacite, Florien et Probus. Le combat le plus récent semblerait coïncider avec la conquête du pays par les Burgundes (ve siècle), ou avec la guerre que firent à leur roi Gondemar, en 534, Childebert et Clotaire, rois des Franks.

AUTHUMES, canton de Pierre. — L'abbé Courtépée (*Description de la Bresse chalonnaise*) fait dériver le nom de cette commune de *altus tumulus*, mais sans citer le titre où il a pu le voir, et sans en expliquer le sens. Le mot *tumulus* n'exprime pas toujours l'idée d'un mausolée. Il signifie aussi éminence de terre, qu'elle recouvre ou non une sépulture. Les anciens peuples en élevaient de la sorte pour se délimiter, surtout dans les pays dépourvus de montagnes, comme l'est celui d'Authumes, dont le territoire n'est qu'une vaste plaine à peine accidentée par quelques monticules ou de légères ondulations de terrain. Ce mode de démarcation des provinces était même encore usité au ve siècle, comme on a pu le voir page 79.

Il dut probablement en être ainsi à Authumes, qui était la dernière commune du duché de Bourgogne du côté de la Franche-Comté, comme elle est maintenant la dernière aussi du département de Saône-et-Loire, du côté du Jura. Apparemment le pays éduen s'étendait jusque-là dans les temps antérieurs à la domination romaine. Quelques tertres, peu accentués aujourd'hui, mais que la culture peut avoir contribué à abaisser, auraient servi

de bornes à cette province, tandis que le monolithe que l'on voyait encore, il y a eu peu d'années, aux Petites-Teppes, commune de Neublans (Jura), à la lisière E. de la forêt d'Authumes, et qui était connu sous le nom de *pierre qui vire*, dut marquer les confins du pays des Séquanes.

L'épithète *altus* ne se concevrait pas autrement qu'en donnant au mot *tumulus* le sens que je lui attribue. A différentes époques, et notamment en 1843, lors des fouilles exécutées vers la limite de Pierre pour l'ouverture d'un fossé du chemin n° 29, de Pierre à Dole par Neublans, on a bien découvert plusieurs sépultures antiques renfermant des urnes en terre noirâtre et des vases en verre remplis de cendre et d'os calcinés avec des pièces de monnaie déformées par l'action du feu; mais ces sépultures ont été rencontrées par la pioche presque à fleur du sol [1]. Elles sont évidemment de l'époque gallo-romaine. Aucun débris de mausolée n'a été trouvé là pas plus qu'ailleurs, et rien ne justifie une interprétation qui s'appliquerait à un tombeau, à moins qu'il n'ait existé un monument de ce genre au lieu dit *Grand-Tertre* ou *Coteau-du-Finage*, au nord du bois de *Butte*, dans l'endroit où M. Chapuis-Chaudat a découvert en 1870, à 0m 80 centimètres de profondeur, une large dalle ornée d'un encadrement sculpté.

De chaque côté de la frontière, la charrue ramène fréquemment au jour des lames de sabres ou d'épées, des vases cinéraires, des fioles en verre, des fragments de poterie, etc. Ces débris, et surtout la grande quantité d'armes que restitue la terre tant dans ces lieux que sur la rive droite du Doubs, au Petit-Noir, témoignent que les Edues et les Séquanes furent souvent aux prises; et ce n'est pas sans raison que j'ai pu émettre (chap. III) l'opinion que la cité éduenne n'était point limitée par la Saône.

Authumes se trouvait sur une voie romaine. Il était qualifié ville avec maison forte au XIIIe siècle (voir l'*Annuaire* de 1859). Cette place eut beaucoup à souffrir durant la guerre que fit la France à la Franche-Comté, alors que cette province appartenait à l'Espagne.

AUTUN. — A droite de la route d'Autun à Château-Chinon, à 500 mètres environ du pont Saint-Andoche, et à pareille distance à peu près du temple dit de Janus, se trouve un groupe de maisons d'habitation et fours-à-chaux. On le nomme *Pierre-Fitte*. Cette appellation lui vient d'une pierre brute fichée en terre

[1] Note de M. Gaguin, ancien agent voyer d'arrondissement.

qui existait là de toute ancienneté, et qu'on a brisée, il y a peu de temps, à coups de mine pour être utilisée dans une construction. Jadis elle était plus haute. C'était un de ces monolithes que les archéologues nomment *menhirs* et que le peuple, durant les premiers siècles du christianisme, continua de révérer par un reste de superstition attachée à cette sorte de monuments druidiques.

Auxy, canton d'Autun. — On voyait encore, il y a une quinzaine d'années, dans une terre labourée dite *Champ-de-la-Grande-Pierre*, joignant à gauche l'ancien grand chemin d'Autun à Chalon, une énorme pierre brute, haute de 4 mètres. Ce monolithe, de grès bigarré, qu'a brisé le propriétaire du champ pour les besoins d'une construction, était complétement isolé. — Sa présence à une si faible distance d'Autun (10 kilom. environ) ne permet pas de la considérer comme ayant limité un des Etats de la République éduenne, mais il a pu borner le territoire propre de la cité d'Autun prise dans le sens de *urbs* ou de *oppidum*, si l'on admet que cette ville a été l'ancienne Bibracte, que des auteurs placent au mont Beuvray. Ce territoire confine encore aujourd'hui à celui d'Auxy.

Baron, canton de Charolles. — Un hameau du nom de *Pierre-Amassée* est situé au nord-ouest de ce village, à peu de distance de la limite du territoire de Grandvaux, qui est du canton de Palinges. Je n'ai pu jusqu'à ce jour avoir des renseignements assez précis pour exprimer une opinion sur cette appellation, non plus que sur celle de *Pierre-Masse* que portait autrefois un écart de la commune de Grandvaux. Il est possible que, dans ces deux localités, existaient des amas de pierres semblables à ceux que j'ai signalés sur le territoire du Rousset et qui auraient délimité deux tribus de la République éduenne.

Beaubery, canton de Saint-Bonnet-de-Joux. — Près de l'étang de Quiertz, on remarque un tertre entouré d'un fossé. Cet endroit est désigné dans les terriers de l'abbaye de Cluny sous le nom de *Camp-de-César*.

Beauvernois, canton de Pierre. — Dans un pré appelé *les Fournus* s'élève une motte circulaire ayant 3 mètres de hauteur et 46 de diamètre. Elle est entourée d'un double fossé de 6 mètres de largeur. Sur cette éminence formée de terres rapportées exista jadis une maison forte; et tout porte à croire qu'elle servit de poste militaire au temps de la domination romaine, car, en

1827 et 1834, on a trouvé dans les champs voisins des fers de lances et plusieurs moulins à bras.

Beauvernois se trouve à la stricte limite du Jura, limite qui fut pareillement celle du duché et du comté de Bourgogne et probablement aussi celle du pays éduen et de la Séquanie. Cette situation me semble expliquer l'érection sur ce point d'une butte limitante.

Bellevesvre, canton de Pierre. — Les tertres élevés de main d'homme ne manquent pas dans cette commune, ancienne ville située aux confins de Saône-et-Loire, du côté du Jura, comme elle fut jadis à l'extrême frontière du duché de Bourgogne, et probablement aussi du pays éduen. En 1863, le maire nous en signalait trois : les buttes du *Château-de-la-Motte*, du *Champ-Baudin* et du *Champ-Bossu*. Ces deux dernières ont restitué des tuileaux à rebords de grande dimension. La première, qui est au milieu d'une prairie, sur le bord de la Braine, est encore entourée d'un fossé. Il ne subsistait déjà plus rien, au temps de l'abbé Courtépée, du château qui en couronnait le sommet, non plus que du châtelet, *castellum*, qui servait à la défense de Bellevesvre, du côté de la Franche-Comté.

Il ne serait pas invraisemblable que ces tertres fussent antérieurs à la conquête romaine, et qu'ils eussent servi à la démarcation d'anciens districts gaulois.

Bosjean, canton de Saint-Germain-du-Bois. — Les plans du cadastre indiquent l'emplacement d'une motte circulaire portant le nom de *Château-de-Saint-Jean*. Elle était entourée de deux larges fossés encore très-apparents en 1828. Le château de Bosjean (*Boscus Joanis*) ou Boz-Jouhans, comme on l'écrivait autrefois, était fortifié. C'était un fief appartenant à la maison de Vienne en 1250.

Bouhans, canton de Saint-Germain-du-Bois. — Au hameau de l'Isle existe une éminence de terre désignée sous le nom de *Motte-de-l'Isle*. Elle a 170 mètres de circonférence à sa base et 50 à son sommet. Elle dépendait autrefois du fief de l'Isle et appartient actuellement à M. Simeray. Cette motte n'a pas encore été fouillée.

Bourbon-Lancy, chef-lieu de canton. — Il y avait dans l'enceinte de cette ville antique, si célèbre par ses thermes, une localité dite *Pierre-Folle*, attenante à un lieu aujourd'hui nommé *Cave-aux-*

Fées. Le monument druidique a disparu; mais le nom, comme on le voit, est resté. Au culte dont fut l'objet la pierre informe que la prêtresse gauloise avait le don ou possédait le secret de faire mouvoir à son gré, s'était substitué, pour un temps, celui d'un dieu de la mythologie romaine. Dans le voisinage immédiat de ce lieu consacré se trouve une petite butte encore apparente, près d'un terrain communal, et dans laquelle on a découvert : 1° l'inscription *sacrum Apollini dicatum*, signalée par l'abbé Courtépée ; 2° une espèce de galerie murée, souterraine, tortueuse. Feu M. le docteur Robert, de qui je tiens cette particularité, a été conduit à supposer que c'est par ce couloir que la prêtresse se rendait sous le trépied ou sous la *cava cortina* pour prononcer ses oracles. Le temple dédié à une divinité étrangère à l'Olympe gaulois, qui fut peut-être un chef-d'œuvre de l'art, n'a duré que le temps qu'a vécu l'empire des maîtres du monde, sans laisser plus de trace dans la mémoire du peuple que sur le sol, tandis que le souvenir de l'humble pierre brute des temps celtiques s'est conservé intact à travers les siècles.

BOYER, canton de Sennecey. — Au milieu d'une prairie dépendant du hameau de Vénière, et située entre la colline de Montrond et la Saône, qui n'en est éloignée que de 300 mètres, se dresse une *pierre fiche* remarquable par ses dimensions. C'est le nom qu'on donne dans le pays à ce *menhir*, qui a 4 mètres 65 cent. d'élévation, 1 mètre 60 cent. de largeur et 66 cent. d'épaisseur. Les fouilles faites, il y a une soixantaine d'années, ont donné lieu de constater que la partie enfoncée en terre pourrait au moins égaler celle en évidence, car à la profondeur de 4 mètres on n'en avait pas encore atteint l'extrémité, lorsqu'un dérangement s'étant produit dans sa verticalité, on jugea prudent d'arrêter les travaux.

A la distance de quinze mètres environ, au midi de ce monolithe, s'élevait autrefois une semblable pierre. Elle était déjà depuis longtemps renversée et enfouie sur une longueur de près de 2 mètres et demi lors de la visite qui en fut faite par M. Désiré Monnier, du Jura, en 1822. (Voir l'*Annuaire de Saône-et-Loire* de 1824.)

A quelle époque ces pierres furent-elles érigées, et quelle en fut la destination? Ces questions restent encore à résoudre. Il est à croire néanmoins qu'elles ont eu pour but de délimiter le territoire de deux peuples; mais comme elles ne se trouvent point aux confins des anciens diocèses de Mâcon et de Chalon, puisque dès le IVe siècle Tournus était *in territorio cabilonensi*, au rap-

port de saint Jérôme, le premier auteur qui ait fait mention de la situation de cette localité (l'*horreum castrense* des Romains), on peut raisonnablement supposer que leur érection est antérieure à l'établissement de ces évêchés.

Après la défaite des Helvètes par J. César, les Edues obtinrent du vainqueur l'autorisation d'incorporer les Boïens dans leurs Etats. Ils en placèrent des détachements sur différents points de leurs frontières pour la défense du pays, ainsi qu'à proximité des routes et des voies navigables.

Le nom de Boyer, *Boïacum*, donné au village près duquel sont nos *menhirs*, ne semblerait-il pas indiquer que là fut un des cantonnements de ce peuple ; et y aurait-il invraisemblance à ce que le territoire qui lui fut assigné eût été délimité à la manière gauloise?

Buffières, canton de Cluny. — *Pierre de bout* engagée dans un mur de clôture le long du chemin tendant à Suin. Elle a 2 mètres environ de hauteur, 70 centimètres de diamètre à sa base et 40 centimètres à son sommet, lequel est surmonté d'une croix de fer. C'était là indubitablement une borne de province: Buffières, en effet, était sur ce point la dernière paroisse de l'ancien diocèse de Mâcon et confinait au Charollais qui dépendait de l'évêché d'Autun.

Chalmoux, canton de Bourbon-Lancy. — Nous avons vu par la légende rapportée page 52 que des *pierres aux fées* ont existé en deux endroits de cette commune. On en remarque encore une aujourd'hui, au N.-E. de Chalmoux, dans un mur de la métairie de la Choque, lieu dit aux Quatre-Vents ; seulement elle n'a plus la même hauteur qu'autrefois. Une seconde se dressait à l'extrémité S.-E. du territoire. En 1826, M. Pascaud, le maire d'alors, m'annonçait l'avoir vue en 1813. C'était, disait-il, une longue pierre entièrement brute, de forme pyramidale, ayant 4 mètres environ de hauteur et autant de circonférence mesurée à fleur du sol, et d'un grès autre que celui des pierres que l'on trouve dans les carrières environnantes. Elle était érigée à la croisée d'un vieux chemin creux et étroit tendant de Clermont à Dijon, lequel est encore appelé *chemin des soldats*, et d'une autre voie se dirigeant de Bourbon sur Mâcon, proche le hameau de *la Fayette*, nom évidemment dérivé de celui de *fée*. La terre, remarquablement rouge autour de cette pierre, ajoutait M. Pascaud, semblait avoir subi l'action d'un feu violent.

Ce hameau de la Fayette, qui dépend de Chalmoux, faisait anciennement partie du diocèse d'Autun, qui se prolongeait jusqu'à la Loire, et du bailliage de Bourbon. L'abbé Courtépée dit que le comte de Chalon, Lambert, fit don de plusieurs héritages au prieuré de Perrecy, en reconnaissance de la victoire qu'il venait de remporter sur les Auverguats, auprès de Chalmoux, *Calamossa villa in pago Burbunensi*. La pierre en question était bien, paraît-il, une pierre limitante. Il en était de même sans doute de celle de la Choque, aux Quatre-Vents, qui confine à l'arrondissement d'Autun par la commune de Grury, près le *Pont-des-Pierres*.

CHAMPAGNAT, canton de Cuiseaux. — « A l'est, dans la combe *Brenot*, sont quatre mottes, de 70 pas de circonférence, regardées comme les limites du duché et du comté de Bourgogne. Plus loin est une place triangulaire, appelée la *place du Foyard ferré*, parce qu'on y attachait autrefois avec des clous les copies d'ajournement sur la frontière... Le puits *hotentot* est aussi estimé comme limite, selon le procès-verbal dressé vers la fin du XVIe siècle par Antoine de la Grange, conseiller commissaire. » (Courtépée.)

CHAPELLE-DU-MONT-DE-FRANCE (LA), canton de Matour. — Un écart de cette commune porte le nom de *Pierre-qui-Vire*. Là se dressait naguère un bloc de granite qui avait environ 1 mètre 66 cent. de hauteur, 40 centimètres de largeur et 25 à 30 centimètres d'épaisseur.

Cette pierre se trouvait à la triple limite des communes de La Chapelle, de Bergesserin et de Curtil-sous-Buffières. Le propriétaire, devenu depuis peu l'unique possesseur de la terre où elle était placée, l'a fait enlever pour être utilisée dans une construction et lui en a substitué une autre plus petite qui lui a paru suffire pour marquer le point de jonction des territoires dont il s'agit.

M. Maire, juge de paix du canton de Tramayes, de qui je tiens ces renseignements, a eu plusieurs fois l'occasion de remarquer que cette borne se terminait à son sommet par une surface plane sur laquelle on voyait deux rainures en forme de croix. C'est le signe, dit-il, que les cultivateurs gravent encore de nos jours sur les pierres brutes qu'ils plantent pour délimiter leurs héritages, lorsqu'ils ne font pas dresser de procès-verbal de bornage.

Mais il est à croire que son érection remonte à une époque très-reculée. Elle était sur la ligne séparative des anciens diocèses d'Autun et de Mâcon. Or, comme ce dernier diocèse fut formé

du démembrement de celui d'Autun, il est naturel de penser qu'on procéda à ce démembrement par la cession de tout un district, et non par fraction de territoire. C'est ainsi que les limites, que les peuples ou tribus s'étaient anciennement données, sont devenues celles des circonscriptions épiscopales.

Aucune des pierres limitantes que nous avons vues ou qui nous ont été signalées sur d'autres points n'affecte la forme tronquée de celle qui nous occupe. Il est probable que cette pierre, grossièrement équarrie, était surmontée d'un bloc de rocher à base ovoïde ce qui permettait de lui imprimer un mouvement circulaire, et comme ces sortes de monuments continuaient, après l'introduction du christianisme, à être l'objet d'un culte de la part des populations, les prêtres de la religion nouvelle ont apparemment renversé le bloc dont il s'agit. Mais la dénomination antérieure est demeurée attachée à la partie conservée.

Chapelle-Saint-Sauveur (La), canton de Pierre.— Au bois de la Boucharde, on remarque un tertre très-élevé entouré de larges fossés. Un donjon, dont on voit encore les fossés d'enceinte près le hameau de la Motte, fut détruit en 1637, dans les guerres de la France contre la Franche-Comté.

Chapelle-sous-Brancion (La), canton de Tournus. — Près le hameau de Nobles, non loin d'une terre appelée par les villageois *Champ-de-la-Fa*, autrement dit *de la fée*, et à l'entrée d'un pré d'embouche, autrefois bois de haute futaie, se dresse une pierre de grès brute nommée dans le pays *pierre levée*. Elle a donné son nom au domaine qui l'avoisine. Cette pierre mesure 4 mètres 45 cent. de hauteur et 1 mètre 13 cent. de largeur à sa base. On présume qu'elle a autant de profondeur en terre qu'elle a de saillie au dehors. Ses dimensions étaient, paraît-il, encore plus grandes, à en juger par les débris qui gisent au pied. La partie supérieure semble, en effet, avoir été brisée en vue d'y établir la croix de pierre qui la surmonte depuis un temps immémorial. Ce monolithe était sans aucun doute, comme partout ailleurs, l'objet d'un culte idolâtrique. Après de longs et vains efforts pour vaincre des croyances fortement enracinées, le christianisme voulut, en arborant ainsi le signe de la religion nouvelle, déplacer la vénération du peuple.

La pierre levée dont il sagit ici est sans contredit une des bornes qui séparèrent, dans les temps celtiques, le *pagus cabilonensis* du *pagus matisconensis*. Elle est précisément aux confins de l'ancien

diocèse de Chalon dont la paroisse de La Chapelle-sous-Brancion faisait partie.

CHARBONNIÈRES, canton nord de Mâcon. — Je dois réparer ici une omission faite dans la première partie de ce travail où l'industrie des temps celtiques ou même antérieurs devait naturellement occuper une place. Je veux parler des armes, des outils et instruments en silex.

M. H. de Ferry, dans son *Mâconnais préhistorique*, nous a révélé l'existence d'une importante fabrique de ces objets au territoire de Charbonnières. Plusieurs ateliers des temps primitifs ont laissé sur place des hachettes en pierre très-perfectionnées, des couteaux, des racloirs d'un travail admirable, à travers des instruments à peine dégrossis. Ces gisements en ont fourni très-probablement une grande quantité à la station mongoloïde de Solutré où les sépultures ont restitué également des bouts de flèches et de lances, des marteaux en pierre, en bois de renne, etc.

Je me bornerai à ces simples indications, puisqu'on trouvera de plus amples renseignements à ce sujet dans les ouvrages de MM. de Ferry et Arcelin. Je m'abstiendrai aussi de nommer toutes les localités où l'on rencontre des silex taillés dans les deux périodes de l'ours des cavernes et du renne. On en découvre sur beaucoup de points du littoral de la Saône, sur les coteaux du Mâconnais, et aussi dans le voisinage de Chagny, notamment au camp de Chassey. Le cabinet de M. le docteur Loydreau de Neuilly, maire de Chagny, possède une magnifique collection d'armes de l'époque surtout de la pierre polie.

CHASSIGNY-SOUS-DUN, canton de Chauffailles. — Un des écarts se nomme *Pierre-Folle*. On ignore dans la commune ce qui a pu donner ce nom à ce groupe de maisons. Le monument celtique a depuis longtemps disparu; mais il n'est pas inutile de faire remarquer que le territoire de Chassigny, autrefois compris dans le diocèse et le comté de Mâcon, longe à l'est le département du Rhône dans sa partie qui dépendait du diocèse d'Autun. Il est donc supposable que la pierre dont il s'agit ici était une borne de deux ou trois peuples qui habitaient les pays circonvoisins.

CHATEAU-RENAUD, canton de Louhans. — J'ai signalé, pages 75 et 79, la motte de terre de Seugny au nombre des *tumuli* présumés celtiques, d'après les notes manuscrites que m'a laissées mon frère, qui en a levé le plan en 1822. A la vérité, cet archéologue ne cite aucun indice de sépulture à l'appui de son assertion, car il se

borne à dire qu'on y a trouvé une médaille gauloise et un petit taureau en bronze à trois cornes, ferré d'argent, qui a fait l'objet d'une dissertation du savant Bullet et qui est gravé dans les antiquités de Caylus. Mais si ce tertre, qui a une circonference de 45 mètres, n'est pas un monument funéraire, on peut raisonnablement y voir une de ces buttes que nos aïeux les Celtes élevaient à la frontière des Etats soit pour les délimiter, soit pour y établir des postes d'observation. Il n'est pas inutile de faire remarquer que Château-Renaud se trouve dans le voisinage de la Séquanie avec laquelle la République éduenne était souvent en guerre. Il a fait ensuite partie de l'ancien diocèse de Besançon jusqu'à la Révolution, et son territoire touchait, à l'ouest, au diocèse de Chalon, et, au sud, à celui de Lyon. Cette paroisse n'a pas toujours porté le nom de Château-Renaud, qui ne date guère que du XIIe siècle. Elle figure sous celui de Centaur, dans une bulle de Luce II, de 1141 : *Ecclesia S. Laurentii de Centauro*, et ce n'est peut-être pas son nom primitif. Ce village est assis sur un coteau d'où l'on découvre une vaste étendue de pays ; une position aussi avantageuse, au confluent de plusieurs cours d'eau, dut être occupée dès les temps celtiques. Les Romains, qui y eurent une forteresse, en firent une ville considérable qu'ils embellirent de somptueux édifices, si l'on en juge par les riches et nombreux débris que son territoire a restitués sur plusieurs points à différentes époques, ainsi que celui de Louhans qui n'existait point alors à l'état de ville. (V. Courtépée, *Description de la Bresse chalonnaise*, et mon *Annuaire* de 1859.)

Cheilly, canton de Couches. — A la limite orientale de cette commune qui touche au territoire de Chassey, arrondissement de Chalon, se dresse un énorme obélisque naturel, complétement détaché des flancs rocheux de la montagne dont il faisait assurément partie avant que les courants diluviens de la vallée de la Dheune ne l'eussent isolé en balayant les terres intermédiaires. Dans le pays on le nomme *peule de Moiret*. Peule, en langue gaëlique, signifie pilier (*peulvan*, pilier de pierre). Comment se fait-il que le territoire de Cheilly, et conséquemment aussi celui de l'arrondissement d'Autun, au lieu de s'arrêter à la Dheune, ait franchi cette limite naturelle pour venir affronter les abruptes de la montagne de Chassey, sur une étendue de deux kilomètres? C'est que cet état de choses existait bien des siècles avant nos circonscriptions administratives actuelles. En effet, lorsque l'ancien *pagus eduensis* fut divisé en trois diocèses, celui d'Autun s'avançait

déjà jusque-là, et probablement une des peuplades, qui faisaient partie de ce même *pagus*, occupait antérieurement sur ce point les deux rives de la Dheune (on cite plus d'un exemple de ce fait chez les nations gauloises). Cette peuplade ne pouvait choisir une limite plus immuable que ce massif de rocher au-devant duquel se dressait, comme une sentinelle avancée, le gigantesque peulvan dont il est ici question. — A Saint-André-le-Désert, une aiguille de rocher de cette nature, mais beaucoup moins volumineuse, servait aussi de limite aux diocèses d'Autun et de Mâcon. (Voir cette commune.)

Cluny, chef-lieu de canton. — A la limite des territoires de Sologny, de Sainte-Cécile et de Cluny, se trouve la ferme de la *Pierre-Folle*. Cette appellation lui vient d'une énorme pierre qui se dressait, à 25 mètres de là, sur le même plateau. La crédulité populaire attribuait, dans les temps anciens, à ce monolithe le pouvoir de s'agiter une fois tous les siècles, selon une tradition commune à presque tous les monuments de ce genre. C'était très-probablement une des bornes qui servirent à circonscrire l'étendue de la juridiction de l'abbé de Cluny, comme nous l'apprend le privilége concédé, en 1144, par le pape Luce II, acte dont M. Th. Chavot a donné le texte dans la savante préface placée en tête du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, édition de 1864. Si son érection était antérieure à cette délimitation du ban sacré (*bannus sacer*) de l'abbaye, la borne dont il s'agit aurait sans doute été placée là pour la démarcation d'un ancien district gaulois. Ce quartier de roche n'avait pas moins de 3 mètres de hauteur et 3 mètres 50 de diamètre à sa base. Il était déjà renversé avant 1840, époque à laquelle le propriétaire l'a fait briser à coups de mine pour en débarrasser son champ. Ses débris ont été roulés au bas d'un pré où l'on peut encore les voir.

Comelle-sous-Beuvray (La), canton de Saint-Léger-sous-Beuvray. — On voit, près de la maison de *Bourgogne*, un monument antique assez curieux ; c'est une tombelle de la plus grande dimension connue, puisque ses proportions sont à peu près de 136 mètres à la base sur une hauteur de 23 mètres. Un grand nombre de médailles de Tétricus, dont quelques-unes en or, ont été trouvées dans le voisinage, en 1778. On sait que ce chef des Bagaudes fit battre monnaie à Autun dont il s'empara vers l'an 270, sous le règne de Claude le Gothique.

Condal, canton de Cuiseaux. — Deux mottes de terre, très-hautes, se voyaient au commencement de ce siècle à Saint-Sulpice, hameau de Condal, autrefois commune. L'une d'elles n'existait déjà plus en 1811 ; quant à sa jumelle, elle avait encore 2 mètres de hauteur, 60 mètres de diamètre et 206 mètres de circonférence lorsque mon frère en dressa le plan, en 1822. Les habitants se rappelaient y avoir vu les ruines d'une tour en briques, celle dont parle l'abbé Courtépée, et au bas les vestiges d'un château. Cette tour était destinée à protéger le pays contre les agressions des Francs-Comtois.

Sur un autre point de la commune, dans le voisinage des bois de la Perrouse, on voyait, à la même époque, une troisième butte, dite *motte Marin*, de 30 mètres de diamètre, nivelée à la hauteur de 2 mètres. Quelques briques y ont été recueillies. Ce pouvait être une demeure gauloise.

Couches, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Autun. — Dans un champ appelé *Pièce-des-Tourteaux*, au voisinage d'Epoigny, domaine dépendant de Couches, on voyait sept menhirs, il n'y a pas fort longtemps. En 1824, ces monolithes étaient encore au nombre de cinq. Depuis lors, deux ont été enfouis sur place parce qu'ils gênaient la culture. Les trois qui restent gisaient déjà sur le sol, lorsque je les ai visités, en 1863. En voici la position et les dimensions, d'après le plan des lieux et les notes que je tiens de l'obligeance de M. Roidot-Deléage, géomètre à Autun. L'un est couché le long de la haie qui borde le chemin dit de la Montagne-de-Couches, tendant, d'une part, à la croix Valot, et, de l'autre, à la corne du Charmoy. Il a 7 mètres 20 cent. de long et 1 mètre 50 cent. de largeur vers le tiers de sa longueur qui se termine en pointe obtuse ; on évalue son poids à 15,000 kilogr. Le deuxième, situé à 50 mètres au nord du premier, mesure 5 mètres 70 cent. de longueur sur 1 mètre 70 cent. de largeur à sa base. Le troisième, que l'on trouve à 30 mètres environ au nord-est, a 4 mètres de longueur et 80 centimètres de largeur. Tous trois sont en granite à gros grains et proviennent sans doute des environs de l'étang de Brandon, commune de Saint-Pierre-de-Varennes, où l'on en voit encore de semblables dans le lit du Mesvrin. La distance de ce lieu à Epoigny est de 4 à 5 kilomètres.

On pense dans le pays que ces pierres marquaient le périmètre d'une enceinte druidique où se tenaient jadis des assemblées. Le fermier du domaine ayant perdu le souvenir de l'emplacement

qu'occupait chacune de celles disparues, il est impossible aujourd'hui de déterminer l'étendue précise et la configuration de cette enceinte, qui devait être assez spacieuse à en juger par la position des pierres en place. Il est fait mention, sous le nom de *pierre des Tourteaux*, de celle joignant le chemin dont il est question ci-dessus dans des actes de notaires et dans un terrier du prieuré de Saint-Georges de Couches fait vers l'an 1770. Cette pierre était probablement encore debout. Elle se trouve à la triple limite des territoires de Couches, de Saint-Pierre-de-Varennes et de Saint-Martin-de-Commune.

On sait que Couches a été anciennement divisé en royauté et en duché. Dans le duché se trouvait compris Epoigny, qui fit jusqu'à la Révolution partie du bailliage de Montcenis, tandis que le surplus de la paroisse, qui était en royauté, ressortissait au bailliage d'Autun. Ce pays touchait, en outre, au *pagus cabilonensis*. Il est présumable que les menhirs en question servirent de bases à ces divisions politiques, judiciaires et administratives. Peut-être même avaient-ils précédemment marqué les confins de quelque peuple incorporé à la cité éduenne; ceux, par exemple, d'un cantonnement assigné dans ces parages à une fraction de la nation boïenne, après la défaite des Helvètes par Jules César. Le nom que porte le village de Bouhi, près Couches (*Boïers*, d'après l'obituaire de Saint-Andoche, du XIIIe siècle), semble autoriser cette supposition, qui est encore corroborée par le souvenir que ce vaillant peuple a laissé au territoire de Saint-Emiland, presque limitrophe de celui d'Epoigny. Je veux parler d'un petit monument votif élevé à Auguste par un chef boïen : AUG. SACRUM BOÏORIX. (Voir l'*Annuaire* de 1859, *Etude sur l'invasion des Helvètes dans le pays éduen*).

La voie romaine de Chalon à Autun passait à 800 mètres d'Epoigny.

CUISEAUX, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Louhans. — Cette ville, qui a toujours fait partie du duché de Bourgogne, a été fréquemment en guerre avec la Franche-Comté, dans laquelle elle formait enclave. Son territoire est borné à l'est par le Mont-Février qui le sépare du Jura. Sur la crête de cette montagne, on remarque une série de monceaux de pierres que l'on croit avoir servi de bornes aux deux provinces. Au revers oriental étaient jadis deux tertres gazonnés (les *mottes Brenoz*) qui avaient eu la même destination. Les pièces d'un long procès encore pendant en 1817, au sujet d'anciennes contestations de limites entre les communes

de Champagnat (Saône-et-Loire) et Les Granges-de-Noms (Jura), ont révélé que ces mottes avaient 40 pieds de hauteur avant le XVIe siècle, et qu'elles en avaient encore 24 en 1580. En 1817, l'une d'elles n'existait plus ; elle avait été arasée au niveau du sol.

CURGY, canton d'Autun. — A Savigny-le-Vieux, entre Champeigny et Vergoncey, M. G. Bulliot, président de la Société éduenne, a remarqué dans un défrichement un espace rond, d'un terrain noir, dont la couleur tranche avec celle du champ environnant. Un léger exhaussement au centre, couvert de débris de tuiles à rebords et de poteries, une dépression circulaire, marquant le tracé de l'ancien fossé, indiquaient une de ces buttes retranchées, nombreuses dans notre contrée, et qui, dès les premiers siècles de la conquête romaine, ont subsisté souvent avec des habitations jusqu'aux XVe et XVIe siècles. Ce lieu est peu éloigné de la voie romaine d'Autun à Besançon.

Dans le voisinage de cette butte a eu lieu, en 1850, la découverte d'un vase en terre noirâtre renfermant une grande quantité de bronzes gaulois, qui consistent principalement en objets de parure et en divers ustensiles, dont les *Annales* de la Société éduenne (1860-62) ont donné la description.

M. l'abbé Lacreuse m'a, de son côté, informé que ce monticule factice restitue souvent des verroteries et des ferrures imitant d'anciennes clefs.

CURTIL-SOUS-BURNAND, canton de Saint-Gengoux. — Dans le bois de Bourges, en un lieu dit l'*Homme-Mort*, se trouve un tertre affectant la forme d'un *tumulus*. La tradition le désigne comme renfermant une très-ancienne sépulture. Les gens du peuple, qui passent devant, y jettent, en guise d'eau bénite, une feuille ou un morceau de bois. Une semblable pratique a lieu dans le Morvan. C'est la continuation d'une coutume apportée de l'Orient par nos premiers ancêtres. J'ai dit ailleurs que chez diverses tribus asiatiques chaque passant jetait une pierre sur les tertres funéraires. Dans les pays habités par les Tartares Mongols orientaux, les cavaliers ne manquent pas d'y déposer quelques crins de leurs chevaux.

Au-dessus du hameau de Munot, au lieu nommé la Croix, est un autre *tumulus* de 120 mètres de circonférence, peu élevé. Je tiens de M. le comte de Jotemps que les tombeaux qu'il renferme y sont rangés à 1 mètre les uns des autres. Ils sont formés de

laves brutes et à peine recouverts de quelques centimètres de terre.

Cuzy, canton d'Issy-l'Evêque. — Voir à la page 44 ce qui est dit d'une apparence de cromlech dans cette commune.

Dampierre-en-Bresse, canton de Pierre. — C'est la dernière paroisse de l'ancien diocèse de Chalon. Celui de Besançon la limitait à l'est. Il y avait probablement là une haute pierre dressée en vue du bornage de deux *pagi* et qui fut l'objet d'un culte superstitieux. La localité en reçut le nom de *Domna petra*, dame ou maîtresse pierre, ou bien encore sainte pierre, car en langage de basse latinité, le mot *domna* avait aussi la signification de *sancta*. Le christianisme, pour détourner les populations du culte qu'elles continuaient de rendre à des pierres idolâtriques, plaça son temple sous l'invocation de Saint-Pierre. Cette dulie se rencontre en plusieurs lieux qui eurent des monuments de ce genre ; tels sont, entre autres, *Dompierre-sous-Sanvignes, Auxy, Cheilly, Cruzilles, Uxeau, Pressy, Saint-Micaud.*

Dettey, canton de Mesvres. — Nous avons signalé, page 46, la pierre croulante qu'on voit au sommet de la montagne sur laquelle est assis Dettey, village dont la position excentrique rappelle celle des *oppida* gaulois. Ce plateau élevé est, en grande partie, couvert de bruyères et de blocs granitiques dont l'aspect étrange évoque le souvenir des temps druidiques. Parmi ces roches, il en est une surtout qui est restée célèbre dans le pays. Elle affecte, comme l'a dit M. G. Bulliot (*Système défensif des Romains*), la forme d'un demi-dolmen, et porte le nom de *Griffe au Diable.*

Une légende que j'ai recueillie, il y a quelques années, et dont on voudra bien me permettre de donner ici la substance, se rattache tout à la fois à ce mystérieux monument des âges écoulés et au pont de Toulon qui, ainsi qu'on l'a vu à l'occasion des *menhirs* de Chalmoux, aurait été commencé, avec le concours des fées, dans le xe siècle, et serait depuis lors demeuré à l'état de projet pour des causes qu'il importe peu de rechercher. L'essentiel pour nous est de savoir que, dans le cours du siècle suivant, l'édilité toulonnaise, après plus d'une tentative infructueuse, en avait mis de rechef les travaux en adjudication. Le maître maçon qui en eut l'entreprise devait les avoir achevés dans un délai déterminé, sous peine d'une très-grosse indemnité. Mais, comme si un sort avait été jeté dessus, de nouvelles contrariétés vinrent encore en

entraver l'exécution. La société internationale faisait-elle déjà des siennes à cette époque? C'est ce que la tradition ne nous a pas appris. Toujours est-il que les ouvriers se mirent un beau jour en grève, et que l'infortuné Jacques, — c'est le nom de l'entrepreneur,— voyant avec terreur approcher le jour qui devait consommer sa ruine, se lamentait, traduisant à chaque instant son désespoir par une de ces interjections qui nous échappent à nous-même bien souvent dans certains mouvements d'impatience. Le malin esprit ne se pressa point de répondre à l'appel réitéré de son nom. Il attendit le dernier jour du délai fixé pour se présenter chez maître Jacques. « Je m'engage sur l'honneur, lui dit-il, à te livrer » le pont demain, avant le premier chant du coq, si tu veux » m'accorder la main de ta fille qui me plaît fort.» Le moment était critique; la condition fut acceptée.

Cependant, il faut tout dire, le marché était à peine conclu, que le coupable père s'en repentit. Il s'était bien volontiers résigné à avoir le diable pour maître maçon, mais il se souciait peu de l'avoir pour gendre, et sa fille encore moins de l'avoir pour époux, tout prince qu'il était. Mais, hélas! comment rompre l'horrible pacte? L'infernal constructeur a mis incontinent à la besogne une légion de travailleurs du ténébreux empire. D'immenses matériaux apportés de toutes parts s'amoncellent sur les deux rives de l'Arroux et sont aussitôt mis en œuvre. La construction s'avance avec une prodigieuse rapidité. Il ne manque plus à l'édifice qu'une seule pierre oubliée à Dettey. Satan s'y dirige à tire d'aile; il s'abat comme la foudre sur la montagne, saisit l'énorme table d'un dolmen et la charge sur ses formidables épaules. Il va partir... Parmi temps, sa belle et désolée fiancée s'est mise en prières demandant au ciel de briser un hymen détesté. Une soudaine inspiration lui vient d'en haut; elle court éveiller les coqs de la basse-cour avant l'heure fatale. Leur chant, qui a traversé les airs, a glacé d'effroi le réprouvé. La pierre s'échappe de ses griffes, mais non sans en avoir conservé une profonde empreinte. Les gens du pays vous la montreront encore. C'est celle qui, comme je l'ai dit plus haut, porte le nom de *Griffe au Diable*.

Dompierre-les-Ormes, canton de Matour.,— Le nom latin de cette commune était *Domna petra*, appellation dont le sens a été indiqué ci-devant, à l'article de Dampierre-en-Bresse, et qui lui vint probablement de l'existence dans ce lieu d'une haute borne érigée pour délimiter deux districts gaulois. Le territoire de Dompierre confine en effet, du côté de l'ouest, à l'arrondissement de

Charolles. Situé à la limite du diocèse de Mâcon, il dépendait de l'ancien diocèse d'Autun.

DOMPIERRE-SOUS-SANVIGNES, canton de Toulon. — Cette commune est désignée dans les chartes latines sous le nom de *Domni petra*, pierre du Seigneur. Son territoire, situé à la frontière actuelle des arrondissements de Charolles et de Chalon limitait anciennement le diocèse de Chalon. La présence d'une borne sur ce point trouverait ainsi son explication. Mais il est à croire qu'elle avait antérieurement marqué les confins d'un canton de la République éduenne et qu'elle avait été l'objet d'un culte idolâtrique, ce qui aurait déterminé les premiers évêques à placer la paroisse sous le patronage d'un saint dont le nom pouvait donner le change au peuple, comme cela a été dit à l'occasion de l'église de Dampierre-en-Bresse. Celle de Dompierre-sous-Sanvignes est sous le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens.

DONZY-LE-ROYAL, canton de Cluny. — On voit au hameau de Vers-les-Bois, qui touche à la commune de Buffières et n'est pas loin de la frontière du Charollais, une pierre brute de nature porphyrique, haute de 2 mètres 50 cent. environ; sa largeur est de 70 centimètres vers sa base et de 40 cent. à son sommet. Comme celle que nous avons signalée à Buffières, elle est surmontée d'une petite croix en fer et se trouvait sur la ligue séparative des anciens diocèses d'Autun et de Mâcon. Sur un autre point, tout à fait au nord du territoire, à la limite de Pressy, qui est de l'arrondissement de Charolles, est un écart appelé *Pierre-Augrain*, nom apparemment emprunté à une borne semblable à celle dont il est ci-dessus question.

ETIENNE-EN-BRESSE (ST-), canton de Montret. — Au hameau de Corberans, motte circulaire, considérable par son étendue (90 mètres de diamètre et 280 mètres de circonférence en dedans du fossé qui l'entoure), nommée dans le pays *Château-de-la-Motte*. En 1822, lorsque M. D. Mounier en a levé le plan, elle était en grande partie boisée. Des tuiles de fabrication romaine ont été trouvées dans une demi-lune accolée au fossé.

FLACEY, canton de Cuiseaux. — Au hameau du *Châtel*, à quelques pas de l'église, est un monticule factice, de forme circulaire. L'abbé Courtépée l'a mentionné dans sa description de la Bresse louhannaise, mais sans en donner les dimensions. Les notes laissées

par M. Monnier, du Jura, qui en a levé le plan en 1822, font connaître que cette éminence, qui n'a plus aujourd'hui que 4 ou 5 mètres de hauteur, avait alors environ 80 mètres de diamètre et au moins 10 mètres d'élévation à partir du fond du fossé actuellement converti en pré. Un camp retranché et un château fort en ont occupé le faîte. Les fouilles entreprises sous les yeux de cet archéologue y ont en effet mis à découvert des vestiges de fondations noyées dans un mortier d'une extrême dureté, de beaux fragments de tuileaux à rebords et des débris de tuiles de différentes époques. En 1840, d'autres fouilles ont amené au jour des carrelages et des ustensiles de ménage. Cette maison forte a probablement été détruite durant nos guerres avec la Franche-Comté, au XVIIe siècle. — Elle avait sa raison d'être pour la défense soit du pays éduen, soit du duché de Bourgogne. Flacey était à la limite de la Séquanie et de l'ancien diocèse de Besançon, de même qu'il confine aujourd'hui au département du Jura.

Frette (La), canton de Montret. — Près du hameau de la Bécherie, existe une butte artificielle haute de 3 à 4 mètres et entourée d'un fossé, sur laquelle s'élevait autrefois un château fort appelé *Château-de-la-Bécherie* ou *du Souterrain*.

Sur un autre point de la commune, dans les bois de la Motte, appartenant à M. le vicomte de Ségur, on voit aussi une éminence de même genre ayant plusieurs mètres d'élévation et qu'entoure un fossé circulaire de 7 à 8 mètres de largeur. On pense dans le pays qu'un camp retranché en occupait le sommet. La féodalité y construisit ensuite une maison forte. Cette éminence est encore nommée *Château-de-la-Motte*. On y voyait, il y a peu d'années, des chênes plusieurs fois séculaires.

Gergy, canton de Verdun. — On lit dans la notice de Courtépée sur cette commune : « Sur le finage de Bougerot, motte près de » la Saône, qui paraît avoir servi de limitation entre Gergy et » Sassenay, ou peut-être de sépulture à des Gaulois. »

Ce monticule de sable est celui qui figure sur la carte de l'état-major sous le nom de *butte de Neuzillet*, à l'est et en face du village de Sassenay. Il a été détruit, il y a quelques années, pour être employé à la consolidation des digues de la Saône. Sa hauteur était de 7 mètres. En 1861, M. Morin, maire de Sassenay, m'écrivait : « Cette motte devait être soit une tête de pont dont on voit encore des vestiges dans les basses eaux (ce sont des pieux fichés dans le lit du fleuve), soit un tombeau romain. On y a

trouvé des débris de fers de lances, d'épées et de sabres. A ce pont venait aboutir une chaussée, en patois *la Vio*. Ce chemin se soudait, à l'ouest, à la grande voie romaine de Chalon à Allerey, par Gergy. M. l'abbé Lacour en a parlé dans le même sens.

La troisième motte se faisait naguère remarquer plus au nord, mais toujours à la limite des deux communes. Elle a complétetement disparu. On nomme encore l'endroit *Croix-des-Fourches*, parce que là s'élevait probablement le signe de justice de la seigneurie.

Ces trois monticules élevés de main d'homme ne délimitaient pas seulement sur ce point les communes de Gergy et de Sassenay, mais aussi les cantons de Verdun et de Chalon. Il est vraisemblable qu'ils avaient été érigés, dans les temps anciens, pour servir de bornes à deux *pagi* ou districts gaulois.

Germolles, canton de Tramayes.— Nous avons signalé, page 44, une pierre que l'on voit au sommet de la montagne du Bois-de-Nay, et qui, à raison de sa position au centre d'un cercle de pierres, offre l'apparence d'un cromlech. On sait que la commune de Germolles touche au département du Rhône et qu'elle confinait à l'ancien diocèse d'Autun qui se prolongeait jusqu'au delà du village de Monsol, près de Beaujeu.

Gervais-en-Vallière (Saint-), canton de Verdun. — Dans le voisinage de Cercy, on remarque un tertre couvrant une étendue de 22 ares, et ayant une hauteur de 5 mètres au-dessus du sol. Cette butte, qui est entourée de fossés, paraît avoir été l'emplacement d'un camp retranché ou d'une forteresse. Dans le hameau de Champseuil, il existe une pareille éminence, mais plus considérable encore et d'une élévation de 15 mètres. La Dheune en baigne le pied. Champseuil et Cercy sont à l'extrême limite du département. Il ne serait dès lors pas invraisemblable que ces monticules eussent été érigés en vue de délimiter les territoires de deux anciens peuples.

Gibles, canton de La Clayette. — Un hameau de cette commune se nomme *Pierre-Folle*. Il est situé à la limite orientale du canton. Anciennement, il confinait au diocèse de Mâcon. Le nom qu'il porte lui vient probablement d'une haute borne placée là d'un commun accord par deux peuples voisins pour la limitation de leurs territoires. J'ai dit ailleurs en quoi pouvait consister ce genre de monument.

Gigny, canton de Sennecey. — En 1863, M. Th. de Ronfand, m'a fait connaître que le défrichement d'un bois particulier opéré vers l'année 1836 a mis en évidence un monticule entouré d'un fossé encore apparent, et que les ouvriers en ont retiré une grande quantité d'objets antiques, tels que meules de moulins à bras, armures, tuiles à rebords, urnes, vases de diverses formes en terre jaune très-fine, etc., etc.

Grandvaux, canton de Palinges. — Dans l'état général des villes, paroisses, etc., dressé en 1783 par ordre des Etats généraux du duché de Bourgogne, figurait un écart du nom de *Pierre-Mace*, dépendant du village de Grandvaux. Il y avait là sans doute, comme au hameau de *Pierre-Amassée*, qui est sur le territoire de Baron, dans le voisinage, un amas de pierres granitiques du genre de celles que nous avons signalées dans cette commune, et qui délimitait les deux paroisses, peut-être aussi deux districts gaulois. Baron est du canton de Charolles.

Grury, canton d'Issy-l'Evêque. — Dans le voisinage du hameau de Chez-Richard, à 150 mètres de l'église, on aperçoit sur le plateau de la montagne les vestiges d'un camp retranché. A l'entrée méridionale de ce hameau, sont deux *tumuli*. Le plus rapproché du camp a été fouillé en 1862. Arrivés à 4 mètres de profondeur, les travaux ont mis à découvert du charbon et des débris de tuiles romaines, et, à la base, des pierres formant un cintre. Le second *tumulus*, qui est à 50 mètres du premier, est parfaitement conservé. — Le territoire de Grury confine à l'arrondissement de Charolles et n'est pas éloigné de la frontière du département, du côté de la Nièvre. Peu de communes possèdent autant d'anciens châteaux et de ruines.

Huilly, canton de Cuisery. — « Dans la prairie d'Huilly, nommée *à la Mutte*, sur les bords de la Seille, rive droite, mouvement de terre circulaire de 550 pieds de circonférence à l'extérieur et de 232 à l'intérieur ; 60 pieds de diamètre, 7 à 8 pieds d'élévation. Le milieu est au niveau de la prairie, ce qui le rend marécageux. » (*Ext. des notes de M. D. Monnier, du Jura*, 1822). Huilly était la dernière paroisse de l'ancien diocèse de Chalon, limitrophe, sur ce point, de celui de Lyon.

Lacrost, canton de Tournus, village situé au bout de la levée partant de cette ville. — Dans la prairie qui longe la levée dont

il s'agit, sont deux monticules que l'on suppose être des tertres funéraires ayant servi plus tard à des postes militaires. — Au milieu d'un communal dit des Ouillons, se dressait autrefois une *pierre plantée*, du genre de celle de Venière, commune de Boyer. C'était probablement une borne de provinces. La commune de Lacrost était comprise dans le diocèse de Chalon, bien qu'elle fît partie du bailliage de Mâcon.

LESME, canton de Bourbon. — M. le docteur Robert, de Bourbon-Lancy, m'a fourni en 1840 les renseignements ci-après : « Au lieu dit *la Motte-de-Vaux*, on voyait, l'année dernière encore, un *tumulus* remarquable par son élévation. Il vient d'être nivelé jusqu'au sol, sans qu'il ait été donné à aucun archéologue de recueillir des indices pouvant en faire connaître l'origine et la destination.» — Il y a cependant lieu de présumer que son sommet était occupé par des habitations gauloises. M. G. Bulliot le signale comme un point retranché. Lesme est à l'extrême limite du département sur la Loire.

LOISY, canton de Cuisery. — Nous avons signalé, p. 53, onze mottes de terre situées au territoire de cette commune, lieu dit *Pré-de-la-Morte*. Deux d'entre elles ont été fouillées, l'une en 1814, l'autre en 1821. La première a restitué, à 2 mètres de profondeur, des ossements humains, des débris d'armes et des plaquettes en bois de chêne, paraissant provenir de boucliers. La plus considérable, celle explorée en 1821 par M. le baron de La Chapelle, mesurait 45 mètres de diamètre et 4 mètres de hauteur. Les ouvriers ont rencontré, à 30 centimètres de la surface, une première couche de cendre noirâtre, de 8 centimètres d'épaisseur; à 65 centimètres plus bas, une couche semblable; à 1 mètre 28 au-dessous de celle-ci, une troisième couche plus épaisse, et enfin à 66 centimètres, une dernière, pareille aux couches supérieures. Chacun de ces foyers recélait des débris d'ossements presque décomposés, dont le plus intact était la mâchoire d'un cheval de fort petite espèce, des fers de chevaux à demi rongés par la rouille et qui n'étaient remarquables que par leur extrême petitesse. Cette butte funéraire se relie à quatre autres de moindres dimensions, par un mouvement de terrain en forme de levée, qui suit une ligne parallèle au cours de la Seille. Au nord, à 4 ou 5 mètres de cette levée, est un molard de forme elliptique ayant 60 mètres de longueur sur 8 à 9 mètres de largeur et 1 mètre de hauteur, en grande partie couvert de broussailles.

Les cinq autres mottes disséminées dans la prairie étaient à peine apparentes lorsque le plan en a été levé en 1822.

Loisy faisait autrefois partie du diocèse de Chalon. La Seille, qui le séparait, sur ce point, de celui de Lyon, servait probablement aussi de limite à deux peuples qui auraient occupé l'un la Bresse chalonnaise, l'autre la basse Bresse. Dans cette situation, il ne serait pas invraisemblable que quelques-uns des onze tertres de la prairie fussent des sépultures guerrières, peut-être celtiques, tandis que d'autres auraient été des buttes destinées à délimiter des territoires concurremment avec la rivière, dont le lit était sujet à de fréquents changements.

Longepierre, canton de Verdun. — Ce gros village, situé rive droite du Doubs, était autrefois compris dans le diocèse de Besançon et le bailliage de Chalon. Son territoire confine, du côté de l'est, au département du Jura. Cette position à la frontière de la Franche-Comté n'autorise-t-elle pas la supposition que là dut être une de ces hautes bornes marquant la limite du pays éduen et de la Séquanie, et plus tard celle du duché et du comté de Bourgogne? Les habitations qui se seraient établies par la suite en cet endroit auraient reçu de cette longue pierre le nom qu'elles portent. On sait que la terre de Longepierre a été acquise de la maison de Vienne par un duc de Bourgogne, en 1291.

Martin-du-Tartre (Saint-), canton de Buxy. — Cette paroisse, quoique dépendant autrefois du diocèse de Chalon, était du bailliage de Mâcon, qui s'étendait beaucoup plus au nord, puisque les communes de Saules, Culles, Saint-Boil, Bissy, Fley, Germagny, même celles de Cersot, Moroges et Saint-Micaud, en partie, étaient comprises dans le comté de ce nom. Elle confinait au diocèse de Mâcon. Les deux pierres que le maire m'a signalées en 1864 et qu'on nomme dans le pays *pierres aux fées*, en patois *aux foi*, limitaient probablement ces deux circonscriptions diocésaines et précédemment les anciens *pagi* de Chalon et de Mâcon. L'une était dans la plaine, l'autre dans la montagne; une distance de 250 mètres environ les sépare. Toutes deux sont d'un grès fin rougeâtre, qui n'existe pas dans la commune. Elles ont été renversées, il y a déjà bien des années, et en partie enfouies. Celle située dans le lieu dit en Vaillot, et dont le fer de la charrue a révélé l'existence, est d'une énorme grosseur; sa longueur est de 4 mètres 50 cent. Celle de l'autre n'est que de 3 mètres 30 centimètres.

MATOUR, chef-lieu de canton, le fut d'un *ager* dès avant le xe siècle (*ager matornensis*, disent les chartes du temps). Son territoire, limité, à l'est et à l'ouest, par l'ancien diocèse de Mâcon, dépendait de celui d'Autun. Il confine d'un côté à l'arrondissement de Charolles et d'un autre au département du Rhône. Cette situation rend probable que, dans les lieux où se sont établis les hameaux de *Pierre-Lay* et de *Pierre-Leurot*, situés l'un à l'occident, l'autre à l'orient, se trouvaient des monuments de la nature de ceux qu'on appelle *dolmen*. Le nom du premier de ces villages devrait s'écrire *Pierre-Lech;* le mot *lech*, en langue celtique signifie *table*. Le dolmen ou la *table de pierre* dont il s'agit fut sans doute choisi pour limite de l'*ager matornensis*, qui était une subdivision de *pagus*.

MERVANS, canton de Saint-Germain-du-Bois. — Un château fort, situé auprès de l'église sur une motte de terre élevée de main d'homme et qu'on nomme *Château-de-la-Motte* ou *Châtelet*, a été détruit durant les guerres que firent Louis XIII et Louis XIV à la Franche-Comté, alors au pouvoir de l'Espagne.

Quoique cette motte, qu'on a fouillée jusqu'à la profondeur de 5 mètres, en 1852, n'ait restitué que des débris relativement modernes pour la plupart (v. l'*Annuaire* de 1859), il y a lieu de présumer que son érection date des temps celtiques. Le territoire de Mervans, compris dans l'ancien diocèse de Chalon, confinait du côté de l'est au diocèse de Besançon. Cette situation voisine de la province Séquanaise rend probable que cette partie de la frontière éduenne fut protégée par quelques travaux défensifs, et que le tertre dont il est ci-dessus question eut cette destination. D'ailleurs, la découverte qui a été faite en 1849, dans un champ du hameau de Chêne, d'un vase de terre renfermant 400 médailles d'argent, d'une période de 65 ans, de Septime-Sévère à Gallien, témoigne que ce pays fut de très-bonne heure occupé par les Romains. Au moyen âge, Mervans, *villa Mervens*, était un bourg important, ceint de murs et fortifié.

MEULIN, canton de Matour.— « Sur les bords du chemin tendant » à Curtil-sous-Buffières, au bas de Meulin et près de Gougeon, » étaient autrefois, disent les anciens de la commune, d'énormes » blocs de roches granitiques disposés en amphithéâtre. Les » pierres du milieu étaient plus élevées que les autres. Elles » servaient, d'après la tradition, d'autels aux druides. Plusieurs » de ces pierres ont été enlevées. Il n'en reste plus que deux d'un

» très-gros volume, posées l'une sur l'autre. » (*Extrait d'une note fournie par la mairie en 1861*).

Meulin se trouve sur la ligne séparative des anciens diocèses de Mâcon et d'Autun et dépendait de ce dernier. La présence d'un monument druidique dans ce lieu ne saurait nous surprendre. Nous en avons plus d'une fois observé, d'une forme ou d'une autre, à la limite des circonscriptions diocésaines qui se substituèrent aux *pagi* ou districts gaulois.

MICAUD (SAINT-), canton de Mont-Saint-Vincent. — Entre ce village et le hameau des Ragots, à 50 mètres du chemin de grande communication n° 24, et à égale distance d'un très-ancien chemin, dans un champ incliné, dont l'emplacement est indiqué sur la carte de Cassini par ces mots : *Pierres de Saint-Micaud*, se dressaient naguère deux énormes *menhirs* distants l'un de l'autre de cinq ou six mètres. L'une de ces pierres jumelles est tombée au commencement de ce siècle. Elle a été brisée, il y a peu d'années, et ses débris ont été employés à la construction d'une maison. La chute de la seconde a eu lieu dans la nuit du 24 au 25 janvier 1871, à la suite d'un dégel. On la nommait la *pierre aux fées*. Sa longueur est de 6 mètres 35 cent., et sa circonférence n'a pas moins de 4 mètres, aussi bien au sommet qu'à la base. Aucune carrière du pays ne fournit de pierre de cette nature, qui est un grès grossier qu'on ne trouve qu'à 4 kilomètres de là. Le maire de la commune a l'intention de la faire relever.

M. le curé Martinet, qui nous a donné une partie de ces renseignements, ajoute qu'à une cinquantaine de mètres de ces pierres s'en trouve une troisième ayant la forme d'une très-grosse borne. Elle avait probablement la même hauteur que les autres.

Avant 1790, la paroisse entière de Saint-Micaud était comprise dans le diocèse de Chalon; mais elle confinait à celui d'Autun et appartenait à trois circonscriptions administratives différentes. Presque tout le territoire à l'ouest du ruisseau de Brennon dépendait du Charollais; le reste faisait partie tant du Mâconnais que du bailliage de Montcenis; le Chalonnais formait la limite à l'est. La ligne séparative passait précisément sur le lieu où s'élevaient les pierres dont il est question. Il est présumable qu'elles avaient antérieurement servi à délimiter des districts gaulois. Les gouvernements se succèdent, mais ils respectent volontiers les subdivisions qu'ils trouvent établies.

Les menhirs de Saint-Micaud furent sans doute, comme en

beaucoup d'autres lieux, l'objet d'un culte religieux. C'est assurément dans le but de dévoyer les idées superstitieuses qui survécurent longtemps à l'introduction du christianisme, qu'une croix fut fixée au sommet de notre monolithe, et que, d'une autre part, le premier temple chrétien qui s'éleva dans la paroisse fut placé sous le vocable du prince des apôtres, dont le nom était de la sorte mis en opposition au culte des pierres. Par cette espèce de transaction avec les anciennes croyances, les populations furent amenées insensiblement, et presque à leur insu, à changer l'objet de leur vénération.

MONT, canton de Bourbon. — La dénomination de *Pierre-Folle* a été conservée, dans cette commune, à un lieu dit. On la trouve mentionnée sous le nom de *Petra folla*, avec chapelle, dans un titre de 1377. Une terre qu'on nomme *Champ-de-la-Fée* n'en est pas éloignée. Sur plusieurs points du plateau de la montagne, appelé *le Mont*, de gros fragments de roches superposés semblent indiquer qu'il y eut là des monuments druidiques.

MONTJAY, canton de Pierre. — A 300 mètres S.-O. de l'église, on voit une butte circulaire, nommée la *Motte-du-Château*. Elle a 110 mètres de circonférence à sa base et 80 à son sommet. Sa hauteur est de 13 mètres; un large fossé l'entoure. M. Masuyer, maire en 1863, m'a fait connaître que des fouilles pratiquées en 1855 par le fermier de MM. Mathey, tant dans le fossé qu'au pied de la motte, ont ramené au jour beaucoup d'ossements d'hommes et d'animaux, une grande quantité de briques, des carrelages et des objets en or et en argent. Dans les champs environnants, on trouve fréquemment des balles. Le château fort, dont il ne restait déjà plus qu'une tour carrée au temps où l'abbé Courtépée écrivait sa description de la Bresse chalonnaise, paraît avoir été pris d'assaut et saccagé dans les guerres des XVIe et XVIIe siècles.

Des travaux de défense se font, en outre, remarquer sur d'autres points de la commune. « Dans la prairie de Braine, ajoute M. Masuyer, on voit, au levant du hameau de l'Isle, une vaste pièce d'eau de forme circulaire, dont la profondeur, en 1820, n'était pas moindre de 13 à 14 mètres, et qui est bien encore de 8 mètres. Les terres en provenant servirent, dans les temps anciens, à la construction d'une motte qu'on nomme *Châtelet*, à cause du château qui en couronnait le sommet, mais dont il ne subsiste plus que des amas de carreaux, des vestiges, des redoutes

et des fossés. » — Lorsque, en 1824, M. D. Monnier en leva le plan, la butte, qu'on appelait aussi *la Motte de l'Isle*, avait encore 6 mètres d'élévation ; sa forme était quadrangulaire, ayant 20 mètres sur chaque côté.

En parcourant le territoire de la commune, cet archéologue vit une autre île de même forme, mais s'élevant à peine au-dessus du niveau de la plaine ; elle portait autrefois le nom de Moisenans. On ne pouvait y aborder qu'en traversant en bateau des mares profondes entretenues par les débordements de la Braine, et ensuite les fossés d'une enceinte fort ancienne.

Cette île, d'une superficie de 4 à 5 ares, dut, aussi bien que la précédente, avoir servi de retraite aux habitants pendant les invasions des hordes du Nord, et durant nos guerres civiles.

MONTRET, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Louhans. — On remarque au hameau du Bordeau une motte de terre d'environ 120 mètres de circonférence et de 4 mètres de hauteur, sans indice de fossés. Elle a été fouillée en 1818. Les travaux, qui furent poussés jusqu'au niveau du sol environnant, et même à une plus grande profondeur, ont mis à découvert plusieurs couches de cendres superposées auxquelles se sont trouvés mêlés du charbon, des débris d'armes, un mors et des fers de cheval d'une forme extraordinaire, et aussi, dit-on, des ossements. Le terrain, aujourd'hui cultivé, qui l'entoure, était en nature de bois, il n'y a guère plus d'un siècle. M. D. Monnier, qui a recueilli ces renseignements en 1824 lorsqu'il leva le plan des lieux, a considéré ce tertre comme un monument funéraire des derniers temps de l'indépendance des Gaules. C'est par suite d'une méprise que, dans son *Annuaire du Jura* de 1860, il lui a donné le nom de *Mont-Drud* et a dit qu'il était ceint d'un fossé. Ces indications s'appliquent à une des buttes situées à Saint-Usuge, ainsi que je l'ai vu dans ses notes manuscrites ; mais tout ce qui a rapport au résultat des fouilles appartient bien réellement à la *Motte du Bordeau*. Cette fausse indication n'en a pas moins fait douter M. le docteur Gaspard de la réalité des découvertes en question. Le savant auteur de la notice sur Montret, insérée dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon*, publiés en 1866, n'a pas vu dans cette élévation artificielle de terrain autre chose qu'une simple motte seigneuriale où les barons de Branges auraient élevé un donjon à l'effet d'y rendre la justice à leurs vassaux et d'y recevoir leurs hommages et leurs redevances. Cette dernière destination ne pouvait cependant pas en exclure une autre. Com-

bien de fois, en effet, les seigneurs féodaux n'ont-ils pas profité des *tumuli*, qui se trouvaient dans l'étendue de leurs domaines, pour y asseoir des maisons fortes ou pour y tenir leurs assises.

Mouthier-en-Bresse, canton de Pierre. — Au hameau de *Le Rond*, dans le voisinage de Bellevesvre, est un monticule de 3 mètres de hauteur, de 40 de diamètre à son sommet et de 43 à sa base. Il est entouré d'un double fossé circulaire de 6 mètres de largeur. Sa position à proximité de la frontière du pays éduen rend vraisemblable qu'il avait été érigé en vue de protéger cette partie contre les agressions des Séquanes, probablement aussi fréquentes avant la conquête romaine qu'elles le furent de la part des Francs-Comtois dans le cours du xviie siècle.

Ormes, canton de Cuisery. — On lit dans Courtépée : « Sur une motte élevée était l'ancien château. La place labourée s'appelle le Châtelet, où l'on a trouvé des débris d'anciens bâtiments, des tuiles romaines. C'était l'emplacement d'une cohorte pour garder le passage de la Saône. »

Près du hameau de la Grosse-Serrée, vestiges d'un château qu'on nomme *le Donjon*. Le monticule artificiel sur lequel il était construit a 3 mètres de hauteur et 35 mètres de circonférence. Il est entouré de trois larges fossés.

Au sud de la prairie d'Ormes, qui est séparée de celle de Simandre par un chemin appelé la Rue du Pont, on voit six *tumuli* sur une ligne parallèle à la Saône qui n'en est éloignée que d'environ 500 mètres. Les trois le plus au nord ont 27 à 30 mètres de diamètre; le quatrième en a 21 et les deux autres 17. Il s'en trouve huit semblables dans la prairie de Simandre. Tous sont évidemment des tertres élevés sur des sépultures guerrières, comme on a pu le voir page 74.

Oyé, canton de Semur. — Cette commune, qui était une des quatre baronnies du Brionnais et faisait autrefois partie du bailliage de Semur et du diocèse de Mâcon, passe pour avoir été, avec Briant, le centre du pays des *Brannovii*, où la religion des druides a laissé plus d'une empreinte. Le nom de *Pierre-Lay* ou *Pierre-Lech*, que porte un petit hameau qui confond ses maisons avec celles d'Oyé, qualifié d'*oppidum* dans un titre de 1640 où l'on parle d'une chapelle fondée, en 1450, *in horto juxta muros oppidi Oyettæ*, rappelle leur ancien culte. Le mot *lech*, en langue celtique, signifie table, d'où *Pierre-Lay* ou *Lech* (table de pierre).

J'ai dit ailleurs la destination qu'avaient, dans les temps celtiques, ces sortes de monuments.

Pierre, chef-lieu de canton. — Cette commune est nommée *Petra* dans d'anciens titres. « Ce nom, dit Courtépée, lui vient d'un monument celtique, ou au moins romain, élevé sur la hauteur à l'ouest dans un endroit encore nommé *la Perrière*, à cause de la quantité de pierres enlevées, provenant du monument semblable à la pierre de *Couhard.* » Cet historien ajoute que le mot *petra* chez les anciens signifiait *monument sépulcral sur la hauteur;* que des tombeaux antiques, une grande quantité de médailles du haut empire et des tuiles romaines ont été trouvés au nord, dans le voisinage des ruines du châtelet, castramétation romaine sur les frontières des Eduens.

Le territoire de cette commune s'étendait probablement alors jusqu'à la rivière du Doubs qui séparait le duché de Bourgogne de la Franche-Comté. Avant 1790, il était même compris dans le diocèse de Besançon. Il n'y aurait dès lors rien d'étonnant à ce que la pierre dont il sagit ou toute autre en eût marqué la limite.

Pressy-sous-Dondin, canton de Saint-Bonnet-de-Joux. — Cette commune, aujourd'hui de l'arrondissement de Charolles, était anciennement du bailliage et du diocèse de Mâcon qui touchait sur ce point au diocèse d'Autun, tel qu'il était constitué avant 1790. La *pierre qui vire* décrite à la page 47 servit probablement de limite sur ce point à deux *pagi*, antérieurement à la division du pays éduen en circonscriptions diocésaines. Placée sur une hauteur presque à l'extrême frontière du Mâconnais et du Charollais, elle correspondait à une saillie de rocher située au territoire de Saint-André-le-Désert *(la pierre aiguë).* La ligne séparative des deux paroisses passe à une distance à peu près égale de cette borne naturelle et du lieu où était la *pierre qui vire* avant 1859, époque à laquelle elle a été enlevée pour être transportée sur un autre point de la commune de Pressy.

Préty, canton de Tournus. — Au sud de ce village, presque à la limite de La Truchère, que détermine le petit bief de Bonaz, on voit, au lieu dit *Ez Séverez*, un tertre semblable aux *tumuli* déjà signalés dans les plaines riveraines de la Saône, depuis Ormes jusqu'à la Seille. Sa circonférence est de 55 mètres et sa hauteur de 1 mètre 50 cent. Il n'a pas été fouillé, mais il y a lieu de présumer qu'il renferme des sépultures guerrières. J'ai appris, il y a quelques années, qu'un sieur Py, tourneur à Préty, faisant défricher une teppe non loin de là pour en faire un pré, a exhumé de vieilles armes et, entre autres, des fers de javelots. Le

nom même de *Séverez*, que porte la prairie où se trouve le tertre en question, semblerait indiquer que cette position fut occupée par une partie du corps d'armée de Septime-Sévère dans un premier engagement que cet empereur eut avec les légions d'Albin, auprès de Tournus, avant la victoire qu'il remporta sur son rival aux environs de Trévoux. A 170 mètres de ce point, au sud de la *raie* de Bonaz, sont les quatre *tumuli* de la prairie de La Truchère, comme on le verra à l'article de cette commune.

Sur plusieurs points du territoire de Préty, qui s'étendait jusqu'en face de Tournus et comprenait ainsi la commune entière de Lacrost, on a découvert différents objets antiques, tels que mosaïques, fragments de riches colonnes en marbre, et surtout une grande quantité de meules de moulins à bras et de fours destinés probablement à l'approvisionnement des troupes de passage à Tournus, où les Romains eurent des magasins de grains dès les premiers siècles de notre ère.

RATTE, canton de Louhans. — Trois tertres artificiels se font remarquer dans cette commune. L'un d'eux, celui dit *le Château-de-la-Motte*, qui appartenait à la maison des de La Baume-Montrevel, fut fouillé en 1792, dans le versant oriental. A la profondeur de 3 mètres 50 cent., on a trouvé, sous une épaisse couche de terre noire, des dents de sanglier et quelques ossements; à 30 centimètres au-dessous était un cercueil en bois; puis, du même côté, plusieurs squelettes dans une espèce de caveau dont le plafond était soutenu par un pied de chêne non équarri de 1 mètre 28 cent. de hauteur et par d'autres plus petits. Ce tertre, de forme circulaire, a près de 3 mètres de hauteur; il est entouré d'un fossé. D'après une reconnaissance de 1636, la tour du bâtiment, qui en couronnait le faîte, avait six étages. *(Notes manuscrites de M. D. Monnier, qui l'a visité en 1822.)* En 1864, M. le curé Cugnot m'a fait connaître que, sur l'emplacement du château, on découvrait encore des bois de charpente à demi brûlés, ainsi que des crânes et autres débris humains, avec des pièces de monnaie dont on n'a pu déterminer l'époque parce qu'elles ont été déformées par l'action du feu, mais qui doivent être contemporaines des guerres faites par Louis XIII à la Franche-Comté.

Le second tertre se trouve au bord du bief de l'étang des Clays, à un kilomètre ouest de la motte du château, dans le pré des Rossailles. Il a 40 mètres de diamètre, et un fossé circulaire de 9 mètres de largeur l'entoure. Les habitants appellent ce lieu *le Château-d'Ersailles*. Le terrain est jonché de débris de carreaux.

Enfin, au lieu dit Curtil-Joly, situé à l'est et à 1 kilomètre et demi de cette motte, se dresse le troisième tertre dont la surface est semée de carreaux comme les précédents.

ROUSSET (LE), canton de La Guiche. — Le hameau de Saint-Quentin, qui occupe le sommet d'une haute montagne presque à pic, et qui dépendait, avant 1861, de la commune de Saint-Marcelin-de-Cray, portait autrefois le nom de *Pierre-Fixe*. On voit dans Perrard (cartulaire de Perrecy) que, en 876, le chevalier Letbald, fondateur du prieuré d'Anzy-le-Duc, tenait en bénéfice du comte Eccard, fils de Childebrand, la terre de Pierre-Fixe, *Petra-Fixa*, non loin du Mont-Saint-Vincent. L'église dont fut doté ce village avait été dédiée à Saint-Quentin. Elle est désignée dans le même cartulaire sous le nom de *Ecclesia Sancti-Quentini ad petram fixam*. C'était une pierre limitante.

Une autre pierre, haute d'environ 2 mètres 50 cent., et fichée profondément en terre, existait au hameau des Essards. Elle a été renversée, en 1862, par le propriétaire du fonds. Les anciens du pays rapportent qu'elle marquait la frontière de deux provinces ; que, dans l'une d'elles, le sel était soumis à un impôt, tandis que, dans l'autre, il ne payait aucune taxe. Mais cet état de choses datait de loin. En effet, une partie de la paroisse de Saint-Marcelin était, comme Le Rousset, du diocèse et du bailliage de Mâcon ; l'autre partie dépendait du diocèse d'Autun et du bailliage de Charolles.

Voilà donc encore deux bornes de provinces. Elles délimitaient probablement aussi d'anciens districts gaulois, ainsi que je l'ai expliqué ailleurs. Peut-être même faut-il considérer comme tels ces amoncellements de blocs énormes de granite de forme sphérique qu'on remarque sur le plateau de la montagne située au sud de Saint-Quentin. Ces amas, qui sont voisins de l'ancien télégraphe aérien, se trouvent à la triple limite des territoires du Rousset, de La Guiche et de Chevagny-sur-Guye. L'un d'eux est connu sous le nom de *pierres aux Sarrasins* et l'autre sous celui de *la selle à Dieu*. Les blocs qui les composent sont en tout semblables à ceux que l'on voit sur les bords du chemin vicinal n° 27 au hameau de l'Abergement, et que le peuple appelle *gobilles des géants*. Ce chemin sépare les communes de La Guiche et de Saint-Martin-de-Salencey.

SAGY, canton de Beaurepaire. — Au hameau de Viage, sur le bord de la Vallière, rive gauche, était une éminence nommée *Motte-de-la-Grande-Varenne*. L'abbé Courtépée (description des

bourgs de la Bresse chalonnaise) la cite comme ayant 600 pieds de circonférence, et comme renfermant beaucoup de carreaux, restes peut-être d'un ancien castel.— En 1822, cette circonférence était déjà réduite de moitié par suite des empiétements de la culture qui a dû achever, depuis lors, d'abaisser jusqu'au niveau des terres environnantes le tertre que couronnait encore un petit fort en 1637, époque à laquelle les Francs-Comtois l'incendièrent. Le nom de *Chatelard* est donné aux prés qui l'entourent.

Deux autres buttes artificielles sont, en outre, signalées dans les notes manuscrites de mon frère, d'où sont extraits les renseignements qui précèdent. L'une est située au hameau de Sarvagnat. Sa hauteur était, en 1822, de 8 mètres, sa circonférence de 150, et son diamètre de 45. Elle était circonscrite par un fossé de 7 mètres de largeur et supportait une tour construite en briques liées par un dur ciment. Dejà fort entamée d'un côté pour des emprunts de terres, elle a dû plus tard disparaître en grande partie. Les gens du pays lui donnaient indifféremment le nom de *Motte-du-Château*, de *Motte-des-Tours*, ou de *Molard-de-la-Tour*. C'est peut-être du haut de ces tours que le capitaine Lacuson, fameux partisan franc-comtois au XVII[e] siècle, qui s'en était emparé, faisait précipiter les prisonniers qui ne lui payaient pas de rançon. Le champ voisin est semé de carreaux. Des ossements humains apparaissent à la surface.

« La troisième butte, disent les mêmes notes, se trouve au hameau de Parmoin. Entourée d'un fossé plein d'eau, de 10 mèt. de largeur, elle a 8 à 9 mètres d'élévation et 60 de diamètre. On l'appelle *le Murot-des-Turies* ou *des Terrus*. Le propriétaire, M. Prudent, de Ratte, se propose de la niveler pour en répandre la terre sur ses champs. »

On ignore en quel temps ces mottes ont été élevées.

Sagy, *Satgiacum*, *in pago scodingensi*, est nommé avec sa forêt dans une donation faite à l'église de Mâcon par le comte Albéric de Narbonne, en 930. Sa situation était donc limitrophe de deux pays.

SAILLY, canton de Saint-Gengoux. — Entre le village et le hameau des Jandots, sur une éminence à quelques pas de la route de Châtillon-sur-Seine à Mâcon, se trouve une énorme pierre granitique appelée la *pierre folle*. Elle a 2 mètres 60 cent. environ de longueur sur 1 mètre 50 cent. de largeur, et repose sur le sol sans aucun support. Sa position est horizontale dans le sens de sa longueur, mais un peu inclinée dans celui de sa largeur. Cette

inclinaison est due à la convexité de sa surface inférieure; primitivement elle se tenait en équilibre sur cette arête et le poids d'un homme la faisait osciller tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ce qui lui a fait donner le nom qu'elle porte. Un mouvement trop brusque, peut-être intentionnel, aura détruit cet équilibre, qui dut avoir joué un rôle au temps des druides. Par la même raison, cette pierre peut avoir servi à marquer la limite de deux *pagi*. Sailly était partie en Chalonnais, partie en Mâconnais.

Simandre, canton de Cuisery. — Huit *tumuli* faisant suite à ceux signalés à l'article d'Ormes, se font remarquer dans la grande prairie de Simandre. Les plus considérables ont 40 et 50 mètres de diamètre. — Au sud, vers la limite du territoire de L'Abergement, au levant du chemin vicinal d'Ormes à Tournus, on a découvert, dans une terre dite *Champ-des-Morts*, des sépultures d'un autre genre; elles sont formées de quatre laves. — Une terre, située aux confins de Loisy, est appelée *Champ-des-Belles-Colomnes*. Il y avait probablement là deux *pierres plantées* pour la limitation des territoires. D'une autre part, le bief de Loire, qui prend sa source au hameau du Molard et se jette dans la Saône, formait la limite du *droit écrit* et du *droit coutumier*.

Suin, canton de St-Bonnet-de-Joux. — Nous avons vu, page 45, que sur un monticule attenant au groupe principal des hauteurs du Mont-Suin est une pierre d'un volume considérable en forme de table posée sur deux supports, et qui a paru à M. G. Bulliot avoir l'apparence d'un dolmen à cause de sa cavité intérieure. Le poids d'un homme qui se balance la met en mouvement. Il est probable que c'était un monument consacré au culte druidique.— La commune celtique de Suin *(Sedunum)* se trouve à la limite des anciens diocèses d'Autun et de Mâcon. Elle faisait partie du premier de ces diocèses.

Symphorien-des-Bois (St-), canton de La Clayette. — Le maire de cette commune, M. Fricaud, me transmettait, il y a dix ans, une note ainsi conçue : « Au hameau de Beaubigny, est un lieu portant le nom de *Pierre-Folle*, selon les uns, et de *Pierre-aux-Fées*, selon d'autres. Jadis de très-hautes pierres se dressaient en cet endroit. Les habitants rapportent une foule de choses merveilleuses qui s'y seraient passées dans un temps éloigné. »

Ces pierres délimitaient apparemment des *pagi*. En effet, le territoire de Saint-Symphorien, qui dépendait de l'ancien diocèse d'Autun, se trouvait aux confins de celui de Mâcon.

Telle n'était point la destination de la pierre beaucoup plus récente d'ailleurs, qui s'élevait naguère au milieu de la place du village et qu'on a reléguée sur l'un de ses côtés; on l'appelait la *borne des quatre seigneurs*, et elle servait à déterminer leur juridiction. Sur ses quatre faces étaient gravées les armoiries de chacun de ces seigneurs.

TAGNIÈRE (LA), canton de Mesvres. — La pierre croulante que nous avons signalée page 46 est située entre le hameau du Bois-du-Breuil et la Combe-au-Murger, à 200 mètres environ de ce dernier hameau, et à 200 mètres de la limite d'Uchon; elle est aussi connue sous le nom de Pierre d'Uchon, à raison de la proximité de ce bourg qui n'en est distant que de 1 kilomètre 1/2, tandis que le village de La Tagnière en est éloigné de 4 kilomètres. Sa hauteur n'a pas moins de 2 mètres 50 cent., et sa circonférence de 8 à 9 mètres.

Cette curieuse pierre, qui passe pour être un monument de la religion druidique, servait de borne à trois justices seigneuriales, d'après de très-anciens terriers.

NOTA. — Au moment de mettre sous presse, je reçois l'avis qu'elle a été ébranlée si fortement par des curieux, il y a deux ans, qu'elle ne peut plus être mise en mouvement.

TERRANS, canton de Pierre. — « A l'est de ce village, motte artificielle de 3 mètres de hauteur. Elle a la forme d'un parallélogramme, dont les côtés ont 40 et 50 mètres. Un large fossé rempli d'eau l'entoure. Vestiges de construction d'où l'on a tiré des pièces de bois. Les briques qu'on y rencontre ne sont pas de fabrication romaine. On croit que sur ce monticule, élevé de main d'homme, était un camp retranché. » *(Note de M. D. Monnier, du Jura, qui en a levé le plan en 1823.)* Terrans dépendait anciennement du diocèse de Besançon, séparé de celui de Chalon par la petite rivière de la Guyotte, qui fut peut-être aussi la frontière de la Séquanie.

THIL-SUR-ARROUX, canton de Saint-Léger-sous-Beuvray. — L'abbé Courtépée dit que, dans la cour du château ruiné de Chevigny, dont moitié est en Bourgogne et moitié en Nivernais, sont deux pierres hautes qui séparent les deux provinces.

TORCY, canton de Montcenis. — A 200 mètres environ de l'étang *Le Duc*, dans un champ nommé *Château-Sarrasin*, appartenant à M. Duport Saint-Clair, et situé sur une hauteur au bas de laquelle

passe le chemin n° 28, de Saint-Gengoux à Montcenis, s'élève un tertre formé de main d'homme, comme les anciens peuples de l'Asie en dressaient sur la sépulture de leurs chefs. Sa hauteur moyenne au-dessus du sol naturel, qui est aujourd'hui de 5 ou 6 mètres, était plus considérable autrefois. Mais la charrue qui passe chaque année dessus doit l'avoir abaissée d'au moins 3 mètres, et, par suite, sa circonférence, qui n'était probablement dans l'origine que de 75 à 80 mètres, en a maintenant plus de 100.

Quelques amateurs ont essayé de le fouiller, il y a trente ans, dans sa partie méridionale; mais la galerie avait, paraît-il, été poussée dans une masse de terrain provenant d'une ancienne carrière abandonnée. Le tertre artificiel ne fut pas entamé et les travaux n'eurent d'autres résultats que l'extraction de blocs de rocher granitique sur lesquels il est assis, ou plutôt qui entouraient sa base. Dans l'opinion de M. Ricard, géomètre à Mâcon, qui a levé le plan du *tumulus* en 1860, et de qui je tiens une partie des renseignements ci-dessus, des explorations bien dirigées, pour l'exécution desquelles il suffirait d'une dépense de cent francs, amèneraient indubitablement des découvertes intéressantes. Je sais, d'une autre part, que quelques médailles romaines, parmi lesquelles une du haut Empire, ont été trouvées à la surface et que, dans une terre contiguë appelée l'Ouche de la Forge, les travaux de la culture ramènent fréquemment au jour des briques et des tuiles à rebords. Le moyen âge a aussi laissé des souvenirs dans la localité. Indépendamment du nom de *Château-Sarrasin* que portent le champ et le monticule en question, on y relève celui de *Pré-du-Roi* et celui de *Bourbon* donné à un domaine. Au sommet du *tumulus* on voyait encore, il y a trente ans, un très-gros chêne, plusieurs fois séculaire, au pied duquel le seigneur du lieu rendait la justice. — Le territoire de Torcy était à la limite des anciens diocèses d'Autun et de Chalon.

TOUTENANT, canton de Verdun. — Un vaste *tumulus* se voyait autrefois au Meix-Guillot, village traversé par la voie romaine tendant de Verdun à Bellevesvre et qu'on nomme dans le pays *vie gravée*. Ce tertre à été détruit il y a trente ans. L'intérieur a laissé voir d'épaisses couches de cendres auxquelles étaient mélangés des charbons. Plus loin, sur un bord de la même chaussée, autre butte artificielle entourée d'un double fossé. On y découvre journellement des tuiles à rebords, et l'on présume qu'elle a servi à une station romaine. — Toutenant était la dernière paroisse de l'ancien diocèse de Chalon, qui est limité sur ce point par celui de Besançon.

TRAMAYES, chef-lieu de canton. — Au nord de cette petite ville, sur la montagne dite de *Pierre-Blanche*, sont deux énormes pierres granitiques qu'on nomme *pierres de justice*. Dans la section de Chavannes, au S.-E. de Tramayes, à la limite des départements de Saône-et-Loire et du Rhône, est une roche appelée la *pierre du carcan*. Tout près de ce lieu, on a découvert, en 1831, un très-antique cimetière, probablement gaulois. Une grande quantité de tombeaux en pierres brutes, recouverts de laves, y étaient rangés symétriquement les uns contre les autres. Il est vraisemblable que les pierres en question avaient servi, dans les temps celtiques, à la limitation de quelques *pagi*. — Tramayes était du diocèse de Mâcon, limité sur ce point par celui d'Autun, qui s'étendait au sud jusqu'au delà de Monsol.

LA TRUCHÈRE, canton de Tournus. — On remarque, tant au hameau de Pont-Seille qu'au port de ce nom, dans les parties sablonneuses et incultes de ces lieux, presque à la limite des territoires de Ratenelle et de Préty, un grand nombre de molards ou tertres élevés de main d'homme. Ils sont disséminés sur un espace peu étendu. C'est la continuation de la série des buttes funéraires signalées aux articles d'Ormes, de Simandre, de L'Abergement, de Lacrost et de Préty. Les plus considérables de celles situées à Pont-Seille sont : 1° le *Murot de la Lyboz*, qui a 380 mètres de circonférence, environ 120 de diamètre et 3 de hauteur ; sa forme est circulaire ; 2° quatre molards situés dans la prairie de La Truchère, au midi de la raie de Bonaz, qui se jette dans le bief de la Benne au couchant, et qui sert de limite au territoire de Préty ; tous sont de la hauteur de 1 mètre 50 cent. et d'un diamètre de 14 à 24 mètres ; 3° une autre motte de 48 mètres de circonférence et de 2 mètres 50 de hauteur, de forme elliptique et boisée, située dans un pré longeant le cours de la Seille, dont elle n'est séparée que par un chemin de desserte, à proximité de la route de Cuisery à Sermoyer (Ain), où se trouve un pareil *tumulus*, connu sous le nom de *Murot de la Ruelle*, dans la prairie traversée par le bief du *Grand-Molard* ; 4° la poype dite *Foulot de la Morte*, située dans la prairie des *Tours*, entre le bois de Manioche et un des anciens bras de la Seille ; forme ovale, 25 mètres dans son plus grand développement, 17 mètres de largeur, et 1 mètre 45 de hauteur.

Telles étaient du moins les dimensions de ces différents tertres, en 1822, lorsque M. Monnier, du Jura, en leva le plan, ainsi que de ceux qui se trouvent dans le voisinage, mais qui sont à peine apparents, parce qu'on en a enlevé les terres.

Quelques-uns de ces *tumuli* sont certainement de l'époque gallo-romaine, comme je l'ai dit ailleurs, car on y a trouvé des lames de glaives, des fers de flèches et de javelots et des vases d'airain; mais d'autres peuvent être celtiques et c'est pour cela que j'ai cru utile de les énumérer. Ces vastes plaines ont dû, en effet, être plus d'une fois le théâtre de grandes batailles. On a souvent retiré de la Seille des haches de pierre. Un énorme crâne d'aurochs y a été trouvé, il y a plusieurs années, ainsi que des molaires et autres débris d'éléphant ou de mastodonte. Enfin un des champs voisins a restitué plusieurs meules de moulins à bras.

Saint-Usuge, canton de Louhans. — Deux buttes artificielles se font remarquer sur le territoire de cette commune. Voici en quels termes le maire, M. Petiot, me signalait l'une d'elles en 1864 : « Au hameau de Charangeroux, près des ruines de l'ancien château des marquis de Saint-Seine, détruit en 1793, butte de terre, dite *Motte-des-Fossés*, ayant 2 mètres 10 cent. à 2 mètres 50 cent. de hauteur. Ce fut sans doute un poste militaire destiné à protéger la voie romaine qui passait tout auprès, à l'est. Le fossé, encore très-reconnaissable, qui l'entourait, a 600 mètres environ de circonférence. »

M. D. Monnier, du Jura, qui en a fait le plan et le croquis en 1822, la décrivait ainsi : « Cette motte a 8 mètres d'élévation et 22 de diamètre. Elle est entourée d'un premier fossé circulaire de 6 mètres de largeur qui se trouve lui-même inscrit dans l'enceinte d'un second fossé de forme elliptique de 18 mètres de largeur et de 2 mètres de profondeur. Au lieu d'être au centre de ce périmètre, elle en occupe le côté occidental. Dans la partie nord, s'élève une terrasse haute de 8 à 9 mètres, large d'environ 7 mètres et d'un développement de 55 mètres, bordant le fossé et faisant retour sur le côté est, au regard de la chaussée romaine dont parle Courtépée. Ni vestiges de construction ni débris des siècles écoulés n'apparaissent à la surface de ce tertre que je crois d'origine gauloise, mais qui a dû cependant avoir une destination militaire. » En effet, Saint-Usuge, quoique de la Bresse chalonnaise et du duché de Bourgogne, était compris dans l'ancien diocèse de Besançon et se trouvait probablement à la frontière de la Séquanie, qui fut une rivale acharnée de la République éduenne. Ce pays eut pareillement beaucoup à souffrir des incursions des Comtois durant les guerres que la France fit, au XVIIe siècle, à la Franche-Comté alors sous la domination de l'Espagne. — Charangeroux figure, sous le nom

de Champ-Rogeroux, comme fief de la baronnie d'Arlay, dans un acte de foi et hommage du sieur de Sainte-Croix, de 1318.

L'autre motte signalée par M. Petiot est située au hameau des Petiots-des-Granges. D'après ses renseignements, elle avait, en 1864, une circonférence de 125 mètres à sa base et de 114 à son sommet. Sa hauteur était de 1 mètre 60 ; mais je vois par les notes de mon frère qu'en 1822 elle atteignait au moins 6 mètres. On la désignait alors sous le nom de *Château-Drud* ou *Droux*, bien qu'on n'y vît aucun indice d'habitation. Une telle appellation et la forêt de chênes de la Vicheresse, qui l'enveloppait jadis, ont fait supposer à cet archéologue que le tertre en question avait été un séjour druidique.

UXEAU, canton de Gueugnon. — *Pierre levée* au lieu dit le *Mauvais-Pas*, dans un endroit d'un aspect sauvage, autrefois tout couvert de bois. Ce monolithe se trouve à la triple limite des communes d'Uxeau, de La Chapelle-au-Mans et de Vendenesse-sur-Arroux. C'était probablement la borne d'un *pagus*.

VARENNES-SAINT-SAUVEUR, canton de Cuiseaux. — A l'ouest de Varennes, sur le bord du Sevron, rive gauche, sont deux tertres circulaires distants l'un de l'autre de 150 mètres, le chemin tendant du bourg au Bouchat entre eux.

Une note du maire, de 1863, m'a fait connaître que des fouilles récentes ont mis à découvert des restes de fondations sur lesquelles s'élevèrent sans aucun doute des forts destinés à défendre sur ce point le passage de la rivière en cas d'hostilités de la part des seigneurs voisins. Les occasions de guerroyer ne devaient point manquer dans un pays couvert de châteaux, et qui était divisé entre trois souverains : le roi de France, le duc de Bourgogne et le duc de Savoie. D'ailleurs, cette contrée était sujette aux incursions des Francs-Comtois.

D'après les notes que m'a laissées mon frère, qui a levé le plan des lieux en 1822, l'une de ces buttes de terres rapportées portait le nom de *Château-Rouge*. Elle avait alors 75 mètres de diamètre, et, sur le côté regardant l'ouest, s'élevait un terrassement de 1 mètre 40 cent. de hauteur et de 60 mètres de longueur.

La seconde motte, celle du sud, désignée sous le nom de *Château-de-l'Ile*, avait 3 mètres de hauteur et 45 de diamètre. Deux fossés, de 5 mètres de largeur chacun, l'entouraient. Elle dépendait probablement du château du Mont-Jouvent, qui n'en était pas éloigné.

Varennes-sous-Dun, canton de La Clayette. — Sur une montagne appelée Chemineau, on voit une pierre sur laquelle les habitants croient que des sacrifices ont eu lieu dans l'ancien temps. On la nomme *pierre fayette*, en d'autres termes *pierre aux fées*.

Jusqu'à la Révolution, Varennes a fait partie du diocèse et du bailliage de Mâcon. Il confinait au diocèse d'Autun.

Vincelles, canton de Louhans. — Je lis dans les notes de mon frère, de 1822 : « A l'ouest de l'église de Vincelles, et au nord de la Seille, sont quatre buttes de terre, dont deux sont encore élevées de 4 à 5 pieds. Sur chacune était un château, disent les villageois. La motte dite *au Monsieur*, qui appartenait aux marquis de Beaurepaire, est la plus considérable ; elle a 49 mètres de diamètre et est entourée d'un fossé. Celle dite *Murot de l'Essart*, n'en est distante que de 8 à 9 mètres. »

L'auteur de ces notes a cru voir un camp retranché dans la disposition des quatre tertres dont il s'agit sur un plateau qui domine le cours de la Seille et une assez grande étendue de pays. — Vincelles, *in territorio scodingo*, comme on le voit encore dans une charte du commencement du XIIe siècle, était du diocèse de Besançon et son territoire confinait au diocèse de Chalon. On rencontre fréquemment dans les champs labourés des débris de briques et de tuiles romaines.

Le Villars, canton de Tournus. — Anciennement, le diocèse de Chalon s'étendait jusqu'au territoire du Villars. Il comprenait ainsi dans sa circonscription la ville de Tournus et sa banlieue. Peut-être la *pierre aiguë* qui se trouvait à sa limite, et qui a donné son nom à un écart du Villars, a-t-elle servi sur ce point à la démarcation du *pagus matisconensis* et du *pagus cabilonensis*. On sait que Tournus resta dans le comté de Chalon jusqu'à l'acquisition du comté de Mâcon par saint Louis, qui établit dans cette dernière ville un bailliage royal auquel ressortit Tournus.

Une hache en pierre d'un vert brun foncé a été trouvée en 1820 dans le lit de la Saône, vis-à-vis la pierre aiguë.

(Séance de juillet 1872.)

LA

STATION PRÉHISTORIQUE

DE SOLUTRÉ

Lettre à M. l'Abbé Ducrost, par M. A. ARCELIN, communiquée à l'Académie de Mâcon à la Séance du 31 octobre 1872.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Je viens de terminer la lecture de votre beau mémoire sur la station préhistorique de Solutré [1]. C'est un document d'une importance telle pour la solution du problème que nous poursuivons depuis plusieurs années, qu'au lieu de vous remercier simplement de votre envoi par une lettre de félicitations banales, vous voudrez bien permettre, dût ma lettre prendre les proportions d'un mémoire, que j'entre de plein pied dans le débat. Car il y a débat, entre vous et moi, sur trois questions essentielles : une question de méthode, une question de fait et une question d'appréciation.

[1] *Etudes sur la station préhistorique de Solutré* (Saône-et-Loire), par M. l'abbé Ducrost et M. le Dr Lortet, avec 7 planches, dans *Archives du muséum d'histoire naturelle de Lyon*, t. I. H. Georg, édit.; Lyon 1872. Un vol. in-4°, prix : 7 fr.

Mais avant d'aller plus loin, laissez-moi applaudir au procédé d'exposition que vous avez adopté. Faisant table rase des travaux antérieurs aux vôtres, passant sous silence tout ce qui a été publié sur le même sujet, abordant la question comme si elle était posée pour la première fois, vous ne dites que ce que vous avez vu vous-même. Rien de mieux. Votre témoignage est d'autant plus indépendant et nous allons nous contrôler réciproquement.

Cela posé, j'aborde le premier point du débat.

Je veux parler de la méthode appliquée par M. de Ferry et par moi à nos travaux d'exploration, ou plutôt de l'absence de méthode et de l'inexpérience dont vous nous accusez en entrant en matière.

I

Le reproche que vous nous faites est grave, et je ne puis le laisser passer sans réponse. Car, s'il était fondé, nos travaux perdraient tout crédit et les publications qui en sont le compte rendu fidèle porteraient en elles un vice originel et une tache indélébile. On devrait les considérer comme non avenues, et vous n'auriez fait que justice en les passant sous silence.

Une simple considération me donne, *à priori*, l'espoir que votre jugement est sévère. Dans votre mémoire et dans ceux que nous avons publiés antérieurement, tous les faits, sauf quelques divergences plus apparentes que réelles, comme je me propose de le démontrer, sont identiquement les mêmes. Un

grand nombre de remarques et de déductions nous sont également communes. Or, comment se peut-il, si notre méthode a été si défectueuse et notre expérience si fautive, que nous soyons arrivés les uns et les autres, vous et nous, à des résultats si parfaitement semblables? On ne dira pas que nous nous sommes, M. de Ferry et moi, inspirés de vos travaux, puisqu'ils sont postérieurs aux nôtres. Il me paraît plus vraisemblable d'admettre que nous avons opéré de même et qu'à tout le moins les deux méthodes s'équivalent quant au résultat. Mais, au surplus, et pour qu'il ne reste pas d'obscurité sur ce point, voici l'historique de nos opérations et la marche suivie.

Le hasard ayant appelé mon attention sur les débris superficiels de la station du Crot-Charnier, les premiers objets que j'y recueillis furent des couteaux en silex, des fragments très-endommagés de flèches et de lances et des ossements de cheval, documents fort peu caractéristiques, vous en conviendrez, et qui ne me permirent pas au premier abord de déterminer la nature du gisement. Nos premières fouilles tombèrent sur le mur d'ossements de cheval, qui, loin de nous en apprendre plus long, ne fit que nous embarrasser d'avantage [1]. Nous allions donc à l'aventure,

[1] Ces murs d'ossements de chevaux, qui enveloppent l'espace occupé par les foyers, constituent certainement un des faits les plus difficiles à expliquer. L'état fragmentaire des os, les traces de calcination qu'ils présentent, permettent bien de les assimiler à des débris de cuisine. Mais pourquoi ce triage des os de cheval que vous avez remarqué comme nous? Pourquoi, si ce sont simplement des débris de cuisine, n'y trouve-t-on pas mêlés les os du renne, si fréquent dans les foyers? Les chasseurs de Solutré ont,

ici et là, sondant le terrain dans l'espoir de rencontrer des points plus caractéristiques. Comment faire autrement ? Nous n'avions point affaire à un gisement déterminé et localisé, comme cela arrive dans la plupart des cas, lorsqu'il s'agit d'une grotte, par exemple. Nous étions réellement en présence de l'inconnu. Les premières traces de foyers se montrèrent le long du chemin qui tend des maisons supérieures de Solutré vers les carrières, en traversant le Crot-Charnier. C'est alors seulement que nous fûmes fixés sur la nature du gisement. Il restait à déterminer son étendue; à en juger par les débris superficiels, il devait se prolonger sur une très-vaste surface. Nous nous appliquâmes alors à périmétrer par des sondages l'espace convenable pour une exploration et à rechercher le point d'attaque le plus favorable. Vous comprendrez facilement, connaissant les lieux et l'immense développement de la station, que ces opérations préliminaires furent longues et que nos travaux ne purent se régulariser qu'à mesure que nous acquérions une connaissance plus parfaite du terrain. Et puis nous eûmes à surmonter des difficultés de toute nature, indépendantes de notre volonté. Travaillant le long d'un chemin qu'il nous fallut même fouiller dans

en construisant ces murs problématiques, opéré un choix, une élimination systématique, dont la raison m'échappe et qui contrastent d'une manière frappante avec le désordre et le mélange qui règnent à l'intérieur des huttes. Qu'ils aient employé les grands os de cheval en manière de clôture, cela n'est point inadmissible, puisque les Esquimaux du détroit de Behring en font encore autant des os de bison ; mais pourquoi, sur certains points et sur de grands espaces, le magma de cheval forme-t-il le sous-sol des habitations, comme je l'ai récemment encore observé ?

toute son étendue, nous ne pouvions pratiquer que d'étroites fosses qu'on remblayait presque aussitôt afin de ne pas gêner la circulation. De plus, opérant sur un pâturage, nous cherchions autant que possible à ménager le gazon et à le replacer ensuite de façon à respecter les habitudes des gens du voisinage et à ne porter préjudice à personne. Ce n'est que plus tard, lorsque nous eûmes déterminé et circonscrit le point intéressant sur lequel devaient se concentrer nos efforts, que nous commençâmes véritablement l'exploration régulière de la localité, en procédant à un minage systématique. Toujours présents aux fouilles, nous prîmes pour règle de conduite de tout voir, tout observer et tout recueillir, tamisant nous-mêmes la terre entre nos mains pour être sûrs que rien n'échappât à notre examen. Nous dressâmes un plan de la localité, destiné à recevoir l'indication des travaux exécutés. Enfin, nous fîmes notre possible pour amener sur le terrain des témoins compétents qui, plus d'une fois, ont signé avec nous les procès-verbaux des fouilles opérées sous leurs yeux ; nous ne négligeâmes pas davantage de nous mettre en relations avec les savants éminents, familiers avec ce genre de recherches, pour leur demander les conseils et les lumières dont nous avions besoin. Ce n'est pas tout, il nous fallut défendre notre chantier contre les rôdeurs, véritables chacals de la science, qui plus d'une fois vinrent en notre absence, à notre insu ou malgré nous, jeter la confusion au milieu de nos fouilles et mettre le gisement au pillage. Vous savez cela aussi bien que moi et vous n'ignorez pas que cette lutte ne fut pas ce qu'il y eut

j'attribue ce fait, tout à fait particulier à la portion en friche du Crot-Charnier, à ce que les affleurements n'y avaient point été détruits par la pioche ou la charrue, comme cela a dû se produire inévitablement dans les champs environnants en terre ou en vignes, et notamment dans le champ Sève, que vous avez exploré. Sur d'autres points, les foyers plongeaient à 2 et 3 mètres de profondeur, et l'on pouvait suivre, le plus souvent à partir du centre, des traînées cendreuses qui, par des plans inclinés, atteignaient la surface du sol. C'est donc le niveau des couches archéologiques qui a réglé la profondeur de nos fouilles, absolument comme la direction d'un filon règle le travail d'un mineur.

Si d'ailleurs nous n'avions pas distingué les foyers remaniés des foyers intacts, votre critique conserverait toute sa valeur, malgré les explications qui précèdent. Mais veuillez encore vous reporter à notre mémoire, et vous y verrez que la distinction s'était parfaitement faite dans notre esprit et que nous avons établi dans les plus grands détails les caractères des uns et des autres [1].

Différents auteurs ont soulevé des doutes sur l'authenticité des trouvailles de Solutré, en se basant précisément sur les traces de remaniement et les mélanges d'époques diverses qu'on y a signalés. Si ces auteurs avaient pris la peine de visiter les lieux, ils

[1] A chaque page de notre mémoire nous employons les expressions *couches remaniées*, *foyers non remaniés*, et nous avons étudié ces deux aspects du gisement sous les rubriques : *Débris épars dans le sous-sol*, p. 45 ; et *Amas de rebuts de cuisine*, p. 46.

n'auraient point les mêmes scrupules[1]. Il suffit en effet qu'il y ait à Solutré des foyers parfaitement vierges de tout remaniement et qu'on le prouve, comme vous l'avez fait et comme je l'ai fait aussi, en les mettant au jour, pour répondre à ces critiques mal fondées.

Poursuivons la citation commencée plus haut :

« Ces sépultures, assez nombreuses, ajoutez-vous,
» d'une forme toujours identique : un parallélogramme
» de pierre sur champ pour entourer le corps, une
» dalle pour protéger la tête, sont, à mon avis d'une
» époque rélativement moderne. »

Il est impossible, Monsieur l'Abbé, que, dans les fouilles opérées *sous vos yeux* par M. de Ferry et par moi, un pareil fait se soit produit avec la constance que vous indiquez; car *jamais*, au Crot-Charnier, nous n'avons rencontré de sépulture comme celle que vous décrivez. M. de Ferry a exploré une seule tombe, ayant la forme d'un caisson en dalles non équarries, retrouvée dans les vignes voisines[2]; mais je n'ai point

[1] M. G. de Mortillet, qui avait émis des doutes sur l'authenticité des sépultures du Crot-Charnier, écrivait en 1868, à son retour d'une exploration à Solutré : « Sur les lieux, MM. de Ferry et Arcelin m'ont mis à même de bien voir et de bien juger. Nous avons pratiqué ensemble une fouille ; j'ai visité leurs deux collections et, en résumé, je me suis pleinement rangé à leur avis. *Les diverses sépultures du Clos-du-Charnier me paraissent bien être contemporaines des débris de silex, de rennes et de chevaux qui ne forment qu'un tout indivisible.* » *Matériaux,* t. IV, p. 317.

[2] V. *Mâconnais préhist.*, p. 51. Il existait plusieurs tombes semblables dans les vignes situées au S. du Crot-Charnier et aussi le long du petit chemin qui descend au village. Mais, violées et bouleversées depuis longtemps, elles ne contenaient que des débris informes et mutilés, sans caractères suffisants d'authenticité;

assisté à la fouille et je ne pourrais que répéter ce qui a été dit par M. de Ferry lui-même.

Nous avons décrit ailleurs avec tous les détails les plus précis [1] l'état des sépultures découvertes par nous sur ou dans les foyers, nous appliquant à démontrer qu'il existe un rapport si constant entre les foyers et les sépultures, qu'il est impossible de les séparer et de les rapporter à deux époques différentes. La preuve de l'authenticité des sépultures est en effet à mes yeux tout entière dans la présence simultanée d'un foyer avec débris quaternaires caractérisés, servant au mort de couche funèbre [2]. Partout où cet indice a manqué, nous nous sommes abstenus de conclure ; ce qui vous expliquera que, sur plus de soixante sépultures retrouvées par nous, nous n'avons livré que quatorze crânes,

en sorte que la tombe unique explorée par M. de Ferry peut seule être rigoureusement attribuée à l'âge du renne. Nulle part nous n'avons retrouvé sur les foyers de sépulture dans un caisson de dalles ; les descriptions que nous avons données des foyers funéraires du Crot-Charnier ne parlent que de *quelques pierres brutes irrégulièrement placées aux cotés du mort* ; voir *Mâconnais préhist.*, p. 51 ; p. 55 (note) ; supplément anthrop., p. 37.

[1] Voir *Mâconnais préhistorique*, p. 51-55 ; voir G. de Mortillet, *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, p. 35, 102, 105, t. IV.

[2] L'usage d'étendre le mort sur le foyer domestique ou sur des foyers allumés à cette occasion, en l'accompagnant à la tête ou aux flancs d'une ou de plusieurs pierres brutes irrégulièrement placées, me paraît être la seule pratique funéraire bien démontrée à Solutré. Quant aux armes, aux débris de cuisine ou aux objets divers recueillis dans le voisinage des morts, rien ne prouve qu'ils aient été déposés là à l'occasion des funérailles : les mêmes objets se retrouvent en effet dans des foyers qui n'ont aucun caractère funéraire. La théorie des offrandes funéraires me paraît donc tout à fait hypothétique.

comme parfaitement authentiques, à l'examen de M. le Dr Pruner-Bey, notre collaborateur, et quelques pièces osseuses pouvant représenter en tout quinze individus, soit vingt-neuf individus seulement.

Parmi les documents plus modernes, quelques-uns ont pu être datés. Je possède dans ma collection deux squelettes appartenant, l'un à l'époque gallo-romaine ou burgonde, l'autre certainement à l'époque burgonde. Ce dernier est le corps d'une jeune fille, bien daté par l'anneau de bronze qu'elle portait au doigt et son collier de verroterie. La présence de ces deux sépultures, relativement modernes, au Clos-du-Charnier, explique et justifie la prudence que nous avons dû apporter dans nos fouilles et la réserve avec laquelle nous avons accueilli les témoignages fournis par le sol.

En résumé, Monsieur l'Abbé, je crois qu'il n'y avait sur ces différents points, entre vous et moi, qu'un malentendu que j'espère avoir dissipé. S'il en est ainsi, il ne reste plus, sur la question de fait, aucune divergence entre nous. Ce contrôle réciproque me paraît d'autant plus important à noter, qu'il est issu d'une sorte d'antagonisme.

Passons maintenant, si vous le voulez bien, aux conclusions et aux appréciations. Peut-être sur ce point sera-t-il plus difficile de nous entendre. Mais, au surplus, je n'ai pas la prétention de vous convertir à mes idées. Mon seul but est de mettre mes arguments en parallèle avec les vôtres. D'autres résumeront le débat, s'ils le jugent à propos, et concluront.

III

Permettez-moi de reproduire les termes mêmes de votre résumé ; cela nous servira de base et de point de départ pour la discussion. J'y lis ceci :

« 1° On trouve à Solutré l'éléphant et le *bos primi-* » *genius*, l'ours, l'hyène des cavernes, le renne, le » cheval, le loup, le renard, le lynx et la marmotte, » ensemble, à la même époque, dans les mêmes » foyers [1] ; le renne et le cheval sont plus nombreux, » mais c'est le cheval qui domine. »

Sur tous ces faits nous sommes d'accord ; la faune de Solutré est franchement quaternaire et vos fouilles l'ont enrichie de quelques espèces que nous n'avions pas rencontrées et qui ne font qu'accentuer davantage encore ce caractère. Vous en concluez (p. 18, 27, 29) que la station de Solutré est contemporaine soit de la grande extension des glaciers, soit des marnes bleues de la Saône. Voilà où je me sépare de vous. Le dépôt du lehm a suivi dans nos contrées la période glaciaire ; il en marque la fin. Tellement, que beaucoup de géologues attribuent les inondations qui produisirent le lehm à la fonte des glaces. Quoi qu'il en soit de cette opinion, la station de Solutré est certainement postérieure au dépôt du lehm dans la vallée de la Saône. J'ai développé ces considérations dans le *Mâconnais préhistorique*, et je n'y reviendrai pas. Mais il me

[1] A cette liste il est bon d'ajouter le tigre (*felis spelœa*) que nous avons signalé.

paraît bien difficile d'admettre que nos chasseurs de rennes aient jamais dû voir, des coteaux de Solutré, le glacier du Rhône s'étendre sur la plaine bressanne[1]. D'autre part, assimiler l'époque de notre station à celle de la formation des marnes de la Saône me semble tout à fait hypothétique. Sans doute ces marnes sont quaternaires; mais l'époque quaternaire a duré fort longtemps, et elles en représentent tout à fait la dernière période. Rien ne prouve que Solutré ne leur soit de beaucoup antérieur. On n'y a jusqu'à présent recueilli aucun document archéologique qui permette d'établir l'assimilation que vous proposez, et les documents paléontologiques sont insuffisants pour justifier des conclusions dans ce sens.

« 2° Les lances et les flèches offrent toutes les » formes connues. Ces formes sont coexistantes, puis- » que tous les instruments divers sont réunis dans un » même foyer. Cependant la forme en losange est la » plus commune et peut être considérée comme » typique. Les hachettes sont discoïdales. »

Ce qui montre bien la difficulté des classements en pareille matière, c'est la divergence d'opinions qui peut se produire sur un même fait servant de base d'appréciation. Où vous voyez tous les types et toutes les formes, une seule chose me frappe, la prédominance

[1] Plusieurs géologues ont eu l'occasion d'observer, sur des points très-différents, que la période improprement appelée l'âge du renne, et à laquelle appartient l'époque de Solutré, est postérieure au retrait des glaciers : cette remarque a été faite notamment à Schussenried, au pont du Gard, etc... (Congrès de Bologne; séance du 6 octobre 1871 ; communication de M. Cazalis de Fondouce.)

d'un seul type : le losange et ses dérivés[1]. Vous même avez subi cette impression, quand vous dites que la forme en losange peut être considérée comme typique ; mais vous attribuez une importance que je ne puis admettre à toutes les formes accidentelles qui s'en éloignent. Nous avons à nous défendre contre un grave danger, en archéologie, comme en paléontologie. Je veux parler de la multiplication arbitraire des types et des espèces, qui conduit tout droit à la confusion. Je crains qu'une facilité peut-être exagérée à accepter comme type ce qui n'est qu'accident, ne vous ait amené à considérer la taille du silex à Solutré comme empreinte de caractères de transition, et comme un passage à l'industrie de la pierre polie. J'y vois au contraire une époque avec des caractères parfaitement tranchés et radicalement distincts de ceux des époques antérieures ou suivantes.

Il est certain que la taille du silex peut facilement se prêter à la confusion des formes. J'en juge par mon expérience personnelle ; il m'est arrivé, en voulant tailler les types de Solutré, par exemple, de produire accidentellement tous les types possibles, qui, en somme, se réduisent à un petit nombre de figures géométriques. La cassure du silex donne lieu à tous les

[1] Comme vous, j'avais remarqué dès le début de nos fouilles la variété des types de Solutré : j'écrivais, le 30 mars 1868, à M. de Mortillet : « Il est évident pour moi que les gens de Solutré avaient poussé assez loin l'art de la taille du silex pour trouver à peu près tous les types possibles produits par éclats. » (*Matériaux*, t. IV, p. 109.) Mais dès cette époque j'avais cherché ailleurs le caractère dominant de la station et adopté la classification de M. de Mortillet, considérant comme typiques la forme en losange et ses dérivés.

accidents les plus imprévus. J'en citerai pour preuve les formes bizarres que l'imagination de M. Boucher de Perthes avait cru entrevoir dans les silex qu'il avait recueillis. C'est un véritable kaleïdoscope que le résidu d'un atelier de fabrication, et il est souvent difficile d'y distinguer un type accidentel d'un type intentionnel. Cela me rappelle un jeu qui consiste à chercher dans les nuages des figures d'hommes, d'animaux ou des paysages fantastiques.

Vous reproduisez (planche V, fig. 14 et 15) des types de flèches en losange dont les angles, correspondant avec le plus petit diamètre, ont l'apparence de rudiments d'ailerons. Ce n'est à mes yeux qu'une imperfection de taille, très-défavorable au point de vue de la balistique, puisque les ailerons, au lieu d'être dans le prolongement de l'angle de pointe, font saillie en dehors, ce qui nuirait considérablement à la marche du projectile. Vous figurez (pl. V, fig. 6) une pièce brisée que vous assimilez aux scies du Danemark. Qui vous dit que ce n'est pas une lance ou une flèche ébauchée, brisée pendant la taille avant que la pointe soit terminée? De même, il ne serait pas impossible que les soi-disant hachettes quaternaires que nous avons rencontrées, vous et moi, en petit nombre à Solutré, ne fussent que des lances à l'état de simple préparation.

L'arc et la lance, ne sont pas suivant vous, Monsieur l'Abbé, les seules armes des gens de Solutré. Vous y ajoutez la massue (p. 20), la hachette (p. 21), et même la hache (p. 27). Ici les mots ont leur importance. Le type de là hache est l'instrument en fer que nous

employons sous ce nom. Or, je ne connais qu'un outil qui puisse lui être assimilé : c'est la hachette polie, et encore toutes les soi-disant hachettes polies ne rentrent-elles pas dans cette catégorie. Avec toute la bonne volonté possible, je ne retrouve rien de pareil aux époques antérieures. Et les soi-disant hachettes quaternaires ne sont, en somme, que des coins ou des casse-têtes, expression que je voudrais voir employer à l'exclusion de toute autre pour désigner cette catégorie d'outils, bons pour frapper ou fendre, mais tout à fait impropres à trancher. J'en dirai tout autant de la scie, dont le type est pris dans l'outillage moderne. Une scie en silex, c'est-à-dire un instrument à dents régulièrement retaillées est un non sens. Toute lame ébréchée valait mieux pour scier que l'instrument à dents fines et régulières qu'on rencontre parfois et qui perd invariablement toutes ses dents si on veut l'employer à scier. Vous introduisez la scie dans l'outillage de Solutré, sous le couvert d'une pièce unique, brisée et douteuse ; cela me paraît contraire aux principes d'une méthode rigoureuse, et peut prêter à une équivoque fâcheuse. La scie proprement dite n'existait pas à Solutré, autrement que sous la forme d'éclats et de couteaux, que l'usage transformait naturellement en scies excellentes lorsqu'ils venaient à s'ébrécher. On ne pouvait rien imaginer de mieux ni de plus pratique. J'en ai fait l'expérience mainte fois. Je me permettrai la même observation pour la massue, pièce unique, que vous figurez pl. VII, fig. 12-13. Enfin, je prendrai la liberté de protester aussi contre une expression que je n'admets pas plus que celle de hachette, de hache,

de scie ou de massue à l'époque de Solutré. Vous dites (p. 20) qu'avec les os on fabriquait des aiguilles. Or, le mot d'aiguille est généralement appliqué au petit instrument percé d'un trou ou chas, destiné à recevoir un fil pour la couture, lequel n'existe pas à Solutré. Ce que vous appelez aiguille n'est qu'un poinçon, et si je me permets de vous faire cette petite querelle de mots, c'est que l'aiguille proprement dite est réputée caractéristique, comme vous le savez, de l'époque de la Madeleine ou des Eyzies. Rejetons, si vous le voulez bien, les mots qui prêtent à l'équivoque. Tout cela a son importance en matière de classification [1].

En résumé, je crois que, pour éviter toute confusion dans la classification des instruments de l'âge de pierre, il y a quatre conditions à observer rigoureusement : 1° ne considérer comme types que les pièces entières et d'un travail très-fini ; 2° rejeter systématiquement toutes les pièces brisées ou à l'état d'ébauches imparfaites ; 3° établir les types d'après les formes les plus nombreuses et non d'après des pièces uniques ou rares ; 4° ne les désigner que par des termes très-précis. C'est en appliquant cette méthode à Solutré que j'ai été amené à n'y reconnaître que le type en losange avec ses dérivés, parmi lesquels le plus caractérisé est la pointe pédonculée, relativement rare. Quelle différence entre cette uniformité et la variété que présente au contraire une série de l'époque de la pierre polie !

[1] Nous avions, M. de Ferry et moi, considéré au contraire comme caractéristique à Solutré « *l'absence de hachettes proprement dites, de scies, de flèches ou d'aiguilles en os.* » Je devais donc de toute nécessité discuter ici la valeur de ces termes.

Et puis, Monsieur l'Abbé, en supposant même que ces types intermédiaires existassent réellement, serions-nous autorisés pour cela à conclure que l'armement de Solutré est une transition, un passage vers celui de la pierre polie? Je ne le pense pas. Les types possibles ne sont pas tellement nombreux qu'on n'ait pu les imaginer à des époques différentes et dans des lieux très-divers. Ici l'analogie des formes ne suppose pas nécessairement la filiation comme en paléontologie.

« 3° Les foyers intacts sont peu nombreux, mais ils » existent et on peut en découvrir encore. Les hôtes » de ces foyers sont plus rares; je suis fondé à regarder » comme beaucoup postérieures les sépultures décou- » vertes presque à la surface du sol par MM. Ferry et » Arcelin. Rien n'empêche que les restes contenus » dans ces tombes n'appartiennent aux descendants » des habitants primitifs; rien n'empêche que ces » descendants n'aient conservé une partie des carac- » tères physiologiques de leurs ancêtres, mais il faut » se garder de les confondre avec les maîtres des » foyers. Ces sépultures de forme quadrangulaire ont » été creusées dans des foyers préexistants; j'en ai » découvert moi-même dans un terrain parfaitement » vierge, sans aucune trace appréciable de silex ou » d'ossements d'animaux. »

J'ai déjà répondu à cette objection en rétablissant les faits. Nous n'avons, je le repète, sur plus de soixante sépultures, rencontré que deux caissons quadrangulaires, comme ceux que vous citez, et pouvant être rapportés à l'âge du renne. Je n'ai point assisté à la fouille; mais les arguments et les observations de

M. de Ferry me paraissent concluants [1]. Je vous rappellerai à ce sujet que M. de Mortillet, très-opposé à cette détermination, est venu examiner les lieux et s'est rangé publiquement aux idées de M. de Ferry. Quoi qu'il en soit, de ce que ce mode de sépulture fut usité à des époques postérieures, on n'est pas autorisé, ce me semble, à conclure qu'il ne devait pas être pratiqué à l'âge de Solutré.

« 4° Tout dans cette station, hommes, animaux, » armes et instruments, porte un caractère de transi- » tion. L'homme n'a point la tête arrondie du Tou- » ranien, ni la face droite limitée par de gracieux » contours et le front développé des races iranien- » nes. Les animaux actuellement disparus existent » encore, mais en nombre moins considérable ; quant » à ceux qui se sont perpétués jusqu'à nous, ils sont » moins élégants, mais plus forts, plus trapus, plus » ramassés que de nos jours. De même pour les » armes : les formes les plus anciennes se montrent çà » et là, un type nouveau les remplace, et l'on voit » déjà poindre la flèche à ailerons, caractéristique de » la pierre polie. »

Si nous rendons aux documents anthropologiques exhumés des fouilles de Solutré, par M. de Ferry et par moi, les caractères d'authenticité que vous leur refusez, les conclusions de M. le Dr Lortet sur le type humain de Solutré se trouveront sensiblement modifiées. Car, à coté du type vigoureux, de grande taille et franchement dolichocéphale que vous avez retrouvé,

[1] *Matériaux*, t. IV, p. 102 et 317.

comme nous, vient prendre place un type plus petit[1], moins fort et très-brachycéphale. Les uns et les autres appartiendraient, d'après M. Pruner-Bey, à une race voisine de la famille touranienne. Je ne crois donc pas que l'on puisse tirer de considérations purement anthropologiques les caractères de transition que vous attribuez à la station de Solutré. Je ne pense pas davantage que la faune fournisse ce caractère[2]. Vous vous basez en effet sur ce que les animaux actuellement disparus existent en nombre moins considérable que les autres. Cette répartition numérique est tout à fait artificielle. Car il est impossible d'admettre que des débris de cuisine nous fournissent des chiffres exacts quant au développement numérique de telle ou telle espèce. Le renne et le cheval sont plus abondants probablement parce qu'ils convenaient mieux à l'alimentation de l'homme que l'éléphant, l'aurochs, l'ours, l'hyène ou le tigre, ou qu'ils étaient d'une capture plus facile. Il est bien certain d'ailleurs que les grands carnassiers n'ont jamais été, à aucune époque, aussi nombreux que les herbivores qui leur servaient de

[1] M. Buland, de Solutré, que vous proclamez le descendant des anciens chasseurs de rennes, appartiendrait plutôt à ce type qu'à l'autre. Petit, trapu, brun, brachycéphale et prognathe, il est peut-être un curieux exemple d'atavisme.

[2] En réalité, la faune de Solutré ne diffère pas notablement de celle qu'on a signalée partout ailleurs dans les stations quaternaires, aussi bien à l'âge du Moustier qu'à celui de Laugerie-Haute ou de la Madeleine. Pour ma part, je m'associe complétement à l'opinion des archéologues qui, frappés de cette identité, demandent à ce qu'on supprime, comme dépourvues de signification rigoureuse, les dénominations empruntées à la paléontologie, et par exemple l'expression : *âge du renne*, qui, dans l'état actuel de la science, n'a plus de sens.

pâture, et que de la prédominence de ces derniers on ne peut pas conclure à une période relativement récente des temps quaternaires ([1]).

Enfin, j'ai dit précédemment que les armes, pas plus que les hommes ou les animaux, ne me paraissaient offrir ces types de transition que vous croyez découvrir. La flèche à ailerons à Solutré n'est pour moi qu'un accident. Les types archaïques, comme les casse-têtes quaternaires du type du Moustier, peuvent provenir de gisements plus anciens, dont je crois avoir rencontré quelques indices à Solutré ([2]). Il est vrai que sur ce point encore nous différons. Comme moi, vous avez remarqué les dissemblances très-réelles qui se produisent dans l'outillage et l'armement des huttes du Crot-Charnier (p. 23). Vous expliquez ce fait, en supposant que ces différences sont l'indice d'une organisation sociale et d'une hiérarchie de fonctions. Certaines huttes, d'après vous, seraient celles des chefs; d'autres ne donnaient asile qu'à des chasseurs, des

[1] L'absence du rhinocéros et surtout du sanglier, qu'on rencontre à peu près partout ailleurs, me semble être un des traits les plus particuliers de la faune de Solutré.

[2] Il se peut aussi que ces casse-têtes, du type du Moustier, aient été apportés de Charbonnière. Il résulte, en effet, comme vous le faites remarquer, des travaux de M. de Ferry, que les gens de Solutré durent fréquenter cette localité, la seule à ma connaissance, des environs de Mâcon, où le silex soit de bonne qualité pour la taille. Mais je crains que vous n'ayez pris trop à la lettre le terme de *fabrique* dont s'est servi M. de Ferry pour désigner le gisement de Charbonnière, en supposant qu'on y *achetait* le silex dégrossi. Qui donc était là pour le vendre ? Rien ne prouve que la division du travail ait existé à cette primitive époque. C'est au contraire le propre des sauvages de se suffire à eux-mêmes et de faire face à toutes les nécessités de la vie.

artisans, des préposés à la garde et à l'entretien du camp. Je ne pense pas que vous prétendiez attribuer à ces vues d'autre valeur que celle d'une simple hypothèse, et vous me permettrez de ne pas vous suivre sur ce terrain où les données positives me font tout à fait défaut.

« 5° La station de Solutré offre plus d'un rapport
» avec celle de la Madeleine et de Laugerie-Basse,
» tant pour la forme de la taille des armes que pour
» certains usages communs. Les ossements de rennes
» sont fragmentés d'une manière identique ; on a
» trouvé à Laugerie-Basse un opercule de *Pecten*
» *Jacobœus*, dans des conditions analogues à celles de
» Solutré. J'ai vu des bois de rennes venant de cette
» station, coupés comme ceux de Solutré, au-dessus
» du second andouiller, arrondis à la base et destinés
» sans doute aux mêmes usages. »

Une comparaison de cette nature entre deux stations ne doit se faire que par ressemblances et par différences. Les ressemblances existent assurément entre Solutré, Laugerie-Basse, la Madeleine, etc... Quoi d'étonnant que certains usages aient persisté ? Mais combien plus nombreuses sont les différences ! Il est, par exemple, un fait capital dont vous ne parlez pas : c'est le développement considérable du travail des os et des bois de rennes à la Madeleine, et la décadence de l'art de tailler le silex. Où sont donc à Solutré ces hameçons et ces dards barbelés en bois de renne, si caractéristiques de l'époque de la Madeleine ? Où sont surtout toutes ces figures sculptées ou gravées au trait, qui accusent un développement artistique bien supé-

rieur à celui de nos sauvages du Mâconnais ? Vous me répondrez qu'à Solutré on a retrouvé quelques essais de sculpture et que tout récemment vous y avez découvert un os portant la figure gravée d'un animal. Oui, assurément, voilà l'analogie. Mais quelle différence dans l'abondance de la production ! Je ne puis détacher mon esprit de ces caractères généraux qui me frappent infiniment plus que les détails auxquels je refuse le même degré d'importance. Dira-t-on que Solutré et la Madeleine sont assez éloignés l'un de l'autre pour que le développement de l'industrie s'y soit produit avec des allures différentes à une même époque ? Mais alors que faudra-t-il penser des stations de la Belgique, où M. Dupont a rencontré tous les caractères propres à l'époque de la Madeleine, de Laugerie-Basse et des Eyzies ? Cette répartition géographique ne nous permet pas de douter que les mêmes phases industrielles aient eu un grand développement simultané dans toute l'Europe occidentale, et que les différences qui existent entre telle ou telle station proviennent non pas de leur distance dans l'espace, mais de leur distance dans le temps.

Du reste, cette question n'est point seulement une affaire d'appréciation. Elle se résout d'une façon positive et précise par la stratigraphie. M. Dupont a exploré, comme vous le savez, des grottes dans la vallée de la Meuse, où les différents niveaux archéologiques se trouvent stratifiés dans un ordre constant et régulier. Là, plus de doute possible. L'âge des bâtons de commandement, des harpons et des dards barbelés en os, des sculptures et des gravures sur l'os

ou la corne, occupe le terme supérieur de la série ascendante, et le style qui correspond à l'époque de Solutré se retrouve au niveau immédiatement inférieur. Les grottes du Trou-Magrite et de Goyet fournissent à mon avis tous les éléments nécessaires à la solution du problème. Dans la troisième couche ossifère du Trou-Magrite, à Pont-à-Lesse, M. Dupont a trouvé de grossières ébauches et des rudiments de sculptures, comparables à ce qui se présente à Solutré. Dans la grotte de Goyet, les bâtons de commandement, les harpons barbelés, caractéristiques de l'époque de la Madeleine, ne se rencontrent qu'à un niveau supérieur, c'est-à-dire dans la première et dans la deuxième couche ossifère. Il y a longtemps d'ailleurs que MM. Dupont et de Mortillet avaient assimilé entre elles les stations de Pont-à-Lesse en Belgique, de Solutré et de Laugerie-Haute, en s'appuyant sur les types des silex [1]. Entre les pointes de flèches de Solutré et celles de Laugerie-Haute notamment, l'identité est parfaite : or, la coupe de Laugerie-Haute, comme celle du Trou-Magrite, montre les couches de cette époque s'engageant sous celles de la suivante (époque de la Madeleine) [2].

Pour en finir sur ce point, j'appellerai votre attention sur un fait important à l'appui de ma thèse. Tous les archéologues du Nord et du Midi sont unanimes à signaler dans les couches stratifiées un hiatus, une lacune, un abîme infranchissable entre la fin des temps

[1] V. *Matériaux*, t. III, p. 469, et t. IV, p. 36, 48.

[2] V. *Matériaux ;* compte rendu du congrès de Bruxelles, 2me série, t. III, p. 402.

quaternaires et l'apparition de la pierre polie. J'ai reconnu, en explorant les berges de la Saône, que ce fait est vrai pour nos pays. Quelle serait donc la valeur de cette expression : la station de Solutré est une station de transition? Comment la concilier avec les résultats contradictoires que je viens de signaler?

Telles sont, Monsieur l'Abbé, les réflexions que m'a suggérées la lecture attentive de votre savant travail. Est-il besoin de vous dire que si j'ai cru devoir combattre quelques-unes de vos conclusions, mon unique préoccupation était de contribuer à mettre en lumière ce que je croyais être la vérité, sans vouloir diminuer en quoi que ce soit la valeur de votre œuvre, à laquelle je suis le premier à rendre justice comme elle le mérite. Loin de moi la pensée de m'ériger en critique, encore moins en juge. Ma seule prétention était de fournir mon témoignage contradictoirement au vôtre, sur l'objet de nos études communes. D'ailleurs, vous m'avez appelé vous-même sur ce terrain, et c'était mon devoir de présenter à l'Académie de Mâcon la défense de travaux qu'elle a daigné honorer de son patronage. Enfin, ce débat reposant sur une sorte de malentendu que je crois avoir suffisamment dissipé, je vous remercie de l'avoir provoqué. Vos travaux, comme les nôtres, ne peuvent qu'y gagner.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé, l'expression des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-dévoué serviteur et ami.

AD. ARCELIN.

Fuissé, le 20 octobre 1872.

LE NID D'HIRONDELLES ABANDONNÉ.

SONNET

Par M. le Dr BOUCHARD, membre résidant.

Pauvre nid, toujours là, vide et silencieux !
On dirait, à le voir, qu'il bâille et qu'il s'ennuie,
Berceau désert et dont la gaîté s'est enfuie
Avec ses émigrants partis vers d'autres cieux.

Mais vienne des beaux jours l'aurore épanouie,
La caravane ailée au plumage soyeux
Retrouve son abri : la maison réjouie
S'éveille et frémit d'aise à son babil joyeux.

Et moi, levant les yeux vers ce frêle édifice
Bâti sous ce portail avec tant d'artifice,
Où l'espérance attend l'hôte qui s'en souvient

Et que le tiède avril sur ses brises rapporte :
C'est le toit paternel, me dis-je, dont la porte
Reste toujours ouverte à l'ingrat qui revient.

Séance du 20 novembre 1872.

LE PAPILLON.

SONNET

Par M. le Dr BOUCHARD, membre résidant.

Hier, je vis, le long d'une haie effeuillée
Par les brises d'automne, un pauvre papillon
Que novembre effleurait d'un pâle et froid rayon,
Chancelant dans son vol, et dont l'aile éraillée

N'offrait plus à mes yeux qu'un informe haillon :
De son manteau soyeux coquette dépouillée,
Vierge de Raphaël qu'un Vandale a souillée,
Mêlant avec l'azur l'or et le vermillon.

Ainsi tu m'apparais, mutilée et meurtrie,
Ta tunique de reine en lambeaux, ô Patrie,
O malheureuse Armide au jardin dévasté !

Mais tu seras bientôt, ô ma noble invalide !
Comme ce papillon brisant sa chrysalide,
Qui s'élance à la vie et reprend sa beauté.

Séance du 20 novembre 1872.

ESSAIM EXTRAORDINAIRE D'ÉTOILES FILANTES

Observé le 27 novembre 1872.

Passage de la Terre au travers de la comète de Biéla.

NOTE COMMUNIQUÉE PAR M. LEMOSY.

Un essaim d'étoiles filantes extraordinaire et inattendu a été observé dans la nuit du 27 novembre 1872. Cette apparition est l'une des plus brillantes de celles dont les annales de la science conservent le souvenir; mais son intérêt est encore accru en présence de la grande probabilité qu'il y a que cet essaim soit dû aux particules de la comète périodique de Biéla, comète perdue depuis plusieurs années, et au travers de laquelle la terre aurait passé dans la nuit du 27 novembre 1872.

Ce beau phénomène a pu être observé en France, dans le midi, le sud-est, le sud-ouest et le centre. A Paris et dans le nord, le temps couvert et pluvieux n'a permis aucune observation. La pluie d'étoiles filantes a été vue en Scandinavie, à Christiania; en Allemagne; en Autriche; dans l'Orient, à Constantinoples, Athènes, Odessa. Mais c'est en Italie qu'elle a eu le plus d'éclat. Le P. Denza, directeur de l'observatoire de Moncalieri, près Turin, et ses aides, ont compté 33,400 météores pendant six heures et demie (depuis six heures jusqu'à minuit et demi); et cependant le P. Denza fait remarquer que ce chiffre ne représente que très-incomplétement la vraie affluence météorique. Dans le midi de l'Italie, un observateur, M. Vito-Cuzenio, a enregistré, avec ses trois aides, 38,513 météores de six heures à minuit.

On peut lire les différentes communications auxquelles ces phénomènes ont donné lieu, soit dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, soit dans le n° 266 (8 décembre 1872) du *Bulletin hebdomadaire* de l'Association scientifique de France.

J'ai observé cette pluie de météores, à Mâcon, en compagnie de M. Puvis, secrétaire du chef de gare. Comme le phénomène était tout à fait imprévu, nous ne fûmes avertis qu'un peu tard, à sept heures du soir. D'après le dire de quelques personnes, la pluie d'étoiles avait été bien plus remarquable entre six et sept heures. A partir de sept heures, bien que le ciel fût à moitié couvert de nuages, nous comptâmes plus de 1,000 étoiles filantes en trente-cinq minutes; et combien nous avaient échappé! Nous dûmes bientôt

renoncer à faire tout dénombrement, même approximatif; car, le ciel s'étant éclairci vers huit heures, les étoiles filantes pleuvaient dans toutes les parties du ciel. De huit heures à neuf heures, l'averse a continué sans interruption; on voyait jusqu'à 20, 25, 30 étoiles filantes à la fois.

A neuf heures, le vent du sud-ouest, qui soufflait avec assez de force, chassa de gros nuages noirs jusqu'à dix heures environ. Dans les éclaircies, et à travers les nuages légers, de brillantes étoiles filantes continuaient à se montrer.

A dix heures trente minutes le ciel s'éclaircit complétement. En ce moment, l'intensité de l'averse nous parut un peu diminuée. A partir de dix heures quarante-cinq minutes, nous pûmes compter les astéroïdes qui paraissaient pendant chaque quart d'heure.

Le tableau suivant montre la rapidité avec laquelle la décroissance de l'intensité du phénomène a eu lieu :

De $10^h 45^m$	à $11^h 00^m$	ont paru	155	étoiles filantes.
11 00	11 15	—	97	—
11 15	11 30	—	85	—
11 30	11 45	—	57	—
11 45	12 00	—	41	—
12 15	12 30	—	37	—
12 30	12 45	—	23	—
12 45	1 00	—	15	—

A une heure du matin, l'averse pouvait être considérée comme terminée.

Toutes ces étoiles filantes rayonnaient d'un même point du ciel. Pendant toute la durée de l'observation,

ce point radiant est resté le même. Les étoiles filantes apparaissaient tellement nombreuses qu'il nous a été très-facile de fixer la position du centre de radiation. Il se trouvait dans l'espace du ciel compris entre les constellations de Persée, Cassiopée et Andromède, et plus spécialement au point qui a à peu près pour coordonnées : ascension droite = 30 degrés; distance polaire = 40 degrés; c'est-à-dire dans le voisinage des étoiles 51 et 54 d'Andromède.

Parmi ces nombreux astéroïdes, nous n'avons pas vu de bolides, sauf cependant un globle filant rougeâtre, de 5 à 6 minutes de diamètre, qui, à dix heures quinze minutes, est parti sur Procyon, et, descendant l'horizon sans aucune traînée, a disparu derrière le toit d'une maison. Nous avons observé beaucoup de belles étoiles filantes, mais la grande majorité de ces dernières étaient de deuxième grandeur; elles décrivaient d'assez courtes trajectoires, généralement 5 ou 6 degrés, toutes avec des traînées. Avant de disparaître, elles semblaient s'user et se résoudre en poussière lumineuse. L'une d'elles n'a pas montré de noyau sensible, mais ressemblait à un petit nuage phosphorescent.

En outre, un très-grand nombre de très-petites étoiles filantes, parcourant de très-courtes trajectoires, ou brillant sur place, mouchetaient le ciel de tous côtés.

Séance du 26 décembre 1872.

LES ARTISTES DE SAONE-ET-LOIRE AUX EXPOSITIONS DE PARIS

DEPUIS 1849 JUSQU'EN 1872.

Rapport lu par M. Paul MARTIN, membre résidant.

Le travail que j'ai l'honneur de communiquer à l'Académie est la première page d'une série d'études que je me propose d'entreprendre sur l'*Art provincial*, son utilité, son but, son passé, son présent, son avenir. Je comparerai l'influence qu'il a exercée autrefois à celle qu'il exerce de nos jours ; j'étudierai son action sur l'esprit public et sur l'industrie ; je rechercherai si tout est au mieux dans le meilleur des mondes possibles, comme certains le disent ; ou si, comme d'autres le prétendent, nous sommes dans une décadence complète ; si nous devons nous en tenir aux anciens errements ; s'il n'y a pas de changements à opérer, d'améliorations à apporter, de lacunes à combler ; si nous pouvons donner aux études artistiques une impulsion nouvelle, et si elles ont dans l'instruction la place et l'importance qu'elles ont le droit d'avoir.

Telles sont les questions que j'aborderai et que j'essaierai de résoudre successivement, en n'établissant mes conclusions que sur des faits certains, nombreux et sur des preuves solides. Ces questions sont graves, plus importantes qu'on ne le pense et bien au-dessus de mes forces. Mais je serais heureux si je contribuais seulement à appeler sur elles l'attention

qu'elles méritent, et à engager de plus autorisés à les traiter et à les approfondir.

Aujourd'hui, Messieurs, je n'ai à vous présenter qu'un simple catalogue. Mais j'espère que, malgré son aridité et sa sécheresse, vous l'accueillerez favorablement, car il n'a pas encore été dressé, et, à défaut d'autre mérite, il aura du moins celui de vous fournir des renseignements intéressants sur les artistes contemporains, nés dans notre département. C'est pour vous expliquer les motifs qui m'ont décidé à l'entreprendre que je vous demande la permission de le faire précéder d'une courte préface, que je crois indispensable

I

N'avez-vous pas été frappés de l'indifférence que nous professons généralement en province pour les artistes, nés dans le pays et forcés de s'expatrier; pour ces jeunes gens qui, ne trouvant dans leur village ou leur petite ville natale ni les ressources nécessaires pour faire leurs études artistiques, ni plus tard les encouragements suffisants pour y exercer fructueusement leur profession, sont obligés d'aller vivre dans la grande ville, où ils arrivent inconnus, loin de leurs familles, de leurs amis et sans autre soutien que la vocation qui les pousse.

Longtemps ils ont à lutter contre la mauvaise fortune, contre les rivalités, les cabales, les coteries, et surtout contre l'indifférence publique. Car il ne suffit pas toujours d'avoir du talent pour réussir là où

toutes les places sont occupées, et les débuts sont difficiles pour les nouveaux venus. Combien succombent désespérés, qui eussent fourni une brillante carrière plus tard, si une main amie fût venue les soutenir dans les premiers moments de découragement et leur aplanir les premiers obstacles ! C'est là le rôle que je vous propose, Messieurs, à vous qui vous êtes donné la mission de protéger et d'encourager tous les travaux de l'intelligence et de l'esprit, qu'ils se produisent dans les sciences, les lettres ou les arts. Et, je vous le demande, Messieurs, ne serait-ce pas un grand encouragement pour nos jeunes artistes, pendant qu'ils luttent et combattent, de savoir qu'ils ont sur le sol natal des compatriotes qui de loin s'intéressent à leurs débuts, suivent tous leurs travaux, sont fiers de leurs succès, les encouragent dans les moments de défaillance et les accompagnent dans toutes les phases de leur vie laborieuse ? Ne serait-ce pas pour eux un puissant stimulant ?

C'est pourquoi je crois qu'il est temps, surtout dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, de mettre fin à notre indifférence si regrettable pour la colonie de nos compatriotes artistes ; indifférence telle que, non-seulement dans le public, mais même parmi les gens éclairés, on ignore non-seulement les œuvres, mais même les noms du plus grand nombre de nos peintres et de nos sculpteurs.

Cette lacune je vais essayer de la combler aujourd'hui, en mettant sous vos yeux le catalogue complet, puisé aux sources officielles, de toutes les œuvres envoyées par nos compatriotes et admises aux exposi-

tions de Paris depuis plus de vingt ans. C'est pour ainsi dire l'inventaire artistique de Saône-et-Loire, et je suis heureux de pouvoir vous présenter l'ensemble de ces œuvres, qui ont été dignes de figurer, et un certain nombre avec succès, dans ces grandes arènes où la France convie les peintres, les sculpteurs et les graveurs du monde entier à venir lui disputer les palmes de l'art.

II.

Aux dix-huit expositions qui ont eu lieu depuis 1849 jusqu'à 1872 inclusivement, notre département a été représenté par 47 peintres et 15 sculpteurs, qui se répartissent entre nos cinq arrondissements, de la manière suivante :

Arrondissement de Mâcon, 16 peintres, 7 sculpteurs; arrondissement de Chalon, 21 peintres, 3 sculpteurs; arrondisssement d'Autun, 3 peintres, 1 sculpteur; arrondissement de Louhans, 3 peintres, 2 sculpteurs; arrondissement de Charolles, 4 peintres, 2 sculpteurs.

Comme vous le voyez, c'est l'arrondissement de Chalon qui en fournit le plus grand nombre, et celui d'Autun qui arrive le dernier. Mais si les artistes du Chalonnais sont les plus nombreux, ceux du Mâconnais sont les plus féconds, car les premiers ont eu 148 œuvres exposées, et les seconds en ont eu 198, c'est-à-dire 50 de plus.

Ces 61 artistes ont exposé un total de 442 œuvres d'art, dont 339 appartiennent à la peinture, et 75 à

la sculpture ; le reste est réparti entre le dessin, la gravure et la lithographie.

L'ensemble de ces œuvres comprend les genres les plus variés, depuis les sujets les plus modestes, tels que nature morte, fleurs, fruits, jusqu'aux scènes historiques et religieuses, en passant par les genres intermédiaires, animaux, paysages, intérieurs, allégories, mythologie, portraits, etc.

Quelques-uns de ces artistes, tels que MM. Caraud, Marillet, Auguste de La Brély se plaisent à représenter les scènes de la vie intime ; d'autres, comme MM. Adolphe Piot, Perrot, J.-B. Guignet, s'adonnent spécialement au portrait ; MM. Jolyet et Antonin Richard se contentent de sujets fournis par le pays natal ; tandis que MM. Edouard Sain, Bernard, se laissent attirer par les séductions et le ciel d'Italie ; et que Messieurs Raffort et Valfort vont jusqu'à Constantinople et en Asie Mineure s'inspirer des splendeurs de l'Orient.

Certes, Messieurs, toutes ces œuvres n'ont pas une valeur égale, tous ces artistes n'ont pas déployé le même talent, ni obtenu les mêmes succès ; mais je dois avouer que tous leurs travaux sont consciencieux et intéressants par la somme d'études qu'ils représentent.

J'aurais désiré vous donner une notice spéciale sur chacun de ces artistes, mais j'en suis empêché par le cadre restreint de cette préface, et je me contenterai, pour aujourd'hui du moins, de consacrer quelques lignes à ceux qui, plus heureux que leurs confrères, ont obtenu des récompenses et des distinctions hono-

rifiques. Car quelques-uns ont dignement représenté le pays, et c'est avec une profonde satisfaction que j'ai trouvé parmi eux trois prix de Rome, M. Bonnardel (de Bonnay), 1er grand prix de sculpture (1851); M. Bernard (de Cormatin), lauréat pour le paysage historique en 1854, et, dix ans après, M. Deschamps (de Tournus), premier grand prix de sculpture.

Hippolyte Bonnardel, né à Bonnay (hameau de Chassignole), eut le rare bonheur de voir ses débuts récompensés par les distinctions les plus flatteuses. A 23 ans, il obtint le 2me grand prix de sculpture; deux ans après, il est remarqué pour son modèle de la première médaille de l'exposition de Londres; et, en 1851, il obtint, à l'unanimité du jury, le 1er grand prix de Rome pour son bas relief qui représente « *les Troyens et les Grecs se disputant le corps de Patrocle.* » OEuvre remarquable par l'entente de la composition, par l'art de grouper les figures sans confusion, par la pureté et l'élégance du dessin. Mais ce n'est pas vers les sujets mythologiques que le portaient ses goûts et son aptitude naturelle. Esprit profondément religieux et chrétien, il consacra tout son séjour dans Rome à l'interprétation des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, dans lesquelles il mit au service de ses convictions toute la science de son talent, toute la pureté de son goût.

Ses différents envois de Rome, tels que : *Ruth glanant dans les champs de Booz, Une descente de Croix, le Massacre des Innocents,* attestèrent la profondeur de son sentiment religieux et la direction définitive de son talent. Mais son œuvre de prédilection était une

Pièta, à laquelle il travaillait avec acharnement depuis deux ans, et qui allait recevoir la dernière main, lorsque le malheureux artiste, exténué de fatigue, fut subitement emporté par une fièvre maligne (1856), à la suite d'une excursion dans la campagne romaine. Cette fin prématurée enlevait en lui un artiste fortement convaincu, noble représentant du grand art, et qui était sans nul doute appelé à occuper dans la sculpture la même place qu'Hippolyte Flandrin dans la peinture religieuse.

M. Bernard, élève de Paul Flandrin, déploya dans le paysage qui lui valut le grand prix les qualités sévères qui caractérisent son maître, un des derniers et des plus distingués représentants de la vieille école classique. Mais l'élève ne se borna pas par la suite à appliquer servilement les principes qu'il avait reçus. Ces principes, il les contrôla et les modifia à la grande école de la nature. Car les trois années qu'il passa en Italie ne furent pas inactives, et il les consacra à faire de nombreuses études dans cette campagne romaine si grandiose, si poétique, et si bien faite pour développer chez lui le sentiment de l'harmonie des lignes et du grand style. Il fut surtout attiré par les bords du Tibre, par les environs de Terracine, de Norba et de Subiaco, où il fit une ample moisson d'études, d'ébauches et de croquis. A son retour en France, ce furent les sites pittoresques du Dauphiné, des environs de Lyon et de Crémieux, qui l'attachèrent, et il en envoya de nombreux tableaux aux expositions de Paris, dont il est devenu un des hôtes assidus.

En 1864, la patrie de Greuze voyait proclamer grand prix pour la sculpture un de ses enfants, M. Deschamps, dont la statue de concours (*Ulysse essayant les armes d'Achille*) renfermait des qualités de premier ordre. Malheureusement le séjour en Italie fut fatal au jeune artiste, qui, trois ans plus tard, succombait à une attaque de choléra, laissant une statue inachevée, le *Discobole*, qu'on exposa à Paris; œuvre charmante, dans laquelle l'élégance des proportions et la pureté de la forme attestent le goût exquis de l'auteur et le sentiment profond qu'il avait de l'art antique. Sa perte prématurée fut un deuil non-seulement pour sa ville natale, mais aussi pour l'art français, dont il promettait d'être un des représentants les plus distingués et qui avait fondé sur lui des espérances trop vite évanouies.

J'arrive maintenant à nos compatriotes lauréats des expositions de Paris.

Nous constatons 24 récompenses obtenues par 11 artistes, et ainsi réparties :

15 médailles et 1 mention honorable obtenues par 6 peintres; 5 médailles et 1 mention obtenues par 5 sculpteurs.

Les peintres sont MM. Eugène Goyet, J.-B. Guignet, Raffort, Philibert Couturier, Edouard Sain et Joseph Caraud.

M. Eugène Goyet, né à Chalon, et fils de J.-B. Goyet, peintre qui avait lui-même du talent, traita avec succès les sujets religieux et historiques, contribua à la décoration de plusieurs églises de Paris et fit pour le musée de Versailles le portrait de

Foulque de Villaret, grand-maître des chevaliers de Malte. Dès 1831, il fut distingué pour un portrait qui lui valut une médaille de 2me classe, et en 1839 il en obtint une de 1re classe pour un Christ placé depuis dans le musée de Chalon ; en 1848, il fit au Quirinal le portrait de Pie IX. Neuf ans après il mourut, laissant une œuvre inachevée, le *Massacre des Innocents*, qui figura au salon de 1857.

J.-B. Guignet, né à Autun, se consacra surtout à la peinture de portrait, dans laquelle il se distingua. Médaillé trois fois en cinq ans, il ne tarda pas à voir affluer chez lui les commandes, et il eut à faire les portraits de plusieurs personnages marquants, de M. de Falloux, du sculpteur Pradier, d'un membre de l'Institut, de M. Soulé, fils de l'ambassadeur des Etats-Unis, etc. A sa mort, en 1857, il laissa un grand dessin au fusain représentant une allégorie intitulée l'*Opinion publique,* et que l'artiste dut composer sous le coup d'amères déceptions, car il montre l'*Opinion* couronnant l'*Ignorance*, le *Génie* assassiné, et la *Vérité* en pleurs s'enfuyant avec les illusions de la *Gloire*, de l'*Amour* et de l'*Amitié* ; vaste composition qu'il avait sans doute l'intention de peindre, mais que sa fin prématurée l'empêcha d'exécuter.

M. Raffort est un artiste voyageur qui a la nostalgie du pittoresque, de la lumière et du soleil. Il fait deux voyages en Italie, s'arrête de préférence à Gênes et à Venise, pousse jusqu'en Sicile, parcourt l'Algérie ; puis, marchant sur les traces de Decamps

et de Marilhat, il va à Constantinople où il étudie les mosquées, les fontaines ombragées, les rives merveilleuses du Bosphore et la vue du port de Stamboul, prise de la Corne-d'Or; ensuite il passe en Asie-Mineure, à Scutari, et revient en Europe chargé d'études et de croquis. Mais ces voyages ne le satisfont pas encore. Il va en Suisse, dans la région des lacs et des glaciers, et peint les environs de Thun. En France, ses sites de prédilection sont les côtes de Normandie et de Bretagne, qui le séduisent par leurs aspects pittoresques et sauvages. Il en tira quantité de tableaux intéressants, peints d'une touche vive et lumineuse, qui lui valurent trois fois les honneurs de la médaille.

Deux fois aussi fut médaillé un peintre de Chalon, qui arriva au succès par de tous autres moyens, tant le domaine de l'art est immense, tant les ressources qu'il procure à ses adeptes sont infinies. M. Philibert Couturier ne va pas chercher au loin les motifs qui l'intéressent; un coin de basse-cour et ses habitants, des chèvres broutant un chardon, des volailles effarouchées, un faucon chassant un lièvre, une ferme et ses abords agrestes, tels sont les sujets modestes qu'il affectionne. Ces scènes, banales au premier abord, il sait les rendre intéressantes par la sincérité naïve de son exécution, l'habileté de sa touche, et la connaissance parfaite qu'il possède de ses modèles emplumés.

M. Edouard Sain est un de ces artistes qui se préparent un succès durable par des études longues et consciencieuses. N'abandonnant rien au hasard,

n'attendant pas, comme quelques-uns, que l'inspiration lui arrive, mais travaillant toujours avec acharnement, il finit par trouver sa voie véritable. Si l'on suit avec attention la longue liste de ses études, l'on est étonné de la prodigieuse variété des sujets qu'il a abordés. Mythologie, portraits, scènes de genre, d'intérieur, paysage, rien ne lui échappe; il butine partout avec une activité infatigable. Dans les Pyrénées il s'arrête un instant au milieu de ces populations basques au type sévère, aux mœurs primitives et patriarcales, dont il s'est plû à représenter quelques scènes pittoresques. Mais c'est en Italie qu'il se fixe définitivement. Depuis sept ans qu'il réside à Naples, il y a trouvé ses plus heureuses inspirations. Entouré de cette splendide nature, de cette population aux formes pures et élégantes, qui rappelle l'ancienne race grecque, il se trouve dans son élément de prédilection. Les épisodes les plus simples de la vie journalière fournissent des sujets à son imagination. Une fileuse à Capri, une récolte d'oranges, une vendeuse de fleurs ou de citrons, des jeunes filles dansant la tarentelle, telles sont les scènes qu'il se plaît à interpréter. Mais ce sont les fouilles de Pompéï qui lui ont inspiré son tableau le plus complet. Aussi eut-il un grand succès; médaillé en 1866, il figura à l'Exposition universelle de 1867, et fut depuis acheté pour le musée du Luxembourg, ou il est encore. Son auteur est toujours à Naples, où nous ne doutons pas qu'il ne fasse de nouveaux progrès et ne trouve de nouveaux éléments de succès.

De même que cet artiste, M. Joseph Caraud par-

vint à la réputation à force de travail et de persévérance. Il est le plus fécond de nos peintres et le plus fidèle aux salons de Paris où, depuis 1849, il a exposé quarante-cinq tableaux. Après avoir traité indistinctement les sujets les plus divers, il s'est attaché longtemps aux scènes de la vie élégante et aristocratique sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, et à certains épisodes historiques de cette époque, tels que la prise d'habit de Mademoiselle de la Vallière, le retour du grand Condé après la bataille de Senef, Louis XV et Madame du Barry, Louis XVI dans son atelier de serrurerie, Marie-Antoinette et sa fille à Versailles. Toutes ces scènes, il les a traitées avec une grande habileté d'exécution et une science consommée des costumes et de l'ameublement de l'époque. Mais c'est aux épisodes de la vie intime contemporaine qu'il doit ses œuvres les plus sympathiques et les plus populaires. La *Convalescence*, la *Signature du Contrat*, la *Fête de la Convalescente*, le *Premier né*, l'*Aumône*; tels sont les sujets où il a excellé, et qu'il a traités avec une délicatesse de sentiment incomparable. Aussi, l'artiste leur doit-il ses meilleurs succès. Trois fois médaillé, il fut nommé en 1867 chevalier de la Légion d'honneur, digne récompense de travaux aussi nombreux que remarquables. Néanmoins, il ne se repose pas sur ses lauriers, il travaille toujours et ne désespère pas de progresser encore.

Je passe maintenant aux lauréats de la sculpture, MM. Lhomme de Mercey, Chervet, Simyan, Captier et Protheau.

M. Lhomme de Mercey, né à Autun, fut mé-

daillé en 1849, pour une statue représentant le *Démon du jour*. Il exposa depuis un *Saint Jacques*, une *Circé*, et plusieurs portraits, parmi lesquels se trouve celui de l'abbé de la Roque, descendant de Racine. Toutes ces œuvres me sont inconnues, et j'ai le regret de ne pouvoir vous en parler, aujourd'hui du moins. Mais c'est une lacune que je m'efforcerai de combler prochainement. De même pour M. Chervet, dont le *Giotto*, statue médaillée en 1868, fut acheté par le ministère des beaux-arts.

M. Simyan doit-être un des élèves favoris de Jouffroy, car aucun plus que lui ne s'est approprié les qualités de ce maître, dont il rappelle la grâce, l'élégance et le sentiment exquis. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à voir ses expositions les plus remarquées, telles que *un Enfant*, *l'Art étrusque* et le *Souvenir*, surtout cette dernière œuvre, qui lui mérita la médaille en 1857.

Contrairement à cet artiste, ce n'est pas par la grâce que se distingue le talent de M. Captier ; doué d'une nature vigoureuse et énergique, dans toute la fougue de la jeunesse, ce dernier joint de grandes qualités à des défauts saillants, et rien ne peut mieux donner la mesure de son talent que le *Mucius Scœvola* qu'il a exposé en 1872. Tout est exagéré dans cette œuvre ; la pose est emphatique, l'expression outrée, l'exécution dure et heurtée. Et pourtant ce n'est pas là une œuvre ordinaire ; elle frappe et arrête l'attention. Sous ses défauts, on reconnaît un certain caractère de grandeur austère, et une science très-entendue des muscles et de l'anatomie. C'est là l'œuvre d'un

tempérament réellement doué et énergique, mais qui manque de mesure, défaut qui disparaîtra bien vite avec l'étude des maîtres et de l'art antique. Ainsi l'a compris le jury en lui accordant une médaille.

M. Protheau est un talent délicat, gracieux, qui ne se plaît à traiter que des sujets riants et champêtres, *une Moissonneuse*, *la Récolte*, *l'Oracle des champs*, *une Baigneuse;* ou bien encore des allégories rappelant l'âge d'or et les églogues antiques : *l'Innocence et l'Amour, l'Automne. l'Harmonie, le Printemps, Hébé*, *Andromaque pleurant sur le sort de son fils;* œuvres toutes empreintes de grâce et d'une sensibilité communicative.

Malheureusement cet artiste n'existe plus, ainsi que plusieurs de ceux qui figurent sur le catalogue, et je ne terminerai pas cette étude sans consacrer quelques lignes de regrets à ceux qui ne sont plus et que la mort a surpris prématurément, tous le pinceau ou l'ébauchoir à la main.

Parmi les sculpteurs disparus, j'ai cité M. Protheau, Bonnardel et le regretté Deschamps; parmi les peintres, MM. Eugène et J.-B. Goyet, M. J.-B. Guignet [1], et quelques années après, M. Valfort, qui a légué à notre musée plusieurs de ses œuvres, et à notre ville une rente annuelle pour récompenser les premiers prix de l'école de dessin.

Ces pertes sont cruelles, Messieurs, mais il nous reste une consolation, c'est que ces artistes nous

[1] J.-B. Goyet, mort en 1854. Son fils Eugène Goyet, mort en 1857, la même année que J.-B. Guignet.

laissent la meilleure partie d'eux-mêmes, leur œuvre, la création de leur esprit, l'exemple de leur vie laborieuse et de leur persévérance à poursuivre le but qu'il s'étaient proposé, l'interprétation de la nature, la recherche du beau et de l'idéal. Tel est l'héritage qu'ils lèguent à ceux qui les suivent. Et ils sont nombreux ces derniers, qui demandent non pas à faire oublier leurs devanciers, mais à les continuer et à se montrer dignes d'eux. Pour y arriver, ils travaillent, progressent, et n'ont pas dit leur dernier mot. Vous pourrez, en parcourant la liste de leurs œuvres, juger par vous-mêmes de la sincérité de leurs efforts. Mais dans la carrière rude et difficile qu'ils ont embrassée, et qu'ils poursuivent avec courage, les déceptions sont nombreuses et ils ont besoin de tous les encouragements. Aussi il ne sera pas dit que dans cette lutte ils seront abandonnés de ceux qu'ils ont laissés sur le sol natal, qu'ici ils seront moins connus qu'à Paris, le théâtre de leurs travaux, et je ne doute pas que l'Académie n'use de toute son influence pour les faire connaître parmi nous, pour répandre et divulguer leurs noms et leurs œuvres. En agissant ainsi, elle fera une chose utile et acquerra un titre de plus à la reconnaissance de ses concitoyens.

PREMIÈRE PARTIE.

PEINTRES.

Arbant (Louis), né à Mâcon, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

1866. Fruits.
1868. Vue prise à Valvins, près de Fontainebleau.
1869. Panier de raisins.

Baron (Paul), né à Givry, élève de l'Ecole de Lyon et de M. Pils.

1859. Le Parasol.
1859. Portrait de femme.
1865. Le Mariage mystique de sainte Catherine.
1868. L'Amour désarmé.
1870. Odalisque.

Baudoin (Antoine-Albert), né à Chalon-sur-Saône, élève de M. Gleyre.

1865. Un Satyre.
1866. Les Oies du Capitole.
1869. Nymphe surprise par un Satyre.
1870. Vénus Libyca.

Baune (Adolphe), né à Mâcon, élève de M. Léon Cogniet.

1864. Chevaux à l'écurie.
1864. Le Saut-du-Prêtre (rochers en Bretagne).
1865. Retour de don Quichotte dans son village.

Bernard (J.-Francois-Armand-Félix), né à Cormatin, prix de Rome 1854 (paysage historique), élève de P. Flandrin.

1859. Fuite de Néron (paysage).
1861. Environ de Norma (Etats-Romains).
1861. Souvenir d'Italie
1861. Une Chaumière dans le Berry.
1863. Vue prise à Terracine (Italie).
1863. Au bord de l'Anio.
1864. Une Prairie à Crémieux (Isère).
1864. Une Ravaudeuse.
1865. Le Matin (Etats-Romains).
1865. Vue prise à Subiaco (Etats-Romains).
1866. La Vallée du Poussin (environs de Rome).
1866. Environs de Crémieux (Isère).
1867. Le Matin à Norma (Etats-Romains).
1867. L'Etang de Nymphea (Etats-Romains).
1868. Le mont Soracte, vu des bords du Tibre.
1868. Ferme abandonnée aux bords du Tibre.
1869. Le Ravin de Ruthières (Dauphiné).
1869. Le Village de Francheville (environs de Lyon).
1870. Le Lit d'un torrent (Dauphiné).
1870. La Campagne de Rome (effet de soir).
1872. Les Murs de Norba.
1872. Poveretto.

Bideault (François), né à Chalon-sur-Saône.

1855. Fruits.

Brély (Auguste de La), né à Mâcon, élève de M. Gleyre.

1863. Le Baby.
1864. La Surprise.

1865. La Bonne Harmonie.
1866. Les Fiancés.
1867. L'Attente du réveil.
1869. Un Tir à l'arbalète sous Louis XIII.
1870. Le Miroir.

Caraud (Joseph), né à Cluny, élève d'Abel de Pujol.

1849. Glaneuse italienne.
1849. Le Réveil.
1849. Brune et Blanche.
1850. Une Matinée d'Av......

> « L'amour embellit l'existence;
> Le vin donne la joie au cœur;
> Le chant fait rêver l'innocence;
> La causerie a son bonheur. »

1850. Jeune Femme faisant jouer des enfants avec une chèvre.
1850. Un Enfant caressant sa mère pour avoir un raisin.
1850. Erigone.
1852. Mauresques.
1852. Vendangeurs.
1853. Intérieur d'une Maison maure à Alger.
1853. Femme d'Alger agaçant une perruche.
1853. Baigneuses mauresques.
1855. Une Séance de portrait.
1855. La Leçon de danse.
1855. Le Déjeuner interrompu.
1855. Une Cuisine.
1857. La reine Marie-Antoinette au Petit-Trianon.
1857. L'abbé Prévost lisant son roman de *Manon Lescaut* chez une actrice du temps.
1857. Le Donneur d'eau bénite.
1859. Représentation d'*Athalie* devant Louis XIV, par les demoiselles de Saint-Cyr.

1859. Louis XV et Mme du Barry.

Lorsque Sa Majesté était chez moi, je faisais sauter en l'air, devant elle, deux oranges en criant alternativement : « Saute, Choiseul! Saute, Praslin! » (*Mémoires de la du Barry.*)

1859. La Lettre de recommandation.

1859. Le Billet surpris.

1861. Prise d'habit de Mlle de La Vallière au couvent des Carmélites (1674).

1861. La Prière.

1861. La Convalescence.

1861. La Chaise à porteurs.

1863. Retour du grand Condé après la bataille de Senef (1674).

Ce fut à son retour à la cour que, montant lentement, à cause de sa goutte, les degrés de l'escalier au haut duquel le roi voulut le recevoir, Condé dit à Louis XIV : « Sire, je demande pardon à Votre Majesté de la faire attendre si longtemps. — Mon cousin, reprit gracieusement Louis, quand on est chargé de lauriers comme vous, on ne peut que difficilement marcher. »

1863. La Signature du contrat.

1863. Le Premier né.

1864. L'Entrée au bain.

1864. La Sortie du bain.

1865. Louis XVI dans son atelier de serrurerie.

1865. Le Réveil.

1866. La Fête de la convalescente.

1866. Le Lever.

1867. La Bénédiction du pain (intérieur d'église).

1867. L'Alerte.

1867. Louis XV et la du Barry. } A l'Exposition universelle.
1867. La Signature du contrat. }
1867. Le Premier né. }

1868. Une Scène du *Mariage de Figaro* (de Beaumarchais).

CHÉRUBIN, LA COMTESSE ET SUZANNE.

« Madame, il est charmant. »

(Acte II, scène VI.)

1868. Almaviva, la comtesse et Suzanne.

LA COMTESSE.

« Oh ciel! il va périr. »

LE COMTE ouvre la porte et recule.

« C'est Suzanne! »

(*Mariage de Figaro*, acte II, scène XVII.)

1869. Portrait du docteur P. P.

1870. La reine Marie-Antoinette et sa fille Madame Royale à Versailles.

1870. L'Aumône.

1872. Soubrette repassant.

1872. Jeune Fille portant un chat.

Cartellier (Jérôme), né à Mâcon, élève de M. Ingres.

1849. Portrait de M. Vechte.

1849. Portrait de Mme C.

1857. Jésus-Christ apparaît à ses disciples près de la mer de Tibériade; la Pêche miraculeuse (ministère d'Etat).

1859. Saint Paul, frappé de cécité sur la route de Damas, se convertit (ministère d'Etat).

1861. Portrait de M. L.

1861. Portrait de Mme H. P.

1863. Portrait de M. R. B.

1864. Daphnis et Chloé (épisode).

1864. Portrait du docteur Lucien C.

1865. Daphnis et Chloé (autre épisode).

1865. Portrait de Mlle A. Y.

1866. La Découverte du nid.

1866. Portrait de M. B.

1867. La Mise au tombeau (donné à l'église Saint-Pierre, à Mâcon).

1867. Portrait de Mme G. Lefébure.

1868. Le Printemps.
1868. Portrait de M. de X.
1869. Vue d'Agneux.
1870. Vue du bas Taizé.

Chevrier (Jules), né à Chalon-sur-Saône, élève de Th. Couture.

1859. Une Question de casserole à vider entre rats et lapins.
1861. Jeune Bressanne.
1863. Le Banc des Sacristaines en Bresse.
1864. Une Liseuse.
1868. Nature morte.

« Tout n'est pas rose. »

1869. Portrait de Mlle X.
1870. Les Rats. (La Fontaine, *le Rat et l'Huître.*)
1870. *Flagrante delicto.*
1872. Un Rat chez un graveur.

Couturier (Philibert-Léon), né à Chalon-sur-Saône, élève de M. Picot.

1850. Portrait de M. B.
1853. Une Trouvaille.
1853. Maraudeuses.
1853. Animaux de basse-cour.
1855. Gibier (nature morte).
1855. Scène de basse-cour.
1856. Scène de basse-cour.
1857. Un coin de basse-cour.
1861. Homère aveugle conduit par un enfant.
1861. Faucon chassant un lièvre.
1861. Basse-cour.
1861. Souvenir d'Auvergne.

1861. Le Conseil des rats.
1863. Le Rat retiré du monde.
1863. Basse-cour.
1863. Basse-cour.
1864. Volailles effarouchées par un faucon.
1864. Chèvres broutant un chardon.
1865. Une Déroute.
1867. Notre Père... que votre règne arrive.
1868. L'Oracle des bergères.
1869. L'Amour aux champs.

Couturier (Léon), né à Mâcon, élève de Cornu et de l'Ecole des Beaux-Arts.

1868. Un Coin de mon atelier.
1872. Francs-tireurs (eau forte).

Couturier (Sébastien), né à Chalon-sur-Saône, élève de Nicolas Couturier.

1865. La Force (peinture sur terre cuite).

Dejussieu (Henri), né à Mâcon, élève de M. Gleyre.

1859. Le Denier de César.
1861. Jésus chez Marthe et Marie.
1861. Rachel pleure ses enfants et ne veut être consolée parce qu'ils ne sont plus.
1861. Portrait de Mme ***.
1863. Cléopâtre et l'Esclave.

« Eh bien! as-tu là ce joli reptile du Nil qui tue sans douleur? » (Shakespeare, *Cléopâtre.*)

1864. Portrait de Mlle L.
1866. Feux follets.
1869. La Vierge et l'Enfant Jésus.

Delangle (Julien), né à Chalon-sur-Saône, élève de M. Girard.

1863. La Joconde (dessin d'après Léonard de Vinci).
1864. La Visitation (dessin d'après Sébastien del Piombo).
1865. Portrait de M. D. (dessin à la sanguine).

Druard (Henri), né à Chalon-sur-Saône, élève de M. de Rudder.

1850. La Mère des amours.
1850. Le Repos.
1859. Mendiants à la porte d'un hospice.

Duty (Claudius), né à Mâcon.

1868. Une Buse (étude).
1869. La Journée d'un chasseur (nature morte).

Mme Glachant, née à Mâcon.

1872. Portrait de Sa Sainteté Pie IX (miniature).
1872. Notre Seigneur Jésus-Christ (miniature).

Mlle Glachant, née à Mâcon.

1872. Portrait de M. Arthos (miniature).

Goyet (Jean-Baptiste), né à Chalon-sur-Saône.

1849. Une riche Héritière.
1855. La Vierge et sainte Anne.

Goyet (Eugène), né à Chalon-sur-Saône, élève de Gros.

1849. Portrait du général de Trobriant.
1850. Portrait de M. M.
1850. Portrait de Mlle X. en costume de Nice.
1850. Suzanne.
1855. Un Chasseur.

1855. Portrait d'artiste.

1857. Le Massacre des Innocents (inachevé, ministère d'Etat).

Guignet (Jean-Baptiste), né à Autun, élève de Regnault.

1850. Portrait de M[me] du P.

1850. Portrait de M. de Falloux.

1850. Portrait de M. Desmazière.

1850. Portrait de M. Bodinier.

1859. Portrait de Pradier, le sculpteur.

1859. Portrait de M. Soulé, fils de l'ambassadeur des Etats-Unis.

1859. Portrait d'un Représentant des Etats-Unis.

1859. Portrait d'un Membre de l'Institut.

1859. Portrait de l'Auteur.

1859. L'Opinion publique (esquisse au fusain).

L'Ingratitude, la Calomnie, l'Hypocrisie accusent les plus sublimes vertus; l'Opinion couronne l'Ignorance; le Génie assassiné meurt dans les bras de la Religion, qui le soutient et le console. La Vérité se voile, pleure son miroir brisé et s'enfuit avec les illusions de la Gloire, de l'Amour, de l'Humanité et de l'Amitié.

M[me] **Guy** (Elisa), née à Buxy, élève de M. A. Tissier.

1870. Portrait de la Patti (peinture sur porcelaine).

1870. Portrait de la Nillson (peinture sur porcelaine).

Joliet (Philippe), né à Pierre, élève de M. Léon Cogniet.

1863. Le jeune Prudhon, recueilli et élevé par les moines de Cluny, est surpris copiant les tableaux de l'Abbaye.

1864. Une Vente mobilière en Bresse.

1865. Conscrits de la Bresse allant tirer au sort.

1869. Les Contes de la grand'mère.

1870. Le Christ.
1872. Portrait de M. ***.
1872. La Lecture interrompue.

Mlle A. Lasjuinias (Antonio), née à Mâcon, élève de Barrias.

1870. Portrait de l'abbé Besson.

Luna (Charles de), né à Chalon-sur-Saône, élève de Léon Cogniet.

1866. Types de la Garde impériale.

Marillet (Philibert), né à Autun, élève de MM. Gleyre et Gérôme.

1850. Culot de Sabotier.
1852. Une Prairie.
1864. La Fortune (panneau décoratif).
1866. Phœbé.
1869. La Vieille et les deux Servantes (fable de La Fontaine).
1870. L'Amour modeste.

Michaud (Antoine), né à Chalon-sur-Saône.

1865. Groupe de primevères (aquarelle).
1865. Groupe d'éllébores (aquarelle).

Pascal (Antoine), né à Mâcon, élève de MM. Redouté et Belot.

1850. Chemin dans un bois du Morvan.
1850. Une Vue dans la forêt de Fontainebleau.
1852. Dans la forêt de Fontainebleau.
1852. Etude de roses (d'après nature).
1853. Fleurs.
1853. Chemin dans la forêt de Fontainebleau.

1855. Les Artistes en voyage.
1857. L'Affut au terrier (paysage).
1857. Relais dans un bois du Nivernais (paysage).
1859. Le Repós des bûcherons.
1859. L'Ecureuil poursuivi (paysage).
1859. Fleurs dans un vase (aquarelle).

Perrot (Jean-Baptiste), né à Autun, élève de M. Yvon.

1864. Portrait de Mme H. (dessin).
1865. Portrait de F. F. (dessin).
1866. Portrait de M. P. J. (dessin).
1870. Portrait de M. E. D. (dessin).

Piot (Adolphe), né à Digoin, élève de M. Léon Cogniet.

1852. Portrait de M. X.
1850. Portrait de l'auteur (dessin).
1863. Portrait de Mme C.
1863. Portrait de Mlle G. R.
1864. Portrait de Mlle X.
1866. Jeune Fille au bain.
1867. Portrait de Mme la comtesse de C.
1867. Tête de Femme (étude).
1868. Portrait de Mme L. P.
1869. Portrait de Mme la comtesse de N.
1869. Portrait de Mme F.
1870. Abandonnée.
1870. Le Rosaire.
1872. Un Vœu.

Pochon (Ernest), né à Louhans, élève de A. Brune.

1857. Vue prise dans l'Oberland (Suisse).
1859. Chaque âge a ses plaisirs.

1861. Le Repos pendant la fenaison.
1863. Le Repos aux champs.
1864. Le Braconnier.
1864. Chasse au marais.
1865. La Balle d'argent.
1865. Pas de chance.
1866. Le Départ.
1868. Le Mesurage.
1870. Les Premières fleurs.
1870. L'ami Jacques.

Raffort (Etienne), né à Chalon-sur-Saône, élève de

1849. Le Port de Constantinople (vue prise de la Corne-d'Or).
1850. Mosquée et Fontaine à Scutari (Asie-Mineure).
1850. La Fontaine du sérail à Constantinople.
1850. Murailles de Constantinople et Mosquée du sultan Achmet.
1857. Fontaine à Constantinople.
1857. Mosquée à Constantinople.

Reverchon (Marc-Emile), né à Cuiseaux, élève de M. Genod.

1859. Le Christ expirant sur la croix.
1859. Le Christ descendu de la croix.

Richard (Antonin), né à Chalon-sur-Saône, élève de M. Léon Cogniet.

1859. Dans un Village (paysage).
1863. Le Déjeuner.
1863. Sur l'Escalier.
1863. Intérieur.

1864. Paysanne plumant une volaille.
1864. Le Liseur.
1865. Le Dîner partagé.
1868. Un Vigneron de Bourgogne.
1868. « Gare au Chat ! »
1869. Sur l'Escalier d'un grenier.
1870. Une sombre Allée.
1870. Chez un Paysan (intérieur).

Rochet (Hugues), né à Chalon-sur-Saône, élève de Bornichlegel.

1865. Le vieux Garde forestier.

Mlle **Rongier** (Jeanne), née à Mâcon, élève de M. Harpignies.

1869. Brochure et Gants (aquarelle).
1870. Souvenir de l'Allier (aquarelle).
1870. Gibier (aquarelle).

Roulliet (Nicolas-A.), né à Verosvre, élève de l'Ecole de Lyon.

1850. Les Joueurs.
1850. Un Intérieur en Normandie.
1857. Portrait de M. S. B., ancien préfet.
1865. Portrait de M. G. H.
1870. Vue prise à Eragny (Eure).

Rouillet (Ferréol), né à Marcigny, élève de M. Allongé.

1872. Un Etang (fusain).

Roux (Jacques-Achille), né à Chalon-sur-Saône, élève de M. Landelle.

1870. Moulin à Eau (Aisne).

Sain (Edouard-Alexandre), né à Cluny, élève de M. Picot.

1853. Vénus et l'Amour.
1853. Portrait de Mlle M.
1857. Ronde de Ramoneurs.
1857. Le Cabaret de Ramponneau sous Louis XV.
1857. La Poupée.
1857. Les petits Poulets.
1857. Ramoneur lisant.
1857. La petite Travailleuse.
1857. La Soupe.
1857. La Rêveuse.
1857. Portrait de Mme J.
1857. Portrait de Mme ***.
1859. Ramoneur partant pour le travail.
1859. Le Ruisseau.
1859. Le Cheval de bois.
1859. Le Départ pour l'école.
1859. L'Herbagère (effet du matin).
1859. Le Chemin de l'école.
1859. Vieillesse et Vétusté.
1861. Femmes basques à la fontaine.
1861. Jeune Fille basque allant à la fontaine.
1861. Le Déjeuner.
1861. Portrait de M. P. S.
1863. Le Départ pour la messe.
1863. Le Lever.
1863. Trois Amies.
1864. Le Départ pour la fête (Basses-Pyrénées).
1864. La Leçon de catéchisme (Basses-Pyrénées).
1865. Le Payement (souvenir de Rome).
1865. Une Fileuse à Capri.
1866. Fouilles de Pompéi.

1866. Chiarella (Capri).
1867. Souvenir des Fouilles de Pompéi.
1867. Jeune Fille à Capri.
1867. Fouilles à Pompéi (Exposition universelle).
1869. Récolte des Oranges à Capri.
1870. Romaine, marchande de fleurs.
1870. Napolitaine, marchande de citrons.

Tavernier (Joseph), né à Chalon-sur-Saône.

1853. Vue de Calais.
1853. Marée basse (clair de lune).

Toullion (Tony), né à Paray-le-Monial, peintre et lithographe, élève de MM. Maréchal, Belloc et Amaury-Duval.

1849. Portrait de M. Alexis D.
1849. Mlle Marie Legouvé (lithographie).
1850. Portrait de M. Auguste de Gérondo.
1850. Portrait de Mme A. D. M. (lithographie).
1861. Paysan charollais.
1861. Le Nid (lithographie).
1861. Portrait d'Auguste Comte (lithographie).
1864. Job sur son fumier.
1864. Prudhon surpris par les moines de Cluny, copiant les peintures de leur église.
1866. Fleurs (aquarelle).
1870. La mort du Cid.

Thielley (Claude), né à Rully, peintre et lithographe.

1853. Un Quatuor (lithographie d'après Hillemacher).
1855. Un Quatuor (Exposition universelle).
1855. Luther brûle les bulles du Pape (lithographie d'après Matersteig).

1857 Portrait (dessin).
1857. Mariage suisse (lithographie d'après Ed. Girardet.
1857. La Contrainte par corps (lithographie d'après Edouard Girardet).
1859. « Oh! v'là le Diable! » (dessin).
1859. « Oh! v'là le Diable! » (lithographie).
1859. La Partie de whist (lithographie d'après Hillemacher).
1859. La Partie de billard (lithographie d'après Hillemacher).
1859. Une Vocation d'artiste (lithographie d'après Edouard Girardet).
1851. Portrait de Mlle J. S. (dessin).
1861. La Partie enfantine (lithographie d'après Hillemacher).
1861. Les Bulles de savon (lithographie d'après Hillemacher).
1863. Bernard Palissy (lithographie d'après H. Veltter).
1865. La Fontaine de Saule, près Buxy (peinture).
1865. Une Cave (dessin).
1866. La Répétition générale (lithogr. d'après Schlosser).
1867. Bernard Palissy (lithographie Exposition universelle).
1868. Dans le bois (peinture).
1868. Dans les bois de Clamart (peinture).
1869. Le Sichon à Vichy (peinture).
1870. Le petit Braconnier (peinture).
1872. Officier de francs-tireurs en reconnaissance.

Mlle Thielley, née à Rully.

1864. Portrait de Mlle C. M. (dessin).

Valfort (Charles), né à Mâcon, élève de Gros.

1849. Une Rue à Malte.
1849. Albanaises.

1849. Autophonistes.
1849. Intérieur.
1850. Marchands d'eau à Malte.
1850. Puits arabes
1853. Un Marché à Constantinople.
1855. Femme grecque de Carafa.
1857. Scène du Ramadan des nègres (Afrique).
1857. Une Nuit à Venise au XVe siècle.
1857. Une Tribu changeant de douar (Afrique).
1857. Une Mauresque.

Mme Vigier, née à Chalon-sur-Saône, élève de MM. Berger et Viger-Davignaux.

1861. Nature morte.
1863. Intérieur d'atelier.
1864. Paysage.
1865. Tête d'étude.
1865. Fleurs de printemps.
1866. Tête d'étude (dessin).
1868. Etude de roses à cent feuilles.
1870 Portrait de M. H. V.

DEUXIÈME PARTIE.

SCULPTEURS.

Barbet (Antoine), né à Mâcon, élève de M. Jouffroy.

1853. Portrait de M. le comte de B. (buste plâtre).

Bonnardel (Pierre-Antoine-Hippolyte), né à Bonnay, premier grand prix de Rome en 1851, élève de MM. Ramey et Dumont.

1850. Modèle de la première médaille de l'exposition de Londres (bronze).
1850. Médaillons (plâtre).
1852. Descente de croix (bas-relief).

Briand (Bernard), né à Chalon-sur-Saône, élève de l'Ecole de Dijon.

1855. Groupe de Perdrix (bois).
1855. Sarcelle (bois).
1857. Perruche grise (bois).
1857. Chardonneret (bois).
1859. Le Loir et l'Alouette (groupe bois).
1861. Tourterelles (panneau bois).
1861. Nid de fauvettes attaqué par une couleuvre (panneau bois).
1865. Une Perdrix (bois).

Captier (Etienne-François), né à Baugy, élève de M. A. Dumont.

1869. Un Faune (statue plâtre).
1870. Un Faune (statue bronze, ministère des Beaux-Arts).

1870. Portrait de M. M. (médaillon bronze).
1872. Mucius Scævola (statue plâtre).

Chervet (Léon), né à Tramayes, élève de M. Dumont.

1868. Le Giotto (statue plâtre).
1870. Le Giotto (statue marbre, ministère des Beaux-Arts).

Crouzet (Jean-Baptiste-Louis-Symphorien), né à Charnay, élève de Rude.

1849. Le Prophète Jérémie sur les ruines de Jérusalem (plâtre).
1850. Tête d'étude (plâtre).
1850. Portrait de M. Boulay, de la Meurthe (médaillon marbre).
1852. Le jeune âge (buste marbre).

Deschamps (feu), né à Tournus, élève de Jouffroy.

1868. Un Discobole (statue bronze).

Forgeot (Claude-Edouard), né au Moule, commune de Lays, élève de Rude.

1853. Christ en croix (plâtre), pour la chapelle du collége de Gray.
1870. Portrait de Femme (buste plâtre).

Hainglaise (Jean-Fleury), né à Toulon-sur-Arroux, élève de M. Prouha.

1866. La Ville de Mâcon (statue plâtre, au musée de Mâcon).
1869. Portrait de Mme *** (buste marbre).
1872. Portrait de Mlle *** (médaillon marbre).

Lhomme de Mercey (Bernard), né à Autun, élève de Rude.

1849. Le Démon du Jour (statue plâtre).
1849. Buste de M. A. P. (plâtre).

1850. Saint Jacques (plâtre).
1850. Portrait de M. H. B. (médaillon marbre).
1852. Buste en bronze du général G.
1861. Circé (statue marbre).
1865. L'abbé de la Roque, petit-fils de Racine (buste marbre).

Mage (François), né à Chalon-sur-Saône, élève de Rude.

1861. Enlèvement de Proserpine (groupe plâtre).
1864. Perrette (statue plâtre).
1865. Le Premier pas (statue plâtre).
1866. Le Prologue (statue plâtre).

Plissonnier (Julien), né à Louhans, élève de MM. Perrey et Jouffroy.

1864. Buste de M. P. (bronze).
1864. Buste de M. T. F. (terre cuite).
1865 Jeune Fille jouant avec un chat (groupe plâtre).
1865. Buste de Mme de L. (marbre).
1866. Jeune Chasseur dressant un chien (groupe plâtre).
1866. Buste de M. A. P. (terre cuite).
1867. Un Chien de race Blenheim (bronze).
1867. Chasseur dressant un chien (groupe bronze).
1868. Portrait de Mme P. (buste bronze).
1872. Portrait de M. Juillerat, doyen du consistoire (buste bronze).

Protheau (François), né à Fontaines, élève de Bonnassieux.

1853. Moissonneuse (statuette plâtre).
1855. Andromaque pleurant sur le sort de son fils (groupe plâtre).

1857. La Vierge (statue marbre).
1857. Coquetterie (statue marbre).
1857. Nourrice indienne (statue marbre).
1859. L'Automne (statue marbre).
1859. L'Oracle des champs (statue marbre).
1859. La Récolte (bas-relief plâtre, commandé par la ville de Chalon-sur-Saône).
1861. Fleur de jeunesse (statue marbre).
1861. L'Harmonie (statue marbre).
1861. Nourrice indienne (statue bronze).
1863. Idylle (statue marbre).
1863. Le Printemps (statue marbre).
1863. Joueur de boules (statue plâtre).
1864. L'Innocence et l'Amour (groupe plâtre).
1865. Baigneuse (peinture).
1865. Nymphe et Amour (peinture).
1865. Hébé (statue marbre), ministère des Beaux-Arts.
1867. L'Innocence et l'Amour (groupe marbre).

Rougelet (Benoît), né à Tournus.

1868. Le baron de Chapuis-Montlaville, sénateur (buste marbre).

Simyan (Victor), né à Saint-Gengoux-le-Royal, élève de M. Jouffroy.

1855. Un Enfant (buste plâtre).
1857. L'Art étrusque (statuette plâtre).
1857. Souvenir (statuette plâtre).
1861. Le Vase étrusque (statue marbre).
1861. Portrait de Mme T. (buste marbre).
1861. Portrait de Mlle Q. (buste marbre).

Récompenses obtenues à Paris par les Artistes nés dans le département de Saône-et-Loire.

PEINTRES.

Caraud (Joseph). — 1855, mention honorable à l'Exposition universelle ; — 1859, médaille de 3e classe ; — 1861, médaille de 2e classe ; — 1863, rappel de médaille de 2e classe ; — 1867, chevalier de la Légion d'honneur.

Couturier (Philibert-Léon). — 1855, médaille de 3e classe ; — 1861, rappel de médaille de 3e classe.

Raffort. — 1837, médaille de 3e classe ; — 1840, médaille de 2e classe ; — 1843, médaille de 1re classe.

Sain (Henri-Alexandre). — 1866, médaillé.

Goyet (Eugène). — 1833, médaille de 2e classe ; — 1839, médaille de 1re classe.

Guignet (Jean-Baptiste). — 1837, médaille de 3e classe ; — 1838, médaille de 2e classe ; — 1842, médaille de 1re classe.

SCULPTEURS.

Captier. — 1869, médaillé ; — 1872, médaille de 2e classe.

Chervet. — 1868, médaillé.

Lhomme de Mercey. — 1849, médaille de 3e classe.

Protheau. — 1855, mention honorable à l'Exposition universelle ; — 1864, médaillé.

Simyan. — 1857, médaille de 3e classe ; — 1861, rappel de médaille de 3e classe.

PRIX DE ROME.

Bernard, de Cormatin. — 1854 (paysage historique).

Deschamps, de Tournus. — 1864 (sculpture).

Bonnardel, de Bonnay. — 1851 (sculpture).

LA FOI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ.

Par M. PUTOIS, membre résidant.

A mon excellent ami M. le baron Testot-Ferry.

Je voudrais rimer sur la foi,
Sur la charité, l'espérance.
Que n'ai-je pour cela la foi
Que rêve, hélas ! mon espérance !
Que n'ai-je, ami, ta charité !
Je conserverais l'espérance
D'être écouté par charité.
Triangle saint, douce espérance,
Foi pure, ardente charité,
Triangle saint, mon espérance,
L'amour vrai vit-il sans la foi,
Le dévouement sans l'espérance?
Non, celui qui n'a pas la foi
Limite au temps, son espérance.
Ange envoyé des cieux, la foi
Porte dans son sein l'espérance,
Mère de toute charité,
Depuis qu'un Dieu, notre espérance,
Est mort pour nous par charité.

Sur un berceau bien riche d'espérance,
Mère, ton cœur aimant veille avec foi.
Puisse l'enfant que berce l'espérance,
Vivre et grandir protégé par la foi !
Déjà sa bouche, ô divine espérance,
Bégaye un nom cher à la charité :
Mère, doux nom, premier cri d'espérance,
Mère, suprême appel de charité.

Il a grandi. Quelle vague espérance
Vient agiter ses sens, troubler sa foi?
Quels horizons ouvre son espérance,
Las! Quels dangers vont menacer sa foi...

Sur son chemin, étoile d'espérance,
Un doux regard, brillant de charité,
Jette en son cœur un rayon d'espérance.
Vierge, dis-moi, n'est-ce que charité?
O ne va pas tromper son espérance!
Candide, il t'aime, en l'amour il a foi;
L'amour n'est point où n'est pas l'espérance;
Dans le secret il t'a donné sa foi,
Dans tes beaux yeux il quête une espérance,
D'un peu d'amour, fais lui la charité,
D'un chaste aveu paye son espérance,
Mais sans pousser plus loin la charité.

Plus tard l'hymen, ah! comble d'espérance,
Vous guidera vers l'autel de la foi;
Pour conserver la divine espérance,
Pieux époux, gardez pure la foi.
Trop tôt viendront des jours où l'espérance
Faillit au cœur, jours où la charité
Murmure en vain le doux mot espérance.
Devant la mort que peut la charité?

Elle n'est plus, pour lui plus d'espérance,
Son cœur brisé s'attiédit dans sa foi.
Celle qui soutenait son espérance
A recueilli la palme de la foi.
Qu'importe! quand la terre est veuve d'espérance,
Dans les splendeurs des cieux trône la charité;
Mortel, élève là ta dernière espérance,
Pratique dans la foi la sainte charité.

Séance du 24 avril 1873.

LE RETOUR DE L'HIRONDELLE.

SONNET

Par M. le Dr BOUCHARD, membre résidant.

A M. BOCCARD père.

DÉDICACE.

A vous, des bons cœurs le modèle,
A vous, doux, humain, indulgent,
Le protecteur de l'hirondelle,
Le bienfaiteur de l'indigent.

Salut ! sainte hirondelle en automne envolée ;
Avec les papillons te voilà de retour !
Tu reviens parmi nous, ô ma pauvre exilée,
Echappée à l'hiver, à l'orage, au vautour.

Des rigueurs d'un long froid la terre est consolée.
Oh ! viens vite ! hâte-toi : de ta couche d'amour
Qui menace ruine, à moitié descellée,
Viens, prudente architecte, étayer le contour.

Si vers quelque foyer de la famille humaine
Un instinct merveilleux te guide et te ramène,
Ton choix parle à l'esprit des cœurs intelligents.

Là, sans doute, dit-on, le bonheur doit sourire,
Et l'on peut au fronton sans hésiter inscrire :
Séjour patriarcal, toit calme, bonnes gens.

Séance du 24 avril 1873.

COMPLÉMENT A LA NOTE

SUR LES TRAITÉS DE COMMERCE AU POINT DE VUE AGRICOLE,

Lue à la séance du 27 juin 1872, par M. A. de Surigny,
membre résidant.

Dans la Note que j'avais l'honneur de présenter l'année passée *sur les traités de commerce au point de vue agricole,* je comparais les revenus nets d'une propriété viticole avec ceux d'une culture exclusivement agricole. Contrairement à l'avis de certains agriculteurs, je pensais que notre agriculture française pouvait se passer de protection et accepter la liberté commerciale dans la vraie acception de ce mot, c'est-à-dire à condition que les produits étrangers ne fussent pas traités plus favorablement que nos produits indigènes. Un tableau des prix des vins dans notre région, depuis le commencement du siècle, prouvait que l'augmentation du prix de nos vins de Mâcon n'avait pas été dans la proportion que l'on croit. Ces prix, établis par périodes de quinze ans, prouvent que le prix actuel n'est pas plus élevé que celui des trente premières années du siècle. La période la plus basse est de 1831 à 1845. La protection cependant ne manquait pas à cette époque, où l'échelle mobile était en faveur, ce qui n'avait certes pas enrichi les agriculteurs d'alors. Aujourd'hui, les prix sont moins variables et paraissent s'établir depuis vingt ans d'une

façon assez stable à 55 fr. par pièce de 215 litres, tandis que, de 1831 à 1845, la moyenne n'était que de 41 fr. 25 c., avec une production bien inférieure.

Le tableau n° 2, établissant les prix du blé sur le marché d'Autun, ne remontait qu'à 1850, et j'avais trouvé 20 fr. 30 c. par hectolitre pour la moyenne du blé pendant ces vingt-deux dernières années. Ce tableau, établi par périodes de onze ans, prouvait que le prix moyen n'avait baissé que de 50 cent. depuis les traités de commerce. Le ministre de l'agriculture vient de publier, à l'Imprimerie nationale, un tableau des prix du blé pour toute la France depuis le commencement de ce siècle. Cette vaste statistique, que je me suis procurée, me permet aujourd'hui de compléter mon travail. En relevant les prix moyens par périodes correspondantes à celles du prix de nos vins dans le tableau n° 1 publié dans ma Note de l'année passée, je suis arrivé aux mêmes conclusions, savoir : que la hausse et la baisse du blé se produisent simultanément à celles du vin, et qu'ainsi les producteurs de céréales sont dans des conditions aussi favorables que les viticulteurs, et ne sont pas fondés à envier notre sort et à réclamer la protection de l'Etat.

Les prix officiels du blé sont de 1 fr. par hectolitre au-dessus de ceux que j'avais trouvés sur le marché d'Autun. La moyenne de la France pourrait donc être représentée par notre marché de Mâcon, qui est toujours de 1 fr. plus élevé que celui d'Autun.

La 1re période de quinze ans (1801-1815) — voir le tableau n° 3 ci-joint — donne une moyenne de 22 fr. 18 c. par hectolitre de blé. C'est la période la plus

élevée du siècle. Il en est de même pour le vin, qui donne une moyenne de 74 fr. par pièce (215 litres).

La 2e période (1816-1830) donne 20 fr. 53 c. C'est à peu près la moyenne du siècle, qui est de 20 fr 97 c. La moyenne du vin est de 52 fr. 26 c. par pièce; c'est un peu moins que la moyenne du siècle, qui est de 55 fr. 10 c. Il y aurait donc à peu près équilibre entre les agriculteurs et les viticulteurs pour cette double période de trente ans. Remarquons ici qu'à cette époque la distinction de viticulteurs et agriculteurs n'existait pas comme aujourd'hui. Les propriétaires de notre région faisaient bien cultiver leurs terres par le mode actuel du métayage (partage à moitié), mais le vigneron de ce temps-là labourait autant de terres qu'il piochait de vignes. Son sort ne différait donc pas sensiblement de l'agriculteur proprement dit. Aujourd'hui, les deux ou trois dernières années désastreuses que nous traversons frappent bien davantage le vigneron et le propriétaire de vignes que l'agriculteur.

La 3e période (1831-1845) donne 19 fr. 25 c. pour l'hectolitre de blé. C'est la moyenne la plus basse du siècle; de même pour le vin, qui est à 41 fr. 25 c. la pièce. Je dois faire remarquer qu'à cette époque de protection, le producteur de blé a été dans de meilleures conditions que le vigneron, puisque le prix du blé à 19 fr. 25 c. est d'environ 10 p. % au-dessous du prix moyen du siècle, qui est de 20 fr. 97 c., tandis que le vin, à 45 fr. 25 c. la pièce, est de près de 25 p. % au-dessous du prix moyen du siècle, qui est de 55 fr. 10 c.

La 4e période (1846-1860) donne 21 fr. 37 c. pour l'hectolitre de blé. C'est un peu plus que la moyenne générale et l'équivalent de celle du vin, qui est à 36 fr. 40 c. la pièce. Cette moyenne serait bien plus élevée si l'on retranchait les quatre années 1848, 1849, 1850, 1851, où les prix ont été les plus avilis de tout le siècle, aussi bien pour le blé que pour le vin. Cette période est celle de la création des grandes lignes de chemins de fer, qui produisit un grand mouvement commercial, tout en créant, pour notre région, la concurrence des vins du Midi sur le marché de Paris. Le prix de nos vins, loin de diminuer, a, au contraire, augmenté, et nous ne nous sommes jamais élevés contre ces nouveaux producteurs de vin, qui ont usé si longtemps du privilége du vinage.

La 5e et dernière période (1861-1871) donne une moyenne de 21 fr. 61 c. par hectolitre de blé. C'est 24 cent. de plus que la période 1846-1860, et cependant tous droits sur les céréales ont été enlevés par la liberté commerciale. C'est 65 cent. de plus que la moyenne de tout le siècle. Je ne vois donc pas pourquoi les agriculteurs feraient toujours entendre leurs doléances au sujet de la liberté commerciale, et quel besoin ils auraient de la protection de l'Etat. Le prix correspondant du vin est de 53 fr. 27 c. pour la même période, c'est-à-dire un peu moins élevé que la période précédente, mais pas sensiblement inférieur à la moyenne de tout le siècle.

En résumé, il m'est encore mieux démontré aujourd'hui que l'année passée que la situation du vigneron non-seulement n'est pas préférable à celle

de l'agriculteur, mais que ce dernier, avec de l'intelligence et du travail, pourrait se trouver dans de meilleures conditions que le premier. Comme rendement, j'avais dit que le domaine agricole, loué par bail à un fermier, rapportait net 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$ au propriétaire, et que le vignoble, pendant onze ans, avait donné une moyenne de 3.02 p. $^0/_0$ du capital engagé. L'année 1872, que je ne connaissais pas et dont le revenu net a été de 1.09 p. $^0/_0$, a abaissé le taux de rendement pour le vignoble à 2.55 p. $^0/_0$, et la récolte future donnera probablement une moyenne au-dessous de 2 p. $^0/_0$ pour une période de treize ans. Il faudra donc une bien belle récolte en 1874 pour remonter à une moyenne de 3 p. $^0/_0$ dans une période de quatorze ans, et l'on risque fort de n'obtenir que le 2 $^1/_2$ p. $^0/_0$.

La valeur des vignobles de notre pays étant, je crois, arrivée à son apogée, tandis que les terres à céréales et les prairies sont à des prix inférieurs, je pense que cette dernière nature de propriété ne peut qu'augmenter de valeur. Le sol français doit donc supporter également toutes les charges de la nation, et l'agriculture peut se passer de protection, à condition que les impôts énormes qui pèsent sur le foncier ne soient pas augmentés et, comme je l'ai déjà dit, que les produits étrangers ne soient pas protégés comme l'étaient certains vins d'Espagne et d'Allemagne, qui entraient en France au degré alcoolique de l'eau-de-vie de commerce, en n'acquittant que 25 cent. par hectolitre.

Séance du 29 mai 1873.

TABLEAU 3.

Prix moyen annuel de toute la France, de 1801 à 1871, pour l'hectolitre de froment.

ANNÉES.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	PÉRIODES de 15 ans	OBSERVATIONS.
1801	23 f 83 c	1re période. — Moyenne de l'hectolitre : 23 f 13 c	Ces périodes correspondent à celles que j'ai établies au tableau 1, pour le prix du vin, dans ma Note de juin 1872. Cette période fournit les prix les plus élevés du siècle, aussi bien pour le froment que pour le vin.
1802	24 76		
1803	19 25		
1804	18 97		
1805	20 76		
1806	19 42		
1807	17 35		
1808	15 53		
1809	16 89		
1810	24 40		
1811	32 84		
1812	26 68		
1813	17 70		
1814	18 13		
1815	24 42		
1816	35 f 79 c	2e période. — Moyenne de l'hectolitre : 20 f 53 c	Cette moyenne de 20 f 53 c pour l'hectolitre de froment est à peu près la moyenne du siècle, qui est de 20 f 97 c. Il en est de même pour le vin, qui est cependant à un taux un peu moins élevé que la moyenne générale.
1817	28 33		
1818	21 24		
1819	17 56		
1820	19 36		
1821	15 60		
1822	17 26		
1823	16 61		
1824	15 63		
1825	15 90		
1826	16 41		
1827	21 22		
1828	22 75		
1829	21 99		
1830	22 29		

TABLEAU 5 (Suite).

ANNÉES.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	PÉRIODES de 15 ans.	OBSERVATIONS.
1831	23f 25c	3e période. — Moyenne de l'hectolitre : 19f 25c	C'est la moyenne la plus basse du siècle, soit 1f 72c au-dessous de la moyenne générale. Il en est de même pour le vin. Ces chiffres me semblent concluants contre les défenseurs de l'échelle mobile et de la protection.
1832	17 88		
1833	15 46		
1834	15 48		
1835	15 90		
1836	18 60		
1837	18 44		
1838	21 29		
1839	23 10		
1840	18 64		
1841	19 30		
1842	20 18		
1843	20 63		
1844	18 60		
1845	22 05		
1846	30f 77	4e période. — Moyenne de l'hectolitre : 21f 37c	Cette augmentation de 21f 37c est de 40c par hectolitre au-dessus de la moyenne du siècle. De même pour la moyenne du vin, malgré l'avilissement des prix en 1848-49-50.
1847	19 29		
1848	15 63		
1849	14 47		
1850	14 37		
1851	16 08		
1852	18 21		
1853	29 47		
1854	26 75		
1855	31 47		
1856	28 85		
1857	18 26		
1858	16 12		
1859	18 58		
1860	22 30		

TABLEAU 3 (Suite).

ANNÉES.	PRIX MOYEN de l'hectolitre.	PÉRIODES de 15 ans.	OBSERVATIONS.
1861 1862 1863 1864 1865 1866 1867 1868 1869 1870	25 f. 38 c 21 14 18 28 16 50 17 06 24 10 28 90 21 26 20 21 23 45	5e période, de dix ans seulement. — Moyenne de l'hectolitre : 21 f 61 c	De même que la période précédente, la moyenne de l'hect. de froment est au-dessus de la moyenne générale ; elle la dépasse de 64c, malgré la liberté commerciale. Le vin, au contraire, est un peu au-dessous. Ce prix de 21f est reconnu rémunérateur par les agriculteurs, et, dans tous les cas, est supérieur aux trois périodes précédentes.
		Moyenne depuis le commencement du siècle : 20 f 97 c	Je trouve dans les prix officiels de toute la France 1 fr. en plus que la moyenne trouvée pour les vingt-deux dernières années sur le marché d'Autun (tableau 3). Ce prix répond au marché de Mâcon.

L'AGE DE PIERRE

ET LA

CLASSIFICATION PRÉHISTORIQUE

D'APRÈS LES SOURCES ÉGYPTIENNES,

PAR

M. ADRIEN ARCELIN,

Membre résidant.

Les études préhistoriques ont donné lieu à beaucoup d'abus et d'exagérations. Les hommes à systèmes s'en sont emparés pour s'efforcer d'en tirer des preuves en faveur de leurs théories, et nous avons vu éclore les chronologies les plus fantastisques et les classifications les plus arbitraires qui se puissent imaginer. Il en est résulté, comme cela arrive toujours en pareil cas, une réaction en sens inverse et non moins exagérée. Au nom de l'histoire et de l'antiquité classique, on a repoussé, par des négations absolues, les résultats des recherches préhistoriques. L'Egypte, en particulier, a fourni des arguments considérables aux adversaires de cette classification. Quelques savants ont cru trouver dans leurs travaux égyptologiques la condamnation irrévocable des idées nouvelles. Nous allons examiner ce qu'il peut y avoir de fondé dans ces objections.

I.

Les fouilles opérées en Egypte jusqu'à ces dernières années n'avaient mis au jour aucun document qu'on pût ou qu'on crût devoir considérer comme représentant une industrie d'une époque préhistorique ; ce qui ne doit point surprendre, puisque les travaux d'exploration n'avaient eu pour objet que des monuments des temps historiques, et qu'on ne s'était point préoccupé d'un autre point de vue. Les choses se sont-elles passées autrement en Europe ? Personne, jusqu'à l'époque toute récente des trouvailles de M. Boucher de Perthes, n'avait remarqué les débris de l'âge de pierre que l'on foule cependant presque à chaque pas. Quoi d'étonnant qu'il en ait été de même en Egypte ?

Cependant, à différentes époques, les explorateurs des vieilles nécropoles avaient mis au jour des documents en pierre et notamment en silex, taillés avec beaucoup d'habileté.

Il existe dans plusieurs collections des outils en pierre retrouvés dans les tombes antiques parmi les objets qui en constituaient le mobilier funéraire accoutumé. Rosellini, le compagnon de Champollion en Egypte, dit avoir rencontré souvent des couteaux de silex placés dans des corbeilles auprès des momies. Quelques-uns, écrit-il, avaient la forme des couteaux en métal en usage parmi les Egyptiens. La lame et le manche étaient taillés dans un même morceau de silex.

Le musée de Berlin possède deux instruments de cette forme retrouvés par M. Passalacqua, dans la nécropole de Memphis. Ce sont de fort belles pièces, longues de 17 à 18 centimètres, retaillées avec autant d'art et de finesse que les plus beaux spécimens de Danemark ou de France. Le manche bien formé, mais court, représente l'équivalent de ce qui constitue la soie d'un outil de métal. Le tranchant, de forme circulaire, est retaillé très-finement par petits éclats ; les extrémités sont arrondies. Il existe encore au musée de Berlin une pièce analogue que M. Lepsius considère également comme un couteau, mais qui a plutôt l'aspect d'une tête de lance d'un beau travail, en forme de feuille de laurier, pointue par conséquent à ses deux extrémités et longue de 23 centimètres. Avec ces outils attestant une grande habileté de la part de ceux qui les fabriquaient, M. Passalacqua retrouva dix éclats prismatiques en silex, identiques à ceux que les archéologues européens qualifient du nom de couteaux. L'un d'eux était dentelé comme une scie. M. Lepsius, le savant égyptologue de Berlin, à qui j'emprunte ces détails [1], a recueilli lui-même six éclats semblables dans un tombeau situé au nord-est de la grande pyramide. Ce qui ajoute à l'intérêt de cette découverte, c'est qu'il est possible de la dater. Le tombeau était celui d'un surintendant des bâtiments royaux et écrivain royal, nommé Meha, fonctionnaire sous les deux derniers

[1] *Zeitschrift für Aegyptische sprache und alterthumskunde*, jul. — sept. 1870.

rois de la cinquième dynastie, Asesa et Unas, environ 3,000 ans avant J.-C.

Ces dix-neuf instruments ne diffèrent en rien des produits ordinaires de l'âge de pierre, tel qu'il nous est connu en Europe. On en peut juger par la belle planche photographique publiée par M. Lepsius [1]. Des objets semblables existent dans les musées de Leyde et de Turin. La collection Clot-Bey, acquise en partie par le Louvre, en renfermait aussi. C'étaient de petits éclats de silex très-fins et très-acérés formant l'outillage d'une trousse d'oculiste.

Je ferai remarquer, toutefois, que les instruments de cette sorte sont rares dans les musées. Le Louvre n'en possède pas; quand j'ai visité les belles collections de Boulaq, il y a cinq ans, il n'y en avait pas un seul spécimen [2]. C'est qu'au demeurant les outils de pierre sont fort rares dans les tombeaux et ne se rencontrent qu'à titre d'exception dans le mobilier funéraire de l'époque historique.

Pensant qu'on pouvait appliquer avec fruit à l'Egypte la méthode géologique et archéologique qui avait fourni d'intéressants résultats en Europe, et qui est le principe des investigations préhistoriques, je consacrai, avec le concours d'un de mes amis, M. le vicomte de Murard, l'hiver de 1868-69, à l'explora-

[1] *Loc. cit.*

[2] A l'exception toutefois de flèches armées de pointes en silex; on en voit dans tous les musées. Ces pointes sont de simples éclats de petite dimension, les uns aigus, les autres à tranchants droits. Ils sont fixés par un mastic et accompagnés quelquefois de petits éclats latéraux formant ailerons. Ce type existe au Louvre.

tion de la vallée du Nil. Je partais avec l'espoir (je ne le dissimule pas, quoiqu'on m'en ait fait un reproche tendant à infirmer le résultat de notre exploration [1]) de retrouver des documents analogues à ceux qu'on exhumait des gisements préhistoriques d'Europe. Il me semblait qu'en Egypte, plus qu'ailleurs, sous les puissantes assises de cinquante ou soixante siècles de civilisation pharaonique, l'existence bien constatée d'un âge de pierre aurait une importance ethnographique capitale.

Nous n'espérions pas, dans une exploration rapide sur de longues distances, réunir un grand nombre de documents et résoudre la question. Notre but était surtout d'étudier géologiquement la disposition des terrains de formation moderne dans la vallée du Nil, et de délimiter par cette voie le cercle possible des investigations à entreprendre ultérieurement. Mais nous eûmes la bonne fortune de faire une abondante récolte de silex taillés le long de la vallée, et notamment à Giseh, Saqqarah, El-Kab, Abou-Mangar, Thèbes, Biban-el-Molouk, etc. J'ai fait connaître par différents mémoires [2], publiés à notre retour en France en 1869, les conditions des gisements dans lesquels se sont rencontrés ces silex taillés. Je me bornerai, ici, à résumer très-brièvement nos observations.

[1] R. Lepsius, *loc. cit.* p. 118.

[2] Voir : *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, n^os^ de février et sept. 1869. — Voir aussi : *L'Industrie primitive en Egypte et en Syrie*, rapport au ministre de l'instruction publique, du 26 juin 1869, publié dans : *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1870.

Tous les silex recueillis pendant notre exploration ont été retrouvés soit sur les hauts plateaux de la vallée, soit au-dessous des dépôts fluviatiles du Nil, par-dessus le terrain pliocène ou quaternaire. Les dépôts modernes du Nil, que nous avons étudiés sur de longs espaces dans les coupes naturelles des berges du fleuve, ne nous ont fourni aucun spécimen de silex ouvrés ; nos recherches dans les ruines des anciennes villes, dans les terrains remués pour le déblayement des monuments, dans les fouilles opérées sur divers points de la vallée, n'ont pas été plus fructueuses. A part quelques fragments informes, qui ont pu servir de pierres à briquet, mais qui n'ont aucun rapport avec les types caractéristiques résultant d'une taille intentionnelle, les silex ouvrés font tout à fait défaut dans les sédiments modernes du Nil et parmi les débris d'habitation datant des temps historiques. M. Mariette, lui-même, me confirma dans cette opinion, quand j'eus l'honneur de le voir à mon passage au Caire.

Si l'industrie du silex avait existé avec quelque importance en Egypte pendant les époques historiques, nous n'aurions certainement pas manqué d'en retrouver les traces. On sait, en effet, combien l'emploi et la taille du silex produisent de déchet et de pièces de rebut ; c'est par milliers que l'on compte dans nos stations préhistoriques les éclats, les outils hors d'usage, les pièces imparfaites ou manquées. Il en serait de même en Egypte, si les populations historiques s'étaient réellement livrées avec quelque activité au travail du silex pour leurs besoins do-

mestiques; or, je le répète, il ne s'y est passé rien de semblable.

Faut-il donc alors en conclure que les nombreux éclats de silex ramassés pendant notre exploration sont d'origine préhistorique? Mais alors où eussent vécu ces populations préhistoriques de l'Egypte? Comment se fait-il qu'on n'ait pas signalé encore leurs traces, sous la forme de rebuts de cuisine et de débris d'habitations, témoins constants et impérissables du passage de l'homme?

Remarquons que les lieux habitables de la vallée du Nil sont peu étendus et toujours les mêmes depuis les temps les plus reculés; situés dans le voisinage du fleuve et exposés aux inondations, ils sont par conséquent recouverts par les sédiments annuels. Il en résulte que les couches préhistoriques, si elles existent, sont profondément enfouies et masquées par de grandes épaisseurs de dépôts plus récents. On ne pourra les atteindre que par des travaux peut-être considérables et des sondages dirigés spécialement dans ce but [1].

Il est important de remarquer que jusqu'à présent les traces éparses des ateliers de fabrication, avec absence complète de restes d'habitations, se sont montrées seulement sur la limite du désert et des terres cultivées et dans le voisinage des villes antiques. Il semble que ces traces n'apparaissent que sur les bords du manteau qui les recouvre, et ce manteau

[1] Des silex présumés préhistoriques ont été retirés des sondages opérés dans la Basse-Egypte aux frais de la Société Royale, de Londres.

n'est autre chose que le limon d'inondations constituant la plaine cultivée et fertile. Pas plus autrefois qu'à présent, le désert n'a dû attirer les hommes.

Sans entrer dans plus de détails, et pour ne pas m'aventurer dans des considérations hypothétiques qui ne prouvent rien, je me bornerai à rappeler ici deux observations qui me paraissent importantes.

A l'entrée de la vallée des Rois (Biban-el-Molouk), nous rencontrâmes un vaste atelier de fabrication, sis sur un espace de plusieurs centaines de mètres; le terrain était jonché d'éclats de silex faits de main d'homme. Cette disposition et l'aspect du gisement me rappelaient les champs de *couteaux* que j'ai explorés à Charbonnières en Mâconnais avec mon ami M. de Ferry, il y a quelques années. L'atelier de Biban-el-Molouk se trouvait beaucoup supérieur à l'atteinte des inondations et des sédiments du Nil; rien n'empêche donc d'admettre qu'il soit antérieur à la formation des dépôts nilotiques modernes et qu'il remonte à des temps préhistoriques.

A Abou-Mangar, une berge du fleuve nous a offert une disposition de gisement très-intéressante, une bande de limon d'alluvion, épaisse de 3 mètres 15 cent. reposait sur un cailloutis formé de sable et de galets d'origine marine, probablement pliocène ou quaternaire. Le limon ne laissait apparaître aucune trace de silex; j'y ai recueilli seulement une petite hachette en bronze, d'un type antique fréquent sur les monuments, ce qui indique que le dépôt était ancien déjà. Au-dessous du limon, à son point de contact avec les galets, je découvris un petit gisement

contenant des éclats de silex faits de main d'homme, une hachette polie en porphyre, ébréchée par l'usage, des os brisés et des fragments de poterie grossière.

Pour la première fois, je rencontrais une disposition absolument identique à celle de nos stations préhistoriques d'Europe. Ce fait étant unique, appelle une confirmation, car je n'ai pas la prétention que mon seul témoignage suffise pour asseoir une conviction sur un point aussi important; mais je ne puis m'empêcher d'attribuer à cette observation une haute signification.

L'absence de traces d'habitations préhistoriques n'est donc peut-être pas aussi absolue en Egypte qu'on pourrait le penser.

Tous les silex que j'ai rapportés présentent, avec ceux des temps préhistoriques européens, l'analogie la plus parfaite; ce sont surtout des éclats prismatiques plus ou moins réguliers. Il faut y joindre la hachette polie d'Abou-Mangar dont j'ai parlé plus haut; un coin (Giseh) rappelant grossièrement les casse-têtes quaternaires; un racloir (Saqqarah) très-bien retaillé sur les bords par petits éclats; un disque poli en diorite (Sérapéum de Memphis), martelé au centre et à la circonférence, ayant pu servir de molette ou de marteau. Ce sont là des objets bien différents de ceux qu'on retrouve parfois dans les nécropoles.

Ces faits m'amenèrent à conclure que l'Egypte renfermait en abondance des silex taillés analogues ou identiques à ceux que l'on rencontre dans les stations préhistoriques d'Europe; qu'une partie de ces

silex, à en juger par leur position géologique, pouvait être antérieure aux alluvions modernes du Nil; qu'ils étaient très-rares ou faisaient défaut dans les monuments de l'époque historique; qu'ils représentaient des types qui, en Europe, correspondraient à des âges différents, tels que l'âge des hachettes quaternaires et l'âge de la pierre polie; qu'enfin il y avait lieu de penser, sauf confirmation ultérieure, qu'une partie de ces silex pouvait être préhistorique. Je ne formulai cette dernière conclusion que sous toutes réserves; et si j'insiste sur ce point, c'est qu'on m'a attribué un langage beaucoup plus affirmatif, qui n'a jamais été dans ma pensée.

Quelques mois après mon retour en France, des découvertes et des observations analogues faites par deux de nos compatriotes, MM. Hamy et Lenormant, vinrent confirmer ces premiers résultats. Ces deux savants firent, notamment dans le voisinage de Biban-el-Molouk et de Deïr-el-Bahari, une très-importante récolte de couteaux, de nuclei et de pièces taillées dans la forme des casse-têtes quaternaires ou des pointes du Moustier [1]. On en peut voir de bons spécimens au musée de Saint-Germain, joints à d'autres rapportés depuis par M. de La Noue. Parmi ces derniers est un racloir à peu près semblable à celui que j'ai recueilli moi-même à Saqqarah. Enfin, M. l'abbé Richard annonça, peu de temps après, la découverte d'objets analogues à Thèbes et aux environs du Caire.

[1] Comptes rendus de l'Acad. des siences, 22 avr. 1869. — Soc. d'anthrop. de Paris, 2 déc. 1869; — Id. 23 déc. 1869.

A partir de ce moment, l'éveil était donné et les observations se multiplièrent. M. le docteur Reil fit à Hélouan, en face de Memphis, une intéressante collection de petits éclats polis par un long séjour dans le sable. Un allemand, M. Aslan, a signalé des trouvailles analogues faites par lui dans la Haute-Egypte[1]. Enfin, M. Mariette a fait recueillir pour le musée du Caire un certain nombre d'outils en pierre, parmi lesquels est une belle flèche à ailerons, trouvée dans une butte antique de la Basse-Egypte, avec des objets en bronze[2]. Le savant explorateur a constaté par lui-même la grande quantité d'objets en pierre, taillés et éclatés, qui jonchent le sol sur la limite des terres cultivées, et dans le voisinage des villes ou des excavations antiques.

Je ne puis passer sous silence un fait qui, bien qu'il n'appartienne pas à l'Egypte, est venu prendre place dans le débat. Je veux parler de la découverte d'instruments en pierre en nombre considérable, dans les mines de Ouady-Magharah, ancienne exploitation égyptiennne du Sinaï. M. John Keast Lord, à qui l'on doit cette intéressante découverte[3], a acquis la preuve que le silex et les marteaux de pierre avaient été généralement employés au Sinaï pour l'exploitation du minerai et le percement des galeries. Dans le voisinage des mines, le savant naturaliste anglais a

[1] Bulletin de l'Institut égyptien, n° 11; p. 28.

[2] T. CHABAS, *Etudes sur l'Antiquité historique, d'après les sources égyptiennes.* Août 1872; p. 342.

[3] *The peninsula of Sinaï (the leisure hour 1870, 423 et seqq.)* Cité par M. T. Chabas, *loc. cit.* p. 347-362.

retrouvé les habitations des mineurs et y a fait une récolte abondante de pointes de flèches et de lances en silex d'une fabrication très-habile. M. le docteur Brughs, qui visita le Sinaï en 1865, avait décrit ainsi la localité : « Sur le plateau étaient partout répandues des pointes de flèches et de lances en silex, ainsi qu'un grand nombre de tessons de poterie qui parlaient d'une haute antiquité. »

Nulle part en Egypte on n'a encore retrouvé une pareille accumulation d'instruments en pierre, et notamment d'armes finement travaillées, le tout accompagné de poteries et de débris d'habitations. Il est donc permis, jusqu'à plus ample informé, de se demander si ces objets, au lieu d'avoir été abandonnés par des populations d'origine égyptienne, ne seraient pas plutôt d'une provenance toute différente. Quoi qu'il en soit, il est difficile d'assimiler cette localité aux gisements observés dans la vallée du Nil. Elle se présente en effet avec un faciès tellement différent, qu'on ne peut pas conclure de l'une aux autres ; je n'en fais mention que pour mémoire.

Pour en revenir aux silex d'Egypte, il faut reconnaître que rien, malheureusement, ne date d'une façon indiscutable les gisements mentionnés plus haut. Mais le doute n'est plus permis sur la réalité et l'abondance des silex taillés dans toute la vallée du Nil. La plupart des hommes compétents en pareille matière se sont rendus à l'évidence, et je n'insisterais pas davantage sur ce point, si des objections ne s'étaient produites de la part de savants, dont le nom et les opinions font autorité.

II.

Le célèbre égyptologue allemand, M. Lepsius, de Berlin, a fait à mon mémoire sur l'*Industrie primitive en Egypte* l'honneur d'une longue étude critique, dans sa revue de langue égyptienne et d'archéologie [1]. Les événements ayant interrompu mes relations sur ce sujet avec M. Lepsius, je n'ai eu que tardivement et tout récemment connaissance de son travail, publié en septembre 1870. Bien que ses idées aient été déjà discutées et réfutées, je ne puis laisser sans réponse l'argumentation qu'il m'oppose.

Résumons donc ses objections.

La prodigieuse quantité de silex soi-disant taillés, répandus dans les localités signalées par MM. Hamy et Lenormant, et par moi, lui paraît, dit-il, inconciliable au premier abord avec l'opinion que ce sont des produits de l'industrie humaine. Comment expliquer la présence de ces milliers d'éclats répandus sur le sol, gisant inutiles ? Pourquoi n'y rencontre-t-on ni hachettes, ni marteaux, ni couteaux en forme de poignards, ni pointes de lances ou de flèches, ni scies ; mais seulement des éclats grossiers, informes, brisés

[1] R. Lepsius, *loc. cit.* ; Ueber die Annahme eines sogenannten præhistorischen Steinalters in Aegypten ; jul. — sept. 1870.

de mille manières ? [1] De plus, on sait que le silex se travaille mieux avec son eau de carrière ; comment se fait-il alors qu'on ait choisi, pour y établir des ateliers, les plateaux secs et brûlés par le soleil de Biban-el-Molouk ? Enfin, d'où vient-il que les éclats recueillis dans ces prétendus ateliers, présentent tous les degrés possibles d'altération et de patine, les uns étant fortement cacholonnés, et les autres conservant leur teinte naturelle, comme s'il y en avait de fort anciens et de très-nouveaux ?

D'après M. Lepsius, la réponse à toutes ces questions se trouverait dans ce fait, que les éclats que nous considérons comme des produits industriels sont dus à des causes naturelles, et notamment à l'action du soleil. Lorsqu'on se repose silencieusement le matin dans le désert, dit-il, ou la nuit, après le coucher du soleil, on entend souvent tout autour de soi un crépitement qui ne peut provenir que de l'éclatement des galets siliceux, et il rapproche avec plus ou moins de raison ce phénomène des propriétés merveilleuses attribuées à la statue de Memnon. Puis il ajoute qu'en un grand nombre de lieux, et notamment dans le nord de l'Europe, il existe comme en Egypte des champs de silex éclatés naturellement, auxquels la légende attribue une origine merveilleuse.

Les fables du Nord parlent souvent de personnages

[1] On a trouvé dans quelques ateliers des hachettes de différents types, des racloirs, des nuclei, des marteaux, etc. Mais les poignards, les pointes de lances ou de flèches paraissent y faire réellement défaut, ce qui les distingue de la station de Ouady-Magharah.

qui, en proie à de violentes colères, éclatèrent en mille morceaux sous la forme de fragments de silex; ces transformations merveilleuses avaient lieu surtout au lever du soleil, paraît-il. [1] Le soleil, en effet, dit toujours M. Lepsius, en se concentrant sur certain point, détermine un éclatement analogue à celui qui résulterait d'un coup appliqué sur ce même point. Il en conclut que les gisements d'éclats et de couteaux, aussi bien en Europe qu'en Egypte, sont dus à des causes naturelles; qu'enfin il a fallu subir l'influence d'idées préconçues pour y voir des produits artificiels.

Cette action du soleil sur les silex est précisément ce qu'il faudrait démontrer. Que le soleil les fasse éclater, c'est ce dont il est impossible de douter, et, je l'ai constaté par moi-même; mais que ces éclats puissent être confondus avec ceux qui résultent de l'action de l'homme, c'est ce que je nie formellement. Le doute ne peut exister que pour des éclats imparfaits ou mal réussis. Mais tout éclat pourvu d'un bulbe ou d'un cône générateur et déterminé par des plans plus ou moins réguliers, disposés comme les côtés d'un prisme, est certainement un produit de l'industrie humaine. J'en appelle à tous ceux qui se sont exercés à la taille du silex.

[1] « Lorsque le géant voit le soleil, il tombe à la renverse et éclate en pierres à feu. » (*Hylten-Cavallius und Stephens svenska folksagor och afventyr*. I. 187.)

« Lorsque le nain vint à la montagne où les jeunes filles étaient enfermées, il les trouva parties; il devint si furieux qu'il éclata en toutes ces pierres à feu que nous foulons maintenant à nos pieds. » (*Grundvig*, II. 185. c. III, 28.)

En effet, tout éclat dans ces conditions accuse une suite d'actes ou de chocs intentionnels dirigés dans le même sens, à peu près de même intensité, ce qui ne peut être l'effet du simple hasard. Les agents naturels opèrent tout autrement et ne produisent pas les mêmes effets. Il résulte de leur action des éclats irréguliers plus ou moins conchoïdes, sans plans symétriques, sans traces de retaille et sans bulbe de percussion.

Ces caractères, que M. Lepsius ne paraît pas avoir distingués, s'observent de la façon la plus positive aussi bien dans les champs de silex d'Egypte que dans ceux d'Europe. Les ateliers de Biban-el-Molouk, par exemple, sont très-localisés. Les éclats artificiels ne se retrouvent que sur certains points, groupés et réunis comme il arrive toujours en pareils cas. Tout le reste du désert est en effet jonché d'éclats, mais d'éclats naturels qu'un œil excercé ne confondra jamais avec les premiers. En Europe, nous avons, comme sur les bords du Nil, des champs de silex éclatés naturellement par l'effet du soleil ou de la gelée. Il n'est venu à personne que je sache l'idée de les signaler comme des ateliers préhistoriques.

Cela est si vrai que même des éclats faits de main d'homme, sans but déterminé, ne présentent pas les formes des éclats intentionnels. J'ai souvent examiné le long de nos routes des tas de silex cassés par des cantonniers pour être étendus sur la chaussée. Or, jamais je n'ai rencontré parmi ces fragments rien qui ressemblât à nos couteaux de forme prismatique. Je le répète, les lames régulières et prismatiques, accusant une succession d'actes coordonnés et appropriés à un

but déterminé, ne sont pas et ne peuvent pas être l'œuvre du hasard.

Je n'insisterai pas longuement sur les autres objections de M. Lepsius, et je ne chercherai pas à expliquer pourquoi tant de milliers d'éclats ont été abandonnés sur le sol. Ce sont probablement des éclats de rebut; je ne m'étonnerai pas non plus, avec mon illustre contradicteur, de n'avoir rencontré au milieu des ateliers de Biban-el-Molouk aucune pièce finie. L'exploration de nos ateliers préhistoriques de France m'a habitué à ce faciès particulier. A Charbonnières, par exemple, une station bien connue des environs de Mâcon, on ne rencontre sur certains points que des éclats. C'est que les populations de l'âge de pierre venaient sur les gisements naturels de silex pour y débiter sur place, en longs éclats, les rognons et les blocs de la précieuse matière. Ces éclats étaient ensuite travaillés dans les campements habituels. La peuplade préhistorique de Solutré (Saône-et-Loire), par exemple, allait ainsi faire ses éclats à Charbonnières, à 15 ou 16 kilomètres de son campement. On sait, d'ailleurs, que d'autres explorateurs ont été plus heureux que moi, et que MM. Hamy et Lenormant, entre autres, ont recueilli au milieu des ateliers de Biban-el-Molouk, des hachettes et des pointes bien travaillées.

Quant à la remarque de M. Lepsius, relative à la sécheresse de la localité et à la difficulté de tailler le silex quand il est privé de son eau de carrière, elle ne me paraît pas être une objection bien sérieuse. L'importance de l'eau de carrière pour la facilité de la

taille n'est pas aussi grande que l'on pourrait le penser, et j'ai moi-même, dans la plaine de Thèbes, fabriqué de fort bonnes pièces avec des rognons de silex ramassés en plein soleil.

J'arrive à la dernière objection de M. Lepsius, celle qu'il considère comme la plus grave. De ce que les silex recueillis au même lieu présentent tous les degrés d'altération et de patine, les uns ayant conservé leur couleur naturelle, les autres étant fortement cacholonnés, il conclut que les éclats se sont produits à des époques différentes, ce qui confirmerait son hypothèse des causes naturelles. Mais la formation de la patine ou du cacholon à la surface du silex est très-variable et dépend beaucoup plus de la nature de la roche que du temps écoulé. Plus le silex est pur et translucide, mieux il se cacholonne. Or, les rognons siliceux des terrains crétacés ou tertiaires de l'Egypte sont de composition très-variable et passent par tous les degrés possibles de coloration, depuis le silex jaune-clair et translucide, jusqu'au silex brun, brun-rouge, noir. Ce seul fait suffirait à expliquer, sans faire intervenir le temps comme facteur, les différences de patine observées par M. Lepsius. Mais il arrive encore ceci, notamment à Biban-el-Molouk : les silex forment sur certains points des épaisseurs assez grandes et s'y trouvent accumulés les uns sur les autres, de telle façon que ceux qui sont à la surface subissent plus fortement les influences atmosphériques que les autres. Que des causes accidentelles viennent bouleverser ces débris (ces causes sont nombreuses dans un lieu fréquenté comme la région de Biban-el-Molouk), et l'on

trouvera pêle-mêle et juxtaposés des éclats modifiés très-différemment. Du reste, M. Lepsius n'ayant pas fait de distinction entre les éclats naturels et les éclats taillés, il a pu prendre les uns pour les autres, ce qui ferait tomber l'objection.

J'ajouterai, pour en finir sur ce point, qu'à la suite d'observations nouvelles et de discussions pièces en main, dans plusieurs Sociétés savantes, et notamment à la Société d'anthropologie de Paris et à l'Institut égyptien, la plupart des hommes spéciaux se sont prononcés contre M. Lepsius. On ne peut plus nier aujourd'hui que les ateliers de silex signalés en Egypte ne soient réellement dus à l'industrie humaine. M. Mariette-Bey qui, mieux que personne, a pu étudier cette question sur place, s'est prononcé dans ce sens.

Prévoyant le cas où son argumentation, tendant à assimuler les prétendus couteaux de silex recueillis dans la vallée du Nil à de simples éclats naturels, viendrait à être renversée, le savant allemand se retranche, en désespoir de cause, derrière les faits mentionnés plus haut et relatifs à la découverte d'outils en silex dans les tombeaux égyptiens de l'époque historique. Il cite à ce propos un texte d'Hérodote (II, 86), d'après lequel les *paraschistes* ou préparateurs de momies, après avoir vidé le cerveau à l'aide d'un outil recourbé, en métal, ouvraient le corps au moyen d'une *pierre d'Ethiopie* (λίθος αἰθιοπικός) qui ne peut être autre chose que le silex. Diodore de Sicile met également la pierre d'Ethiopie aux mains des paraschistes. Notre savant compatriote, M. Mariette-Bey, a constaté en

effet que toutes les momies égyptiennes portent au flanc gauche une ouverture dont les bords déchirés, plutôt que tranchés, paraissent accuser l'emploi d'instruments de pierre pour cette opération. M. Lepsius en conclut que tous les instruments tranchants en silex retrouvés en Egypte dans les tombeaux ou ailleurs ne sont autre chose que des outils de momification.

C'est aller un peu vite. Que quelques-uns de ces outils puissent se rapporter à cet usage, soit; mais il en est d'autres, comme la hachette d'Abou-Mangar, le racloir de Saqqarah, la flèche à ailerons du musée de Boulaq, ou la tête de lance du musée de Berlin, mentionnés plus haut, qui répondent à mon avis à un but tout différent, et dont il est indispensable de faire une catégorie à part. Nous verrons plus loin si l'on est en droit de les attribuer tous sans exception à la période historique.

III.

La thèse de M. Lepsius a été reprise et développée avec des documents nouveaux par un savant égyptologue français, M. Chabas, de Chalon-sur-Saône. Beaucoup plus absolu que son confrère de Berlin, M. Chabas se prononce de la façon la plus affirmative contre la classification préhistorique. Pour lui, il n'y a ni âge de bronze, ni âge de pierre, ni temps préhistorique, pas plus en Europe qu'en Egypte.

Examinons les arguments produits par M. Chabas à l'appui de sa thèse.

L'Egypte est un terrain d'observation tout à fait exceptionnel, et qui serait de nature à bouleverser toutes nos idées si nous y cherchions, sans une critique très-clairvoyante, des termes de comparaison avec ce qui s'est passé en Europe ou ailleurs. L'histoire de l'Egypte, a dit M. Lepsius, se dresse comme un cap en saillie au-dessus des temps historiques de tous les autres peuples, dans la mer nébuleuse de l'histoire primitive de l'humanité [1].

En effet, tandis que l'histoire européenne ne remonte pas à plus de deux ou trois mille ans dans le passé, les annales pharaoniques embrassent une période deux ou trois fois plus étendue. Au temps de la guerre de Troie, qui prend place à l'aube de notre histoire, vingt-une ou vingt-deux dynasties de rois avaient déjà régné dans la vallée du Nil.

Les travaux récents des égyptologues nous permettent d'établir avec une certaine autorité les dates approximatives qui fixent le point de départ de la chronologie égyptienne. M. Lepsius assigne pour date au commencement du règne de Menès l'an 3892 avant Jésus-Christ. M. Lieblein, de Christiania, même en admettant qu'il y ait eu des dynasties collatérales, se prononce pour l'année 3893 avant Jésus-Christ. La date proposée par M. Brughs, 4455, et surtout celle qu'adopte M. Mariette, 5004, sont beaucoup plus élevées. M. Chabas reconnaît que le chiffre de

[1] R. Lepsius, *loc. cit.*, p. 91.

M. Brughs est celui qui satisfait le mieux aux exigences monumentales; mais celui de M. Mariette ne lui paraît nullement inadmissible. S'abstenant de préciser davantage, il se contente d'assigner au règne de Menès le quarantième siècle avant notre ère.

Nous pouvons donc admettre, sur l'autorité des hommes les plus compétents en pareille matière, que les temps historiques de l'Egypte ont commencé il y a au moins six mille ans.

Dès cette époque reculée, la civilisation égyptienne était à peu près constituée telle qu'on la retrouve ensuite au temps des Grecs et des Romains. Or, comme elle n'avait pas dû surgir tout à coup de la barbarie, comme Minerve tout armée du cerveau de Jupiter, il faut de toute nécessité admettre qu'il y eut au delà de ces six mille ans une période plus ou moins longue d'incubation et de développement. M. Chabas pense que quatre mille ans furent suffisants pour le développement préhistorique d'une race aussi intelligente que la race égyptienne, ce qui reporterait à dix mille ans dans le passé son point de départ. C'est une pure hypothèse, car, en somme, nous ne connaissons pas la loi qui a présidé au développement de cette race. Mais je ne contredirai pas M. Chabas sur ce point. L'étude de gisements préhistoriques en Europe m'a conduit à des résultats semblables, et j'ai cru, par exemple, pouvoir attribuer approximativement, d'après des observations géologiques, un minimum de huit à dix mille ans à la station de Solutré, appartenant, comme on le sait, à une des plus anciennes

époques de l'âge de pierre. En sorte que l'évolution complète de l'industrie européenne depuis les temps quaternaires pourrait, à la rigueur, tenir dans le cadre de la chronologie égyptienne, sans qu'il soit besoin d'enrichir le passé de centaines de mille ans.

Le caractère dominant de la civilisation égyptienne est d'être éminemment locale. Elle se sépare profondément de toutes les civilisations antiques. L'art des Pharaons a puisé tous ses types dans la nature africaine; leur langue n'a d'analogues que parmi les langues du sud de l'Afrique; leur religion, qui, dans le fond et pour les initiés seulement, était un monothéisme très-philosophique et très-élevé, a revêtu les formes multiples d'un polythéisme ou même d'un fétichisme qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. Sans doute, les civilisations de l'Assyrie ou de la Grèce ont emprunté beaucoup à l'Egypte, mais l'analyse scientifique ne permet pas, dans l'état actuel de nos connaissances, de dégager de ces différents groupes ethniques un fond commun révélant une origine commune.

L'Asie et l'Afrique représentent deux civilisations bien distinctes. Leur commune origine est si profondément reculée dans le temps que lorsque nous les retrouvons dans l'histoire, elles forment bien plutôt deux courants parallèles que les deux bras d'un même fleuve.

Le courant égyptien est de beaucoup le plus ancien ou, pour mieux dire, le plus anciennement connu. Les monuments appartenant aux premières dynasties,

les merveilleuses peintures des tombeaux et le mobilier funéraire des nécropoles nous font exactement connaître quelle était la civilisation des bords du Nil dès les premiers temps de l'histoire égyptienne. Pour nous en tenir à la connaissance des métaux, qui fournit un excellent élément de critique dans l'étude comparée des industries primitives, nous pouvons affirmer que, dès l'ancien empire, l'or, l'argent, le cuivre et le plomb étaient d'un usage vulgaire. On a des doutes pour le fer. Il est certain que le bronze, même aux basses époques, fut seul employé dans le mobilier funéraire des nécropoles, ce qui peut être le résultat d'une exclusion systématique due à certaines idées religieuses. Mais, d'autre part, il est bien difficile d'admettre que l'on ait pu tailler le granit et les pierres dures avec la perfection qu'apportèrent les Egyptiens à leurs travaux de sculpture et de gravure, sans l'aide du fer ou de l'acier.

Il est à peu près démontré que le terme *baa*, qui revient souvent dans les textes dès les plus anciennes époques, est le vocable du fer. Mais on n'y trouve mentionné aucun objet fait de *baa*, à l'exception cependant d'une spatule funéraire. Il est vrai que des instruments fabriqués avec ce métal, suivant les types anciens, mais de date incertaine, ont été retrouvés en Egypte. Le musée du Louvre en possède depuis quelques années une intéressante série. On conserve au musée britannique un sabre à lame courbe, en fer, retrouvé par Belzoni sous l'un des sphinx de l'avenue de Karnak, et qui, par conséquent, doit être attribué

au commencement du nouvel empire [1]. Des outils et des armes sont quelquefois peints en bleu sur les monuments ; or, la teinte rouge étant spécialement affectée au bronze et au cuivre, il ne serait point impossible que la teinte bleue représentât le fer.

Quoi qu'il en soit, on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que le bronze fut communément employé dès la plus haute antiquité pour la fabrication des outils et des armes, et que l'usage du fer fut au moins très-restreint.

Dans certains cas, le bronze lui-même était l'objet de la même exclusion que le fer. Nous avons vu, d'après Hérodote, les paraschistes ouvrir le flanc des morts avec des couteaux en pierre éthiopienne et non en métal. La boîte d'oculiste de la collection Clot-Bey renfermait, ai-je dit, une série de petits outils en silex très-délicats, destinés bien évidemment à des opérations chirurgicales. Un bas-relief du temple de Maut, à Thèbes, retrouvé par M. Prisse d'Avennes, représente la circoncision d'un enfant royal, et l'instrument à l'aide duquel est pratiquée l'opération paraît être en pierre [2]. Une idée religieuse venait-elle encore prescrire dans ces différents cas l'emploi du silex, à l'exclusion d'un métal? Cela est possible.

[1] L'avenue des sphinx de Karnak fut érigée par le roi Ramsès II (XIII[e] siècle). Il n'y a donc pas lieu de citer ce document comme une preuve de la très-grande antiquité du fer en Egypte. C'est cependant le plus ancien instrument de fer connu et daté.

[2] Chabas, *De la Circoncision chez les Egyptiens*, 4 mars 1861, dans *Revue archéologique*. M. Chabas soutenait alors une thèse toute différente de celle qu'il propose aujourd'hui.

De l'emploi simultané de la pierre, du bronze et du fer en Egypte dès les temps les plus reculés, que faut-il conclure? N'est-ce pas la condamnation de la classification d'après laquelle les produits de l'industrie humaine ont été répartis entre trois époques correspondant à l'âge de pierre, à l'âge de bronze et à l'âge de fer? Ces trois prétendues phases de la civilisation primitive ne seraient-elles pas l'effet d'une illusion et n'y a-t-il pas lieu de les rayer du vocabulaire archéologique?

Telle est la thèse de M. Chabas.

L'éminent égyptologue appartient à une école de théoriciens pour qui non-seulement il n'y a pas, à proprement parler, de temps préhistoriques, mais qui, prenant l'Orient et l'Egypte pour criterium de leurs jugements, se refusent à admettre que les choses aient pu se passer ailleurs autrement. Comme M. Lepsius, il incline donc à faire rentrer dans le cadre des temps historiques tous les silex taillés recueillis, non-seulement dans la vallée du Nil, mais en Europe, et il les considère comme ayant été employés simultanément avec les métaux.

Je ferai remarquer en passant que nier de parti pris la possibilité d'un *âge de pierre* me semble difficile en présence de faits contemporains que tout le monde a pu vérifier, puisqu'on a vu de nos jours des populations en plein âge de pierre.

Quant à cette expression : temps préhistoriques, qu'on fasse donc cesser une fois pour toutes le malentendu sur lequel se plaisent à jouer quelques auteurs. Je l'ai écrit souvent et je le répète : elle n'a qu'un sens

relatif. Qu'il n'y ait pas de temps préhistoriques pour l'humanité en général, puisque la Bible fait le dénombrement des générations humaines depuis la création du premier homme, soit! Mais pour chaque peuple, sans en excepter les Egyptiens, il y a un terme fatal où, les lumières de leur histoire particulière venant à manquer, commencent les ténèbres préhistoriques. Suivant les peuples, ce terme recule ou se rapproche; ce qui est préhistorique pour les uns correspond au plus complet développement de la civilisation pour les autres. Ces réserves faites, je ne vois pas ce que la critique la plus sévère pourrait trouver à reprendre à cette locution.

Revenons donc à l'Egypte. Tout s'y est immobilisé, et l'on y trouve réunis et juxtaposés des caractères qu'en Europe on attribuerait à deux ou trois époques différentes, parce que le travail d'élimination, qui consiste à remplacer les produits moins parfaits des âges précédents par les produits plus parfaits dus au progrès industriel, s'est opéré sur les bords du Nil moins activement que chez nous. C'est la conséquence même du caractère national qui, sous tous ses aspects, se révèle comme éminemment conservateur. Nous avons vu le bronze et le fer employés simultanément, et le bronze préféré au fer dans un grand nombre de cas où le fer aurait été d'un meilleur usage, comme dans la fabrication des outils tranchants et des armes. La forme même de ces instruments de bronze n'a pas varié sensiblement pendant toute la durée de l'empire égyptien. On retrouvait encore, sous les Ptolémées, des hachettes emmanchées comme au temps de l'an-

cien empire, c'est-à-dire sans douille et fixées par des liens, à la manière des Néo-Calédoniens ou des Européens préhistoriques.

On a pensé, non sans raison, que dans certains cas l'emploi du bronze ou de la pierre était dû à certaines prescriptions religieuses, lesquelles pouvaient bien remonter, par tradition, jusqu'aux temps préhistoriques où le bronze et la pierre étaient seuls connus. Chez tous les peuples, des faits semblables se sont produits et ne peuvent s'expliquer que par des coutumes traditionnelles [1]. Pourquoi, par exemple, les Romains se servaient-ils de bronze au lieu de fer dans leurs cérémonies religieuses? Pourquoi les Juifs employaient-ils pour la circoncision des couteaux de pierre? N'étaient-ce point des souvenirs inconscients d'un état antérieur?

Cette manière de voir confirme la classification préhistorique. Aussi M. Chabas la repousse-t-il énergiquement en niant purement et simplement les faits

[1] On peut voir au musée de Berlin un poignard en bronze, d'origine égyptienne, dont la poignée est formée d'une hachette en pierre polie, enchassée dans une monture en or, analogue aux hachettes européennes de l'époque dite néolithique. Les Egyptiens connaissaient donc les hachettes polies; mais comme on n'en retrouve pas dans les monuments ou dans les ruines de l'époque historique, il faut admettre que la hachette du musée de Berlin est ou bien un produit étranger ou bien un instrument préhistorique. Et, dans ce cas, sa riche monture permettrait de penser qu'en Egypte ces outils étaient l'objet d'idées superstitieuses analogues à celles qui ont cours dans le monde entier au sujet des produits mystérieux de l'âge de pierre, et en particulier des *pierres de foudre*. Qui sait même si les silex taillés retrouvés dans les tombeaux n'avaient pas cette origine?

contraires à sa théorie. D'après lui, ni les anciens ni les modernes, Romains, Grecs ou Egyptiens, n'auraient présenté de semblables exemples de tradition industrielle.

Ce procédé de discussion par simple négation est inadmissible. Les faits d'ailleurs condamnent le savant linguiste. Il est bien prouvé, quoi qu'il en dise, que la circoncision, par exemple, s'est pratiquée dans tous les temps et se pratique encore maintenant dans certaines parties de l'Orient avec des couteaux de pierre. On cite à ce propos certaines sectes juives et éthiopiennes. Je ne suivrai pas, et pour cause, mon savant contradicteur dans le développement des arguments philologiques sur lesquels il s'appuie pour démontrer que les anciens Juifs n'ont jamais circoncis avec des lames de silex. J'en appelle simplement au témoignage des voyageurs et des explorateurs modernes, qu'il serait, en vérité, trop simple et trop sommaire d'annuler d'un trait de plume du fond de son cabinet.

Je dois à l'inépuisable obligeance de M. Prisse d'Avennes la connaissance de textes coptes, concernant un couvent de l'île de Tebenna, dans la haute Egypte, lesquels établissent que les religieux coptes pratiquèrent la circoncision avec des lames de silex jusqu'à une époque relativement moderne. Ils ne faisaient que continuer la tradition égyptienne, et je me permettrai même de rappeler à cette occasion à M. Chabas qu'il a lui-même soutenu cette opinion dans la *Revue archéologique*, à propos du bas-relief du

temple de Maut, représentant la circoncision d'un enfant royal.

L'humanité, à toutes les époques, a toujours porté en elle le reflet des âges antérieurs. Beaucoup de races barbares de l'antiquité classique vivaient dans un état très-voisin de celui des Européens préhistoriques. M. Chabas en cite de nombreux exemples. Les Gymnètes d'Endra armaient leurs flèches avec des roseaux durcis au feu; les Ethiopiens *Sili* avaient pour armes de guerre des cornes d'oryx; les Cynèques tuaient les bœufs sauvages, les panthères et autres animaux féroces avec des bâtons durcis au feu, des pierres ou des flèches; les habitants des Baléares vivaient nus dans des grottes ou dans des lieux escarpés qu'ils fortifiaient. Au temps de Tacite, les Estyens, pêcheurs de l'ambre, connaissaient le fer, mais ne s'en servaient que rarement; leurs armes étaient des bâtons. On pourrait multiplier ces exemples en mettant à contribution les mœurs des sauvages modernes. Sans aller si loin, le cabinet de toilette d'une parisienne, — qu'on me pardonne, en faveur de la science, cette indiscrète révélation, — ne renferme-t-il pas des graisses et des huiles pour les cheveux, des matières colorantes pour la peau, des objets de parure pour les oreilles, les doigts ou les bras, dont les analogues prenaient place déjà dans la toilette des sauvagesses de l'âge de pierre? Nos collections égyptiennes, grecques ou romaines sont remplies d'objets d'un travail grossier qui rappellent les temps barbares : os et ivoire sculptés, amulettes en os ou en pierre, percées de trous pour les pendre; colliers en coquil-

lages, etc... Qu'est-ce que cela prouve contre la classification préhistorique? M. Chabas en conclut à la confusion générale des types et à l'impossibilité de les classer entre eux chronologiquement d'après leur aspect et leur style plus ou moins barbare.

Je suis complétement de son avis. Un classement ne peut se faire par la seule étude des objets considérés en eux-mêmes. Il faut nécessairement tenir compte des conditions de gisement, chaque fois que cela est possible, et la classification préhistorique est entièrement basée sur des faits géologiques.

Il est vrai que M. Chabas vient encore l'attaquer sur ce terrain. Le savant correspondant de l'Institut cite, à l'appui de sa thèse, des observations faites par lui dans différentes stations préhistoriques européennes. Or, j'ai moi-même exploré la plupart de ces stations : je me crois donc autorisé à discuter la valeur des arguments de mon honorable contradicteur. Malheureusement, nous ne parlons pas tout à fait la même langue. M. Chabas s'exprime en égyptologue et en linguiste, tandis que mon humble compétence ne s'étend guère au delà de l'archéologie et de la géologie. Nous n'apprécions donc pas les choses du même point de vue. Néanmoins, laissant les détails de côté, il est un terrain sur lequel je puis accepter la discussion, parce qu'il est commun à toutes les sciences; je veux parler de la logique et des questions de méthode que M. Chabas soulève à chaque page de son livre et qui forment, au demeurant, le fond de sa polémique. Son ouvrage sur l'antiquité historique est surtout une œuvre de critique et de polémique per-

sonnelle. Il y trace la voie à ses jeunes confrères dans la crainte qu'ils ne s'égarent. Je ne puis qu'applaudir à l'excellente intention qui a dicté une aussi salutaire entreprise.

Arrivons aux faits. A propos de la station de Solutré en Mâconnais, que j'explore depuis sept ans et que je crois bien connaître, l'éminent égyptologue écrit ceci : « Le curieux qui vide seul une station ou la bouleverse à son gré, puis rend compte de ses trouvailles lorsque toute vérification est devenue impossible, ne peut prétendre à la moindre confiance dans les résultats qu'il voudrait accréditer. A Solutré, j'ai trouvé une scie fine de silex ; à Charbonnières, j'ai recueilli, sur différents points des ateliers, une quinzaine de grattoirs de taille admirable, que les plus beaux spécimens de Solutré ne dépassent pas en perfection. Cependant, à en croire le *Mâconnais préhistorique*, il n'y aurait pas de scies à Solutré, pas de grattoirs à Charbonnières [1]. » — Ce système de discussion est inadmissible. La station de Solutré gêne M. Chabas dans ses théories, je le comprends ; mais prétendre, après une visite très-superficielle de la localité, réduire à néant l'œuvre de plusieurs années de travaux et de fouilles, sous prétexte que le *curieux* qui s'y est consacré ne

[1] CHABAS, *loc. cit.*, p. 513, en note. Nous n'avons pas dit qu'il n'y avait pas de grattoirs à Charbonnières ; on n'en trouve pas dans les gisements *à hachettes*, qui constituent pour nous l'âge de Charbonnières ou du Moustier, voilà ce qui est vrai ; mais on rencontre dans la même localité des traces de plusieurs époques, et les grattoirs, par conséquent, n'y font pas défaut. M. Chabas a fait une confusion ou nous a mal lus.

mérite aucun crédit, me semble un procédé par trop sommaire, contre lequel il m'est bien permis de réclamer, puisque je suis personnellement mis en cause.

Or, n'en déplaise à M. Chabas, les témoins n'ont pas manqué à Solutré. Tous ceux qui ont voulu vérifier les résultats ont été mis à même de le faire. D'autres que M. de Ferry et moi ont publié le compte rendu de leurs explorations sur ce coin de terre devenu classique; je parle d'explorations sérieuses, et je ne crains pas d'affirmer que tous sont d'accord sur les points essentiels [1].

Quant à la scie et aux grattoirs recueillis par M. Chabas à Solutré et à Charbonnières, je m'étonne que le savant correspondant de l'Institut ose produire contre nous des témoignages aussi suspects. Il avoue, en effet, avoir ramassé ces objets à la surface du sol [2]. Or, tout le monde sait qu'il est absolument interdit de rien conclure d'objets trouvés sur le sol, c'est-à-dire dans des conditions qui ne permettent d'en déterminer ni l'âge ni la provenance. C'est un principe

[1] Voir *Etudes sur la station préhistorique de Solutré*, par MM. l'abbé Ducrost et le docteur Lortet.

[2] « Les hommes du temps du renne savaient aussi fabriquer les couteaux-scies à fines dents, tels que le spécimen de la deuxième vignette, par moi trouvé *gisant sur le sol*, dans le champ à l'ouest du Clot-du-Charnier. » P. 525, *loc. cit.* — A ce propos, je ferai remarquer qu'on appelle souvent et très-improprement du nom de scie de simples éclats ébréchés par l'usage. La prétendue scie figurée par M. Chabas me paraît être dans ce cas. Selon moi, une scie en silex est un non-sens; il n'y a rien de meilleur pour scier qu'un simple éclat. Essayez plutôt.

rigoureux, et si M. Chabas y a manqué, ce ne peut être qu'un oubli involontaire de sa part.

Je me permettrai la même observation au sujet des études de l'éminent égyptologue sur les berges de la Saône. Aux résultats publiés par MM. de Ferry, de Mercey et par moi, basés sur une exploration de plus de 280 kilomètres, entre Lyon et Gray, M. Chabas oppose des observations faites par lui sur une étendue de 20 kilomètres seulement, aux environs de Chalon [1]. Or, je le demande, est-il permis de mettre en parallèle des résultats ayant un point de départ aussi différent, surtout quand il s'agit de moyennes à établir? De plus, M. Chabas a observé des localités où les produits que nous attribuons à différents âges sont, paraît-il, très-mêlés; est-il en droit d'en conclure que nos observations faites sur d'autres points soient fausses ou inexactes, parce qu'elles contredisent les siennes?

Si, d'ailleurs, nous sommes en désaccord sur les conclusions qu'on peut tirer de l'examen des berges de la Saône en faveur de la classification préhistorique, nous arrivons cependant à quelques résultats communs. J'ai fait les mêmes réserves que lui au sujet des évaluations chronologiques fournies par l'épaisseur des dépôts d'alluvion ou de sédiment des fleuves. Comme lui, je crois que de semblables résultats n'ont aucune valeur absolue et renferment des causes d'erreur dont il est impossible de déterminer l'étendue.

[1] Chabas, *loc. cit.*, p. 511. « Je n'ai étudié les rives de la Saône d'une manière suivie que sur une vingtaine de kilomètres. »

Mais alors je voudrais bien savoir sur quelle base s'appuie M. Chabas pour affirmer que les *prétendus* gisements de l'âge de la pierre polie, du bronze et du fer sur les bords de la Saône sont moins anciens que Thothmès III [1].

Passons maintenant au camp de Chassey, que M. Chabas voudrait faire servir aux besoins de sa cause. Dans cette localité, très-intéressante d'ailleurs, les hommes de tous les âges se sont succédé sur un étroit espace, en sorte que, là plus qu'ailleurs, les produits de toutes les époques se trouvent mêlés dans la plus grande confusion. C'est une station remaniée au plus haut degré et dont on ne peut rien tirer pour ce qui concerne la classification préhistorique. M. Chabas paraît l'ignorer et regrette qu'il n'y ait point été fait d'exploration méthodique. « Ce vaste champ de recherches, dit-il, interrogé avec soin et méthode par une commission scientifique, et non pas éventré çà et là pour surcharger les rayons de *certains cabinets particuliers*, aurait peut-être rendu des services signalés. Tout espoir est perdu de ce côté [2]. » Je ne

[1] CHABAS, *loc. cit.*, p. 516. D'après M. Chabas, les gisements des bords de la Saône, y compris ceux de la pierre polie, ne dateraient pas de plus de 1000 ans avant Jésus-Christ. C'est, en effet, ce qui résulterait des quelques observations qu'il a faites. Mais nos moyennes, établies sur un beaucoup plus grand nombre d'observations, nous obligeraient à reculer beaucoup cette date. Etant admis que les berges de la Saône peuvent nous fournir des éléments de chronologie approximative, le passage de l'âge de la pierre à l'âge de bronze se serait effectué sur les bords de la Saône, il y a environ 3600 ans. (Voir H. de Ferry et A. Arcelin, *le Mâconnais préhistorique.*)

[2] CHABAS, *loc. cit.* p. 532.

chercherai pas à savoir à qui ou à quoi M. Chabas prétend faire allusion. Mais qu'il se console! Des fouilles méthodiques se poursuivent depuis plusieurs années au camp de Chassey, sous l'habile direction de M. le Dr Loydreau de Neuilly, et l'on saura bientôt ce qu'il faut penser de cette magnifique station, très-superficiellement connue jusqu'à présent.

Il est inutile d'insister davantage, d'autant plus qu'en finissant j'accorderai très-volontiers à mon honorable contradicteur ce qu'il aurait pu démontrer lui-même, à savoir que nos stations du département de Saône-et-Loire, Solutré, Charbonnières, Chassey, et même les berges de la Saône, sont impropres à établir la classification préhistorique et ne peuvent servir à aucune démonstration pour ou contre cette classification. Ce sont d'autres stations, placées dans des conditions géologiques plus favorables, qui nous ont fourni des types et des termes de comparaison pour notre classement. Si M. Chabas reste dans le doute et la confusion, c'est qu'il se refuse à chercher la lumière où elle est et s'obstine dans l'étude de quelques faits particuliers, au lieu d'examiner la question dans son ensemble, avec des vues plus larges et moins de parti pris; tant il est vrai qu'on ne peut ni construire une science, ni la démolir avec les seules ressources de la méditation théorique ou de quelques observations isolées.

Il me reste à répondre à une dernière objection de M. Chabas. Les textes originaux de l'histoire classique, ne parlant ni de l'âge de bronze, ni de l'âge de pierre, le savant égyptologue en conclut que, « à s'en tenir aux

sources historiques, nous serions pleinement autorisés à nier qu'il ait existé un âge de la pierre. Cet âge, ses subdivisions et les autres âges réputés préhistoriques, ajoute-t-il, sont des conceptions théoriques reposant sur des découvertes nombreuses, mais trop souvent contradictoires pour qu'on puisse, quant à présent, y trouver les éléments d'un classement chronologique indiscutable [1]. » N'est-ce point, en vérité, demander l'impossible aux textes et à l'histoire, que d'invoquer leur témoignage pour ou contre la classification préhistorique? Car, enfin, si les textes parlaient d'un âge de pierre ou d'un âge de bronze, ces âges ne seraient point préhistoriques; et, s'ils sont préhistoriques, c'est précisément parce que les textes n'en parlent pas. Il y a un abus de méthode et un parti pris manifeste à baser uniquement la certitude sur l'autorité des textes, à l'exclusion des sciences d'observation.

Le silence de l'histoire est-il d'ailleurs aussi absolu qu'on le pense et qu'on le prétend? Les anciens ne nous fournissent-ils pas de précieux renseignements sur un grand nombre de peuples qui n'ont pas pris le soin de rédiger eux-mêmes leurs annales? Le peu que nous savons de nos ancêtres Gaulois ou des Germains ne nous vient-il pas de la Grèce ou de Rome? C'est-à-dire que l'histoire classique a projeté ses lumières au milieu des ténèbres préhistoriques de la Gaule et de la Germanie. Les races s'éclairent mutuellement. Le passage de la barbarie inconsciente à la civilisation historique tient à une seule cause : la connaissance de

[1] Chabas, *loc. cit.* p. 488.

l'écriture. Le jour où un peuple sait écrire, il entre sur la scène de l'histoire. Ce jour-là, il peut rédiger, en même temps que ses propres annales, celles de ses voisins moins avancés en civilisation. En un mot, demander à une nation de nous faire connaître elle-même ses temps préhistoriques, est un non sens. Mais des nations voisines peuvent suppléer à cette lacune. C'est ce qui est arrivé pour l'Egypte à l'égard de l'Europe. Interrogeons avec M. Chabas les annales hiéroglyphiques. Nous ne pouvons avoir en pareille matière un guide plus sûr et plus compétent que lui.

Les textes de l'ancien empire ne désignent les nations connues des Egyptiens que par des dénominations très-générales. Au sud, est le pays des noirs, désigné sous le nom de pays de *Cousch*; à l'est, les races asiatiques sont confondues sous le vocable d'*Amou*; les *Tamahou* représentent les blancs du nord de l'Afrique, les habitants des îles de la Méditerranée et de l'Europe méridionale. Les *Shasou* sont les Bédouins nomades. Peut-être l'Inde et la Chine se trouvent-elles mentionnées sous la dénomination de *Toou-Neterou*, les pays divins. Il arrive souvent que les peuples étrangers sont simplement désignés sous les noms de *Petti*, de *Men* ou *Menti*, qui n'ont qu'un sens général et indéterminé.

Il est probable qu'à cette époque primitive les blancs de race caucasique qui peuplèrent le rivage de la Méditérannée n'étaient point encore constitués en corps de nation, et qu'ils ne formaient que de petits aggrégats ethniques, éléments encore flottants d'où sortirent plus tard de grands peuples.

Au commencement du nouvel empire, sous les Aménophis et les Thothmès (XVII[e] siècle avant J.-C.), on voit déjà les races méditerranéennes grandir en importance. Les textes en parlent plus fréquemment, mais toujours d'une manière générale. On ne rencontre encore dans la nomenclature ethnique que les *Tamahou*, les Tahennou (*tahen*, teint clair), populations blanches de la Libye; puis des races désignées comme « habitant les îles dans l'intérieur de la grande mer, » ou « les extrémités de la terre, » ou encore « le pourtour du grand circuit. » Sous ces périphrases, il faut reconnaître les Européens.

C'est seulement avec les Ramsès que les ethniques classiques s'introduisent dans la langue de l'Egypte, c'est-à-dire vers le XV[e] siècle avant notre ère. A ce moment, par conséquent, les premiers traits des nationalités européennes étaient fixés déjà. Les Sardiniens apparaissent d'abord sous le vocable très-reconnaissable de *Shardana*, dans le récit poétique d'une campagne de Ramsès II contre les Asiatiques, connu sous le nom de *Poëme de Pentaour*. Dès cette époque, ils avaient une marine militaire importante et servaient à titre d'auxiliaires dans l'armée égyptienne. On trouve mentionnés dans les textes du même temps les Dardaniens, les Lyciens, les Mysiens, les Mœoniens, parmi les peuples de l'Asie mineure.

Les richesses de l'Egypte durent tenter la cupidité des Européens du littoral méditerranéen, dès que ceux-ci eurent conscience de leur force et purent courir la chance des expéditions d'outre-mer.

Au XIV[e] siècle, une vaste coalition dirigée par le roi

des Libyens, Marmaïou, un héros inconnu des historiens classiques, composée des *Mashouashas* et des Kahakas, de race libyenne, des Sardiniens, des Sicules, *Shekulshas*, des Etrusques, *Tourshas*, des Lyciens, *Lakas*, des Achéens, *Akaouashas*, fit irruption sur le territoire de l'Egypte et s'y établit. MM. de Rougé et Chabas ont publié, d'après un texte de M. Dümichen, la traduction de l'inscription de Karnak où se trouve mentionné cet événement. On y voit que les confédérés, après s'être avancés jusqu'à *Paarisheps* (Prosopis?), ville du Delta, y furent défaits; que Marmaïou, le *misérable* Marmaïou, prit la fuite et que sa *vile personne* échappa à la faveur de la nuit; qu'enfin S. M. Menephtah recueillit un riche butin et de nombreux captifs. L'inscription mentionne parmi les trophées de la bataille des coupes d'argent, des cuirasses de bronze, des couteaux et des épées de bronze. On peut juger par là de l'état de civilisation où se trouvaient les peuples mentionnés dans le texte en question. L'Europe méridionale, à cette époque, touchait vraisemblablement à la fin de la période désignée par les archéologues sous le nom d'âge de bronze.

Une inscription du deuxième pylône de la première cour du temple de Médinet-Abou, relate des événements plus intéressants encore pour nous. Il s'agit d'une expédition dirigée contre l'Egypte au temps de Ramsès III (XIIIe siècle) par des peuples européens à l'instigation des Pélasges (*Pelestas*) et des Teucriens (*Tsekkariou*). On voit paraître cette fois parmi les confédérés les Sicules, les Dauniens (*Danou*), les Osces (*Ouashashaou*), tous venus des « îles de la

grande mer » et « du grand circuit. » L'armée de terre descendait par la côte de Syrie en même temps que la flotte faisait voile vers les bouches du Nil. Seize cents ans plus tard, comme le fait remarquer M. Chabas, Démétrius et Antigone venant attaquer Ptolémée, fils de Lagus, combinèrent leur mouvement de la même manière et avec le même insuccès. Ramsès, après avoir battu l'armée des confédérés dans le pays d'Amaor, situé à l'occident de la mer Morte, assista en vue des bouches du Nil à un grand combat naval où fut dispersée la flotte ennemie. C'est ce que nous apprennent les bas-reliefs de Médinet-Abou, où sont figurés en sept tableaux les différents épisodes de la campagne. Contempler nos ancêtres européens du XIIIe siècle avant l'ère chrétienne sur ces grandes pages d'histoire qui forment les murs des temples égyptiens, n'est pas assurément une des moindres surprises réservées au voyageur qui parcourt la vallée du Nil. Types, costumes, armes, chars, navires, tout se trouve là fidèlement reproduit. Voici les Pélasges italo-grecs, vêtus de tuniques à raies ou à carreaux, garnies de franges, armés du bouclier et de l'épée à double tranchant, coiffés d'un casque à crinière, à la manière du casque grec des temps héroïques. A côté, ce sont les Etrusques, armés et vêtus de même, mais la tête couverte d'un bonnet pointu, le même probablement qui fut connu plus tard sous le nom de *tutulus*. Ici nous apercevons des guerriers portant le bouclier, le sabre et la lance et caractérisés surtout par leur casque surmonté de deux pointes et pourvu d'un couvre-nuque ;

ce seraient les Sicules. Là enfin on distingue encore dans l'armée de Ramsès, figurant à titre d'auxiliaires, des Sardiniens, reconnaissables à la forme particulière de leur casque, et des Etrusques.

Il est à remarquer que les soldats égyptiens étaient seuls armés de l'arc et de la fronde, circonstance favorable pour eux et qui ne fut peut-être pas étrangère à leur succès.

Ces détails d'armement et de costume sont assez conformes à ce que nous révèlent les fouilles archéologiques opérées sur divers points de l'Europe méridionale, et particulièrement dans les nécropoles et les cimetières. Dans cette Europe primitive, ce sont les morts seuls qui parlent, l'écriture n'y est point connue. On conçoit donc combien il est intéressant de recueillir, tout mutilés qu'ils soient, ces précieux textes hiéroglyphiques par lesquels nous saisissons quelques traits de l'histoire des races dont nous retrouvons ailleurs les dépouilles funèbres. L'archéologie nous apprend que vers la fin de l'âge de bronze, au moment où le fer commence à se répandre dans l'Occident, l'Europe occidentale était occupée par des races gréco ou italo-pélasgiques, parmi lesquelles se dessine déjà le génie propre aux peuples que l'on retrouve un peu plus tard dans l'histoire. L'art étrusque, par exemple, apparaît déja dans le cimetière de Villanova, en Toscane, qui est un des types classiques de cette époque de transition. Nous savions aussi que ces populations presque préhistoriques avaient eu des relations avec l'Egypte. En Sardaigne, en Italie, en Grèce, en Crimée même, on a retrouvé, mêlés à leurs dépouilles,

des produits de l'industrie égyptienne ou directement inspirés par elle. Le cimetière de Villanova est sinon contemporain du grand chef Marmaïou, du moins très-peu postérieur au temps où il vivait, puisque les dépouilles abandonnées sur le champ de bataille de Paarisheps révèlent la fin de l'âge de bronze, ou peut-être même cet âge de transition où les instruments tranchants et les armes se faisant encore en bronze, le fer se montrait cependant déjà.

Sans les textes hiéroglyphiques, nous en serions probablement réduits à ignorer pour toujours que ces mêmes peuples à demi barbares furent assez puissants pour tenir en échec l'empire des Pharaons, treize ou quatorze siècles avant notre ère, deux ou trois siècles avant la guerre de Troie, et qu'ils eurent sur la Méditerranée une marine forte et redoutable.

Ils n'arrivèrent certainement pas du premier coup à ce degré de civilisation. On doit supposer de longs siècles antérieurs aux textes de Médinet-Abou et de Karnak, si l'on veut se rendre compte du temps nécessaire au développement de leurs institutions, de leur industrie et de leur science nautique. J'ai assigné, d'après mes observations géologiques sur les berges de la Saône, une antiquité de trois mille six cents ans à l'apparition des métaux dans l'Europe occidentale. On voit que cette date, toute hypothétique qu'elle soit, n'est pas en contradiction avec les sources égyptiennes et qu'elle n'a rien d'exagéré.

IV.

Résumons-nous.

Nous avons vu que M. Chabas considère *l'âge de bronze* comme une conception théorique des archéologues, basée sur un ensemble de faits suspects et contradictoires. Eh bien ! je lui réponds, en invoquant les textes mêmes au nom desquels il s'inscrit en faux contre la classification préhistorique, que l'âge de de bronze, loin d'être une fiction, appartient en partie à l'histoire. En effet, les inscriptions hiéroglyphiques mentionnées plus haut nous font connaître des populations européennes, dont l'industrie offre les caractères que les archéologues sont convenus d'attribuer à ce qu'ils appellent l'industrie de l'âge de bronze.

Ces caractères se résument ainsi : pendant l'âge de bronze, les instruments tranchants et les armes qu'on fit plus tard en fer, se fabriquaient en bronze. La présence exceptionnelle du fer, son emploi comme métal rare ou précieux, pour les objets de parure par exemple, ne constitue nullement l'âge de fer, quand le premier caractère existe.

Je vais plus loin. L'industrie égyptienne est à mes yeux un des prototypes de l'âge de bronze, lequel s'est prolongé sur les bords du Nil beaucoup plus tard qu'en Europe et même jusqu'à une époque peut-être assez rapprochée de notre ère. Que les Egyptiens aient connu le fer très-anciennement, cela ne change rien à la question. Mais tant qn'ils fabriquèrent en

bronze les haches, les couteaux, les outils et les armes qui abondent dans nos musées, je dis qu'ils étaient à l'âge de bronze. J'ai eu l'occasion de signaler déjà les analogies frappantes qui existent entre les produits primitifs de l'âge de bronze européen et les produits similaires de l'ancienne Egypte [1]. En présence de ces analogies, il me paraît impossible de douter que l'Egypte n'ait eu une part réelle dans le développement industriel européen de l'âge de bronze. Voilà pourquoi je dis qu'elle en est un des prototypes.

Il n'est pas impossible non plus que l'Asie ait exercé une influence analogue. Mais des anciennes civilisations asiatiques nous savons encore peu de chose. Les métaux y étaient sans aucun doute très-anciennement connus ; la Bible cite la métallurgie du bronze et du fer parmi les industries antédiluviennes qui se pratiquaient dans la famille de Caïn : *Fuit malleator et faber in cuncta opera æris et ferri*, dit la Genèse en parlant de Tubalcaïn. Cela nous instruit peu et nous laisse ignorer en quoi consistaient ces ouvrages. Les fouilles archéologiques pratiquées en Assyrie, les seules qui pouvaient nous éclairer sur l'industrie asiatique primitive, remontent à peine au xe siècle. Mais à cette époque, comme en Egypte, les armes étaient en bronze, bien que le fer, l'or et le plomb fussent déjà connus.

M. Oppert a exprimé l'opinion que les Assyriens connaissaient le fer avant le bronze qui, d'après lui, serait une invention du nord de l'Europe et aurait été

[1] Voir *Mat. pour l'hist. primit. et nat. de l'homme.*

importé en Asie par les Phéniciens [1]. Mais les inscriptions égyptiennes nous apprennent que le bronze était connu en Assyrie longtemps avant le développement de la puissance phénicienne. Des textes du temps de Thothmès III (xviie siècle) mentionnent déjà l'or, l'argent, le cuivre, le plomb et l'*airain* parmi les produits des *Rutennou* (Assyriens et Babyloniens) envoyés en tribut en Egypte. La rareté même du fer avant le xe siècle et l'usage prédominant des outils et des armes en bronze sont autant de témoignages en faveur de la priorité de cet alliage.

Peut-être y eut-il en Asie un troisième centre de civilisation. La critique historique dégage de l'étude des langues et des antiquités assyriennes un élément touranien qui, à une époque fort ancienne, aurait eu une influence prépondérante. Mais, pour nous en tenir à ce que nous savons, l'Assyrie et l'Egypte sont, dans l'état actuel de nos connaissances, les seuls foyers lumineux auxquels on puisse attribuer les pâles lueurs qui éclairaient l'Europe primitive. Sans doute, à la fin de l'âge de bronze, l'Europe eut en propre ses ateliers, ses types et ses artistes. Mais certaines formes primitives sont trop généralement répandues du Nil à l'Euphrate, de l'Euphrate à l'Océan pour qu'elles n'aient pas eu un même centre de dispersion.

En résumé, si la découverte du bronze se perd dans les ténèbres du passé le plus reculé, l'âge de bronze s'est prolongé fort tard et jusqu'en pleine période historique, aussi bien sur les bords de l'Euphrate que

[1] Voir : *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique ; session de Bruxelles, séance du* 30 *août.*

sur les bords du Nil. Il n'y a pas lieu de s'étonner que, dans l'Europe occidentale où l'histoire est si récente, l'âge de bronze appartienne presque entièrement aux temps préhistoriques.

Tout porte à croire que la connaissance du fer est fort ancienne en Asie et en Afrique, et il serait fort difficile de dire si ce métal est réellement plus nouveau que le bronze. Mais il est certain que l'usage vulgaire du fer est relativement moderne. Le plus vieil instrument égyptien en fer qui soit connu, et que Belzoni a retrouvé sous un des sphinx de Karnak, ne peut pas être plus ancien que le XIIIᵉ ou le XIVᵉ siècle. Lorsque le fer commença à se répandre en Europe, c'est-à-dire, croit-on, vers le Xᵉ siècle, il était encore employé comme métal précieux pour des objets de parure. Au temps d'Homère on le donnait en prix aux vainqueurs des jeux olympiques, et la plupart des armes se fabriquaient en bronze.

C'est aux peuples européens que revient l'honneur d'avoir vulgarisé le fer, et l'âge de fer est un âge essentiellement européen. Il marque dans l'histoire du monde le point de départ de la civilisation occidentale.

Que l'Europe ait eu un âge de pierre préhistorique qui précéda l'âge de bronze, c'est ce qu'il est impossible de nier, si l'on veut se donner la peine d'étudier sans parti pris les faits considérables accumulés par la science. Au temps où l'on chassait dans nos contrées le renne, le mammouth, le grand ours et le tigre, l'homme européen n'employait que le silex taillé par éclats pour la fabrication de ses outils et de ses armes. Il y a un âge plus récent, dit de la *pierre polie*, pen-

dant lequel les métaux font encore complétement défaut. Ce n'est point ici le lieu d'en faire la démonstration. Je me suis contenté de récuser les témoignages contraires invoqués par M. Chabas, en faisant voir que ses exemples étaient mal choisis et que sa démonstration manquait de méthode. C'est ce qui l'a amené à confondre l'âge de la pierre polie et l'âge du bronze dans les quelques stations de la Bourgogne qu'il a visitées.

Quant à la question de chronologie, pour nous en tenir aux éléments si vagues que fournissent les berges de la Saône, j'accorderai bien à mon savant contradicteur que nos âges européens de la pierre polie et du bronze sont contemporains des dynasties pharaoniques. D'après mes évaluations, les traces les plus récentes de l'époque de la pierre n'auraient pas plus de 3,600 ans, ce qui les reporterait au commencement du nouvel empire ou à peu près. Mais le chiffre de M. Chabas, qui classe dans le premier millénaire avant J.-C. toutes nos stations du bronze ou de la pierre polie sur les bords de la Saône, est absolument inconciliable avec mes observations et celles de M. de Ferry. Si maintenant nous arrivons à l'époque quaternaire, il n'y a plus de base d'appréciation. J'ai simplement pu proposer un *minimum* de 8 à 10,000 ans pour l'âge de Solutré, mais, je le répète, c'est un *minimum* qui ne prétend nullement à l'exactitude, pas plus d'ailleurs que toutes ces évaluations basées sur des faits géologiques.

L'Asie est trop mal connue pour qu'il soit possible de rien affirmer en ce qui la concerne. On trouve bien

à Beth-Saour, près de Bethléem, l'équivalent de notre âge de la pierre polie. Mais à quelle date faut-il reporter ces gisements? L'analogie ne suffit pas, malgré de fortes présomptions pour les considérer comme préhistoriques. Tant que des observations géologiques n'auront pas montré, comme en Europe, la succession des périodes industrielles dans un ordre constant et régulier, on devra se tenir sur la plus grande réserve.

En Egypte, il faut le reconnaître, la question de l'âge de pierre n'est guère plus avancée. Les outils en silex y abondent, cela est certain. Mais l'étude critique en est très-difficile. L'Egypte, en effet, étant absolument privée de métaux, tandis que le silex s'y présente sous toutes les formes, il est bien certain qu'à toutes les époques, comme encore maintenant, on dut plus ou moins s'y servir de la pierre pour suppléer à la rareté de métal. M. Mariette a vu, à Abydos, un Arabe se faire raser la tête avec un éclat de silex. L'emploi de couteaux de silex par les paraschistes est un fait qu'on peut admettre sur l'autorité d'Hérodote. Jusqu'à l'époque grecque, les pointes de flèches sont armées d'éclats de silex. A cette époque seulement on fabriqua les premières pointes en bronze.

Cette confusion des industries s'est produite partout. En Europe, les différents âges de la pierre, du bronze et du fer ne se succèdent pas brusquement. Il y eut des périodes de transition pendant lesquelles on vit persister, sous des influences diverses dont nous avons parlé, les usages et les produits des époques

antérieures. De là une confusion apparente, mais qui ne subsiste pas devant une critique attentive.

De ce que les populations historiques de l'Egypte ancienne et moderne ont fait exceptionnellement usage d'outils de silex, on n'est pas autorisé à conclure que tous les instruments de pierre recueillis dans la vallée du Nil datent des temps historiques. J'ai exposé précédemment un certain nombre de considérations qui tendent à démontrer que le grand développement des ateliers de silex, observés sur quelques points, est inconciliable avec la production restreinte des outils de pierre depuis l'époque historique; que certains types rencontrés çà et là n'ont pas d'analogie avec les types retrouvés dans les monuments historiques; qu'enfin il nous manque encore pour la classification un élément essentiel, la preuve géologique. Mais j'ai cité cependant des observations géologiques favorables à l'idée d'un âge de pierre préhistorique [1].

Loin donc de perdre tout intérêt, comme le pense M. Chabas, la découverte d'ateliers paléolithiques en Egypte soulève au contraire un problème important. Et quel que soit le jugement définitif de la science, on aurait tort, me semble-t-il, d'oublier que cette découverte a été le point de départ d'intéressants débats et qu'elle nous a valu les belles et savantes recherches égyptologiques publiées par M. Chabas dans son livre, l'*Antiquité historique*.

Je m'empresse d'ajouter, en finissant, que la question est entre de bonnes mains. D'habiles géologues l'ont

[1] M. Chabas passe complètement sous silence cet ordre de faits.

mise à l'étude. M. Lauth, de Munich, vient de faire sur les lieux de nouvelles observations qui confirment, paraît-il, nos premiers aperçus. Enfin, M. Mariette-Bey, le savant et infatigable chercheur, concentre maintenant tous ses moyens d'investigation sur l'étude des temps primitifs de l'Egypte. Il ne peut manquer de nous apporter tôt ou tard la lumière qui nous fait encore défaut.

Séance du 29 mai 1873.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE DE MACON

PENDANT L'ANNÉE 1872

Par M. CLÈRE, professeur, et les Élèves-Maîtres.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Présenté par M. E. MARCHAL, directeur de l'Ecole, dans la séance du 27 février 1873.

JANVIER 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres.)	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	0.4	0.8	0.2	745.9	S.-E.	Faible.	»	Nuageux.	»
2	— 1.6	0.1	— 0.6	743.1	S.-E.	Id.	»	Serein.	»
3	1	1.6	1.2	744.1	S.	Id.	7.4	Couvert.	Pluie à 6 heures du matin.
4	— 1	0.8	1 4	740.8	S.-E.	Assez forte.	»	Id.	Brouillards assez épais à 6 heures du matin.
5	3.2	3.1	5.4	734.4	S.-E.	Faible.	»	Id.	»
6	5.4	5.4	5.2	738.8	S.-E.	Id.	4.5	Id.	»
7	1	4.2	4 2	738.3	S.-E.	Très-faible.	»	Nuageux.	»
8	1.4	4.4	3.3	729.3	O.	Faible.	2.4	Id.	Pluie à 6 heures du matin.
9	0.2	1	2.6	728.8	O.	Id.	1.5	Couvert.	Pluie à 6 h. du matin, neige à 9 h. et pluie à midi.
10	2	3.2	0.8	742.8	N.	Id.	1	Nuageux.	»
11	— 2.8	— 1.5	— 0.8	744.1	S.-E.	Très-faible.	»	Couvert.	»
12	0.2	1	2.4	745.5	»	Calme.	6	Id.	Neige à moitié fondue, brouillards et pluie le matin.
13	2.1	2.1	1 5	746.2	»	Id.	1.4	Id.	Brouillards le matin.
14	1.6	3.3	5.6	739.8	N.-O.	Très-faible.	2	Id.	Pluie fine le matin.
15	2	4.2	4.2	739.3	E.	Id.	2	Nuageux.	Brouillards très-épais le matin.
16	1.6	3.8	3.4	739.3	S.-E.	Très-faible.	»	Couvert.	Brouillards tout le jour.
17	4.2	6	5.2	739.2	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	Brouillards épais le matin.

19	4.6	6.8	6	722.7	N.	Id.	4.5	Nuageux.	»
20	2.6	6	4.6	730.1	E.	Très-faible.	»	Id.	Brouillards épais le matin.
21	0.4	4.3	3	735	S.-S.-O.	Faible.	»	Id.	Cumulus à l'horizon à 7 heures du matin.
22	2.1	8	8	731.1	S.-E.	Id.	»	Id.	Stratus à 9 h. du matin; vent violent à 9 h. du soir.
23	7.5	10.2	10.3	724.1	S.-E.	Id.	»	Couvert.	Vent violent tout le jour.
24	10 6	11.4	7.2	722.5	S.	Forte.	1.6	Id.	Vent violent jusqu'à 9 heures du matin; pluie tout le reste du jour.
25	5.2	8.5	7.4	725.8	S.	Faible.	26.9	Nuageux.	»
26	6	9.8	7.4	730.8	S.	Très-faible.	»	Id.	Petite pluie à 9 h. du matin; grésil à 5 h. du soir.
27	5.2	7	5.2	735.9	S.	Faible.	»	Id.	Stratus à 9 h. du matin; cirrus à 3 h. du soir.
28	4.4	6.8	5.3	740.1	N.	Id.	5.3	Id.	Brouillards intenses le matin.
29	3.6	3.8	3.8	743.3	N.-O.	Id.	»	Couvert.	»
30	3.2	3.9	2	740	N.	Très-faible.	»	Id.	»
31	0.2	2.4	4	742	E.	Faible.	»	Serein.	Brouillards intenses le matin, légers le soir.
	Moyenne.	4.5		736.5		Total.	69		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-est, 12 fois; le sud, 5; le nord, 4; l'est, 3; l'ouest et le nord-ouest, chacun 2; le sud-sud-ouest, 1; il y a eu deux jours de calme. Un vent violent a soufflé le 22, le 23 et le 24; il a été suivi d'une forte pluie.

Autres météores. — Le ciel a été pur 2 fois, nuageux 14 fois et couvert 15 fois. Il y a eu 8 jours de brouillards, 9 de pluie, qui ont produit 69^{mm} d'eau; 1 de grésil, 2 de neige.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 1er, de	745.9
Le plus grand abaissement, le 24, de	722.5
Hauteur moyenne	736.6
La température la plus élevée a été, le 24, à midi, de	+ 11.4
La moindre, le 11, à 6 heures du matin, de	— 1.5
Température moyenne à midi	+ 4.5

FÉVRIER 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE 6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.	PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi) Direction.	Vitesse.	PLUIE (en millimètres).	ETAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
1	2	10.1	9.2	740	S.	Forte.	»	Serein.	Vent violent tout le jour.
2	8.4	11.4	8.4	737.8	S.	Id.	»	Nuageux.	Stratus tout le jour.
3	1.6	6.3	6.3	739.8	E.	Faible.	»	Serein.	Brouillards à 6 heures du matin ; cirrus à midi.
4	— 1	4.8	6	740.4	S.-E.	Très-faible	»	Id.	Brouillards à midi.
5	7.4	11.9	10	738.7	S.-E.	Très-forte.	»	Id.	Grand vent à midi ; à 3 heures, stratus à l'horizon.
6	9.1	11.5	10.6	740.5	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	Nuages à l'horizon à 6 heures du matin ; petite pluie à 6 heures du soir.
7	8.8	13	9.6	741.4	S.-E.	Id.	»	Id.	»
8	4.5	9.4	9.6	741.4	S.-O.	Faible.	»	Serein.	Brume à l'horizon à 6 heures du matin.
9	4	9	7.8	741.2	S.	Id.	»	Id.	»
10	0.9	7	5.5	741.6	S.	Id.	»	Id.	Brouillards à 6 heures du matin.
11	4.9	12.2	8	739.2	S.	Id.	»	Id.	»
12	4.7	5.2	7.6	734.1	S.-E.	Très-faible.	»	Couvert.	Pluie à 6 heures du soir.
13	4.4	8.1	7.2	736.7	S.	Faible.	4.2	Nuageux.	Pluie fine à 6 heures et à 9 heures du soir.
14	5	10.6	9	734.3	O.	Assez forte.	2.4	Couvert.	Pluie fine jusqu'à 3 heures du soir.
15	8	8.5	6.8	731.8	S.	Très-faible.	9.4	Id.	Pluie assez forte à 3 heures et à 6 heures du soir.
16	5	7.1	6	732.9	E.	Faible.	10.8	Nuageux.	»

20	[illegible].3	11	8	741	S.	Faible.	»	Id.	Petite pluie à 3 heures.
21	6.2	8.3	5 8	742.8	S.	Id.	4.2	Couvert.	Pluie jusqu'à 3 heures du soir.
22	3 8	6.8	5.7	744.1	E.	Faible.	»	Nuageux.	Brouillards à 6 heures du matin.
23	2.6	7.4	8.6	741.3	S.	Id.	4.2	Couvert.	Brouillards à 6 heures du soir.
24	5.2	8.4	8.4	739.3	S.	Id	»	Id.	Pluie de 9 heures du matin à 9 heures du soir.
25	8.6	10.4	10	737.3	S.	Id.	22	Id.	Pluie toute la journée.
26	6.4	8.6	8	7[illegible]2.1	S.	Très-faible.	4	Nuageux.	Pluie fine de midi à 9 heures du soir.
27	6.4	4.8	2	739.4	S.	Id.	3.5	Id.	»
28	— 1.6	1.6	1.4	742.6	N.	Faible.	»	Serein.	Gelée à 6 heures du matin.
29	— 1.8	4.2	5.2	742.6	S.	Id.	»	Id.	Gelée le matin.
	Moyenne.	8.3		742.6		Total.	64.7		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud, 17 fois ; le sud-est, 6 fois ; l'est, 3 fois ; le sud-est, 1 fois ; l'ouest, 1 fois ; le nord, 1 fois. Un vent très-fort a soufflé le 5, à 3 heures, et a été suivi, le lendemain, d'une petite pluie. Vent violent le 1.

Autres météores. — Le ciel a été pur 11 fois, nuageux 11 fois, couvert 7 fois. Il y a eu 5 jours de brouillards, 9 jours de pluie, qui ont produit 64 == 7 d'eau. Il y a eu 3 jours d'une petite gelée.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 22, à midi, de	744.1
Le plus grand abaissement, le 15, à midi, de	731.8
Hauteur moyenne	742.6
La température la plus élevée a été, le 7, à midi, de	18
La moindre a été, le 29, à 6 heures du matin, de	— 1.8
Température moyenne à midi	8.3

FÉVRIER 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ETAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	2	10.1	9.2	740	S.	Forte.	»	Serein.	Vent violent tout le jour.
2	8.4	11.4	8.4	737.8	S.	Id.	»	Nuageux.	Stratus tout le jour.
3	1.6	6.3	6.3	739.8	E.	Faible.	»	Serein.	Brouillards à 6 heures du matin ; cirrus à midi.
4	— 1	4.8	6	740.4	S.-E.	Très-faible	»	Id.	Brouillards à midi.
5	7.4	11.9	10	738.7	S.-E.	Très-forte.	»	Id.	Grand vent à midi ; à 3 heures, stratus à l'horizon.
6	9.1	11.5	10.6	740.5	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	Nuages à l'horizon à 6 heures du matin ; petite pluie à 6 heures du soir.
7	8.8	13	9.6	741.4	S.-E.	Id.	»	Id.	»
8	4.5	9.4	9.6	741.4	S.-O.	Faible.	»	Serein.	Brume à l'horizon à 6 heures du matin.
9	4	9	7.8	741.2	S.	Id.	»	Id.	»
10	0.9	7	5.5	741.6	S.	Id.	»	Id.	Brouillards à 6 heures du matin.
11	4.9	12.2	8	739.2	S.	Id.	»	Id.	»
12	4.7	5.2	7.6	734.1	S.-E.	Très-faible.	»	Couvert.	Pluie à 6 heures du soir.
13	4.4	8.1	7.2	736.7	S.	Faible.	4.2	Nuageux.	Pluie fine à 6 heures et à 9 heures du soir.
14	5	10.6	9	734.3	O.	Assez forte.	2.4	Couvert.	Pluie fine jusqu'à 3 heures du soir.
15	8	8.5	6.8	731.8	S.	Très-faible.	9.4	Id.	Pluie assez forte à 3 heures et à 6 heures du soir.
16	5	7.1	6	732.9	E.	Faible.	10.8	Nuageux.	»
17	5.4	8 6	6	741.8	S.-E.	Id.	»	Id.	»

20	6.3	11	8	741	S.	Faible.	»	Id.	Petite pluie à 3 heures.
21	6.2	8.3	5 8	742.8	S.	Id.	4.2	Couvert.	Pluie jusqu'à 3 heures du soir.
22	3 8	6.8	5.7	744.1	E.	Faible.	»	Nuageux.	Brouillards à 6 heures du matin.
23	2.6	7.4	8.6	741.3	S.	Id.	4.2	Couvert.	Brouillards à 6 heures du soir.
24	5.2	8.4	8.4	739.3	S.	Id	»	Id.	Pluie de 9 heures du matin à 9 heures du soir.
25	8.6	10.4	10	737.3	S.	Id.	22	Id.	Pluie toute la journée.
26	6.4	8.6	8	742.1	S.	Très-faible.	4	Nuageux.	Pluie fine de midi à 9 heures du soir.
27	6.4	4.8	2	739.4	S.	Id.	3.5	Id.	»
28	— 1.6	1.6	1.4	742.6	N.	Faible.	»	Serein.	Gelée à 6 heures du matin.
29	— 1.8	4.2	5.2	742.6	S.	Id.	»	Id.	Gelée le matin.
	Moyenne.	8.3		742.6		Total.	64.7		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud, 17 fois ; le sud-est, 6 fois ; l'est, 3 fois ; le sud-est, 1 fois ; l'ouest, 1 fois ; le nord, 1 fois. Un vent très-fort a soufflé le 5, à 3 heures, et a été suivi, le lendemain, d'une petite pluie. Vent violent le 1.

Autres météores. — Le ciel a été pur 11 fois, nuageux 11 fois, couvert 7 fois. Il y a eu 5 jours de brouillards, 9 jours de pluie, qui ont produit 64mm7 d'eau. Il y a eu 3 jours d'une petite gelée.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 22, à midi, de 744.1
Le plus grand abaissement, le 15, à midi, de 731.8
Hauteur moyenne 742.6
La température la plus élevée a été, le 7, à midi, de 18
La moindre a été, le 29, à 6 heures du matin, de ...... — 1.8
Température moyenne à midi 8.3

MARS 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE 6 h. matin	Midi.	6 h. soir.	PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi) Direction.	Vitesse.	PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
1	2.4	9	8.2	741.1	S.	Faible.	3	Serein.	»
2	6.6	12	10	744.4	O.	Très-faible.	»	Nuageux.	»
3	6.8	11.4	10	746.5	N.	Faible.	»	Serein.	Brouillards de 6 heures à 10 heures du matin.
4	3.4	7	9.4	746.9	N.	Très-faible.	»	Id.	Brouillards intenses le matin.
5	2.8	10	10	744.9	S.-E.	Id.	»	Id.	»
6	2.2	10.4	11.4	736.6	S.-E.	Id.	»	Id.	»
7	8.4	14.4	13.8	728.5	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	»
8	9	13.1	8.6	734	S.-E.	Id.	»	Couvert.	Pluie commencée à 2 heures du soir.
9	6.2	13.1	10.7	735.2	N.	Faible.	5	Nuageux.	»
10	10	11.8	10.8	738.4	N.-E.	Forte.	»	Couvert.	»
11	8	8.8	8.9	739.9	N.	Faible.	»	Id.	»
12	6	11	11.3	740.3	N.	Id.	»	Nuageux.	»
13	5	11.8	10	736.4	N.	Très-faible.	»	Id.	»
14	7.8	10.7	10	730.6	S.-E.	Id.	»	Id.	»
15	6 5	11.8	10.5	732	E.	Faible.	»	Id.	Cumulus à 3 heures du soir.
16	4	12.2	11.8	741.4	N.	Id.	»	Id.	»
17	5	12.8	12 8	741.8	N.	Assez forte.	»	Serein.	»

18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
19	6	8	6.4	734.4	O.	Forte.	0.5	Nuageux.	Pluie à 9 heures du matin et à 6 heures du soir.
20	2	6	4.4	736.4	E.	Faible.	2.6	Id.	»
21	1.6	6	4.2	730.8	S.-O.	Id.	»	Couvert.	»
22	1	4	3	732	N.-O.	Forte.	0.6	Nuageux.	Petite pluie à 9 heures du matin; neige sur les montagnes voisines.
23	— 2	5	5.2	733.6	E.	Faible.	»	Id.	Gelée blanche à 6 heures du matin.
24	7	8	6	727.9	»	Calme.	»	Couvert.	»
25	1.8	6.4	5.5	729.3	O.-N.-O.	Faible.	»	Id.	Cumulus à 6 heures du matin; cirro-cumulus à 9 heures; petite ondée à 6 heures du soir.
26	1.2	10	7.2	730.2	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	Cumulus de 9 heures à 3 heures.
27	0.6	11.8	12.2	737.7	S.-E.	Assez forte.	»	Id.	Cirrus à midi.
28	8.6	15.4	14	733.6	S.	Faible.	4.5	Id.	Pluie à 6 heures; cirro-cumulus à midi.
29	11.5	16.2	15.4	734.5	S.	Violente.	»	Couvert.	»
30	»	»	»	»	»	»	»	»	Les observations n'ont pas été faites le 30 et le 31, par suite des vacances de Pâques.
31	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Moyenne.	10.4		736.4		Total.	13.2		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord, 8 fois; le sud-est, 7 fois; le sud, l'ouest et l'est, chacun 3 fois; le nord-est, le sud-ouest, le nord-ouest et l'ouest-nord-ouest, chacun 1 fois.

Autres météores. — Le ciel a été pur 6 fois, nuageux 16 fois, couvert 7 fois. Il y a eu 2 jours de brouillards, 5 de pluie, qui ont produit 13^{mm} 2 d'eau; 1 de neige.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 4, à midi, de 746.9
Le plus grand abaissement, le 24, à midi, de.......... 727.9
Hauteur moyenne à midi 736.4
La température la plus élevée a été, le 29, à midi, de.. 16.2
La moindre a été, le 23, à 6 heures du matin, de...... — 2
Température moyenne à midi..... .... 10.4

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'ÉCOLE NORMALE DE MACON

PENDANT L'ANNÉE 1872

Par M. CLÈRE, professeur, et les Élèves-Maîtres.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

Présenté par M. E. MARCHAL, directeur de l'Ecole, dans la séance du 27 février 1873.

JANVIER 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres.)	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	0.4	0.8	0.2	745.9	S.-E.	Faible.	»	Nuageux.	»
2	— 1.6	0.1	— 0.6	743.1	S.-E.	Id.	»	Serein.	»
3	1	1.6	1.2	744.1	S.	Id.	7.4	Couvert.	Pluie à 6 heures du matin.
4	— 1	0.8	1 4	740.8	S.-E.	Assez forte.	»	Id.	Brouillards assez épais à 6 heures du matin.
5	3.2	3.1	5.4	734.4	S.-E.	Faible.	»	Id.	»
6	5.4	5.4	5.2	738.8	S.-E.	Id.	4.5	Id.	»
7	1	4.2	4 2	738.3	S.-E.	Très-faible.	»	Nuageux.	»
8	1.4	4.4	3.3	729.3	O.	Faible.	2.4	Id.	Pluie à 6 heures du matin.
9	0.2	1	2.6	728.8	O.	Id.	1.5	Couvert.	Pluie à 6 h. du matin, neige à 9 h. et pluie à midi.
10	2	3.2	0.8	742.8	N.	Id.	1	Nuageux.	»
11	— 2.8	— 1.5	— 0.8	744.1	S.-E.	Très-faible.	»	Couvert.	»
12	0.2	1	2.4	745.5	»	Calme.	6	Id.	Neige à moitié fondue, brouillards et pluie le matin.
13	2.1	2.1	1 5	746.2	»	Id.	1.4	Id.	Brouillards le matin.
14	1.6	3.3	5.6	739.8	N.-O.	Très-faible.	2	Id.	Pluie fine le matin.
15	2	4.2	4.2	739.3	E.	Id.	2	Nuageux.	Brouillards très-épais le matin.
16	1.6	3.8	3.4	739.3	S.-E.	Très-faible.	»	Couvert.	Brouillards tout le jour.
17	4.2	6	5.2	739.2	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	Brouillards épais le matin.

19	4.6	6.8	6	722.7	N.	Id.	4.5	Nuageux.	»
20	2.6	6	4.6	730.1	E.	Très-faible.	»	Id.	Brouillards épais le matin.
21	0.4	4.3	3	735	S.-S.-O.	Faible.	»	Id.	Cumulus à l'horizon à 7 heures du matin.
22	2.1	8	8	731.1	S.-E.	Id.	»	Id.	Stratus à 9 h. du matin; vent violent à 9 h. du soir.
23	7.5	10.2	10.3	724.1	S.-E.	Id.	»	Couvert.	Vent violent tout le jour.
24	10 6	11.4	7.2	722.5	S.	Forte.	1.6	Id.	Vent violent jusqu'à 9 heures du matin ; pluie tout le reste du jour.
25	5.2	8.5	7.4	725.8	S.	Faible.	26.9	Nuageux.	»
26	6	9.8	7.4	730.8	S.	Très-faible.	»	Id.	Petite pluie à 9 h. du matin; grésil à 5 h. du soir.
27	5.2	7	5.2	735.9	S.	Faible.	»	Id.	Stratus à 9 h. du matin; cirrus à 3 h. du soir.
28	4.4	6.8	5.3	740.1	N.	Id.	5.3	Id.	Brouillards intenses le matin.
29	3.6	3.8	3.8	743.3	N.-O.	Id.	»	Couvert.	»
30	3.2	3.9	2	740	N.	Très-faible.	»	Id.	»
31	0.2	2.4	4	742	E.	Faible.	»	Serein.	Brouillards intenses le matin, légers le soir.
	Moyenne.	4.5		736.5		Total.	69		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-est, 12 fois ; le sud, 5 ; le nord, 4 ; l'est, 3 ; l'ouest et le nord-ouest, chacun 2 ; le sud-sud-ouest, 1 ; il y a eu deux jours de calme. Un vent violent a soufflé le 22, le 23 et le 24 ; il a été suivi d'une forte pluie.

Autres météores. — Le ciel a été pur 2 fois, nuageux 14 fois et couvert 15 fois. Il y a eu 8 jours de brouillards, 9 de pluie, qui ont produit 69mm d'eau; 1 de grésil, 2 de neige.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 1er, de	745.9
Le plus grand abaissement, le 24, de	722.5
Hauteur moyenne	736.6
La température la plus élevée a été, le 24, à midi, de	+ 11.4
La moindre, le 11, à 6 heures du matin, de	— 1.5
Température moyenne à midi	+ 4.5

FÉVRIER 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ETAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	2	10.1	9.2	740	S.	Forte.	»	Serein.	Vent violent tout le jour.
2	8.4	11.4	8.4	737.8	S.	Id.	»	Nuageux.	Stratus tout le jour.
3	1.6	6.3	6.3	739.8	E.	Faible.	»	Serein.	Brouillards à 6 heures du matin ; cirrus à midi.
4	— 1	4.8	6	740.4	S.-E.	Très-faible	»	Id.	Brouillards à midi.
5	7.4	11.9	10	738.7	S.-E.	Très-forte.	»	Id.	Grand vent à midi ; à 3 heures, stratus à l'horizon.
6	9.1	11.5	10.6	740.5	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	Nuages à l'horizon à 6 heures du matin ; petite pluie à 6 heures du soir.
7	8.8	13	9.6	741.4	S.-E.	Id.	»	Id.	»
8	4.5	9.4	9.6	741.4	S.-O.	Faible.	»	Serein.	Brume à l'horizon à 6 heures du matin.
9	4	9	7.8	741.2	S.	Id.	»	Id.	»
10	0.9	7	5.5	741.6	S.	Id.	»	Id.	Brouillards à 6 heures du matin.
11	4.9	12.2	8	739.2	S.	Id.	»	Id.	»
12	4.7	5.2	7.6	734.1	S.-E.	Très-faible.	»	Couvert.	Pluie à 6 heures du soir.
13	4.4	8.1	7.2	736.7	S.	Faible.	4.2	Nuageux.	Pluie fine à 6 heures et à 9 heures du soir.
14	5	10.6	9	734.3	O.	Assez forte.	2.4	Couvert.	Pluie fine jusqu'à 3 heures du soir.
15	8	8.5	6.8	731.8	S.	Très-faible.	9.4	Id.	Pluie assez forte à 3 heures et à 6 heures du soir.
16	5	7.1	6	732.9	E.	Faible.	10.8	Nuageux.	»
17	5.4	8 6	6	741.8	S.-E.	Id.	»	Id.	»

20	6.3	11	8	741	S.	Faible.	»	Id.	Petite pluie à 3 heures.
21	6.2	8.3	5 8	742.8	S.	Id.	4.2	Couvert.	Pluie jusqu'à 3 heures du soir.
22	3 8	6.8	5.7	744.1	E.	Faible.	»	Nuageux.	Brouillards à 6 heures du matin.
23	2.6	7.4	8.6	741.3	S.	Id.	4.2	Couvert.	Brouillards à 6 heures du soir.
24	5.2	8.4	8.4	739.3	S.	Id	»	Id.	Pluie de 9 heures du matin à 9 heures du soir.
25	8.6	10.4	10	737.3	S.	Id.	22	Id.	Pluie toute la journée.
26	6.4	8.6	8	742.1	S.	Très-faible.	4	Nuageux.	Pluie fine de midi à 9 heures du soir.
27	6.4	4.8	2	739.4	S.	Id.	3.5	Id.	»
28	— 1.6	1.6	1.4	742.6	N.	Faible.	»	Serein.	Gelée à 6 heures du matin.
29	— 1.8	4.2	5.2	742.6	S.	Id.	»	Id.	Gelée le matin.
	Moyenne.	8.3		742.6		Total.	64.7		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud, 17 fois ; le sud-est, 6 fois ; l'est, 3 fois ; le sud-est, 1 fois ; l'ouest, 1 fois ; le nord, 1 fois. Un vent très-fort a soufflé le 5, à 3 heures, et a été suivi, le lendemain, d'une petite pluie. Vent violent le 1.

Autres météores. — Le ciel a été pur 11 fois, nuageux 11 fois, couvert 7 fois. Il y a eu 5 jours de brouillards, 9 jours de pluie, qui ont produit 64 == 7 d'eau. Il y a eu 3 jours d'une petite gelée.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 22, à midi, de 744.1
Le plus grand abaissement, le 15, à midi, de 731.8
Hauteur moyenne.......... 742.6
La température la plus élevée a été, le 7, à midi, de.... 18
La moindre a été, le 29, à 6 heures du matin, de...... — 1.8
Température moyenne à midi.......... 8.3

MARS 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (8 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	2.4	9	8.2	741.1	S.	Faible.	3	Serein.	»
2	6.6	12	10	744.4	O.	Très-faible.	»	Nuageux.	»
3	6.8	11.4	10	746.5	N.	Faible.	»	Serein.	Brouillards de 6 heures à 10 heures du matin.
4	3.4	7	9.4	746.9	N.	Très-faible.	»	Id.	Brouillards intenses le matin.
5	2.8	10	10	744.9	S.-E.	Id.	»	Id.	»
6	2.2	10.4	11.4	736.6	S.-E.	Id.	»	Id.	»
7	8.4	14.4	13.8	728.5	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	»
8	9	13.1	8.6	734	S.-E.	Id.	»	Couvert.	Pluie commencée à 2 heures du soir.
9	6.2	13.1	10.7	735.2	N.	Faible.	5	Nuageux.	»
10	10	11.8	10.8	738.4	N.-E.	Forte.	»	Couvert.	»
11	8	8.8	8.9	739.9	N.	Faible.	»	Id.	»
12	6	11	11.3	740.3	N.	Id.	»	Nuageux.	»
13	5	11.8	10	736.4	N.	Très-faible.	»	Id.	»
14	7.8	10.7	10	730.6	S.-E.	Id.	»	Id.	»
15	6 5	11.8	10.5	732	E.	Faible.	»	Id.	Cumulus à 3 heures du soir.
16	4	12.2	11.8	741.4	N.	Id.	»	Id.	»
17	5	12.8	12.8	741.8	N.	Assez forte.	»	Serein.	»

18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Id.	»	[illegible]	[illegible]
19	6	8	6.4	734.4	O.	Forte.	0.5	Nuageux.	Pluie à 9 heures du matin et à 6 heures du soir.
20	2	6	4.4	736.4	E.	Faible.	2.6	Id.	»
21	1.6	6	4.2	730.8	S.-O.	Id.	»	Couvert.	»
22	1	4	3	732	N.-O.	Forte.	0.6	Nuageux.	Petite pluie à 9 heures du matin; neige sur les montagnes voisines.
23	— 2	5	5.2	733.6	E.	Faible.	»	Id.	Gelée blanche à 6 heures du matin.
24	7	8	6	727.9	»	Calme.	»	Couvert.	»
25	1.8	6.4	5.5	729.3	O.-N.-O.	Faible.	»	Id.	Cumulus à 6 heures du matin; cirro-cumulus à 9 heures; petite ondée à 6 heures du soir.
26	1.2	10	7.2	730.2	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	Cumulus de 9 heures à 3 heures.
27	0.6	11.8	12.2	737.7	S.-E.	Assez forte.	»	Id.	Cirrus à midi.
28	8.6	15.4	14	733.6	S.	Faible.	4.5	Id.	Pluie à 6 heures; cirro-cumulus à midi.
29	11.5	16.2	15.4	734.5	S.	Violente.	»	Couvert.	»
30	»	»	»	»	»	»	»	»	*Les observations n'ont pas été faites le* 30 *et le* 31, *par suite des vacances de Pâques.*
31	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Moyenne.	10.4		736.4		TOTAL.	13.2		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord, 8 fois; le sud-est, 7 fois; le sud, l'ouest et l'est, chacun 3 fois; le nord-est, le sud-ouest, le nord-ouest et l'ouest-nord-ouest, chacun 1 fois.

Autres météores. — Le ciel a été pur 6 fois, nuageux 16 fois, couvert 7 fois. Il y a eu 2 jours de brouillards, 5 de pluie, qui ont produit 13^{mm} 2 d'eau; 1 de neige.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 4, à midi, de 746.9
Le plus grand abaissement, le 24, à midi, de.......... 727.9
Hauteur moyenne à midi 736.4
La température la plus élevée a été, le 29, à midi, de.. 16.2
La moindre a été, le 23, à 6 heures du matin, de...... — 2
Température moyenne à midi.......... 10.4

AVRIL 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	»	»	»	»	»	»	»	»	
2	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	Les observations n'ont pas été faites du 1er au 9, par suite des vacances de Pâques.
4	»	»	»	»	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	»	»	»	»	
8	»	»	»	»	»	»	»	»	
9	12	13.4	9.8	743.2	N.	Forte.	»	Nuageux.	»
10	4.8	9.6	9.8	743.4	N.-N.-E.	Assez forte.	»	Id.	»
11	3.8	11	13.4	741.6	E.	Très-faible.	»	Serein.	»
12	5.8	17	15.4	739.5	S.-S.-E.	Forte.	»	Id.	»
13	7	15.8	18.4	741.6	S.-E.	Très-faible.	»	Id.	»
14	15	18 4	18	741.1	N.-E.	Assez forte.	»	Id.	A 6 h. et à 9 h. du soir, cumulus à l'horizon.
15	9.6	17.6	17.6	739.4	N.-E.	Faible.	»	Id.	»
16	10.4	18.8	17.4	738.5	N.	Assez forte.	»	Id.	A 3 h. et à 6 h. du soir, cumulus à l'horizon.
17	7	14.2	12.6	733.6	O.	Faible.	»	Id.	A 6 heures du soir, cumulus à l'horizon.

18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	N.	Très-faible.	»	Couvert.	[illegible]
19	5.8	12.8	11.4	731 3	N.	Faible.	»	Nuageux.	A 6 heures et à 9 heures du soir, pluie.
20	8.4	11.4	10.4	723.9	O.	Calme.	1.4	Couvert.	A 6 heures, à 9 heures et à 3 heures, pluie.
21	9	13	10 4	723.2	S.-E.	Forte.	5.2	Nuageux.	A 9 h. du matin, cumulo-nimbus; à midi, cirro-cumulus; à 3 h., petite pluie; à 6 h., cirrus.
22	9 3	9.6	8.2	725.2	N.	Assez forte.	3.6	Id.	A midi, tonnerre, orage au sud-ouest, durée 20 minutes, pluie.
23	6.5	14.6	10.8	728.2	O.	Faible.	25.4	Id.	Matin, cirrus; midi, pluie fine; à 2 heures 20, tonnerre et orage au sud-est, pluie.
24	6.5	12.9	13.4	735.6	S.-E.	Id.	11.3	Serein.	Matin, cirro-nimbus.
25	6.8	15 4	13.8	736.2	N.	Très-faible.	»	Nuageux.	A midi, cumulus; à 3 heures et à 6 heures, cirrus.
26	6.8	17 5	16.6	738	S.-S.-E.	Id.	0.1	Serein.	Soir, cirrus, puis stratus à l'horizon.
27	12.2	16.3	11.6	734.6	»	Calme.	»	Nuageux.	Matin, stratus, cirro-nimbus, pluie commencée à 4 heures; pluie à 9 heures du matin.
28	10.2	15.7	16.4	738.8	S.-E.	Insensible.	11	Couvert.	Matin, pluie fine.
29	10.2	11.2	11.4	744.4	N.-E.	Faible.	8	Id.	Matin, pluie fine.
30	12.8	17.4	17.4	741	N.	Assez forte.	3	Nuageux.	»
	Moyenne.	14.2		736		Total.	69		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord, 7 fois; le sud-est, 4 fois; le sud-sud-est et le nord-est, chacun 2 fois; l'ouest, 3 fois; le nord-nord-est, l'est et le nord-ouest, chacun 1 fois; il y a eu un jour de calme. Le 22, un orage, accompagné de coups de tonnerre, a éclaté et a duré environ 20 minutes; il a été suivi d'une forte pluie. Même chose le 23, à 2 heures 20 du soir.

Autres météores.— Le ciel a été pur 9 fois, nuageux 9 fois et couvert 4 fois. Il y a eu 7 jours de pluie, qui ont produit 69mm d'eau.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 29, à midi, de 744.4
Le plus grand abaissement, le 21, de........ 723.2
Hauteur moyenne. 736
La température la plus élevée a été, le 16, à midi, de... 18.8
La moindre a été, le 11, à 6 heures du matin, de....... 3.8
Température moyenne à midi 14.2

MAI 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (8 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	14	17 6	19	7	N.	Faible.	»	Couvert.	A 11 heures du soir, tonnerre et éclairs.
2	14	20.8	15.6	739.9	N.	Id.	»	Nuageux.	A 3 h. du matin, tonnerre et éclairs, pluie fine; à 2 h. du soir, violents coups de tonnerre.
3	14	18.4	18.8	741.3	N.-O.	Très-faible.		Id.	»
4	11.4	20.8	18.7	735.7	S -E.	Id.	»	Id.	»
5	10.9	9.6	9	734.8	N.	Faible.	15	Couvert.	A 5 heures du matin, pluie; à 10 heures du matin, la pluie continue jusqu'au 6, à 11 h. du matin.
6	8.4	13.4	12	735.5	E.-S.-E.	Id.	43.8	Nuageux.	Pluie et grésil à 6 heures du soir.
7	9	15.8	16.2	737.2	S.-E.	Id.	2.8	Id.	»
8	11.8	16.6	15 2	736.3	E.	Id.	»	Id.	»
9	10.4	12	11.5	737.4	N.	Assez forte.	0.2	Id.	»
10	7	12.4	9 8	737.7	O.	Id.	0.3	Id.	»
11	7.8	9.8	7.2	736.9	N.	Id.	0.2	Couvert.	Pluie fine le soir.
12	7	8	7.5	734.1	O.	Faible.	3.5	Id.	»
13	3.8	7.8	8.9	735.4	O.	Assez forte.	2	Id.	Brouillards légers le matin; de 11 heures à midi, orage à l'ouest; à 7 heures, tonnerre et pluie.
14	2.8	10	9.1	737.8	S.-E.	Faible.	4.7	Id.	Brouillards, petite pluie.
15	9.5	17.4	14.8	738.3	S.-S.-E.	Id.	12.7	Id.	»
16	11 4	20.2	20	734.7	S.	Assez forte.	»	Nuageux.	Stratus à l'horizon le soir.
17	14.2	21.8	21.7	728.9	S.-S.-E.	Faible.	»	Id.	Stratus à l'horizon le soir.

18	13.5	14 1	14	734	S.-S.-E.	Très-faible.	[illegible]	Couvert.	[illegible] tonnerre et pluie.
19	12.8	13.4	12.5	733.8	N.-O.	Assez forte.	39	Nuageux.	A midi, orage, grande pluie et violents coups de tonnerre.
20	11	17	15.2	735.3	S.-E.	Très-faible.	32.4	Id.	Pluie à 4 heures du soir.
21	13.8	14.2	13.4	733	N.-N.-E.	Id.	3	Couvert.	Pluie à 9 heures et à midi.
22	11.3	14.8	13.8	637.6	N.	Faible.	5.6	Id.	Petite pluie à 9 heures du soir.
23	10.2	17.4	14.2	737.3	S.	Id.	»	Serein.	Pluie le soir.
24	11.4	11	11.2	736.1	N.	Assez forte.	16.3	Couvert.	Pluie jusqu'à 3 heures du soir.
25	11.6	13.5	11.6	741.8	N.	Id.	19.7	Id.	Pluie tout le jour; à 3 heures, pluie torrentielle.
26	10.8	14.8	13.6	743.7	N.	Id.	3.7	Nuageux.	»
27	11	16.2	16.8	743.4	N.	Forte.	»	Id.	»
28	13	19.1	17	743.2	N.	Id.	»	Serein.	»
29	14.5	19.6	18.1	741.3	N.	Faible.	»	Nuageux.	»
30	14.6	19.2	16.7	739	E.	Id.	»	Id.	Midi, pluie assez forte.
31	14.8	17.2	15.2	738.7	O.	Id.	7	Couvert.	Pluie à 11 heures, à 3 heures et à 6 heures.
	Moyenne.	15.3		737.4		Total.	225.1		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord, 12 fois; le sud-est et l'ouest, chacun 4 fois; le sud-sud-est, 3 fois; le nord-ouest, l'est et le sud, chacun 2 fois; l'est-sud-est et le nord-nord-est, chacun 1 fois. Il y a eu orages le 13 et le 19; ils ont été suivis d'une forte pluie.

Autres météores. — Le ciel a été pur 2 fois, nuageux 16 fois, couvert 13 fois; il y a eu 2 jours de brouillards, 20 jours de pluie, qui ont produit 225 mm 1 d'eau; 1 de grésil, 5 de tonnerre.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 20, à midi, de 743.7
Le plus grand abaissement, le 17, à midi, de 723.9
Hauteur moyenne 737.4
La température la plus élevée a été, le 17, à midi, de... 21.8
La moindre, le 14, à 6 heures du matin, de 2.8
Hauteur moyenne à midi 15.3

JUIN 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE 6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.	PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi) Direction.	Vitesse.	PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
1	13	15.8	12.6	739.5	N.	Assez forte.	1.8	Nuageux.	Pluie fine à 3 heures du soir.
2	11	16.2	15.8	736.6	E.	Id.	»	Couvert.	»
3	11.9	14.2	14.2	736.6	E.	Très-faible.	3.4	Id.	Pluie fine à 6 heures du matin.
4	11.2	14.8	12.1	738.7	N.	Assez forte.	»	Nuageux.	Pluie fine à 6 heures du soir.
5	10.2	11.1	11.7	741.7	N.-E.	Id.	2	Couvert.	Pluie à midi.
6	12.2	17.2	18	739.2	E.	Insensible.	6	Nuageux.	Pluie fine à 6 heures du soir; la pluie continue jusqu'au 6, à 6 heures du matin.
7	13	15.9	14	737	O.	Faible.	»	Id.	Cumulus au sud et à l'ouest à 6 heures du soir; brouillards peu intenses à 6 heures du matin.
8	10	18	19	736.7	E.	Insensible.	»	Serein.	Brouillards très-intenses à 6 heures du matin; stratus à l'horizon à 9 heures et à midi.
9	15	20.4	17.1	734.7	S.	Faible.	»	Couvert.	A 6 h. du matin, cirrus; à 3 h. du soir, orage, pluie torrentielle; à 6 h., cirro-nimbus; à 9 h., pluie.
10	13	18.7	17	735	O.-S.-O.	Très-faible.	17	Nuageux.	A 9 heures du matin, petite pluie; à 7 heures du soir, pluie et tonnerre.
11	13	17.2	16.2	738.5	O.	Faible.	2.8	Id.	Pluie à 6 heures et à 9 heures du soir.
12	15.5	17.6	18.2	739.1	N.	Id.	3.8	Id.	»
13	14.3	20	21.8	737.6	E.	Id.	»	Id.	Cumulus à 9 heures du matin et à midi.
14	15.8	22	24.2	739.5	E.	Id.	»	Serein.	»
15	16.5	24.6	26.5	743.2	N.-E.	Id.	»	Id.	»
16	19.8	26.5	25	744.4	N.	Assez forte.	»	Nuageux.	A midi, cumulus.
17	19	26.5	26	740.5	N.	Forte.	»	Serein.	»

18	10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	N.-E.	Id.	»	Id.	»
19	22.5	27.6	19.4	735.3	E.	Faible.	»	Couvert.	A 6 heures et à 9 heures du soir, coups de vent très-fort, éclairs et tonnerre.
20	21.6	17.8	17.2	739.3	O.-S.-O.	Id.	1.3	Id.	Petite pluie à 6 h. du matin; cumulus à 9 h.; cumulus à 6 h. du soir; pluie à 9 heures.
21	19	22.2	16.2	731.5	O.-S.-O.	Id.	1.8	Nuageux.	Cumulus à 9 heures du matin et à midi; stratus à 3 heures du soir.
22	21.8	27	21	740.4	E.	Très-faible.	»	Id.	Cirro-cumulus à 6 heures du matin; cumulus à 3 heures du soir.
23	18.2	24.4	25.2	738.4	N.-E.	Id.	»	Id.	Cumulus au nord à 3 heures du soir.
24	19.8	25.4	26 3	736.1	E.	Forte.	4.2	Serein.	Stratus au nord à 9 heures du soir.
25	18.8	25.2	21.4	735.6	N.-E.	Très-faible.	»	Nuageux.	Tonnerre à 1 heure du soir; pluie à 5 heures; tonnerre et pluie à 7 heures.
26	15	17.6	18.8	736.4	O.	Id.	2.6	Id.	»
27	14.2	19.1	20.2	742.4	S.-O.	Faible.	»	Id.	»
28	13.4	22.4	25.2	737.3	S.-E.	Id.	»	Serein.	»
29	16.4	25.4	24.8	736.7	E.	Id.	»	Id.	Eclairs, tonnerre et pluie à 9 heures du soir.
30	18.2	23.1	22.4	737	N.-E.	Assez forte.	6.3	Nuageux.	Cumulus à l'horizon à 9 heures du soir.
	Moyenne.	20.6		738		Total.	68.1		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : l'est, 10 fois; le nord et le nord-est, chacun 5 fois; l'ouest et l'ouest-sud-ouest, chacun 3 fois; le sud, le nord-ouest, le sud-ouest, le sud-est, chacun 1 fois. Il y a eu, le 9, un orage suivi d'une forte pluie; le 19, coups de vent très-fort.

Autres météores. — Le ciel a été pur 8 fois, nuageux 16 fois, couvert 6 fois Il y a eu 2 jours de brouillards; il y a eu 12 jours de pluie, qui ont produit 68mm 1 d'eau; éclairs 2 fois et tonnerre 4 fois.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 16, à midi, de	744.4
Le plus grand abaissement a été, le 21, de	731.5
Hauteur moyenne	738
La température la plus élevée a été, le 19, à midi, de	27.6
La moindre a été, le 8, à 6 heures du matin, de	10
Température moyenne à midi	20.6

JUILLET 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	16.4	22.4	21.3	738	O.	Forte.	»	Couvert.	»
2	16.2	21.6	21.4	741.1	E.	Très-faible.	»	Nuageux.	Pluie à 9 heures du soir.
3	16.3	21 4	22.1	741.1	N.-E.	Assez forte.	»	Id.	»
4	16	22.2	22.2	741.3	N.-E.	Forte.	»	Id.	Cirrus à 9 heures du matin ; cumulus à l'horizon à midi et à 3 heures du soir.
5	15	22.4	23.8	740.6	N.	Id.	»	Serein.	»
6	16.1	23	25.3	736.7	E.	Calme.	»	Id.	»
7	16	26.6	23.1	734 3	S.-E.	Faible.	»	Nuageux.	»
8	18.2	19.2	17.6	733.1	N.-O.	Assez forte.	2.4	Id.	Pluie fine de 6 à 7 heures du matin.
9	17	22.6	21.2	738.6	N.-E.	Faible.	»	Id.	Légers brouillards à 6 heures du soir.
10	14.3	22.6	25	738.1	N.-N.-E.	Assez forte.	»	Id.	»
11	15.6	24.6	27.6	737.5	S.-E.	Id.	»	Serein.	Stratus à l'horizon à 9 heures du soir.
12	19.6	25	23	739.3	S.-E.	Très-faible.	1.4	Nuageux.	Pluie à 7 heures 1/2 du matin, tonnerre et petite pluie à 4 heures 1/2 du soir.
13	19.5	21	23	739.4	O.	Id.	0.6	Id.	»
14	16.8	20.2	20.8	738.7	O.	Forte.	»	Id.	Cumulus à 6 heures, à 9 heures et à midi ; stratus à 9 heures du soir.
15	17	21.2	21.2	736.9	O.	Id.	»	Id.	Cumulus à 9 heures, à midi, à 3 heures, à 6 heures et à 9 heures du soir.
16	16.7	22.4	19.8	738.6	O.	Très-faible.	»	Id.	Cumulus à 9 h. et à midi ; nimbus à 3 h. ; à 2 h. 1/2, petite pluie ; pluie à 3 h. 1/2, à 6 h. et à 7 h.
17	14.9	22.5	17.9	737.7	S.-E.	Id.	6.3	Nuageux.	Brouillards intenses à 6 heures du matin ; nimbus à 6 heures du soir.

18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Faible.	[illegible]	Id.	[illegible] et tonnerre à 5 h. 1/2; à 9 h. m., cumulus; à 9 h. s., nimbus.
19	20.9	21.8	22.8	741.8	N.	Forte.	»	Id.	Cumulus à 6 heures, à 9 heures et à midi.
20	14.8	22.5	23.4	741.4	E.	Id.	»	Serein.	»
21	16.1	24.6	28.6	741	S.-E	Faible.	»	Id.	»
22	18.1	27.8	29.4	737.2	S.-E.	Id.	»	Id.	»
23	19 6	28.2	26.6	734.7	S -E.	Assez forte.	»	Nuageux.	Stratus au sud à midi.
24	19.2	27.8	27.8	736.6	S.-E.	Faible.	»	Id.	Stratus au nord à 9 heures du matin.
25	20.4	28.8	29.6	736	S.-E.	Assez forte.	»	Serein.	»
26	20.2	31.8	30.8	736.1	S.-E.	Forte.	»	Nuageux.	»
27	20	29.4	29.3	738.2	S.-E.	Faible.	»	Serein.	»
28	21.4	28.4	28.6	734.6	N.-E.	Très-faibie.	»	Nuageux.	Cirro-cumulus à 9 heures du matin; orage, tonnerre et pluie à 6 heures du soir.
29	»		»	»	»	»	»	»	*Les observations n'ont pas été faites le* 29 *et le* 30, *par suite de la visite que nous avons faite à l'exposition de Lyon.*
30	»	»	»	»	»	»	»	»	
31	19.8	24	20.8	734.9	E.	Faible.	44.4	Couvert.	Pluie à 6 heures du soir.
	Moyenne.	23.9		738		TOTAL.	58.4		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-est, 11 fois; l'ouest, 5 fois; l'est et le nord-est, chacun 4 fois; le nord, 3 fois; le nord-ouest et le nord-nord-est, chacun 1 fois. Il y a eu un orage le 28; il a été suivi d'une forte pluie.

Autres météores. — Le ciel a été pur 8 fois, nuageux 19 fois, couvert 2 fois. Il y a eu 2 jours de brouillards, 6 de pluie, qui ont produit 58^{mm} 4 d'eau, 3 jours de tonnerre.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 19, à midi, de	741.8
Le plus grand abaissement a été, le 8, à midi, de	733.1
Hauteur moyenne	738
La température la plus élevée a été, le 26, à midi, de	31.8
La moindre a été, le 5, à 6 heures du matin; de	15
Température moyenne à midi	23.9

MARS 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (8 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	2.4	9	8.2	741.1	S.	Faible.	3	Serein.	»
2	6.6	12	10	744.4	O.	Très-faible.	»	Nuageux.	»
3	6.8	11.4	10	746.5	N.	Faible.	»	Serein.	Brouillards de 6 heures à 10 heures du matin.
4	3.4	7	9.4	746.9	N.	Très-faible.	»	Id.	Brouillards intenses le matin.
5	2.8	10	10	744.9	S.-E.	Id.	»	Id.	»
6	2.2	10.4	11.4	736.6	S.-E.	Id.	»	Id.	»
7	8.4	14.4	13.8	728.5	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	»
8	9	13.1	8.6	734	S.-E.	Id.	»	Couvert.	Pluie commencée à 2 heures du soir.
9	6.2	13.1	10.7	735.2	N.	Faible.	5	Nuageux.	»
10	10	11.8	10.8	738.4	N.-E.	Forte.	»	Couvert.	»
11	8	8.8	8.9	739.9	N.	Faible.	»	Id.	»
12	6	11	11.3	740.3	N.	Id.	»	Nuageux.	»
13	5	11.8	10	736.4	N.	Très-faible.	»	Id.	»
14	7.8	10.7	10	730.6	S.-E.	Id.	»	Id.	»
15	6 5	11.8	10.5	732	E.	Faible.	»	Id.	Cumulus à 3 heures du soir.
16	4	12.2	11.8	741.4	N.	Id.	»	Id.	»
17	5	12.8	12 8	741.8	N.	Assez forte.	»	Serein.	»

18	3.8	14.2	9.0	738.8	O.	Id.	»	Peu nuageux.	Cumulus à midi.
19	6	8	6.4	734.4	O.	Forte.	0.5	Nuageux.	Pluie à 9 heures du matin et à 6 heures du soir.
20	2	6	4.4	736.4	E.	Faible.	2.6	Id.	»
21	1.6	6	4.2	730.8	S.-O.	Id.	»	Couvert.	»
22	1	4	3	732	N.-O.	Forte.	0.6	Nuageux.	Petite pluie à 9 heures du matin; neige sur les montagnes voisines.
23	— 2	5	5.2	733.6	E.	Faible.	»	Id.	Gelée blanche à 6 heures du matin.
24	7	8	6	727.9	»	Calme.	»	Couvert.	»
25	1.8	6.4	5.5	729.3	O.-N.-O.	Faible.	»	Id.	Cumulus à 6 heures du matin; cirro-cumulus à 9 heures; petite ondée à 6 heures du soir.
26	1.2	10	7.2	730.2	S.-E.	Id.	»	Nuageux.	Cumulus de 9 heures à 3 heures.
27	0.6	11.8	12.2	737.7	S.-E.	Assez forte.	»	Id.	Cirrus à midi.
28	8.6	15.4	14	733.6	S.	Faible.	4.5	Id.	Pluie à 6 heures; cirro-cumulus à midi.
29	11.5	16.2	15.4	734.5	S.	Violente.	»	Couvert.	»
30	»	»	»	»	»	»	»	»	*Les observations n'ont pas été faites le* 30 *et le* 31, *par suite des vacances de Pâques.*
31	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Moyenne.	10.4		736.4		TOTAL.	13.2		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord, 8 fois; le sud-est, 7 fois; le sud, l'ouest et l'est, chacun 3 fois; le nord-est, le sud-ouest, le nord-ouest et l'ouest-nord-ouest, chacun 1 fois.

Autres météores. — Le ciel a été pur 6 fois, nuageux 16 fois, couvert 7 fois. Il y a eu 2 jours de brouillards, 5 de pluie, qui ont produit 13 mm 2 d'eau; 1 de neige.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 4, à midi, de	746.9
Le plus grand abaissement, le 24, à midi, de	727.9
Hauteur moyenne à midi	736.4
La température la plus élevée a été, le 29, à midi, de	16.2
La moindre a été, le 23, à 6 heures du matin, de	— 2
Température moyenne à midi	10.4

AVRIL 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE 6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.	PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi) Direction.	Vitesse.	PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
1	»	»	»	»	»	»	»	»	*Les observations n'ont pas été faites du 1er au 9, par suite des vacances de Pâques.*
2	»	»	»	»	»	»	»	»	
3	»	»	»	»	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	
4	»	»	»	»	»	»	»	»	
6	»	»	»	»	»	»	»	»	
7	»	»	»	»	»	»	»	»	
8	»	»	»	»	»	»	»	»	
9	12	13.4	9.8	743.2	N.	Forte.	»	Nuageux.	»
10	4.8	9.6	9.8	743.4	N.-N.-E.	Assez forte.	»	Id.	»
11	3.8	11	13.4	741.6	E.	Très-faible.	»	Serein.	»
12	5.8	17	15.4	739.5	S.-S.-E.	Forte.	»	Id.	»
13	7	15.8	18.4	741.6	S.-E.	Très-faible.	»	Id.	»
14	15	18 4	18	741.1	N.-E.	Assez forte.	»	Id.	A 6 h. et à 9 h. du soir, cumulus à l'horizon.
15	9.6	17.6	17.6	739.4	N.-E.	Faible.	»	Id.	»
16	10.4	18.8	17.4	738.5	N.	Assez forte.	»	Id.	A 3 h. et à 6 h. du soir, cumulus à l'horizon.
17	7	14.2	12.6	733.6	O.	Faible.	»	Id.	A 6 heures du soir, cumulus à l'horizon.

18	6.8	10.[illegible]	10.4	731.[illegible]	N.	Très-faible.	»	Couvert.	A [illegible] heures du soir, [illegible]
19	5.8	12.8	11.4	731 3	N.	Faible.	»	Nuageux.	A 6 heures et à 9 heures du soir, pluie.
20	8.4	11.4	10.4	723.9	O.	Calme.	1.4	Couvert.	A 6 heures, à 9 heures et à 3 heures, pluie.
21	9	13	10 4	723.2	S.-E.	Forte.	5.2	Nuageux.	A 9 h. du matin, cumulo-nimbus; à midi, cirro-cumulus; à 3 h., petite pluie; à 6 h., cirrus.
22	9 3	9.6	8.2	725.2	N.	Assez forte.	3.6	Id.	A midi, tonnerre, orage au sud-ouest, durée 20 minutes, pluie.
23	6.5	14.6	10.8	728.2	O.	Faible.	25.4	Id.	Matin, cirrus; midi, pluie fine; à 2 heures 20, tonnerre et orage au sud-est, pluie.
24	6.5	12.9	13.4	735.6	S.-E.	Id.	11.3	Serein.	Matin, cirro-nimbus.
25	6.8	15 4	13.8	736.2	N.	Très-faible.	»	Nuageux.	A midi, cumulus; à 3 heures et à 6 heures, cirrus.
26	6.8	17 5	16.6	738	S.-S.-E.	Id.	0.1	Serein.	Soir, cirrus, puis stratus à l'horizon.
27	12.2	16.3	11.6	734.6	»	Calme.	»	Nuageux.	Matin, stratus, cirro-nimbus, pluie commencée à 4 heures; pluie à 9 heures du matin.
28	10.2	15.7	16.4	738.8	S.-E.	Insensible.	11	Couvert.	Matin, pluie fine.
29	10.2	11.2	11.4	744.4	N.-E.	Faible.	8	Id.	Matin, pluie fine.
30	12.8	17.4	17.4	741	N.	Assez forte.	3	Nuageux.	»
	Moyenne.	14.2		736		Total.	69		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord, 7 fois; le sud-est, 4 fois; le sud-sud-est et le nord-est, chacun 2 fois; l'ouest, 3 fois; le nord-nord-est, l'est et le nord-ouest, chacun 1 fois; il y a eu un jour de calme. Le 22, un orage, accompagné de coups de tonnerre, a éclaté et a duré environ 20 minutes; il a été suivi d'une forte pluie. Même chose le 23, à 2 heures 20 du soir.

Autres météores.— Le ciel a été pur 9 fois, nuageux 9 fois et couvert 4 fois. Il y a eu 7 jours de pluie, qui ont produit 69 mm d'eau.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 29, à midi, de	744.4
Le plus grand abaissement, le 21, de	723.2
Hauteur moyenne.	736
La température la plus élevée a été, le 16, à midi, de	18.8
La moindre a été, le 11, à 6 heures du matin, de	3.8
Température moyenne à midi	14.2

MAI 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	14	17 6	19	7	N.	Faible.	»	Couvert.	A 11 heures du soir, tonnerre et éclairs.
2	14	20.8	15.6	739.9	N.	Id.	»	Nuageux.	A 3 h. du matin, tonnerre et éclairs, pluie fine; à 2 h. du soir, violents coups de tonnerre.
3	14	18.4	18.8	741.3	N.-O.	Très-faible.		Id.	»
4	11.4	20.8	18.7	735.7	S -E.	Id.	»	Id.	»
5	10.9	9.6	9	734.8	N.	Faible.	15	Couvert.	A 5 heures du matin, pluie; à 10 heures du matin, la pluie continue jusqu'au 6, à 11 h. du matin.
6	8.4	13.4	12	735.5	E.-S.-E.	Id.	43.8	Nuageux.	Pluie et grésil à 6 heures du soir.
7	9	15.8	16.2	737.2	S.-E.	Id.	2.8	Id.	»
8	11.8	16.6	15 2	736.3	E.	Id.	»	Id.	»
9	10.4	12	11.5	737.4	N.	Assez forte.	0.2	Id.	»
10	7	12.4	9 8	737.7	O.	Id.	0.3	Id.	»
11	7.8	9.8	7.2	736.9	N.	Id.	0.2	Couvert.	Pluie fine le soir.
12	7	8	7.5	734.1	O.	Faible.	3.5	Id.	»
13	3.8	7.8	8.9	735.4	O.	Assez forte.	2	Id.	Brouillards légers le matin; de 11 heures à midi, orage à l'ouest; à 7 heures, tonnerre et pluie.
14	2.8	10	9.1	737.8	S.-E.	Faible.	4.7	Id.	Brouillards, petite pluie.
15	9.5	17.4	14.8	738.3	S.-S.-E.	Id.	12.7	Id.	»
16	11 4	20.2	20	734.7	S.	Assez forte.	»	Nuageux.	Stratus à l'horizon le soir.
17	14.2	21.8	21.7	728.9	S.-S.-E.	Faible.	»	Id.	Stratus à l'horizon le soir.

18	13.5	14 1	14	734	S.-S.-E.	Très faible.	[illegible]	Couvert.	[illegible] tonnerre et pluie.
19	12.8	13.4	12.5	733.8	N.-O.	Assez forte.	39	Nuageux.	A midi, orage, grande pluie et violents coups de tonnerre.
20	11	17	15.2	735.3	S.-E.	Très-faible.	32.4	Id.	Pluie à 4 heures du soir.
21	13.8	14.2	13.4	733	N.-N.-E.	Id.	3	Couvert.	Pluie à 9 heures et à midi.
22	11.3	14.8	13.8	637.6	N.	Faible.	5.6	Id.	Petite pluie à 9 heures du soir.
23	10.2	17.4	14.2	737.3	S.	Id.	»	Serein.	Pluie le soir.
24	11.4	11	11.2	736.1	N.	Assez forte.	16.3	Couvert.	Pluie jusqu'à 3 heures du soir.
25	11.6	13.5	11.6	741.8	N.	Id.	19.7	Id.	Pluie tout le jour; à 3 heures, pluie torrentielle.
26	10.8	14.8	13.6	743.7	N.	Id.	3.7	Nuageux.	»
27	11	16.2	16.8	743.4	N.	Forte.	»	Id.	»
28	13	19.1	17	743.2	N.	Id.	»	Serein.	»
29	14.5	19.6	18.1	741.3	N.	Faible.	»	Nuageux.	»
30	14.6	19.2	16.7	739	E.	Id.	»	Id.	Midi, pluie assez forte.
31	14.8	17.2	15.2	738.7	O.	Id.	7	Couvert.	Pluie à 11 heures, à 3 heures et à 6 heures.
	Moyenne.	15.3		737.4		Total.	225.1		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le nord, 12 fois; le sud-est et l'ouest, chacun 4 fois; le sud-sud-est, 3 fois; le nord-ouest, l'est et le sud, chacun 2 fois; l'est-sud-est et le nord-nord-est, chacun 1 fois. Il y a eu orages le 13 et le 19; ils ont été suivis d'une forte pluie.

Autres météores. — Le ciel a été pur 2 fois, nuageux 16 fois, couvert 13 fois; il y a eu 2 jours de brouillards, 20 jours de pluie, qui ont produit 225mm 1 d'eau; 1 de grésil, 5 de tonnerre.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 20, à midi, de	743.7
Le plus grand abaissement, le 17, à midi, de	723.9
Hauteur moyenne	737.4
La température la plus élevée a été, le 17, à midi, de	21.8
La moindre, le 14, à 6 heures du matin, de	2.8
Hauteur moyenne à midi	15.3

JUIN 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			PRESSION atmosphérique (8 heures).	VENTS (midi)		PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
	6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.		Direction.	Vitesse.			
1	13	15.8	12.6	739.5	N.	Assez forte.	1.8	Nuageux.	Pluie fine à 3 heures du soir.
2	11	16.2	15.8	736.6	E.	Id.	»	Couvert.	»
3	11.9	14.2	14.2	736.6	E.	Très-faible.	3.4	Id.	Pluie fine à 6 heures du matin.
4	11.2	14.8	12.1	738.7	N.	Assez forte.	»	Nuageux.	Pluie fine à 6 heures du soir.
5	10.2	11.1	11.7	741.7	N.-E.	Id.	2	Couvert.	Pluie à midi.
6	12.2	17.2	18	739.2	E.	Insensible.	6	Nuageux.	Pluie fine à 6 heures du soir; la pluie continue jusqu'au 6, à 6 heures du matin.
7	13	15.9	14	737	O.	Faible.	»	Id.	Cumulus au sud et à l'ouest à 6 heures du soir; brouillards peu intenses à 6 heures du matin.
8	10	18	19	736.7	E.	Insensible.	»	Serein.	Brouillards très-intenses à 6 heures du matin; stratus à l'horizon à 9 heures et à midi.
9	15	20.4	17.1	734.7	S.	Faible.	»	Couvert.	A 6 h. du matin, cirrus; à 3 h. du soir, orage, pluie torrentielle; à 6 h., cirro-nimbus; à 9 h., pluie.
10	13	18.7	17	735	O.-S.-O.	Très-faible.	17	Nuageux.	A 9 heures du matin, petite pluie; à 7 heures du soir, pluie et tonnerre.
11	13	17.2	16.2	738.5	O.	Faible.	2.8	Id.	Pluie à 6 heures et à 9 heures du soir.
12	15.5	17.6	18.2	739.1	N.	Id.	3.8	Id.	»
13	14.3	20	21.8	737.6	E.	Id.	»	Id.	Cumulus à 9 heures du matin et à midi.
14	15.8	22	24.2	739.5	E.	Id.	»	Serein.	»
15	16.5	24.6	26.5	743.2	N.-E.	Id.	»	Id.	»
16	19.8	26.5	25	744.4	N.	Assez forte.	»	Nuageux.	A midi, cumulus.
17	19	26.5	26	740.5	N.	Forte.	»	Serein.	»

18	10	25.5	20.5	737.8	N.-E.	Id.	»	Id.	»
19	22.5	27.6	19.4	735.3	E.	Faible.	»	Couvert.	A 6 heures et à 9 heures du soir, coups de vent très-fort, éclairs et tonnerre.
20	21.6	17.8	17.2	739.3	O.-S.-O.	Id.	1.3	Id.	Petite pluie à 6 h. du matin; cumulus à 9 h.; cumulus à 6 h. du soir; pluie à 9 heures.
21	19	22.2	16.2	731.5	O.-S.-O.	Id.	1.8	Nuageux.	Cumulus à 9 heures du matin et à midi; stratus à 3 heures du soir.
22	21.8	27	21	740.4	E.	Très-faible.	»	Id.	Cirro-cumulus à 6 heures du matin; cumulus à 3 heures du soir.
23	18.2	24.4	25.2	738.4	N.-E.	Id.	»	Id.	Cumulus au nord à 3 heures du soir.
24	19.8	25.4	26 3	736.1	E.	Forte.	4.2	Serein.	Stratus au nord à 9 heures du soir.
25	18.8	25.2	21.4	735.6	N.-E.	Très-faible.	»	Nuageux.	Tonnerre à 1 heure du soir; pluie à 5 heures; tonnerre et pluie à 7 heures.
26	15	17.6	18.8	736.4	O.	Id.	2.6	Id.	»
27	14.2	19.1	20.2	742.4	S.-O.	Faible.	»	Id.	»
28	13.4	22.4	25.2	737.3	S.-E.	Id.	»	Serein.	»
29	16.4	25.4	24.8	736.7	E.	Id.	»	Id.	Eclairs, tonnerre et pluie à 9 heures du soir.
30	18.2	23.1	22.4	737	N.-E.	Assez forte.	6.3	Nuageux.	Cumulus à l'horizon à 9 heures du soir.
	Moyenne.	20.6		738		Total.	68.1		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : l'est, 10 fois; le nord et le nord-est, chacun 5 fois; l'ouest et l'ouest-sud-ouest, chacun 3 fois; le sud, le nord-ouest, le sud-ouest, le sud-est, chacun 1 fois. Il y a eu, le 9, un orage suivi d'une forte pluie; le 19, coups de vent très-fort.

Autres météores. — Le ciel a été pur 8 fois, nuageux 16 fois, couvert 6 fois Il y a eu 2 jours de brouillards; il y a eu 12 jours de pluie, qui ont produit $68^{mm}1$ d'eau; éclairs 2 fois et tonnerre 4 fois.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 16, à midi, de 744.4
Le plus grand abaissement a été, le 21, de 731.5
Hauteur moyenne 738
La température la plus élevée a été, le 19, à midi, de.... 27.6
La moindre a été, le 8, à 6 heures du matin, de.... ... 10
Température moyenne à midi 20.6

JUILLET 1872.

JOURS du MOIS.	THERMOMÈTRE CENTIGRADE 6 h. matin.	Midi.	6 h. soir.	PRESSION atmosphérique (3 heures).	VENTS (midi) Direction.	Vitesse.	PLUIE (en millimètres).	ÉTAT DU CIEL.	OBSERVATIONS.
1	16.4	22.4	21.3	738	O.	Forte.	»	Couvert.	»
2	16.2	21.6	21.4	741.1	E.	Très-faible.	»	Nuageux.	Pluie à 9 heures du soir.
3	16.3	21 4	22.1	741.1	N.-E.	Assez forte.	»	Id.	»
4	16	22.2	22.2	741.3	N.-E.	Forte.	»	Id.	Cirrus à 9 heures du matin ; cumulus à l'horizon à midi et à 3 heures du soir.
5	15	22.4	23.8	740.6	N.	Id.	»	Serein.	»
6	16.1	23	25.3	736.7	E.	Calme.	»	Id.	»
7	16	26.6	23.1	734 3	S.-E.	Faible.	»	Nuageux.	»
8	18.2	19.2	17.6	733.1	N.-O.	Assez forte.	2.4	Id.	Pluie fine de 6 à 7 heures du matin.
9	17	22.6	21.2	738.6	N.-E.	Faible.	»	Id.	Légers brouillards à 6 heures du soir.
10	14.3	22.6	25	738.1	N.-N.-E.	Assez forte.	»	Id.	»
11	15.6	24.6	27.6	737.5	S.-E.	Id.	»	Serein.	Stratus à l'horizon à 9 heures du soir.
12	19.6	25	23	739.3	S.-E.	Très-faible.	1.4	Nuageux.	Pluie à 7 heures 1/2 du matin, tonnerre et petite pluie à 4 heures 1/2 du soir.
13	19.5	21	23	739.4	O.	Id.	0.6	Id.	»
14	16.8	20.2	20.8	738.7	O.	Forte.	»	Id.	Cumulus à 6 heures, à 9 heures et à midi ; stratus à 9 heures du soir.
15	17	21.2	21.2	736.9	O.	Id.	»	Id.	Cumulus à 9 heures, à midi, à 3 heures, à 6 heures et à 9 heures du soir.
16	16.7	22.4	19.8	738.6	O.	Très-faible.	»	Id.	Cumulus à 9 h. et à midi ; nimbus à 3 h.; à 2 h. 1/2, petite pluie ; pluie à 3 h. 1/2, à 6 h. et à 7 h.
17	14.9	22.5	17.9	737.7	S.-E.	Id.	6.3	Nuageux.	Brouillards intenses à 6 heures du matin ; nimbus à 6 heures du soir. [illegible]

21	16.1	24.6	28.6	741	S.-E	Faible.	»	Id.	»
22	18.1	27.8	29.4	737.2	S.-E.	Id.	»	Id.	»
23	19 6	28.2	26.6	734.7	S -E.	Assez forte.	»	Nuageux.	Stratus au sud à midi.
24	19.2	27.8	27.8	736.6	S.-E.	Faible.	»	Id.	Stratus au nord à 9 heures du matin.
25	20.4	28.8	29.6	736	S.-E.	Assez forte.	»	Serein.	»
26	20.2	31.8	30.8	736.1	S.-E.	Forte.	»	Nuageux.	»
27	20	29.4	29.3	738.2	S.-E.	Faible.	»	Serein.	»
28	21.4	28.4	28.6	734.6	N.-E.	Très-faibie.	»	Nuageux.	Cirro-cumulus à 9 heures du matin; orage, tonnerre et pluie à 6 heures du soir.
29	»		»	»	»	»	»	»	*Les observations n'ont pas été faites le* 29 *et le* 30, *par suite de la visite que nous avons faite à l'exposition de Lyon.*
30	»	»	»	»	»	»	»	»	
31	19.8	24	20.8	734.9	E.	Faible.	44.4	Couvert.	Pluie à 6 heures du soir.
	Moyenne.	23.9		738		Total.	58.4		

RÉSUMÉ.

Les vents, d'après leur fréquence décroissante, ont soufflé dans l'ordre suivant : le sud-est, 11 fois; l'ouest, 5 fois; l'est et le nord-est, chacun 4 fois; le nord, 3 fois; le nord-ouest et le nord-nord-est, chacun 1 fois. Il y a eu un orage le 28; il a été suivi d'une forte pluie.

Autres météores. — Le ciel a été pur 8 fois, nuageux 19 fois, couvert 2 fois. Il y a eu 2 jours de brouillards, 6 de pluie, qui ont produit 58^{mm} 4 d'eau, 3 jours de tonnerre.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 19, à midi, de 741.8
Le plus grand abaissement a été, le 8, à midi, de 733.1
Hauteur moyenne 738
La température la plus élevée a été, le 26, à midi, de... 31.8
La moindre a été, le 5, à 6 heures du matin; de 15
Température moyenne à midi 23.9

C'est depuis 1864 qu'on s'occupe d'observations météorologiques dans les écoles normales primaires. Le 27 février 1865, une circulaire ministérielle les recommandait à tout le dévouement du personnel de cet établissement.

Le 6 septembre 1871, une nouvelle circulaire rappelait aux préfets « combien il importe aujourd'hui de mettre tout en œuvre pour élever chez nous la production du sol à son maximum de puissance, en vulgarisant des habitudes de réflexion, de comparaison et de jugement, qui sont les plus sûrs agents de toute activité féconde. »

Nos observations météorologiques, faites à tour de rôle par les plus anciens élèves, ont lieu trois fois par jour : à 6 heures du matin, à midi et à 6 heures du soir.

Nous nous servons :

1° Du baromètre Fortin, dont la cuvette est à 204m098 du niveau de la mer et à 35m836 du zéro de l'échelle hydrométrique du pont de Mâcon ;

2° Du thermomètre centigrade isolé dans une cour ;

3° Du pluviomètre placé au milieu d'un carré du jardin de l'Ecole ;

4° De la girouette qui domine les bâtiments.

Les renseignements que nous avons l'honneur de vous soumettre ne sont pas tout à fait complets ; c'est ainsi que, pour diverses causes, des lacunes se présentent en avril, en août, en septembre et en octobre ; mais nous obtiendrons mieux dans l'année courante.

Voici les renseignements généraux qui peuvent offrir quelque intérêt :

RÉSUMÉ GÉNÉRAL.

Le vent dominant a été le sud-est, qui a soufflé 62 fois. D'après leur fréquence décroissante, les autres vents sont venus des divers points de l'horizon, savoir : le sud, 53 fois ; le nord, 48 ; l'est, 30 ; l'ouest, 28 ; le sud-ouest, 17 ; le nord-ouest, 15 ; le nord-est, 12 ; le sud-sud-est, 11 ; l'ouest-sud-ouest, 4 ; le nord-nord-est et l'est-sud-est, chacun 3 ; le sud-sud-ouest et le nord-nord-ouest, chacun 2 ; l'ouest-nord-ouest, 1. Il y a eu quatre jours de calme.

Le ciel a été pur 59 fois ; nuageux, 148 ; couvert, 97. Les autres qualités des jours ont été les suivantes : 41 de brouillards, 129 de pluie et bruine, 2 de grésil, 5 de neige, 5 de gelée blanche, 18 de tonnerre et 4 d'éclairs.

La plus grande élévation du mercure dans le baromètre a été, le 26 novembre, de........... 749

Le plus grand abaissement, le 2 décembre, de.................................. 722.1

Hauteur moyenne.................... 737.3

Les indications du baromètre, comme chacun sait, sont loin de pouvoir servir d'indice du temps dans un climat tempéré et variable comme le nôtre ; cela tient à la dilatation inconstante des couches d'air.

Le maximum de la température a été, le 26 juillet, de 31°8, tandis qu'à Paris, le 22 juillet, on a observé 34°4, température qu'on n'y avait pas atteinte depuis 1859, où, le 13 juillet, le thermomètre a marqué 34°5.

L'hiver a été peu rigoureux, puisqu'il n'y eut que 18 jours de gelée et que la température la plus basse a été de — 2° le 23 mars, tandis qu'en 1871, le 10 décembre, le thermomètre était descendu à — 20°7, qui n'atteint point encore le chiffre qui a été signalé comme le plus grand froid du siècle, quand, à Paris, le thermomètre est descendu à — 23°5 pendant l'hiver de 1794-1795.

La température est descendue au-dessous de zéro 10 fois en janvier, 4 fois en février, 1 fois en mars, 1 fois en novembre, 2 fois en décembre.

La température moyenne a été d'environ 13°.

Les 129 jours de pluie ont fourni le chiffre considérable de 981^{mm}3 d'eau, tandis qu'en 1733, année qui reçut le moins d'eau pluviale, à Paris, il n'en est tombé que 210^{mm}. Celle que l'on compte comme en ayant reçu le plus est 1804, où il est tombé 703^{mm}.

On remarque que, dans le siècle actuel, les pluies d'hiver vont en diminuant depuis la période 1804-1818 jusqu'à la période courante, tandis que les pluies d'été vont, au contraire, en augmentant; ce serait là une des causes de l'appauvrissement de nos cours d'eau.

Le tableau des hauteurs de la Saône semble trouver ici sa place. Voici la cote moyenne de chacun des mois de l'année 1872 :

Janvier.................	2.06
Février................	1.58
Mars..................	1.54
Avril..................	1.73

Mai..................	3.55
Juin..................	3.02
Juillet................	0.40
Août..................	0.61
Septembre	—0.03
Octobre...............	2.67
Novembre.............	3.58
Décembre.............	4.76

Ce qui donne une moyenne générale de 2m 28c.

REMARQUES PARTICULIÈRES.

Nous avons observé un vent violent les 22, 23 et 24 janvier et le 1er février.

Il y eut des orages les 22 et 23 avril, les 13 et 19 mai, le 9 juin, le 28 juillet, les 8 et 10 août.

Dans la nuit du 27 novembre, à partir de 6 heures du soir, nous avons été témoins d'un phénomène bien remarquable : nous avons constaté une véritable pluie d'étoiles filantes, telle qu'on en pouvait compter près de 800 dans un quart d'heure.

TABLEAU

PAR ORDRE DE RÉCEPTION

DES MEMBRES RÉSIDANTS

DE L'ACADÉMIE DE MACON

Au 15 juin 1873.

ANNÉES de la réception.	NOMS, PRÉNOMS, QUALITÉS, PROFESSIONS.
1833.	LACROIX (Antoine), pharmacien-chimiste, Mâcon.
1835.	BOUCHARD (François), docteur en médecine, Mâcon.
1845.	ROLLAND (Charles-Pierre-Antoine), avocat, Mâcon.
1846.	FOURNIER (Emile), ✻, ingénieur en chef, Mâcon.
1847.	BOUSSIN (Hippolyte), Cormatin.
1847.	DE PARSEVAL-GRANDMAISON (Alexandre-Jules), ✻, avocat, Flacé, membre honoraire.
1851.	PERRAULT DE JOTEMPS (Louis), ✻, propriétaire-agriculteur, Curtil-sous-Burnand.
1852.	PIQUET-PELLORCE (Charles), ✻, conseiller de préfecture, Mâcon.
1856.	AUBERT (Aimé), docteur en médecine, Mâcon.
1856.	MONNIER (Aimé-Emmanuel), ✻, chef de division à la Préfecture, Mâcon.
1856.	CHAVOT (Théodore), avocat, Mâcon.
1857.	REBOUL (Achille), ✻, ingénieur des ponts et chaussées, Mâcon.
1858.	SAULNIER (Jacques-Antoine), avocat, Mâcon.
1858.	PERRACHON (Pierre-Justin), docteur en médecine, Mâcon.
1861.	SIRAUDIN (Léon), juge au tribunal civil, Mâcon.
1864.	LACROIX (Françisque), pharmacien-chimiste, Mâcon.
1867.	CH. ALEXANDRE, à Mâcon.
1867.	DEVIENNE.
1868.	NAZARETH, à Mâcon.

1868. Arcelin, archiviste-paléographe, ancien élève de l'Ecole des chartes.
1869. Milfaut, inspecteur d'Académie honoraire, à Mâcon.
1869. Martin, à Mâcon.
1870. Réty, à Mâcon.
1870. Putois, juge de paix à Mâcon.
1870. De Surigny (Albert), à Prissé.
1870. Rousselot, inspecteur des forêts à Mâcon.
1871. Marchal, directeur de l'Ecole normale primaire de Saône-et-Loire, à Mâcon.
1872. Dabancour, juge au tribunal de Mâcon.
1873. Desplaces, à Sancé.
1873. Domézon, chef de division à la Préfecture.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1872-1873.

Président	MM.
Vice-président	Ch. Pellorce.
Secrétaire perpétuel	Arcelin.
Secrétaire adjoint	F. Lacroix.
Trésorier	Monnier.
Bibliothécaire-archiviste	Lacroix père.

COMITÉ PERMANENT D'AGRICULTURE.

MM. Chamborre, ✻; Perrault de Jotemps, ✻; Ch. Pellorce, ✻; Nazareth; Rousselot; Desvignes, maire de La Chapelle-de-Guinchay; Guichard, propriétaire à Cluny; Goin, à Cortambert; Maire, juge de paix à Tramayes; Meunier, ✻, maire à Lugny; Tarlet, propriétaire à Saint-Pierre-le-Vieux; Pornon, vétérinaire à Mâcon; Lacroix fils, maire à Tramayes; Philibert Lamain, à Saint-Léger-sous-la-Bussière; Litaudon, agriculteur à Clermain; Chassaigne, à Saint-Point; Balvay, à Pierreclos; Ducoté, à Serrières; Tremiot, instituteur à Germolles; Thomas, à Bourgvilain; Lafay, à Germolles; Baroin, instituteur à Tramayes; Gay, instituteur à Saint-Léger-sous-la-Bussière; Siraud, instituteur à Saint-Point; Deschizeaux, instituteur à Sainte-Cécile; Ed. Dombey, à Pont-de-Veyle; Dufour, à Davayé; etc.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Admis depuis l'année 1872-73.

MM. Milliet, ancien journaliste, à Bourg-en-Bresse.
Donnadieu, professeur à l'Ecole de Cluny.
Dabry de Thiersant, ancien consul, à Paris.
Martin-Daussigny, conservateur du Musée des antiques à Lyon.
Curé, président honoraire au tribunal de Provins.
Gonnard, ingénieur civil à Lyon.
Brossette, médecin à Digoin.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société d'émulation de l'Ain, à Bourg.
Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie florimontane, à Annecy.
Société des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture de l'Aisne, à Laon.
Société historique et archéologique, à Château-Thierry.
Société d'agriculture d'Alger.
Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
Société d'agriculture de l'Allier, à Moulins.
Société des Alpes-Maritimes, à Nice.
Société des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
Société éduenne, à Autun.
Société d'encouragement de Bagnères-de-Bigorre.
Comité d'agriculture de Beaune.
Société académique de Besançon.
Société de médecine de Besançon.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société des sciences et lettres de Blois.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société de médecine de Bordeaux.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Brest.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société d'agriculture et du commerce de Caen.
Société d'émulation de Cambrai.

Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).
Comice agricole de Châlons-sur-Marne.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Chambéry.
Société d'agriculture de Châteauroux.
Société d'agriculture du Cher, à Bourges.
Société académique de Cherbourg.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Commission archéologique de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'agriculture, sciences et arts de Douai.
Société dunkerquoise.
Société des sciences, arts, belles-lettres et d'agriculture de l'Eure.
Académie du Gard.
Société d'agriculture du Gard.
Société des arts, à Genève.
Académie delphinale, à Grenoble.
Société havraise.
Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saunier.
Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire.
Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
Société d'agriculture de Lille.
Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Loire.
Société historique et archéologique, à Langres.
Société d'agriculture de la Lozère.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Lyon.
Société littéraire de Lyon.
Société académique de Maine-et-Loire.
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Marseille.
Société de statistique de Marseille.
Société d'agriculture, commerce et arts de la Marne.
Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société impériale de Moscou.
Société académique de Nantes.
Société nivernaise.
Société linéenne de Normandie, à Caen.
Académie de Stanislas, à Nancy.
Société centrale d'agriculture, à Niort.
Société archéologique de l'Orléanais.
Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Société des antiquaires de l'Ouest.
Société centrale d'agriculture, à Paris.
Société parisienne d'archéologie et d'histoire, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société libre des beaux-arts, à Paris.
Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris.
Société protectrice des animaux, à Paris.
Société des antiquaires de la Picardie, à Amiens.
Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'agriculture de l'arrondissement de Saint-Pol.
Société académique de Saint-Quentin.
Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin.
Académie de Reims.
Société départementale d'agriculture et d'industrie de Rennes.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, à Rouen.
Société d'agriculture, belles-lettres et arts, à Rochefort.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Société d'archéologie, sciences, lettres et arts, à Melun.
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.
Société d'agriculture, sciences et arts de Seine-et-Oise.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Société d'émulation de la Somme.
Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Académie des Jeux floraux, à Toulouse.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Société des sciences, arts et belles-lettres du Var, à Toulon.
Société d'agriculture de Valenciennes.
Société départementale d'agriculture de la Drôme, à Valence.
Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse.
Société d'émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
Société philomatique de Verdun.
Commission d'archéologie de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société agronomique, industrielle et scientifique de Vesoul.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Smithsonian institution, à Washington.
Société historique et archéologique du Limousin.
Institut égyptien.

TABLE DES MATIÈRES.

TRAVAUX ET MÉMOIRES.

